HISTOIRE DES PROGRÈS ET DE LA CHÛTE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. PAR...







HISTOIRE

DES PROGRÈS

ET DE LA CHÛTE

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

TOME SIXIEME.



HISTOIRE
DES PROGRÈS
ET DE LA CHÛTE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par ADAM FERGUSON, *Professeur de Philosophie morale à l'Université d'Edimbourg.*

Ouvrage traduit de l'Anglois & orné de Cartes.

TOME SIXIEME.

Prix, 3 livres le volume relié.



A PARIS,

Chez NYON l'aîné & fils, Libraires, rue du Jardinet, *quartier Saint André-des-Arcs.*

M. DCC. XCI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





HISTOIRE
DES PROGRÈS
ET
DE LA CHÛTE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE CINQUIEME.

Conséquences immédiates de la bataille de Philippes. Nouveau partage de l'empire fait par Antoine & Octave. Leur séparation. Progrès d'Octave à Rome. Ses amis Mécene & Agrippa. Alarmes & troubles en Italie sur la dépossession des habitans pour faire place aux troupes. Jalousie de Fulvie & de Lucius Antonius. Blocus & réduction de Perouse. Progrès d'Antoine en Asie.

Son séjour à Alexandrie. Son retour en Italie. Traité avec Sextus Pompée. Retour d'Octave & d'Antoine à Rome. Leur politique.

LIVRE V. CHAP. V.

Conséquences immédiates de la bataille de Philippes.

PARMI les conséquences immédiates de la derniere bataille de Philippes, on compte la mort de Porcie, femme de Brutus & fille de Caton; soupçonnée d'avoir intention de se donner la mort, surveillée par ses femmes qui lui ôtoient tous les moyens ordinaires d'exécuter son dessein, elle avala des charbons ardens & expira. On dit qu'elle se porta à cette extrémité en apprenant la mort de son mari; mais Plutarque cite une lettre de Brutus, existante de son tems, par laquelle il paroît que cette catastrophe précéda la mort de Brutus, & fut attribuée à la négligence des femmes qui la veilloient dans le délire d'une fievre (1).

Les batailles qui avoient été données en différentes parties de l'empire, le dernier massacre en Italie, l'événement de la guerre à Philippes, sembloient avoir abbatu les derniers soutiens de la république, & n'y avoir

(1) Plut. dans la vie de Brutus.

laissé qu'un très-petit nombre de membres zélés pour sa conservation. Octave & Antoine, après la victoire complette & décisive qu'ils avoient remportée, firent, sans avoir égard aux prétentions de Lépide, un nouveau partage de l'empire. Au premier lot d'Octave, furent ajoutées l'Espagne & la Numidie; à celui d'Antoine, la Gaule transalpine & la province d'Afrique (1). Ils convinrent entr'eux, qu'Antoine continueroit la guerre en Orient & leveroit les contributions nécessaires pour les mettre en état de remplir leurs engagemens avec l'armée; qu'Octave retourneroit en Italie, conduiroit la guerre contre Sextus Pompée, réprimeroit les desseins de Lépide, en cas qu'il fût mécontent de ce nouvel arrangement, & dans le tems, établiroit les vétérans dans les terres qui leur avoient été assignées. Ces articles furent écrits & ratifiés. Antoine, ayant reçu d'Octave un renfort de deux légions, partit pour l'Asie, & Octave se mit en marche pour retourner à Rome.

Nouveau partage de l'empire fait par Antoine & Octave.

Leur séparation.

Aussitôt que l'on eut appris à Rome

(1) Dion Cass. Liv. XLVIII, c. I.

les détails de la journée de Philippes, on ordonna des actions de graces; & au lieu d'être fixées à cinquante ou soixante jours, comme dans les decrets rendus précédemment en l'honneur de Jules César, cette fête devoit durer une année entiere. A mesure que le parti républicain approchoit de son entiere destruction, le petit nombre qui restoit, affectoit de cacher sa douleur réelle sous l'apparence de la joie. Leurs craintes se manifesterent par les expressions immodérées de leur attachement & de leur zèle prétendu pour l'honneur de ceux qu'ils redoutoient.

Cachant, sous cet extérieur d'allégresse, leurs inquiétudes & leurs terreurs, les pacifiques habitans de l'Italie attendoient l'arrivée d'une armée qui devoit être récompensée avec leurs plus riches possessions. Ils se ressouvenoient des désordres qui avoient déja accompagné l'entrée des troupes dans Rome, & ils éprouvoient d'avance les maux qu'ils devoient attendre d'un jeune homme qui avoit, pendant quelque tems & par pure politique, pris un air de modération, & employé tous les artifices qui pouvoient ser-

vir à ses projets; mais qui, à mesure que le succès devenoit plus certain, avoit levé le masque & usurpé le pouvoir par les moyens les plus sanglans dont l'histoire fasse mention. Une maladie ayant retardé la marche d'Octave vers Rome, ce délai redoubla les frayeurs, on supposa qu'il ne différoit son arrivée, que pour concerter son plan & prendre des mesures pour en rendre les effets plus certains. Chacun exagéroit le danger, mais aucun ne pensoit au remede. Tel étoit l'état présent d'une noblesse & d'un peuple dénué de tout secours, tristes restes d'une république. Long-tems accoutumés à dominer, ils conservoient leur fierté tout en perdant leur vigueur, toujours jaloux du pouvoir, mais incapables de soutenir le poids d'une constitution libre.

Progrès d'Octave à Rome.

Octave fit savoir au Sénat, que son retour avoit été retardé pour cause de maladie; il agréa le decret qui continuoit les actions de graces en l'honneur de la derniere victoire remportée à Philippes; mais il desira que l'on fît entendre que ces honneurs avoient été accordés à la justice exemplaire qu'il avoit faite des assassins de

son pere. L'adresse avec laquelle il sçut, suivant les circonstances, écarter ce prétexre, ou le présenter comme le motif de toute sa conduite, forme une partie frappante de son caractere. Dans un tems il coopéra avec les conjurés, & déclara que son intention étoit de se joindre à eux pour rétablir la république. Il favorisa, en conséquence, les résolutions qui avoient été prises à Rome en faveur de Decimus, ainsi que de Marcus Brutus & de Cassius; il favorisa l'élection de Casca à l'office de tribun, leva une armée pour les soutenir contre Antoine, & admit dans ses conseils les partisans les plus zélés du sénat. » *Il » n'est pas jusqu'à ce Servius Galba, » tenant encore le poignard avec lequel » il a massacré César*, lui dit Antoine, » dans la lettre qu'il lui écrivit pen» dant le siége de Modene, *qui ne » soit maintenant employé dans votre » camp* (1) ». Cependant, comme souvent dans des occasions précédentes, il avoit fait la cour à l'armée, en affectant la pieuse intention de ven-

(1) Ciceron Philippiques. Antoine à Octave & Hirtius.

ger la mort de son pere, il recourut alors à ce même prétexte, comme le plus propre à contrebalancer le respect que l'on conservoit pour la mémoire de Brutus & de Cassius, & le regret général qui suivit le mauvais succès des derniers efforts que l'on avoit faits en faveur de la république.

Ses amis Mécene & Agrippa.

An de Rome 712.

L. Antonius, P. Servilius, Valica Isauricus.

Octave avoit alors à son service deux officiers d'un mérite distingué, Marcus Vipsanius Agrippa & Caius Cilnius Mécene, tous deux ayant respectivement les qualités nécessaires pour seconder ses prétentions à l'empire. Le premier, par son courage & ses talens militaires, étoit dans le cas de suppléer aux défauts d'Octave dans l'art de la guerre, & même de les cacher. Le second étoit propre à applanir toutes les difficultés de l'administration civile, par son industrie, son caractere, son choix dans ses amis & son adresse à adoucir les mœurs du tems, en détournant l'esprit des citoyens de l'idée des malheurs publics, pour les fixer sur les occupations nobles & amusantes de la littérature. Quoique l'on ne fut point encore jusqu'à quel point Octave confieroit ses affaires à des mains aussi

Livre V.
Chap. V.

habiles, on regarda son discernement dans le choix qu'il en pouvoit faire, comme le présage d'une fortune indépendante des événemens, & fondée sur l'ascendant réel de l'intelligence & d'un jugement sain.

Le jeune César ne fut pas plutôt arrivé à Rome, qu'il assura le sénat, que son intention étoit d'éviter tout acte inutile de sévérité (1). Mais comme le premier but de son administration étoit d'établir les vétérans dans les possessions qu'il leur avoit fait espérer à la fin de la guerre, il fut bientôt conduit à d'extrêmes violences, & il eut de tous côtés de grandes difficultés à surmonter.

Alarmes en Italie sur la dépossession des habitans pour faire place aux troupes.

Lors de la formation du triumvirat, l'armée avoit été flattée de l'espoir d'avoir des établissemens dans les terres les plus fertiles, ou dans les villes les plus opulentes de l'Italie. Pour remplir ces espérances, il étoit nécessaire de déposséder les anciens habitans; mais comme il falloit prendre ce parti, sans aucun prétexte de confiscation ni de crime, ceux que l'on voulut dépouiller de leurs héri-

(1) Dion Cassius, L. XLVIII, c. 3.

tages prétendirent que les terres destinées pour l'armée devoient être prises par lot & par égales portions, & dans les différentes parties de l'empire. Mais les soldats étoient absolus, & on ne pouvoit les appaiser qu'en les faisant jouir sur le champ des partages qui leur avoient été assignés, comme la récompense de leurs services. On donna, en conséquence, un ordre général à tous les propriétaires actuels de ces terres de les abandonner. Des familles entieres, victimes de cette sévérité, se rendirent à Rome. Des personnes de tout sexe, de tout âge & de toute condition, remplissoient les rues, se réfugioient dans les temples & dans les autres places, qui présentoient un asyle public, & remplissoient la ville de plaintes & de gémissemens (1). » D'anciens habi-

(1) On dit que Publius Virgilius Maro avoit été enveloppé dans ce malheur; possédant un petit bien en terre près de Mantoue, il en avoit été dépouillé en faveur d'un officier des légions; injustice à laquelle il fait allusion d'une maniere si touchante dans son églogue (*nos patriæ fines & dulcia linquimus arva, nos patriam fugimus*); mais étant recommandé à Mécene, par Asinius Pollion, qui commandoit en cette partie de l'Italie,

LIVRE V. CHAP. V.

» tans d'Italie, citoyens de Rome », disoient-ils, » ont été dépouillés, » chassés de leurs possessions & obli- » gés de périr avec leurs enfans, pour » faire place à des aventuriers qui ont » renversé les loix de leur pays, & sont » disposés à maintenir l'usurpation mi- » litaire qu'ils ont établie. Les mêmes » hommes, qui ont arraché au peuple » romain sa souveraineté, vont main- » tenant porter une main violente jus- » que sur ses propriétés. Les innocens, » qui n'ont pris aucune part aux der- » niers troubles, vont être sacrifiés » uniquement, parce que leurs biens » conviennent à ceux qui ont déja causé » tant de maux à la république. Ceux » que la faction militaire avoit pro- » mis de protéger, se trouvent main- » tenant exposés à souffrir, de leurs » prétendus protecteurs, de plus grands » maux qu'aucune province conquise » n'en a jamais souffert de ses plus » cruels ennemis ».

L'armée & ses chefs furent égale-

---

il obtint, de la considération qui étoit due à son génie, une protection que l'humanité & la justice devoient étendre sur tous ceux qui étoient enveloppés dans le même malheur. *Appien, de la Guerre civ. L. V.*

lement insensibles à ces plaintes, & se porterent, dans plusieurs circonstances à des violences qui n'étoient pas nécessaires pour l'exécution de leur plan général. Ils tinrent l'esprit du peuple en suspens par leur indécision dans le choix des lots, en quittant ceux qu'on leur avoit déja assignés pour en prendre d'autres, & en laissant à des particuliers la liberté de choisir, sans aucun titre, les terres qui étoient à leur convenance. Les chefs furent obligés de se prêter à ce qu'ils ne pouvoient empêcher ; & ils laisserent un libre cours à une violence à laquelle ils devoient le pouvoir dont ils jouissoient (1).

L'armée, considérant alors les terres de l'Italie comme sa propriété, regardoit comme ennemis tous ceux qui paroissoient portés à protéger les anciens habitans : elle s'irritoit du moindre délai que l'on apportoit à satisfaire ses desirs, & étoit aussi insolente envers ses officiers qu'envers le peuple. Une partie des soldats étant assemblée dans le champ de mars pour recevoir leur congé & la désignation des

(1) Appien, L. v.

terres qui devoient leur être assignées; ayant attendu quelque tems Octave, dont ils espéroient satisfaction sur ces articles, ils devinrent impatiens & se mutinerent; ils maltraiterent Nonius, Centurion, qui tâchoit de les appaiser, & le jetterent dans la riviere, où il périt. Ils tirerent ensuite son corps mort sur le rivage, & le placerent dans le chemin par où leur général devoit passer, comme pour l'avertir de ne point mépriser leur mécontentement. Octave étant informé, avant d'arriver à cet endroit, de cette insulte menaçante faite à son autorité, sentit qu'il étoit nécessaire de n'en pas paroître affecté. Il passa près du corps mort, sans paroître le remarquer, fit la distribution des terres que les troupes attendoient, & affectant de regarder le meurtre de Nonius comme les suites d'une querelle particuliere, à laquelle il ne devoit prendre aucune part, il quitta cette dangereuse assemblée, en l'exhortant *à ne point affoiblir leur parti par des querelles intestines.*

Les soldats des cohortes qu'Octave retint pour la garde ordinaire de sa personne, le traiterent, dans l'occa-

ſion, avec auſſi peu de reſpect. On cite pour exemple, qu'un d'entr'eux s'étant aſſis, au théâtre public, ſur le banc des chevaliers, & les ſpectateurs étant ſcandaliſés de cet acte de hardieſſe, ſon général donna ordre qu'on le fît ſortir; mais ſes compagnons, croyant qu'on l'avoit emmené pour le mettre à mort, ſe placerent ſur le chemin d'Octave lorſqu'il ſortoit du théâtre, & demanderent à hauts cris & avec les menaces d'une vengeance prochaine, qu'on leur rendît leur camarade. Ayant eu le deſſus dans cette affaire, ils demanderent de quelle maniere on s'étoit comporté envers lui, & quand on leur eut dit qu'il n'avoit reçu aucun mauvais traitement, ils prétendirent qu'on l'avoit payé pour cacher la vérité & trahir l'honneur de l'armée, & ils furent à peine appaiſés par les proteſtations réitérées du contraire.

Dans ces tems dangereux, les crimes, que commettoient les hommes pervers de tout rang, étant imputés aux ſoldats, demeuroient impunis. Les vols & les meurtres devinrent fréquens, & la ville de Rome même, auſſi bien que les villes de province,

étoient infectées de gens qui, soit par la nécessité ou par la licence des tems, vivoient de rapines; ni l'état, ni les biens de tous les particuliers, n'étoient en sureté. A Rome, le loyer des maisons diminua des trois quarts, & toutes les rues paroissoient désertes (1).

Jalousie de Fulvie & de Lucius Antonius.

Dans cette malheureuse révolution, il y avoit néanmoins des personnes qui envioient à Octave la prééminence odieuse dont il sembloit jouir. De ce nombre étoit Manius, chargé des affaires de Marc Antoine. Lucius, son frere, qui étoit alors consul, & Fulvie, sa femme, qui, aspirant à une partie du gouvernement, souffroient impatiemment une administration dont ils se croyoient exclus d'une maniere humiliante. Non-seulement Lucius Antonius, en qualité de consul, mais encore les autres au droit du triumvir absent, croyoient pouvoir prétendre à une plus grande considération que celle dont ils jouissoient.

On observa que le pouvoir de distribuer les terres & les autres récompenses à l'armée, donnoit à Octave

(1) Dio. Cass. Lib. XLVIII, c. 9.

un avantage considérable sur son collegue, & tous les citoyens attendoient de lui seul ce qu'ils desiroient d'obtenir. Par ce moyen il remplissoit l'Italie de ses amis & de ses partisans; Fulvie se plaignit de ce que Marc Antoine se verroit ainsi privé des fruits d'une victoire qui étoit due principalement à sa conduite & à sa valeur. Elle eut recours aux légions, se présenta à leurs quartiers, & tenant ses enfans dans ses bras, elle les conjura de soutenir ce qu'il lui plaisoit d'appeller les droits de son mari.

De cette maniere, les personnes qui représentoient le triumvir absent, s'efforçoient de diviser le parti dominant & d'ajouter, à la confusion qui régnoit déja dans les affaires publiques, une rupture & une opposition d'intérêts parmi ceux qui commandoient l'armée. D'un autre côté, le pays souffroit de ce que l'importation du bled & des autres provisions étoit interrompue par les flottes de Domitius Ænobardus & de Sextus Pompée, qui croisoient sur les côtes de l'Illirie & de la Sicile, & cette circonstance, jointe à l'incertitude des propriétés, & aux autres causes qui

enchaînoient l'industrie, mettoient le comble aux malheurs de l'Italie.

Quoique le peuple parût disposé à se soumettre à toute espece de gouvernement, il n'étoit pas probable qu'il pût long-tems endurer ses malheurs actuels. Les amis d'Antoine faisoient tous leurs efforts pour imputer tous ses maux à Octave, & ils crurent que c'étoit une occasion favorable pour lui arracher le gouvernement. Ils lui reprocherent d'avoir donné à l'armée des établissemens trop médiocres, & prirent part aux plaintes des malheureux qui avoient été dépossédés de leurs propriétés en faveur des troupes. Ils affecterent d'avoir intention de rétablir le gouvernement républicain; & Lucius Antonius, en qualité de consul romain, appella les restes des amis de la république au secours de leur magistrat légal; il déclara que son intention étoit de faire la guerre même à son propre frere, ainsi qu'à Octave, s'ils persistoient dans l'usurpation actuelle, ou prétendoient s'opposer au rétablissement des loix. Mais malgré ses protestations à cet égard, affectant de croire que sa personne étoit en danger, il mit ses

créatures sous les armes, & se montra dans les rues à la tête d'une force militaire, démarche que l'on regardoit toujours à Rome comme le signal d'un dessein formé d'usurper le gouvernement.

Octave violemment irrité des actes d'hostilité commis contre lui par les représentans d'Antoine, répudia la fille de Fulvie, qu'il n'avoit épousée, lors de la formation du triumvirat, que pour servir à ses desseins politiques, & qu'il renvoya dans sa famille, en déclarant formellement qu'il n'avoit jamais eu aucun commerce avec elle en qualité de femme. Fulvie affectant de ne regarder cette insulte que comme un prélude à de plus grandes injures, s'adressa à Lépide, en faveur de son collegue absent; elle se retira à Préneste, où un grand nombre de citoyens & de militaires de tout rang & de toutes conditions, vinrent en foule se ranger sous ses étendarts. Là elle se mit à la tête d'une armée, tint des conseils réguliers, & l'épée au côté, donna le mot, & harangua fréquemment les troupes.

Comme tout paroissoit annoncer une rupture prochaine, on fit égale-

ment, des deux côtés, des représentations à Antoine, & des préparatifs pour la guerre. On ignoroit encore quel parti l'armée prendroit dans cette querelle. Il étoit probable que la présence d'Octave entraîneroit le plus grand nombre; mais une grande partie des troupes qui étoient alors en Italie, ayant été levées au nom d'Antoine, portoient encore, suivant la coutume de l'armée, son nom sur leurs boucliers. Les deux légions qui devoient passer sous les ordres d'Octave, pour remplacer celles qu'il avoit données à Antoine, en Macédoine, étoient encore retenues par Lucius Antonius, pour son frere. Les provinces de la Gaule, avec des armées considérables, prêtes à marcher en Italie, étoient sous le commandement de Ventidius, de Plancus & d'Asinius Pollion qui étoient attachés à Antoine, & paroissoient disposés à embrasser son parti. Antoine lui-même, par la supériorité de ses talens militaires, avoit entièrement surpassé Octave dans le cours des guerres qu'ils avoient eues à soutenir ensemble, & il s'étoit fait une réputation distinguée parmi les troupes. Son rival étoit donc obligé

d'agir avec beaucoup de précautions, pour ne pas attirer imprudemment ſur lui, dans cette querelle, le poids de l'autorité de ſon collegue, & ne pas déplaire aux troupes, en paroiſſant être l'agreſſeur dans une guerre entre leurs chefs.

Ces différens étoient en général très-déſagréables à l'armée qui, ayant ſubjugué la république, eſpéroit en partager à ſon aiſe les dépouilles. Octave fut donc obligé de faire voir que, ſi l'on en venoit à une guerre ouverte, elle étoit l'ouvrage de ſes ennemis. Pour cet effet il forma, à Rome, un conſeil des principaux officiers; il leur propoſa de faire des recherches ſur les motifs qui avoient donné lieu aux diſſentions actuelles, & d'obliger ceux qui avoient tort à ſe ſoumettre à leurs décrets.

Fulvie & ſes partiſans donnerent à cette aſſemblée militaire un nom ironique que l'on peut traduire par *le ſénat botté* (1), & refuſerent de ſoumettre leur cauſe à un tribunal auſſi nouveau.

L'idée de voir la guerre civile ſe

(1) Senatus caligatus.

renouveller, répandit une alarme générale dans l'armée. Deux légions qui avoient d'abord servi sous César, ensuite sous Antoine, étant alors en quartier à Ancone, envoyerent des députés à Rome pour conjurer les parties d'éviter une rupture. Octave les renvoya à Lucius Antonius qui, disoit-il, étoit l'agresseur; ils s'avancerent, suivis d'un grand concours de peuple, vers Preneste, où les chefs du parti opposé étoient assemblés, ils les supplierent d'épargner la république déja déchirée, depuis longtems, par les dissentions civiles. On leur répondit « qu'Octave étoit l'agresseur; que tandis que son collegue étoit occupé à ramasser de l'argent en faveur de l'armée, il déplaçoit adroitement les habitans de l'Italie, disposoit de tous les postes les plus importans de l'empire en faveur de ses créatures, & des gens entièrement dévoués à son service; que l'argent qui avoit été tiré du trésor, sous prétexte de soutenir la guerre contre Sextus Pompée, au lieu de servir à cet usage, avoit été employé par Octave à corrompre les troupes de

» son ami ; qu'il avoit fait le même » usage des biens des proscrits, dont » il s'étoit emparé, sous le prétexte » de ventes auxquelles il ne s'étoit » présenté d'autres acquéreurs que » ses créatures ; que, s'il étoit réel- » lement dans le dessein d'éviter une » rupture, il ne devoit rien faire sans » consulter les amis de son collegue » qui avoit le même droit de parta- » ger, avec lui, les fruits de la vic- » toire commune qu'ils avoient rem- » portée à Philippes. Mais je con- » nois, » dit Lucius Antonius, « la » fourberie d'Octave ; tandis qu'il » vous flatte de l'espérance d'une né- » gociation & d'un traité, & qu'il » vous proteste qu'il n'a rien de plus » à cœur que vos intérêts, il arme » avec la plus grande diligence, & il » a renforcé la garnison de Brindes, » dans l'intention évidente d'empê- » cher son collegue, & votre meil- » leur ami, de revenir en Italie ».

Octave étant en possession de la capitale, & voulant faire voir qu'il avoit, de son côté, non-seulement l'autorité du gouvernement, mais encore le suffrage des citoyens les plus respectables de Rome, convoqua une

assemblée du sénat à laquelle il invita l'ordre des chevaliers. Il représenta à cette assemblée les maux dont l'Italie étoit menacée par les suites de la jalousie & de l'ambition inquiete d'un petit nombre de personnes qui se disoient les amis de Marc-Antoine, & il exhorta les sénateurs à se joindre à lui pour détourner ces malheurs. En conséquence on envoya, suivant ses desirs, des députés à Preneste où les chefs du parti opposé étoient encore assemblés, pour leur faire des remontrances sur leur conduite. Cette démarche, cependant, n'eut d'autre effet que celui que s'étoit proposé Octave, & qui étoit de rejetter, sur ses ennemis, le blâme de tous les maux que l'on appréhendoit.

On proposa un expédient plus propre à prévenir ces malheurs; c'étoit de tenir une conférence composée des officiers militaires des partis opposés qui, se voyant sur le point d'être enveloppés dans une querelle, avoient une extrême répugnance à risquer, sans l'espoir d'aucun gain, tous les avantages qu'ils avoient déja obtenus. Cette idée d'une assemblée militaire fut suggérée par les offi-

ciers eux-mêmes & accueillie avec empressement par leurs chefs. On en fixa le lieu à Gabie, situé à moitié chemin de Préneste à Rome; mais, le jour où devoit s'ouvrir cette conférence, chacun des deux partis, conservant quelques restes de défiance, & sans en être convenus, ayant envoyé un détachement de cavalerie pour escorter ses députés, & s'observer mutuellement, ils se rencontrerent sur la route sans s'y attendre, & en étant venus aux mains, il y en eut un certain nombre de tués ou de blessés, & l'espoir d'une conciliation s'évanouit.

Chacun des deux partis, en conséquence de cet évènement, publia un manifeste, & commença à se mettre sur la défensive. Lucius Antonius avoit ordonné de nouvelles levées avec lesquelles il se proposoit de former une armée de onze légions en les réunissant aux troupes que son frere avoit déja, & qui étoient alors en quartier dans la Gaule cisalpine, sous les ordres de Calenus.

Octave fit venir d'Espagne six légions commandées par Salvidienus, & en ayant déja quatre en Italie

avec un corps de troupes considérable qui, sous la dénomination de bandes Prétoriennes, faisoient la garde ordinaire de sa personne, il se mit en campagne pour prévenir les desseins de ses ennemis.

La noblesse & les citoyens d'un rang distingué se partagerent, mais le plus grand nombre ayant encore quelqu'espérance de voir rétablir le gouvernement civil, se crut plus en sûreté dans le parti du consul Lucius Antonius que dans celui d'Octave, & en conséquence on se retira dans le camp de ce consul.

Sextus Pompée, à la veille d'une querelle qui sembloit devoir diviser ses ennemis, auroit pu acquérir une grande importance, & obtenir des conditions avantageuses de l'un ou de l'autre parti. Ses forces avoient été considérablement augmentées par la jonction de deux légions, débris de la défaite de Philippes, qui s'étoient sauvées avec Murcus. Il auroit pu s'ouvrir l'entrée de l'Italie, & profiter de la disposition favorable d'un grand nombre de citoyens qui, gémissant sous l'oppression du gouvernement présent, ou redoutant les suites

ſuites de la tyrannie, auroient pu tenir la balance entre les deux partis. Mais ſoit qu'il préférât de laiſſer ſes ennemis épuiſer leurs forces l'un contre l'autre, ou qu'il n'eût pas aſſez de génie pour des entrepriſes auſſi difficiles, il laiſſa échapper l'occaſion favorable, & ſe contenta de travailler à s'aſſurer la poſſeſſion de la Sicile & de la Sardaigne, qu'il eſpéroit conſerver comme un patrimoine indépendant de Rome.

Ænobardus, l'autre chef ou repréſentant du parti républicain, qui croiſoit alors ſur les côtes oppoſées de l'Italie avec le reſte de la flotte qu'il avoit commandée ſous Brutus & Caſſius, faiſoit des deſcentes fréquentes, & pilloit les nouvelles poſſeſſions des vétérans. Il pénétra même juſques dans le port de Brindes, prit quelques galeres appartenantes à Octave, & ravagea le pays adjacent; mais tandis qu'il commettoit ainſi des hoſtilités contre les deux partis, les forces des Triumvirs, qui regardoient avec indifférence tout ennemi étranger, commencerent à s'aſſembler les unes contre les autres; Lépide ſe déclara pour Octave, & ayant tous

deux quitté Rome, Lucius Antonius se présenta aux portes & fut reçu. Ayant assemblé le peuple, il déclara que son intention étoit de rétablir la république. « Son frere, dit-il, n'am-
» bitionnoit point pour l'avenir un
» pouvoir illégitime, & étoit prêt
» d'obliger Octave & Lépide à ren-
» dre compte de la tyrannie qu'ils
» venoient d'exercer contre les an-
» ciens habitans d'Italie ».

Cependant l'évènement de cette querelle paroissoit dépendre des mouvemens qui se passoient du côté de l'Espagne & de la Gaule. Salvidiénus étant en marche pour rejoindre Octave, Asinius & Ventidius fondirent sur son arriere-garde. Agrippa, du parti de César, passa le Pô pour joindre Salvidiénus; & ayant réussi dans cette entreprise, ils obligerent Asinius & Ventidius de demeurer sur la défensive, en attendant l'arrivée de Lucius Antonius qui étoit en marche pour les secourir.

Lorsqu'Antoine vint pour passer les Apennins vers la voie Flaminienne, il trouva les gorges de ces montagnes déja occupées par Agrippa & Salvidiénus; sans entreprendre de les forcer,

Il retourna à Pérouse & envoya ordre à Ventidius de le joindre par quelqu'autre route ; mais Octave ayant pris possession de Sentina & de Narcia, deux postes situés sur les côtés opposés des montagnes, empêcha effectivement la réunion de ses ennemis, assembla ses forces dans le voisinage de Pérouse & investit Antoine dans cette place. Il tira une ligne de circonvallation dans une étendue de cinquante stades ou six milles, & plaça son armée entre deux parallèles également fortifiées contre les tentatives qu'il avoit lieu de craindre de la garnison ou du côté de la campagne.

Blocus & réduction de Perouse.

Lucius Antonius étant ainsi enfermé dans Pérouse pendant l'automne & une partie de l'hiver, & tous les efforts de Fulvie, Asinius, Ventidius & Plancus pour le secourir n'ayant eu aucun succès, le manque de provisions le réduisit aux plus grandes extrémités, & il offrit de capituler.

Octave, en acceptant cette proposition, avec son adresse ordinaire, prit des mesures pour diviser ses ennemis & pour répandre entr'eux des semences de jalousie pour l'avenir. Il affecta de distinguer les troupes régu-

lieres qui avoient été formées pour ſervir ſous ſon collegue Marc-Antoine, des citoyens Romains, ou plutôt des hommes qu'il traitoit de ſéditieux, pour avoir pris part dans cette querelle. Sous prétexte de reſpect pour leur chef, il permit aux premiers de ſe retirer avec honneur, & exigea des autres de ſe rendre à diſcrétion. Lucius Antonius acceptant ces propoſitions, donna lui-même l'exemple, & ſortit en perſonne pour recevoir l'ordre du vainqueur. En ayant reçu un accueil favorable, il chercha à juſtifier ſa conduite en alleguant ſon devoir comme magiſtrat civil, & ſon deſir de rétablir la république; il demanda grace pour ceux qui avoient formé avec lui le même deſſein. Octave répondit « que ſes ennemis s'étant rendus à diſcrétion, il » ne feroit aucune remarque ſur la vérité de leurs excuſes, qu'il ne parleroit pas de conditions, puiſqu'il » n'étoit pas lié par un traité; qu'il » devoit maintenant conſidérer non-» ſeulement ce que ſes ennemis » avoient mérité, mais ce qu'il ſe » devoit à lui-même. » Ayant trouvé parmi ſes priſonniers quelques vé-

térans qui avoient servi sous César, son intention étoit de les faire mettre à mort; mais considérant que ce parti étoit extrêmement injurieux pour son armée, il borna sa sévérité aux citoyens Romains qu'il accusa d'avoir, en cette occasion, agi avec autant d'animosité contre l'armée que contre lui-même. Pour venger l'injure prétendue faite à l'armée, tous les citoyens, trouvés sous les armes, furent mis à mort. Appien cite de ce nombre Cannutius, C. Flavius, Claudius Bytinicus & d'autres (1). Ce Cannutius, suivant Dion Cassius, avoit été le tribun qui présentant Octave lors de la premiere audience qu'il eût du peuple Romain, avoit tant contribué à l'élévation de sa fortune.

La plus grande partie des exécutions fut faite en présence d'Octave & en forme de sacrifice aux manes ou à la divinité de Jules César. Cette cérémonie, quelque détestable qu'elle fût, paroissoit alors donner à cette exécution une empreinte de piété qui sanctifioit la cruauté avec laquelle

(1) Appien, de la Guerre civile, L. 5.

ces meurtres étoient ordonnés, & avec laquelle Octave lui-même oſoit en être le ſpectateur. Dion Caſſius & Suétone prétendent que l'on fit périr de cette maniere quatre cens ſénateurs & chevaliers (1). Les magiſtrats & le conſeil de Pérouſe étant envoyés ſéparément à la mort, demanderent grace, mais ils eurent pour toute réponſe, *il faut que vous mouriez* (2). La ville elle-même, ſoit par le déſeſpoir des habitans, ou par la cruauté de ceux qui en étoient devenus les maîtres, fut incendiée & conſumée entièrement. Le pays des environs devenu déſert ou ravagé par le fer & par le feu, & abandonné par ſes premiers poſſeſſeurs, devint la proie de ceux qui ſuivoient l'armée & qui voulurent s'en emparer (3).

A l'époque de cette ſcene affreuſe, Octave n'avoit pas plus de vingt-trois ans, & ſi l'on peut dire que dans les premiers exemples de cruauté, ſa jeuneſſe avoit pu être maîtriſée ou ſéduite par la fureur de ſes collegues,

---

(1) Dion Caſſius, Liv XLVIII, c. 14.
(2) Suétone ſur Octave, ch. 15.
(3) Dion Caſſ. Liv. XLVIII, c. 14 & 15.

néanmoins il découvrit un naturel sanguinaire dans cette occasion où il n'avoit personne pour partager le blâme (1) des cruautés dont il se souilla. Aussi le pouvoir suprême qu'il étoit sur le point d'envahir seul, commença-t-il à inspirer plus de frayeur que n'avoit fait l'usurpation qu'il avoit partagée avec des personnes dont l'une étoit méprisée par son manque de capacité, & l'autre détestée par ses débauches.

LIVRE V. CHAP. V.

Avant que cette guerre eût éclaté en Italie, Domitius Calvinus & Asinius Pollion avoient été désignés consuls, & l'année suivante, dans laquelle ces évènemens eurent lieu, est désignée par leurs noms. Néanmoins cette rupture, entre les adhérens d'Antoine & de César, les empêcha de prendre formellement possession de leur office.

An de Rome 713. L. Dom. Calvinus. Asinius Pollion.

Quoique Pollion n'eût pas eu occasion d'agir, cependant comme il tenoit sa commission de Marc-Antoine, on supposa qu'il avoit pris le parti de Lucius Antonius dans cette derniere querelle: résidant pendant le

(1) Titelive, épitome, Liv. 26.

cours de cette guerre dans le district de Venise, sa province, il avoit entretenu avec Ænobardus une conférence dans laquelle représentant Lucius Antonius, en sa qualité de consul Romain, comme le chef légal de la république, il avoit tâché d'engager cet officier dans son parti; mais les suites de la guerre rompirent cette correspondance, & les adhérens militaires d'Antoine étant dispersés ou mis en pieces, ses parens & ses amis prirent la fuite de différens côtés.

Fulvie, accompagnée de trois mille hommes de cavalerie, prit la route de Brindes, & delà, avec Plancus & quelques autres de sa suite, elle fit voile pour la Grece (1) escortée par cinq galeres. Julie, mere d'Antoine, quoique fort âgée, se réfugia auprès de Sextus Pompée en Sicile, où s'enfuirent pareillement Tiberius Clodius Neron, avec sa femme Livie Drusilla & son fils encore enfant, personnages dont il sera souvent fait mention dans la suite de cette histoire, comme étant ceux qui eurent le plus de part à une puissance qui sembloit

(1) Appien, de la Guerr. civ. L. v.

alors s'élever sur la ruine de leurs fortunes. D'autres se réfugierent sous la protection d'Ænobardus sur les côtes de la Pouille.

LIVRE V. CHAP. V.

Tandis que les parents d'Antoine étoient engagés dans cette malheureuse guerre, lui-même avoit passé de Grece en Egypte par l'Asie, où, s'imaginant que toutes les difficultés étoient terminées, il s'abandonnoit à son penchant naturel pour les plaisirs & la dissipation. Etant à Ephèse, il avoit assemblé les principaux habitans de la province pour leur proposer de payer une contribution: & il avoit ainsi exposé le sujet qui l'obligeoit, ainsi que ses collegues, à demander de l'argent. « Ils étoient » sur le point, » dit-il, « de licencier » l'armée, qui ne comprenoit pas » moins de vingt-huit légions aux» quelles il étoit dû beaucoup d'ar» rérages de leur paye, ainsi que des » récompenses & des gratifications » pour leurs anciens services. Un de » mes collegues, » continua-t-il, » est allé en Italie dans le dessein de » pourvoir aux établissemens de cette » nombreuse armée, ou plutôt de » chasser tous les habitans de ce pays

Progrès d'Antoine en Asie.

» pour leur faire place. Pour moi je » suis chargé de recueillir de l'argent; » & je suis persuadé que vous nous » trouverez très-modérés, quand vous » verrez que nous ne vous deman- » dons pas plus que vous ne donniez » à nos ennemis. La nécessité, néan- » moins, nous oblige à exiger dans » une année ce que Brutus & Cassius » levoient en deux. *Il vous plaira alors* » *ordonner*, » dit un des assistans, *qu'il* » *y ait deux étés & deux récoltes dans* » *cette année merveilleuse, car vous qui* » *pouvez nous commander de payer dans* » *une année la taxe de deux, pouvez pa-* » *reillement ordonner de recueillir les* » *fruits de deux années dans une* (1) ».

Antoine, qui étoit plus sensible aux charmes de l'esprit qu'aux considérations de l'humanité & de la justice, fut charmé de cette réponse, & consentit que l'impôt proposé fût levé dans deux années au lieu d'une (2). D'Ephese il voyagea le long des côtes à travers la Syrie, il imposa de fortes contributions, disposa des terres & des maisons de campagnes dont il fai-

(1) Appien, de la Guer. civ. Liv. v.
(2) Plutarque, vie d'Antoine.

ſoit préſent à ſes amis & à ceux de ſa ſuite. Ses créatures s'adreſſoient ſouvent à lui pour en obtenir de pareilles faveurs ſous prétexte que les poſſeſſions qu'ils demandoient étoient ou déſertes ou occupées par un ennemi. On dit entr'autres, qu'il accorda à ſon cuiſinier de grandes poſſeſſions pour l'avoir contenté dans l'arrangement d'un ſouper. Dans ſa propre conduite il montra cette diſſipation & cette extravagance à laquelle il retournoit toujours dans ſes momens de triomphe & de relâche, & il fit voir dans la gayeté & dans les fêtes de ſa cour, le contraſte parfait des accès de la joie, avec l'allarme dont les habitans de chaque province étoient ſaiſis à ſon approche (1). Il avoit probablement vu Cléopâtre en Italie, tandis qu'elle étoit liée avec Jules Céſar, & s'imaginant alors avoir pris la place de cet heureux uſurpateur, il penſa qu'étant chef de l'empire, elle devoit lui appartenir & être la récompenſe de ſes travaux ; & il eſt même vraiſemblable qu'elle fut le principal objet de ſon voyage dans l'Orient. Afin

(2) Plutarque, vie d'Antoine.

de rendre leur entrevue plus éclatante, il voulut la signaler par une querelle & une réconciliation supposée. Il affecta donc de croire un rapport suivant lequel cette reine avoit donné ordre à sa flotte de Chypre de joindre celle de Cassius dans la derniere guerre, & il lui envoya une sommation de venir le trouver en Cilicie pour se disculper d'une accusation aussi grave.

Cléopâtre parut, en conséquence, sur le Cydnus à bord d'une galere, suivie d'un cortége brillant, & éblouit le triumvir romain par la profusion de ses ornemens, l'élégance de son équipage & les charmes de sa personne. Elle avoit alors vingt-neuf ans, connoissant la langue & les mœurs de différentes nations, versée principalement dans la littérature grecque, & étant dans la maturité de son esprit & tout l'éclat de sa beauté; elle joignoit l'art d'une coquette aux qualités qui conviennent à la naissance & à la haute condition d'une reine. Antoine l'ayant engagée à souper, elle dit qu'il devoit commencer par accepter son invitation. Ayant remarqué dès ce premier repas, que ses

plaisanteries se ressentoient de la licence des camps, elle se prêta à ce genre & même le surpassa par la conversation la plus libre.

LIVRE V. CHAP. V.

Dès ce moment Antoine abandonna toutes ses affaires & suivit la reine d'Egypte dans son royaume, laissant ses provinces exposées aux entreprises d'un ennemi, qui ne tarda pas à les attaquer & à les dévaster; & tandis que cet orage désoloit l'Orient & que son frere Lucius avec ses autres adhérens, en Italie, étoient obligés de fuir ou de se soumettre à son rival après avoir fait tous leurs efforts pour lui conserver sa part dans le gouvernement de l'empire, il passoit l'hiver à Alexandrie dans les plaisirs & la dissipation (1). Pour satisfaire la jalousie de Cléopâtre, il fit mettre à mort Arsinoë, sa sœur & sa rivale au trône, qui avoit été jusqu'alors enfermée à Milet. Dans toutes les autres circonstances il se laissa gouverner par le caprice de cette reine, & tandis qu'il avoit les ornemens & le cortege d'un consul romain & du premier magistrat de l'empire, il vivoit comme un

Son séjour à Alexandrie.

Miletus.

(1) Plutarque, vie d'Antoine.

jeune homme dominé par son premier amour. Cependant le cours de ses plaisirs ne tarda pas à être interrompu par la nouvelle qu'il reçut de l'état de ses affaires dans la Syrie & dans l'Asie mineure.

Pacorus, fils du roi des Parthes, avoit passé l'Euphrates avec une armée formidable, il avoit ravagé la Syrie, & s'avançoit à grands pas dans la Cilicie. Il étoit conduit dans cette expédition par Labiénus, officier romain (1), que Brutus & Cassius avoient envoyé résider à la cour de ce roi avant que le destin de l'empire eût été décidé par la bataille de Philippes, & qui depuis avoit engagé les Parthes à tenter la conquête des riches provinces de leur voisinage, qui étoient devenues, ainsi que la république romaine elle-même, le partage de simples usurpateurs, dont les loix de l'état refusoient de reconnoître & de soutenir les prétentions.

A cette nouvelle alarmante, An-

(1) On présume que c'étoit le fils de celui qui servoit sous Jules César dans la réduction de la Gaule, & ensuite contre lui dans la guerre civile.

toine avoit assemblé les forces navales de l'Asie & de l'Egypte, & avoit fait voile avec deux cens galeres vers les côtes de Phænicie; mais quand il apprit la mauvaise conduite & la détresse de ses amis en Italie, il vit que pour rétablir son parti & sauver les restes de son pouvoir, il étoit nécessaire de conduire de ce côté l'armement qu'il avoit destiné contre les Parthes (1). Ayant donc remis à Ventidius le commandement de ses forces en Asie, il partit pour la Grece ; à son arrivée à Athenes, il fut reçu par Fulvie, dont l'accueil fut vraisemblablement moins flatteur que celui auquel il avoit été accoutumé dernierement en Egypte. Le mari & la femme, dans cette entrevue, étoient tous deux disposés à se blâmer & à se faire des reproches respectifs. Antoine se plaignit du feu que l'on avoit mis si mal-à-propos dans ses affaires en Italie, & Fulvie lui reprocha les infidélités publiques qu'il lui avoit faites, & la négligence qu'il avoit mise dans le soin de ses intérêts. On pensa qu'en

(1) Appien, de la Guere civile, Liv. v. Plutarque, vie d'Antoine.

LIVRE V. CHAP. V.

fomentant la derniere querelle avec Octave, elle avoit agi par jalousie contre Cléopâtre, & n'avoit adroitement suscité les troubles en Italie que pour forcer son mari à quitter l'Egypte.

Antoine trouva également à Athenes Scribonius Libon, beau-pere de Sextus Pompée, qui, sous prétexte de conduire sa mere Julie en sûreté chez son fils, fit des ouvertures d'alliance & des propositions pour agir de concert dans la conduite de leurs opérations contre Octave, sur les côtes opposées de l'Italie. Mais Antoine ne fit pas une réponse positive à cette proposition. Dans le dernier partage de l'empire, l'Italie n'avoit point entré dans le lot particulier d'aucun des triumvirs; mais étant également ouverte à tous, Antoine déclara qu'il s'y rendoit, non comme l'ennemi d'Octave, mais comme son collegue dans le gouvernement, & comme étant aussi intéressé que lui à garantir des troubles la capitale de l'empire. Dans sa réponse à Libon, il avoua donc les obligations qu'il avoit à Sextus Pompée pour la maniere honorable avec laquelle il avoit traité son

parent, il assura que, s'il s'offroit une occasion favorable, il se croiroit heureux de lui en témoigner sa reconnoissance, & que s'il se voyoit obligé de faire la guerre à Octave, il recevroit avec plaisir les secours de Pompée; ou que dans le cas où les affaires se termineroient par un accommodement, il ne négligeroit pas ses intérêts dans les conditions du traité.

Octave, ayant été informé de cette entrevue, saisit l'occasion qu'elle lui présentoit de rendre Antoine suspect aux vétérans. Il publia la nouvelle qu'il avoit reçue de la correspondance de son adversaire avec le chef du parti de Pompée, & la présenta comme le prélude de quelque dessein formé de soutenir les ennemis de Jules César, de rétablir les anciens possesseurs de terre en Italie, & en conséquence de déposséder les vétérans des établissemens qu'on venoit de faire en leur faveur. En répandant ces bruits dans l'armée, Octave prit des mesures pour se mettre en état, s'il le jugeoit nécessaire, de refuser à son collegue l'entrée dans tous les ports d'Italie.

Immédiatement après la réduction de Pérouse, Calenus, qui comman-

doit, pour Antoine, au pied des Alpes, un corps considérable de troupes, étant sur le point de mourir, Octave se rendit à leur quartier, les attira à son parti, & afin de s'assurer de leur fidélité, fit le changement qu'il crut nécessaire dans leurs officiers. Par ce moyen, après avoir gagné les membres du parti de son rival, dans toutes les villes qui tenoient encore pour lui en Italie, il lui enleva la Gaule Cisalpine, pour laquelle il avoit combattu si long-tems contre le sénat.

A l'arrivée d'Antoine en Grece, les forces de terre que possédoit Octave étoient de beaucoup supérieures à toutes celles que l'on pouvoit rassembler contre lui, même par la réunion de son rival avec Ænobardus & Sextus Pompée; mais il étoit si inférieur en vaisseaux, que s'ils eussent réuni leurs flottes, ils se feroient emparés des côtes & auroient empêché d'entrer en Italie toutes les provisions qui lui venoient du dehors. Pour semer la jalousie entr'eux, & pour contrebalancer les intrigues d'Antoine avec Scribonius Libon & Sextus Pompée, il offrit d'épouser Scribonia, fille de Libon & tante de la femme

de Pompée. Le frere ayant reçu favorablement cette proposition, il envoya Mucia, mere de Sextus Pompée, avec un cortege honorable, pour engager pareillement son fils à faire réussir l'alliance proposée. Par ce moyen, il espéroit ralentir ou adoucir l'animosité de cette famille, ou du moins il se flattoit que, sous les apparences d'une correspondance amicale avec Sextus Pompée, il pourroit allarmer à son tour Antoine & déconcerter ainsi tout le plan que son rival, dans le dessein de rompre avec lui, auroit pu former pour s'unir avec les restes du parti républicain. Ce mariage avec Scribonia étoit le second projet du même genre qu'Octave avoit formé avant l'âge de vingt-quatre ans, uniquement pour tromper la vigilance & pour appaiser l'animosité de ses adversaires, tandis qu'il continuoit la poursuite de son objet principal avec une attention & une ardeur infatigables.

Antoine avoit, à tous égards, sur Octave non-seulement l'avantage des années, mais il étoit reconnu pour meilleur guerrier; & ayant eu en la plus grande partie, pour ne pas dire

LIVRE V. CHAP. V.

en tout, l'honneur de la victoire de Philippes, il jouissoit d'un grand crédit dans l'armée ; & il étoit probable que par-tout où il paroîtroit, il seroit favorablement reçu par toutes les troupes qui avoient une fois servi sous ses ordres. En conséquence, à son approche en Italie, son adroit rival envoya ces troupes, sous différens prétextes, dans des provinces éloignées. Quoique Lépide eût jusqu'alors consenti au dernier partage de l'empire par lequel il avoit été dépouillé de la part qu'il avoit eue dans le pouvoir des triumvirs, néanmoins, comme on lui en avoit laissé le titre, & qu'il pouvoit faire pencher la balance en faveur de celui des deux concurrens pour lequel il se déclareroit, ou fournir un prétexte à quelque partie de l'armée de le suivre, Octave jugea à propos, dans cette occasion, de l'éloigner. Pour cet effet le gouvernement de l'Afrique lui fut assigné & on l'envoya prendre possession de cette province avec six légions dont la fidélité étoit équivoque.

Retour d'Antoine en Italie.

Tandis qu'Octave se fortifioit ainsi en Italie, & qu'il en écartoit tous les objets de défiance, Antoine, dans des

dispositions moins pacifiques que celles qu'il avoit conservées jusqu'alors, sortit d'Athènes, & laissant Fulvie malade à Sicyone, il joignit à Corcyre sa flotte qui avoit fait le tour du Peloponèse, & de-là il fit voile avec deux cens galeres pour la côte d'Italie. Il fut joint dans sa route par Ænobardus & cingla directement vers Brindes. Comme il n'y avoit point de guerre déclarée entre lui & Octave, il s'attendoit à être admis dans ce port, mais se voyant à cet égard trompé dans ses espérances, il descendit à quelque distance du port, & invéstit ou bloqua la ville par mer & par terre. Ayant ainsi commis des hostilités, il n'hésita pas plus longtems à accepter l'alliance de Sextus Pompée contre Octave, & il lui proposa de faire une descente où il le jugeroit à propos sur les côtes opposées de l'Italie pour diviser les forces de leur ennemi commun, tandis que lui-même continueroit le siége de Brindes.

En conséquence Sextus Pompée, malgré le mariage de sa parente Scribonia avec Octave, ne se laissant point séduire par cet artifice, aborda à

Thurii dans la baye de Tarente, se rendit maître de cette place & du pays qui s'étendoit de-là jusques à Cosanse. Il envoya en même tems, en Sardaigne, Menas, un de ses amiraux, qui prit possession de cette île, & attira à son parti deux légions qui y étoient en quartier.

Octave envoya Agrippa pour s'opposer à Pompée, tandis qu'il s'avançoit lui-même au secours de Brindes, mais d'une maniere à confirmer les premiers soupçons que l'on avoit de son peu de courage. Etant tombé malade dans sa marche, il s'arrêta à Canosa, & laissa son rival s'emparer de Brindes. Agrippa se comporta avec plus de vigueur; il repoussa l'ennemi qui avoit débarqué près de Tarente, l'obligea à abandonner sa conquête & à se réfugier dans ses vaisseaux.

Après qu'Antoine se fut emparé de Brindes, on s'apperçut bientôt que cette guerre infructueuse étoit également désagréable aux armées de l'un & de l'autre parti, & chacun des deux chefs, pour se disculper auprès des troupes, fit tous ses efforts pour rejetter le blâme sur son adversaire. Antoine se plaignit de ce que, sans

aucune hostilité de sa part, on lui avoit fermé les ports d'Italie; Octave, de son côté, accusa Antoine d'avoir entretenu une correspondance avec le parti de Pompée, & il justifia l'ordre qu'il avoit donné, de fermer le port de Brindes, en disant, qu'il avoit pris cette précaution, non pas contre Antoine & les troupes à son service, mais contre Ænobardus, un des assassins de Cesar, qu'Antoine avoit engagé à faire la guerre en Italie.

Quoi qu'il en soit, de la maniere dont ces représentations furent reçues, comme les troupes avoient entr'elles des correspondances fréquentes, elles se firent connoître leur penchant mutuel pour la paix, & les officiers, qui avoient accès auprès des deux chefs, firent des propositions formelles pour les réconcilier. Antoine, pour prouver son desir d'épargner le sang des légions, congédia Ænobardus, sous prétexte de l'employer à remplir une commission en Bithinie, & en même tems il envoya des instructions à Sextus Pompée, pour s'éloigner des côtes d'Italie.

Les deux triumvirs étoient dans ces dispositions pacifiques lorsqu'on ap-

LIVRE V. CHAP. V.

prit la mort de Fulvie, événement qui facilitoit d'autant plus la négociation de la paix, qu'il faisoit espérer de cimenter, par un mariage, l'alliance des deux parties. En conséquence, il fut proposé que la sœur d'Octave & veuve de Marcellus, épousât Antoine, & sur ce fondement l'on conclut un traité qui opéroit un nouveau partage de l'empire; tout l'orient, depuis l'Euphrates jusqu'à Codropolis, sur la côte de l'Illirie, fut assigné à Antoine. L'occident, depuis cette côte jusqu'à l'océan & au canal britannique, fut assigné à Octave; l'Italie étant regardée comme le siege du gouvernement, & comme le lieu principal d'où les généraux tiroient des secours pour leurs armées, l'entrée en fut également ouverte à tous deux. On laissa Lépide en possession de l'Afrique. Ænobardus fut compris dans le traité & déclaré en paix avec les chefs de l'empire; mais Sextus Pompée, malgré sa derniere confédération avec Antoine & la nouvelle alliance (1) qu'il venoit

(1) Dio. Cass. Liv. LXVIII, c. 28, Appien, de la Guerre civ. Liv. v.

de

de contracter avec César, devoit toujours être traité comme un ennemi. Il fut arrêté qu'Octave marcheroit contre lui, tandis qu'Antoine devoit faire contre les Parthes une guerre suffisante pour occuper ses forces.

Lors de la conclusion de ce traité, les chefs se donnerent mutuellement des fêtes, & les troupes déchargées du poids d'une guerre inutile qu'on les obligeoit de se faire, ne s'occuperent plus que du soin de recevoir la récompense de leurs services. Ces troupes avoient appris qu'Antoine avoit été en Asie pour lever l'argent dont on avoit besoin pour payer ce qui leur étoit dû & satisfaire à leurs prétentions ; ils avoient beaucoup de notes sur lesquelles ils avoient porté les récompenses & les gratifications qu'on leur avoit fait espérer dans différentes occasions, & ils réclamerent alors particulierement les sommes qu'on leur avoit si libéralement promises avant la bataille de Philippes. Ils étoient prêts à faire éprouver à leurs chefs la même violence qu'on leur avoit si bien appris à employer contre le gouvernement civil de leur pays. Dans cette

occasion ils s'adresserent principalement à Antoine. Ils lui demanderent compte de l'argent qu'il avoit ramassé en Asie, & se rangeant autour de lui, d'une maniere mutine, ils se seroient portés à des violences contre sa personne, s'ils n'eussent pas été appaisés par Octave, qui, ayant été l'auteur des premieres libéralités, avoit assez de crédit parmi les troupes pour les faire acquiescer aux raisons qu'on leur avoit données sur le retard de leur payement, & pour les tranquiliser sur les nouvelles assurances qu'on venoit de leur donner, que toutes les promesses qu'on leur avoit faites seroient fidélement remplies.

Tous les sujets de mécontentement étant ainsi écartés, les légions consentirent à être envoyées dans différens quartiers, & les chefs partirent pour Rome avec toutes les apparences d'une réconciliation parfaite ; ils firent ensemble leur entrée dans la ville, à cheval & revétus de robes triomphales ; ils furent reçus par les personnes de tout rang & de toute condition, avec des démonstrations d'une joie générale & sincere, qu'avoit excitée la délivrance d'une guerre

civile, qui venoit de menacer les habitans de l'Italie.

Les apparences de paix, avec lesquelles les deux maîtres de l'empire firent leur entrée dans Rome, furent fortifiées par le mariage d'Antoine avec Octavie, & l'on s'attendoit que ces anciens rivaux, pour lors devenus freres par ce mariage, gouverneroient à l'avenir avec une intelligence parfaite & une confiance mutuelle. Antoine, de son côté, pour faire preuve de la sincérité de ses intentions, fit mettre à mort Manius, confident de son frere & de Fulvie, comme l'auteur supposé des derniers troubles de l'Italie, & probablement encore plus pour montrer combien il étoit prêt à sacrifier toutes les considérations à sa liaison actuelle ; il fit connoître une correspondance secrette que Salvidiénus, Officier servant sous Octave, avoit entretenue avec lui pendant le siége de Brindes. En conséquence de cette indiscrétion, cet officier fut condamné comme coupable de trahison, & se tua lui-même (1).

Sur la foi de cette renonciation pu-

(1) Titelive, épitome, liv. 127.

blique à tout attachement particulier, Octave & Antoine, partageant comme collegues l'autorité souveraine, passerent le reste de l'année & toute l'année suivante à Rome, avec les apparences d'une concorde parfaite. Cette concorde fut en quelque sorte attribuée à la conduite d'Octavie, qui, pendant ce tems, donna à Antoine un fils, qui devenoit le gage de la durée de leur union ; mais malgré ces apparences flatteuses, l'Italie gémissoit encore sous le poids des malheurs d'une guerre qui subsistoit avec les chefs qui étoient en possession de la Sicile & de la Sardaigne.

Sextus Pompée, aigri de la maniere dont il avoit été traité par les deux partis dans la derniere querelle, & dans la réconciliation qui l'avoit suivie, & possédant alors des forces navales considérables, bloqua les ports d'Italie & empêcha l'importation ordinaire du bled. Les habitans des villes furent réduits à une grande détresse. Ceux de la métropole, particuliérement, devinrent furieux, & méprisant les forces militaires par le moyen desquelles on les gouvernoit, ils se souleverent, démolirent les maisons

de ceux à qui ils attribuoient leurs souffrances, se répandirent en reproches contre les triumvirs & même ils les maltraiterent. S'étant munis d'armes, ils résisterent aux troupes qui étoient employées à les appaiser & leurs fréquents combats couvrirent les rues de morts.

Les triumvirs étoient disposés à mettre fin à ces troubles en pressant avec vigueur Pompée pour le contraindre à laisser la liberté des mers; mais pour y parvenir il falloit un grand renfort de vaisseaux, & on imposa une taxe pour payer l'armement d'une flotte. Cette charge publique venant si mal-à-propos augmenta beaucoup le mécontentement général. Quoique les habitans de Rome se fussent laissés dépouiller des droits politiques que leur donnoit la qualité de citoyens romains, ils étoient encore sensibles aux besoins de la nature, & ils étoient irrités par les exactions qui attaquoient leurs propriétés. Le malheur des tems ranima leur courage, & ils hasarderent de censurer une usurpation à laquelle ils n'avoient pas osé résister. » L'Italie,

» capitale de l'empire, disoient-ils, » longtems accoutumée à l'exemption » de toute taxe, étoit non-seulement » déchirée par des guerres domesti- » ques, mais appauvrie par une ex- » torsion qui étoit commise pour sou- » tenir des guerres, non contre des » ennemis étrangers, mais contre les » romains, & pour satisfaire la vanité » ou l'ambition de citoyens qui épui- » soient toutes les forces de la répu- » blique, uniquement pour s'en appro- » prier le gouvernement, c'étoit pour » cela que tant de citoyens respec- » tables avoient été proscrits. C'é- » toit pour cela que l'on étoit encore » exposé aux ravages du fer & de » la famine, & que les enfans des pre- » mieres familles de Rome, pour ven- » ger les injustices que l'on avoit faites » & même pour se procurer la sub- » sistance, étoient forcés de faire le » métier de bandits & de pirates.

La populace de Rome, excitée par ces représentations, déchira l'édit qui contenoit la nouvelle taxe, & s'imaginant avoir recouvré sa premiere influence, quoiqu'alors sous le gouvernement de la force militaire, elle se

porta aux plus grands excès, & devint plus dangereuse qu'elle ne l'avoit été dans les plus grands abus de sa liberté civile, & lorsqu'elle jouissoit encore de tout son pouvoir démocratique.

Cette émeute & l'approche d'une famine obligerent d'entamer une négociation avec Sextus Pompée, comme le moyen le plus prompt de remédier à la détresse actuelle. Octave profita encore une fois de l'alliance qu'il avoit contractée avec la famille de Pompée, par son mariage avec Scribonia; il invita Libon à venir le voir en Italie, & par ce moyen proposa entre les parties, une entrevue qui devoit se tenir à Pouzzol dans la baye de Baies.

Sextus Pompée, ayant acquiescé à cette proposition, vint sur la côte avec sa flotte. Antoine & Octave se rendirent à Pouzzol par terre, suivis de plusieurs des principaux citoyens, & d'une nombreuse escorte militaire. Pour que les Parties pussent se voir en sûreté, on proposa que chacun eût une plate-forme séparée, élevée sur des pilotis placés dans la mer, l'une partant du rivage, & l'autre du vais-

seau de Pompée, & s'approchant assez l'une de l'autre, pour que les Parties pussent tenir leur conférence, quoique toujours à une espace ou un intervalle convenable pour les mettre mutuellement en sûreté contre toute insulte & contre toute violence.

Ces préparatifs étant faits, la flotte de Sextus Pompée se rangea d'un côté & l'armée de terre des Triumvirs de l'autre. Comme le bien général tenoit au résultat de cette entrevue, chacun s'y intéressoit vivement. Les rivages, les rochers, les hauteurs étoient couvertes de spectateurs qui, les yeux fixés sur cette scene, en attendoient l'événement avec inquiétude. A la premiere conférence, les triumvirs offrirent à Pompée de revenir à Rome sans crainte & de le dédommager par une fortune égale à celle de son pere. Il demanda à être admis au triumvirat à la place de Lépide, qui paroissoit effectivement en être déja exclus. Comme ils se quitterent sans convenir de rien, cette nouvelle parut causer un mécontentement général parmi les adhérens de l'un & de l'autre parti. Pompée appréhendoit la désertion de plusieurs de ceux qui l'avoient suivi

jusqu'alors ; & comme il avoit fait, depuis peu, mettre à mort Murcus, un des principaux officiers à son service, pour un soupçon de cette espece, il étoit tenté de croire, que plusieurs de son parti seroient disposés à accepter des conditions quelconques, & à traiter pour eux-mêmes.

LIVRE V. CHAP. V.

D'un autre côté, la détresse de l'Italie mettoit les triumvirs dans la nécessité indispensable de faire les sacrifices nécessaires, & les deux partis en vinrent à une seconde entrevue, avec plus de desir de terminer leur différent. On convint, en conséquence, que Pompée demeureroit en possession de la Sicile, de la Sardaigne & de la Corse ; que le Péloponese lui seroit également cédé, & qu'on lui donneroit une somme d'argent pour le dédommager des pertes de sa famille (1) ; que tous les exilés qui étoient maintenant sous sa protection, excepté ceux qui avoient eu part à la mort de César, seroient rétablis dans leur pays, & recevroient le quart de leur

Traité avec Sextus Pompée.

(1) 15,500,000 drach. ou deniers équivalent à 500,000 liv. sterl. Zonoras, liv. 10, page 283, c. 21.

ancienne fortune; que la navigation des mers de l'Italie feroit libre, & que les vaisseaux pourroient dès l'instant sortir de Sicile & de toutes les contrées voisines, qui avoient coutume de fournir du bled à ses habitans.

Ce traité étant ratifié fut porté à Rome, & confié à la garde des vestales. Tout sujet de méfiance & d'hostilités entre les parties étant anéanti, on joignit les plates-formes par un pont de planches, & ils s'embrasserent. Ceux qui étoient à portée de voir ce signal de paix jetterent un cri de joie, qui fut répété par la multitude qui remplissoit les vaisseaux & qui couvroit les rivages voisins. Chacun prit part à l'allégresse que causa cet événement, qui sembloit devoir mettre fin à la détresse & aux malheurs que l'on avoit éprouvés.

Les Historiens, semblant partager les sentimens de ceux qui étoient intéressés dans cet événement, ont déployé leur génie pour le décrire, & nous ont rapporté en détail les particularités les plus frappantes. Des amis & des parens, qui avoient été longtems séparés pour jouir des pre-

miers plaisirs de la paix, s'assemblerent avec empressement sur le rivage; les personnes mêmes qui n'avoient pas de motifs aussi particuliers, étant entraînées par l'effervescence générale, se presserent pour voir la scene de plus près, au point que plusieurs furent suffoqués dans la foule. Les plus impatiens, s'élançant des bateaux & des vaisseaux dans la mer, gagnerent la terre à la nage, & en rencontrerent d'autres qui avoient quitté le rivage, dans l'espérance de retrouver leurs parens & leurs amis. On entendoit des exclamations de joie ou des cris de désespoir, selon que chacun étoit heureux ou malheureux dans ses recherches. Les peres & les enfans, trompés dans leur espoir de se rencontrer l'un l'autre, arrachoient leurs cheveux & s'abandonnoient à tous les excès de la douleur. Enfin, quoiqu'en apparence aux termes des calamités publiques, l'ensemble de ce spectacle offroit une expression énergique de malheurs que les derniers troubles avoient occasionnés, & des marques frappantes des blessures récemment ouvertes & encore saignantes, qui avoient déchiré les entrailles

de la République & le sein de toutes les familles. Cette scene fut terminée par des fêtes que les chefs se donnerent mutuellement. Le sort voulut que Pompée donnât le premier repas à bord de son vaisseau ; il s'excusa beaucoup sur le manque de commodités & jouant sur le mot *carenæ*, qui signifioit *vaisseau*, & qui étoit aussi le nom du jardin & de la maison de campagne que son pere avoit dans les fauxbourgs de Rome, & qu'Antoine occupoit alors. » C'est-là, dit-il, » maintenant *ma carene* ». Tandis que tout le monde étoit encore sur le vaisseau, Menas, autrefois esclave du grand Pompée, mais pourlors émancipé, & premier officier de mer dans la flote de son fils, dit tout bas à Sextus Pompée, qu'il étoit tems alors de venger la mort de son pere & de son frere & de recouvrer le rang de sa famille, en faisant mourir les auteurs de tous leurs maux. » Laissez-moi couper le » cable, dit-il, & mettre en mer, » je vous promets qu'aucun d'eux » n'échappera. Menas auroit bien pu, dit Sextus, » prendre ce parti sans me » consulter, mais ma parole est sa» crée, & je ne puis la violer ».

En conséquence, on laissa partir les convives sans qu'ils se fussent doutés aucunement du danger qu'ils avoient couru, & ils donnerent des repas à leur tour. A ces fêtes on proposa de nouveaux articles pour confirmer le traité & régler le plan de l'administration future. Pour fortifier l'union des parties, la fille de Sextus Pompée fut fiancée à Marcellus, neveu d'Octave & pour lors beau-fils d'Antoine. La succession au consulat fut fixée pour quatre ans. Antoine & Libon furent nommés Consuls pour la premiere année, Octave & Pompée devoient suivre, ensuite Ænobardus & Sosius; enfin, Antoine & Octave. On s'imagina que l'ordre & la tranquillité publique seroient si bien établis sous l'administration de ces derniers, car c'étoit-là le langage que les triumvirs affectoient de tenir, que la république n'auroit plus besoin de l'entremise d'un pouvoir extraordinaire, & qu'on alloit la voir reprendre sa forme ordinaire.

Retour d'Octave & d'Antoine à Rome.

Sextus Pompée fit voile pour la Sicile, les deux autres maîtres de l'empire se mirent en marche pour retourner à Rome, & à leur entrée dans

LIVRE V. CHAP. V.

la ville, ils passerent au milieu d'une multitude qui, dans l'occasion présente, donna les plus fortes démonstrations de joie. Le peuple se flattoit qu'il ne se ressentiroit plus de sa derniere détresse, ni des dissentions civiles, qu'il ne verroit plus arracher un pere des bras de sa famille pour aller faire la guerre; qu'il n'y auroit plus à souffrir de l'oppression & de la cruauté des armées abandonnées à la licence, ni à redouter la désertion des esclaves, le ravage des terres, l'interruption de l'agriculture & la famine. L'on disoit que le retour des exilés qui avoient échappé au fer de leurs concitoyens, & qui jouissoient pour lors de la paix & de la tranquillité, étoit le témoignage le plus évident de la sincérité avec laquelle toutes les offenses étoient oubliées & toutes les disputes, & toutes les animosités de parti éteintes.

Leur politique.

Octave & Antoine employerent le reste du tems qu'ils passerent ensemble à Rome aux amusemens de la littérature & dans des passe-tems alors à la mode, les combats de coqs (1) &

(1) Plutarque, vie d'Antoine.

de cailles. Ils gouvernerent les affaires de l'état avec tant de concorde & de discrétion, qu'on ne rapporte aucun événement public, si ce n'est la perfection des aqueducs projettés par Jules César, & la célébration des fêtes qui avoient été instituées pour consommer la destruction de ceux qui avoient conspiré contre sa vie (1).

(1) Dion Cassius, L. 68, c. 32 & 33.



CHAPITRE VI.

Alarme causée par l'invasion des Parthes en Syrie. Arrangemens d'Octave & d'Antoine. Départ de ce dernier, & son séjour à Athènes. Etat de la République. Mariage d'Octave avec Livie. Guerre avec Sextus Pompée. Combats près du détroit de Messine. Agrippa succede au commandement de la flotte d'Octave. Sa victoire sur mer. Fuite de Sextus Pompée. Rupture entre Octave & Lépide.

LIVRE V. CHAP. VI.

Alarme causée par l'invasion des Parthes en Syrie.

TEL étoit l'état des affaires à Rome, quand les nouvelles, que l'on avoit reçues successivement de Syrie, firent sentir que la présence d'Antoine devenoit nécessaire dans cette partie de l'empire, qui avoit été spécialement commise à ses soins ; son lieutenant Desidius Saxa, en s'opposant aux Parthes, commandés par Pacorus & Labienus, avoit été défait, & ne pouvant supporter son malheur, il s'étoit tué lui-même. En conséquence de cette catastrophe, les ennemis avoient envahi la province de Syrie. Déja Tyr

& toutes les villes principales de cette côte étoient en leurs mains, & la province de Cilicie étoit ouverte à leurs incurſions.

Sur cette nouvelle, Antoine envoya en avant Ventidius pour raſſembler les forces qui lui reſtoient dans la province d'Aſie & arrêter, pour l'inſtant, les progrès actuels des Parthes, tandis que lui-même ſe propoſoit de le ſuivre & de conduire la guerre en perſonne. Avant ſon départ il obtint du ſénat & du peuple la formalité d'un acte, pour confirmer tous les arrangemens que les triumvirs avoient faits relativement aux finances & à tous les autres départemens de l'état. De concert avec ſon collégue, il fit les rôles du ſénat & fixa la ſucceſſion des conſuls & des autres magiſtrats pour huit ans. Dans le choix qu'ils firent pour occuper ces différentes dignités, chacun eut ſoin de balancer la nomination de ſon rival par un nombre égal de ſes créatures, de ſes cliens & des perſonnes ſur leſquelles il avoit un entier aſcendant, & dans cette rivalité de pouvoir, ils ne nommerent aux charges de l'état que des étrangers, des ſoldats de for-

Arrangement d'Octave & d'Antoine.

LIVRE V. CHAP. VI.

tune & des personnes qui avoient, depuis peu, obtenu leur liberté, ou des esclaves de confiance affranchis pour ce sujet (1).

Départ d'Antoine. Son séjour à Athènes.

Ces arrangemens finis, Antoine partit pour Athenes avec sa femme Octavie. Là il apprit que la guerre en Syrie touchoit, en quelque sorte, à sa fin; que Pacorus, fils du roi des Parthes, avec Labienus, ayant attaqué Ventidius dans son camp, avoient été repoussés; que leurs forces avoient été ensuite mises en déroute en différens combats, & qu'elles étoient dispersées; que Pacorus lui-même avoit été tué (2); que Labienus, déguisé, s'étoit enfui en Chypre; qu'il avoit été découvert, pris & mis à mort; que les Parthes avoient abandonné toutes leurs conquêtes en Syrie & en Palestine, & se hâtoient de repasser l'Euphrate.

---

(1) Un nommé Maximus étant sur la liste pour l'office de questeur, fut réclamé comme esclave & adjugé comme tel. Un autre homme de la même condition fut découvert occupant une place distinguée, & pour punir sa hardiesse, il fut précipité de la roche Tarpéienne. Dion Cass. Liv. XLVIII. c. 34.

(2) Plutarque, vie d'Antoine.

Antoine, à la fin d'une guerre qui avoit si fort allarmé la partie de l'empire qu'il possédoit, auroit probablement désiré de retourner en Egypte; mais comme la présence d'Octavie ne lui permettoit pas décemment d'aller voir Cléopatre, il se détermina à fixer sa résidence à Athenes. De-là il distribua à ses officiers leurs différens postes & leurs provinces, & il disposa des royaumes sur la frontiere en faveur des princes qui solliciterent sa protection : il donna celui de Pont à Darius, fils de Pharnace & petit-fils de Mithridates ; celui des Juifs & des Samaritains à Hérode ; celui de Pysidie à Amintas, & celui de Cilicie à Polémon. Pendant l'hiver, il réforma tout le cortége d'un officier de la république romaine, & se livra au repos, aux plaisirs domestiques & à la conversation des savans (1).

L'histoire de sa vie présente toujours quelqu'acte d'extravagance & de dissipation dans les intervalles où il éprouvoit quelque relâche. Les détails qui nous restent sur sa conduite à Athenes peuvent en quelque sorte être

(1) Appien, de la Guerre civ. pag. 714.

considérés comme la matiere d'une partie des reproches que ses ennemis ont faits à sa mémoire, pour justifier leur propre cause, & à l'aide desquels ils ont été dans le cas, en devenant victorieux, de le deshonorer à jamais. On prétend qu'à quelques-unes des fêtes qu'il donna, il joua le rôle de bacchus, jeune & conquérant de l'univers, & qu'il poussa si loin cette folie, que les Athéniens, pour lui faire leur cour, oserent lui proposer un mariage entre lui & la déesse Minerve. Mais pour montrer qu'il conservoit quelque raison dans ses extravagances, il accepta la proposition, à condition qu'on donneroit une dot convenable à sa nouvelle épouse, & dans cette plaisanterie, il tourna à son profit leur basse adulation, en exigeant d'eux deux millions de drachmes (1).

Mais quelque fût la maniere dont on suppose qu'Antoine passoit ses momens de loisir à Athenes, Octave, dont la conduite formoit presque toujours un contraste parfait avec celle de son

(1) Environ 300,000 l. sterl. Dion Cass. Liv. XLVIII, c. 39.

collegue, ne pouvoit manquer de se prévaloir de tous les avantages que lui offroit sa situation dans l'Italie, considérée comme la capitale de l'empire, & de profiter des circonstances qui tendoient à l'établissement d'une monarchie, en réunissant, autant qu'il étoit possible, toutes les branches de l'autorité dans sa propre personne.

La réunion du premier César avec Pompée & Crassus, quoique nommée triumvirat, n'étoit que le simple effet d'une combinaison particuliere, pour dominer dans les conseils publics & pour disposer de toutes les dignités & des places de lucre & de confiance. Mais l'autorité exercée alors par Octave, Antoine & Lépide, quoiqu'extorquée par la force, avoit au moins la sanction formelle d'un pouvoir légal, & étoit de la nature de ces commissions extraordinaires, qui avoient été données fréquemment dans tous les âges de la république, & dont l'objet étoit de la soutenir dans les circonstances dangereuses, ou de remédier au dérangement des affaires. L'état se trouvant dans une position aussi critique, une commission de triumvirat donnée publiquement pour

rétablir la tranquilité & l'ordre public, si cette commission eut été accordée librement, étoit assez conforme à ce qu'on avoit pratiqué jusqu'alors, & conservoit assez d'analogie avec les formes romaines, pour qu'il eût été facile de rétablir le gouvernement républicain, si le peuple eut été moins corrompu.

Etat de la république.

Les titres de sénat, de peuple, de consul, de préteur & des autres magistrats ou officiers de l'état existoient encore, & conservoient les apparences des anciennes formalités, soit dans la législation, soit dans l'exercice de la puissance exécutrice. Les mêmes membres qui formoient l'ancien corps politique étoient censés exister, quoique très-affoiblis & tombés en langueur. Le sénat étoit composé de personnes, connues pour favoriser l'usurpation actuelle, ou disposées à s'y soumettre. On ne trouvoit plus que des citoyens de ce caractere. Ceux qui avoient pensé différemment avoient succombé dans les guerres civiles & péri dans les dernieres proscriptions; & s'ils eussent encore existé, les tyrans qui, sous le titre de triumvirs, s'étoient emparés de toutes les fonc-

tions de l'état, ne leur auroient pas laiſſé prendre part au gouvernement. Les prétendus comices même n'étoient plus ces aſſemblées impérieuſes où une multitude réunie d'une maniere tumultueuſe s'arrogeoit les prérogatives du peuple romain, diſpoſoit des élections, ou faiſoit exécuter ſes ordres avec une force irréſiſtible. Cette partie de la conſtitution républicaine n'étoit plus qu'un vain nom employé à ratifier les actes des triumvirs, & à confirmer les nominations de ceux auxquels ils accordoient les dignités de l'état. On avoit cependant conſervé les formes de leurs aſſemblées, ainſi que de celles du ſénat, pour donner une ſanction aux actes qui n'auroient pû être ſuppoſés émanés d'une autorité permanente, ſi l'on n'y eut vu les lettres initiales des noms du peuple romain (1).

Comme le pouvoir ſuprême & l'exercice de toutes les fonctions publiques, tant à Rome que dans les provinces, étoient renfermés dans cette prétendue commiſſion, les offices ordinaires de l'état n'étoient rem-

(1) S. P. Q. R.

plus que pour la forme, ou plutôt pour avoir occasion d'obliger les particuliers en les avançant aux honneurs publics. Les titres de préteur & de consul, conservés par ceux qui avoient rempli ces charges dans la république, ressembloient aux titres d'honneur par lesquels on distingue la noblesse dans une monarchie; & l'on avoit commencé, depuis quelque tems, à desirer les charges, non à cause du pouvoir qu'elles conféroient, mais pour le titre qu'elles laissoient aux personnes qui les avoient une fois possédées.

Ainsi, il n'y avoit pas d'apparence que les anciennes dénominations d'office fussent abandonnées à Rome, même lorsqu'on y établiroit une monarchie. Le terme régulier d'une année n'étoit plus annexé à l'idée de la magistrature. L'honneur d'avoir été consul ou preteur pendant quelques mois, quelques jours ou même quelques heures, donnoit la préséance que l'on desiroit, & plusieurs n'avoient pas plutôt pris possession de leur office, qu'ils étoient écartés pour faire place à d'autres à qui l'on vouloit accorder la même faveur.

De

De cette maniere, pendant la résidence d'Octave & d'Antoine à Rome, Asinius Pollion & Domitiùs, qui occupoient le consulat, furent obligés de le résigner, afin que deux autres pussent y être admis pendant quelques jours. De ces deux, l'un étoit L. Cornelius Balbus, natif de Cadix en Espagne, & le premier de sa famille, qui eût jamais été enregistré sur les rôles du peuple, comme citoyen romain. Mais ce nouveau citoyen avoit suivi Jules Cesar, & amassé une fortune considérable à son service. On transmit à d'autres, pour quelques heures, la dignité de préteur & d'édile, que l'on faisoit vacquer à dessein. Ces places ne donnoient plus alors, comme dans les premiers tems de la république, le droit de prétendre au gouvernement des provinces; elles ne donnoient aucune influence, & à peine attribuoient-elles quelque fonction dans la ville.

Dans cet abus général des institutions civiles, réduites alors à de purs titres & à de simples formes, les tribuns du peuple, à la faveur du respect superstitieux que l'on avoit pour leur personne, conservoient encore

Livre V. Chap. VI.

une partie de leur importance; aussi Octave, au lieu de chercher à la réduire, affecta de respecter ces sacrés dépositaires des droits du peuple, pour la défense desquels Jules César avoit fait la guerre au sénat; & au lieu de chercher à affoiblir les loix qui garantissoient ces officiers contre toute espece de violence, il fit inscrire son propre nom sur leur liste, & partagea un caractere sacré qu'il ne pouvoit pas détruire. Il montra, en cela comme en beaucoup d'autres circonstances, un discernement admirable pour user de tous les moyens qui étoient nécessaires pour pallier une usurpation récente, & il parut profiter de l'expérience de son oncle, qui, après avoir surmonté toutes les difficultés sérieuses, devint la victime de prétentions frivoles, ainsi que de la sécurité & de l'ostentation avec laquelle il voulut exercer le pouvoir d'un monarque.

On fixe, à-peu-près à cette époque, une altération considérable faite dans les loix romaines, par l'addition d'une regle concernant l'effet des testamens. Cette regle est attribuée à Falcidius (1), un des collegues d'Octave

(1) Lex Falcidia.

dans le college des tribuns. Jusqu'alors les citoyens romains étoient libres de léguer leur fortune suivant leur volonté, & de la diviser comme ils vouloient entre leurs amis ou leurs connoissances, leurs parens ou des étrangers. Ainsi les propriétés passoient successivement d'une génération à l'autre, & dans un ordre qui n'excluoit personne de l'espoir d'un héritage, pourvu qu'il pût obtenir la considération de ses concitoyens. Comme il étoit d'usage que chaque testateur, même sans avoir de motif pour déshériter ses plus proches parens, donnât dans son testament quelques témoignages de souvenir au mérite de tous ceux de ses amis qui lui survivoient, on regardoit comme un honneur d'être nommé dans plusieurs testamens, & les personnes qui n'avoient pas les occasions ordinaires pour amasser de la fortune, soit dans le gouvernement des provinces, ou dans la ferme des revenus de l'état, pouvoient néanmoins devenir riches par une suite soutenue & uniforme de bons offices rendus aux citoyens. Cet usage est peut-être moins convenable à une monarchie qu'à une république, mais il

l'eſt moins encore aux gouvernemens deſpotiques, où le maître ne veut point ſouffrir de volontés indépendantes de la ſienne. Il peut effrayer les vivans, mais les mourans échappent à ſon autorité. Cette idée, peut-être, commençoit déja à être adoptée par ceux qui gouvernoient Rome & par ceux qui recherchoient leur faveur, & elle peut avoir ſuggéré la loi de Falcidius, qui ne permettoit pas aux teſtateurs de diſpoſer par teſtament de plus des trois quarts de leurs effets, l'autre quart étoit aſſigné à l'héritier légitime.

Tandis qu'Antoine réſidoit encore à Athenes, Octave alla dans la Gaule dans le deſſein de paſſer ſes troupes en revue, & de faire les diſpoſitions convenables de ſes forces dans les provinces. On commença alors à voir que le dernier traité, qui avoit été conclu avec Sextus Pompée, n'étoit qu'un expédient momentané pour procurer aux habitans de l'Italie quelque ſoulagement à la détreſſe qu'ils avoient derniérement ſoufferte. Les conditions n'en furent jamais remplies entiérement, par l'un ni par l'autre parti. L'alliance qu'Octave avoit con-

tractée avec Sextus Pompée, en se mariant avec Scribonia, dont il eut une fille, si fameuse ensuite sous le nom de Julie, fut pareillement rompue vers ce tems, pour pouvoir épouser Livie, dont on a déja parlé, & dont il sera souvent fait mention dans le cours de cette histoire.

LIVRE V. CHAP. VI.

Jusqu'alors le mariage n'avoit paru à Octave qu'un moyen de parvenir à quelque but politique, & il s'étoit déja servi deux fois de cet expédient dans des circonstances critiques, quoique les historiens remarquent, comme une preuve de sa jeunesse, que jusqu'à son mariage avec Livie, sa barbe n'avoit point eu besoin de l'usage d'un rasoir. Il paroît cependant avoir eu un objet différent dans cette alliance, & il fut si loin d'être conduit par l'utilité seule, que non-seulement il passa par-dessus l'inutilité de ce mariage, mais même qu'il surmonta plusieurs autres difficultés qui le contrarioient à cet égard.

Mariage d'Octave avec Livie.

Livie Drusilla étoit fille de Livius Drusus, citoyen, qui avoit été l'ennemi déclaré d'Octave & de son parti, & qui de désespoir, après la bataille de Philippes, s'étoit donné la mort de

sa propre main, avec plusieurs autres partisans de la république. Cette fille avoit été mariée à Tiberius Claudius Neron, qui étoit aussi ennemi déclaré de la faction de César, & qui, dans les dernieres querelles des parties en Italie, s'étant mis à la tête des propriétaires de Campanie, chassés de leurs possessions, joignit Lucius Antonius, &, comme on l'a rapporté à l'occasion de la réduction de Perouse, se sauva en Sicile avec sa famille, où il se réfugia auprès de Sextus Pompée. Ayant été compris dans le traité de réconciliation qui fut conclu à Baies, il retourna à Rome. Sa femme lui avoit déja donné un fils, bien connu par la suite sous le nom de Tibere, & elle étoit encore enceinte, & même avancée de six mois dans sa grossesse, quand on lui proposa de quitter son mari actuel, & de faire entrer dans le lit de César l'enfant qu'elle portoit alors. Les prêtres, étant consultés sur la validité de ce mariage, voulurent savoir si la grossesse de Livie étoit bien constatée, & ayant su qu'elle étoit évidente, ils répondirent que, comme on ne pouvoit former aucun doute sur le pere de son enfant,

sa séparation d'avec Claudius Tibere, & son mariage avec Octave étoient légitimes.

Le changement qu'opéra alors Octave dans sa famille, en répudiant Scribonia, fut regardé comme le prélude d'une guerre avec Sextus Pompée. Plusieurs articles du traité n'avoient point été exécutés. Le Péloponese, sous prétexte du tems qu'il falloit employer pour recouvrer quelques arrérages qui, disoit-on, étoient dus à Antoine dans cette province, n'avoit point été délivré à Pompée, comme on en étoit convenu. Pour justifier les autres infractions du traité, on lui reprocha de continuer, contre la parole qu'il avoit donnée, à augmenter sa flotte & de laisser ses vaisseaux armés en course, commettre des déprédations contre les négocians d'Italie. Quelques pirates, étant pris & menacés de la torture, alléguerent, pour leur justification, qu'ils agissoient d'après ses ordres. Les aveux de ces hommes, ainsi que les plaintes & les remontrances étant rendues publiques, il en résulta une altercation qui paroissoit devoir se terminer par des hostilités & dégénérer en une guerre ouverte.

Ces plaintes étant devenues réciproques entre Octave & Sextus Pompée, la rupture fut hâtée par la défection de Menas, un des officiers de Pompée, le même qui proposa d'emmener en pleine mer Antoine & Octave, en coupant le cable, tandis qu'ils étoient à dîner à bord du vaisseau de son général. Cet officier, chargé du commandement d'une flotte dans les ports de Sardaigne, ayant reçu quelques désagrémens de Sextus Pompée, entra en correspondance avec Octave, fit offre de ses services, & proposa de rendre l'isle. Cet acte de perfidie ne devint public qu'au moment où cette proposition fut acceptée & mise en exécution. Octave entra en possession de la Sardaigne, & reçut Menas avec soixante galeres à son service, récompensa sa trahison en l'employant dans le même rang qu'il occupoit sous Sextus Pompée, & en lui donnant l'anneau d'or qui étoit la marque de noblesse à Rome (1).

Comme cet événement eut lieu dans

(1) Dion Cassius, Liv. XLVIII, c. 45. Orosius, Appien, &c.

un tems, où le traité étoit encore supposé conserver toute sa force, Pompée demanda qu'on lui livrât le traître, & qu'on lui rendît l'isle de Sardaigne ; mais on lui répondit qu'il avoit été l'agresseur en accordant un réfuge aux déserteurs & aux esclaves fugitifs.

Guerre avec Sextus Pompée.

Aussi-tôt après avoir reçu cette réponse, Pompée se porta à des hostilités (1). Il envoya, sur les côtes de la Campanie, Menécrates, successeur de Menas dans le commandement en chef de sa flotte, avec ordre d'user de représailles & de saccager Vulturne & quelques autres places voisines.

Capoue.

Octave, de son côté, avoit fait, pendant quelque tems, ses efforts pour se procurer une flotte. Il avoit fait construire quelques vaisseaux dans les ports d'Italie, lesquels joints à ceux qu'il avoit reçus par la désertion de Menas, le mirent en état de commencer la guerre avec avantage. Il avoit fait travailler à ces armemens en deux endroits séparés, à Tarente & sur les côtes d'Etrurie. Comme il alloit faire la guerre en Sicile, il se proposa d'as-

(1) Zonaras, Liv. 10 c. 23.

sembler ses forces navales à Régio, dans le détroit de Messine. Il y fit pareillement conduire une armée de terre considérable pour envahir l'isle, & commencer la guerre par chasser Pompée du siége principal de sa puissance, il vint lui-même auprès de Regio avec la division de sa flotte qui avoit été équipée à Tarente. Calvisius commandoit l'autre division, & fit voile des côtes d'Etrurie vers le même endroit.

Sextus Pompée ayant avis des dispositions que l'on faisoit pour l'attaquer, divisa pareillement ses forces. Il prit lui-même son poste à Messine pour observer Octave, & envoya Menécrates pour couper le chemin à Calvisius, & pour prévenir la réunion de leurs flottes.

Menécrates, en conséquence, se trouva, à la vue de son ennemi, le soir du même jour ; il passa cette nuit sous l'isle Ænarie, tandis que Calvisius vint jetter l'ancre près de Cumes. Le lendemain matin, à la pointe du jour, les deux flottes mirent à la voile ; mais Calvisius, ayant ordre d'amener sa division entiere au rendez-vous général à Regio, desiroit éviter une action, & se tint près des

Aujourd'hui Ischia.

terres. Menécrates, suivant la même route, cottoya l'ennemi, jusqu'à ce qu'appercevant son dessein de l'éviter par l'affectation avec laquelle il serroit le rivage, il gagna pareillement la terre pour l'attaquer.

Calvisius, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'éviter une action, & se croyant inférieur du côté de l'habileté des matelots, se détermina à mettre ses vaisseaux à l'ancre près de terre, de maniere qu'on ne pouvoit les environner & que ses soldats, s'ils venoient à être attaqués, pourroient, sur une mer tranquille, se servir de leurs armes comme sur la terre ferme ; en conséquence, il serra sa ligne contre le rivage, tournant la proue & l'éperon de ses vaisseaux du côté de la mer.

Action près du détroi de Messine.

Dans cette position, l'escadre d'Octave reçut le choc de l'ennemi, & à la droite, où Calvisius commandoit en personne, elle fit une défense vigoureuse ; mais au centre plusieurs vaisseaux furent forcés d'abandonner leurs ancres & s'échouerent ou furent brûlés. Menécrates, en commençant le combat, distingua la galere de Menas, son ancien rival, qui avoit trahi leur maître commun ; il avança sur lui,

& dans le choc il brisa l'éperon de sa galere ; mais en passant à son côté, comme les deux vaisseaux frotterent, il perdit toutes les rames du sien ; ils s'accrocherent ensuite, & combattirent jusqu'à ce que les deux commandans fussent blessés. Menécrates se voyant hors d'état de combattre, & en danger d'être pris, se précipita dans la mer. Sa galere échoua sur le champ, & fut prise par l'ennemi. Cet événement découragea toute l'escadre, quoique d'ailleurs l'avantage fut bien plus considérable du côté de Pompée ; & Demochares, qui succéda à Menécrates dans le commandement de la flotte de Pompée, négligeant l'avantage qu'il auroit pu tirer de la situation de l'ennemï, se retira dans l'isle Ænarie, & de-là fit voile le jour suivant pour la Sicile. Calvisius, ayant fait tous ses efforts pour réparer le dommage, continua sa route vers Rhegio, toujours en suivant la côte.

Octave, dans le même tems, sans avoir de nouvelles de cette action, mais impatient de voir effectuer la jonction de ses flottes, mit à la voile pour Rhegio, & s'arrêta dans la partie sep-

tentrionale du détroit. Quand la plus grande partie de sa flotte eut passé le port de Messine, il fut apperçu par Sextus Pompée, qui mit en mer & attaqua son arriere garde. Il continua néanmoins sa route à travers le détroit, & s'il eut été possible, il auroit évité un combat ; mais se voyant en danger d'essuyer une défaite complette de la part de l'ennemi, qui, profitant de la marche, pressoit vivement son arriere-garde, comme si elle eut fui effectivement, il donna le signal pour s'arrêter ; & par les mêmes motifs, qui déterminerent Calvisius à se former près de la terre, il esperoit, en se disposant de la même maniere, qu'étant à l'ancre, son escadre pourroit, avec un avantage égal, combattre un ennemi beaucoup plus habile que lui dans la manœuvre de ses vaisseaux. Mais dans cet événement, il fut beaucoup plus malheureux que Calvisius, & une grande partie de sa flotte échoua ou fut brûlée. Lui-même, tandis que ses vaisseaux étoient encore aux prises, laissa Cornificius continuer le combat, gagna le rivage & se réfugia dans les montagnes voisines, avec un certain nombre de

personnes qui avoient échappé à ce défastre.

A l'approche de la nuit, le Lieutenant d'Octave, que l'ennemi pourfuivoit encore, voyant le danger d'avoir tous fes vaiffeaux forcés fur le rivage avant le jour, fit fignal au refte de l'efcadre de couper fes cables & de gagner la pleine mer. En faifant ce mouvement, fa propre galere s'accrocha à celle de Demochares, & l'ayant mife hors d'état de fervice, le commandant fut obligé de fe retirer dans un autre vaiffeau. Dans cet inftant, l'autre divifion de la flotte d'Octave, commandée par Calvifius, parut au nord, & étant apperçue d'abord par la flotte ennemie, elle occafionna une interruption fubite dans l'action.

Pompée, croyant que c'étoit un nouvel ennemi, qu'il n'étoit pas en état de combattre, après tant de fatigues & une perte fi confidérable, prit la réfolution, au grand étonnement de l'efcadre qu'il avoit vaincue, de laiffer fa proie & de fe retirer à Meffine.

Cornificius revint jetter l'ancre dans l'endroit où l'action s'étoit paffée, & étant joint par Calvifius, il paffa la

nuit à examiner le dommage qu'il avoit souffert, à sauver les vaisseaux qui pouvoient encore servir, ou à retirer le bagage & les provisions de ceux qui étoient encore à terre. Octave, en même tems fit des feux sur les hauteurs, pour rassembler les soldats dispersés qui avoient échappé à ce désastre, parmi lesquels on en trouva beaucoup sans armes & sans provisions d'aucune espece.

Vers le matin un vent frais s'éleva du sud, & agita extrêmement la mer dans le détroit. Il continua à souffler toute la journée & la nuit suivante. Pendant cette tempête, Menas, qui étoit un habile marin, non-seulement étoit parvenu, avec sa division, à jetter l'ancre aussi loin du rivage qu'il avoit pu, mais encore il avoit travaillé toute la nuit à soulager ses ancres, en luttant contre le vent à force de rames. Ceux des vaisseaux de la flotte qui étoient près de terre, ayant dérivé pendant la nuit, plusieurs périrent sur les rochers. A la pointe du jour le vent s'appaisa, mais la tempête avoit couvert le rivage de corps morts & de débris de vaisseaux. Les galeres, qui étoient encore à flot &

qui formoient environ la moitié de la flotte, après s'être arrêtées quelque tems pour sauver du naufrage tout ce qu'elles purent, mirent à la voile pour Vibo en très-mauvais état. Elles y arriverent sans avoir été incommodées par l'ennemi, qui s'étoit contenté de demeurer en sûreté à Messine. Octave lui-même, ayant vu le naufrage d'un si grand nombre de ses vaisseaux, prit la route de Campanie par terre & fit les dispositions nécessaires pour rendre inutiles toutes les tentatives que Pompée auroit pu former sur la côte.

L'été s'étant écoulé dans ces opérations peu décisives, les deux parties se préparerent à renouveller vigoureusement la guerre le printems suivant. Pompée lui-même continua d'allarmer les côtes d'Italie pendant l'hiver, & envoya Appollophanes, un de ses officiers, pour faire une descente en Afrique. Octave donna ordre de réparer la perte de ses vaisseaux, & de recruter ses forces de terre. Il eut recours à l'assistance d'Antoine, qui avoit, jusqu'ici, montré de la répugnance pour cette guerre, & qui étoit probablement jaloux du surcroit

de pouvoir qu'Octave alloit, suivant les apparences, acquérir par la destruction de Pompée.

Antoine néanmoins, à la réquisition de son collegue, quitta la Grece & parut à Tarente avec une flotte de trois cents vaisseaux, quoiqu'encore indécis, à ce qu'on suppose, pour quel parti il se déclareroit dans la querelle actuelle. Mais Octavie, qui avoit accompagné son mari à Tarente, eut l'adresse de faire pencher la balance du côté de son frere. Elle entreprit d'être la médiatrice de leurs différends, vint sur le rivage & leur procura une entrevue amicale, pendant laquelle ils firent un échange de forces de terre & de mer. Antoine donna à Octave cent vingt vaisseaux, & reçut en échange vingt mille soldats légionaires. Pour écarter tous leurs soupçons, Julie, fille d'Octave & de Scribonia, encore enfant, fut fiancée dans cette occasion à Antyllis, l'un des fils d'Antoine & de Fulvie ; on fiança aussi une fille d'Antoine à Domitius. Ces projets d'alliance, formés dans l'enfance des parties, n'eurent jamais lieu, mais ils faisoient partie des artifices, dont les parens se servoient pour s'amuser les uns les autres.

Octave & Antoine convinrent alors, sans beaucoup hésiter, que Pompée avoit mérité de perdre le consulat, le sacerdoce & tous les autres avantages qui lui avoient été cédés par le dernier traité, & ils firent, en faveur d'eux & de leurs amis, un nouvel arrangement concernant la succession à ces charges. Le principal but de cet arrangement étoit d'accorder à leurs adhérans des titres qui leur donnassent un rang honorable. L'année précédente, il n'y avoit pas eu moins de soixante-sept personnes qui avoient passé par l'office de préteur. Cette dignité, ainsi que celle de consul, fut fréquemment prise & résignée dans la même journée, uniquement pour le titre. L'office d'édile, qui étoit d'une si grande importance dans le tems de la république, en ce qu'il fournissoit l'occasion de gagner la faveur du peuple par des fêtes & des spectacles, n'étant alors d'aucune valeur à cet égard, & étant le moins honorable, quoiqu'exigeant toujours les mêmes dépenses, étoit généralement refusé (1).

Le tems pour lequel la prétendue

(1) Dio. Cass. Liv. XLVIII, c. 43, 53.

commission des triumvirs avoit été accordée, par le sénat & le peuple romain, étant alors sur le point d'expirer. Octave & Antoine, sans avoir recours à la même formalité, reprirent l'exercice de leur pouvoir pour cinq nouvelles années; & après avoir, en apparence, reglé à l'amiable les différens sujets de contestations qui régnoient entr'eux, ils se séparerent pour s'occuper chacun de son objet. Octave ayant à faire la guerre à Pompée, & Antoine aux Parthes. Mais aux risques de rompre bientôt ensemble, le dernier ne fut plus accompagné par Octavie qui, jusqu'alors, avoit servi de lien pour les unir, & avoit réprimé la jalousie & les extravagances de son mari. Elle lui avoit donné un fils & étoit encore enceinte; mais n'étant pas en état de partager avec lui les dangers auxquels il alloit être probablement exposé dans la guerre des Parthes, elle préféra de rester en Italie, & fixa sa demeure à Rome (1).

Octave, prêt à entrer en campagne, rappella Agrippa de la Gaule, où il

(1) Appien, de la Guer. civ. Liv. v. Dion Cassius, Liv. XLVIII, c. 46, &c.

l'avoit employé l'été précédent, & pendant les mauvais succès éprouvés sur la côte d'Italie. Cet officier, quoique de basse extraction, s'éleva aux plus hauts honneurs où pouvoit atteindre un citoyen, dans l'état où se trouvoit alors son pays. Comme il n'étoit pas né pour prétendre à la dignité de sénateur romain, il ne pût être accusé avec d'autres, d'avoir trahi ce caractere, mais ayant commencé à s'élever au milieu des ruines de la république, & après l'extinction des vertus nécessaires pour sa conservation, il fut le premier qui sut prendre le génie, & réunir les talens nécessaires pour être le soutien d'une monarchie, la soumission sans servitude & sans bassesse, l'application, la fidélité & le courage; estimant les honneurs en proportion de ce qu'ils le rapprochoient de son prince, & le mérite, à raison de l'avancement qu'il pouvoit lui procurer (1). Il avoit, l'été précédent, remporté quelques victoires sur le Rhin, & il fut le premier romain, après Jules César, qui passa cette barriere des nations de la

(1) Vell. Pater. Liv. II, c. 79.

germanie. A son arrivée à Rome, il auroit pu obtenir le triomphe à cause de ses services, mais préférant le respect qui étoit dû à son maître, au sentiment de son importance personnelle, il dit qu'il ne lui convenoit pas de triompher, tandis que Cesar n'étoit pas heureux dans ses affaires.

Le génie d'Agrippa savoit également exécuter les choses les plus brillantes, & tenir cette conduite invariable & judicieuse, qui assure le succès des opérations militaires. Observant que les désastres de l'année précédente devoient être imputés, en quelque façon, au manque de ports & de retraites commodes pour les vaisseaux sur les côtes occidentales de l'Italie. Son premier objet fut de suppléer à ce défaut, en faisant ouvrir un canal de communication entre la mer & les lacs de Cumes, bassins spacieux, qui étant ainsi rendus accessibles par des entrées navigables, pouvoient fournir toutes les commodités nécessaires pour la réception & la construction des flottes. Ceux qui ont décrit la maçonnerie qui servit à former ces communications, prétendent qu'il tira un avantage singulier de l'u-

ſage qu'il fit de terre brûlée priſe dans les montagnes voiſines, & qui, étant employée au lieu de ſable dans la compoſition du mortier, fit un excellent ciment pour les ouvrages qui devoient reſter dans l'eau (1).

Tandis que l'été ſe paſſoit à exécuter ces travaux, & à équipper une flotte convenable pour aller au-devant de Pompée, Menas, ſe repentant de ſa derniere déſertion, entra en correſpondance avec ſon premier maître, & étant aſſuré de ſon pardon, il quitta, avec ſept vaiſſeaux, la flotte d'Octave, alors ſous le commandement de Calviſius, & il retourna à ſon premier ſervice. Octave ſaiſit cette occaſion pour ôter le commandement à Calviſius, ſous prétexte de négligence, & nomma Agrippa pour lui ſuccéder dans la conduite de la guerre.

Agrippa ſuccede au commandement de la flotte d'Octave.

Une année s'étoit paſſée à équiper les vaiſſeaux & à exercer les matelots, ce qui, pour la commodité des ports & des chantiers, fut exécuté, comme auparavant, en deux endroits ſéparés, à Tarente, ſous Statilius

(1) Dion Caſſius, L. XLVIII, c. 48, 49, 50, 51, 52.

Taurus, où étoient encore restés les vaisseaux qu'Antoine avoit fournis, & dans le nouveau port de Pouzolle, sous Agrippa.

Lépide, pour seconder les opérations d'Octave, avoit assemblé ses forces sur la côte d'Afrique, & il fut convenu que la Sicile seroit envahie en trois endroits à la fois, à Lillybée, la partie la plus proche de l'Afrique, par Lépide; à Mylæ, sur la côte septentrionale de l'isle, par Agrippa; & à Tauromanie, sur la côte orientale, par Statilius Taurus. On convint que les armemens, équipés pour ces différens services, seroient aussi près qu'il seroit possible de leur destination, au premier Juillet.

Tandis que ces préparatifs se faisoient, Octave, qui résidoit principalement à Tarente ou à Cumes, laissa l'administration des affaires civiles à Rome, entre les mains de Macene, qui, sans être revétu d'aucun office dans la magistrature, où sans avoir d'autre caractere public que la confiance de son maître, possédoit une autorité suprême. Octave lui-même, quand tout fut prêt pour l'exécution de son plan de guerre, joignit la di-

vision de ses forces qui étoit conduite par Agrippa, & fit voile de Pouzolle au tems marqué ; mais après avoir traversé la rade de Baies, jusqu'au promontoire de Minerve, il essuya une tempête qui endommagea plusieurs de ses vaisseaux, & le força à rentrer dans le port qu'il venoit de quitter.

Cet accident paroissoit devoir déconcerter les opérations de la campagne, ou différer à une autre saison l'invasion de la Sicile ; mais les plaintes des peuples d'Italie, qui souffroient de l'interruption que Pompée apportoit à l'importation du bled, exigeoient un prompt secours. Quelques-unes des opérations projettées pour la campagne, étoient déja commencées & demandoient à être soutenues. Lépide avoit mis à la voile avec la premiere division de son armée, & avoit débarqué dans le voisinage de Lillybée, & Statilius Taurus s'étoient avancé de Tarente à Leucopetra, à l'opposite de Tauromanie, place où il avoit ordre de descendre. Pressé par ces considérations, Octave, après avoir fait faire toutes les réparations possibles, se remit en mer trente

jours

jours après être rentré dans le port. A Strongylé, il apprit que Pompée, avec la plus grande partie de sa flotte, croisoit près Milæ, pour garder cette clef de l'isle. Croyant avoir par-là une occasion favorable d'avancer son autre attaque de Leucopetra à Tauromanie, il retourna lui-même sur la côte d'Italie, débarqua à Vibo, vint de-là par terre à Leucopetra, & mit l'escadre de cette place en mouvement pour faire la descente projettée en Sicile.

Tandis qu'Octave étoit ainsi occupé à l'autre extrémité du détroit, Agrippa en étoit venu à une action avec la flotte de Pompée près le port de Milæ, & l'avoit obligée de rentrer dans ce port avec une perte de trente vaisseaux (1). Cette circonstance confirma de plus en plus Octave dans l'intention de passer en Sicile avec son armée, & en conséquence, sans rencontrer aucun obstacle, il arriva à Tauromanie & y débarqua ses troupes.

Cependant Sextus Pompée, ayant eu avis de ce dessein aussi-tôt après l'action de Mylæ, s'étoit retiré pendant la nuit à Messine, & ayant mis

(1) Orosius, Liv. VI, pag. 266.

Livre V. Chap. VI.

des troupes fraîches à bord de ses vaisseaux, il fit voile pour Tauromanie, & vint à la vue du port aussitôt après que l'ennemi eut débarqué. A la vue inattendue d'une flotte beaucoup supérieure en apparence à la sienne, Octave fut grandement allarmé, & laissant à Cornificius le commandement des forces qu'il venoit de mettre à terre, il ordonna à ses vaisseaux de couper leurs cables, & d'aller à toutes voiles gagner le port de Leucopetra; lui-même s'en alla à bord d'une petite pinasse, pour mieux échapper à la poursuite de l'ennemi, & aborda dans une anse sur la côte d'Italie, avec peu de suite. Ses vaisseaux furent dispersés, quelques-uns furent pris & plusieurs échouerent sur les rivages opposés; mais il se mit lui-même en marche pendant la nuit pour Leucopetra, où une division de l'armée, sous Messala, attendoit le retour des vaisseaux sur lesquels elle devoit suivre le premier embarquement.

Octave, sans être déconcerté par son désastre, ou par l'idée de la conduite qu'il venoit de tenir, qui ne servoit qu'à confirmer les anciens reproches de lâcheté qu'on lui avoit faits,

envoya, sans perdre de tems, des dépêches immédiates à tous les postes de ses troupes, pour les informer qu'il étoit arrivé sain & sauf dans le camp de Messala. Avant de faire sécher ses habits & de prendre aucune nourriture, il fit tous les arrangemens nécessaires; envoya une pinasse à Cornificius, à qui il avoit laissé le commandement de l'armée en Sicile, avec ordre de se défendre jusqu'à la derniere extrémité; & une autre à Agrippa, avec des instructions pour venir à son secours par terre ou par mer, aussi-tôt qu'il le pourroit. Il ordonna à Carinas, qui s'étoit embarqué à Vibo, avec trois légions, de mettre à la voile sans perdre de tems & de joindre Agrippa à Lipari.

Tandis que Pompée passoit avec sa flotte le long des côtes de Messine à Tauromanie, il avoit ordonné à un grand corps de cavalerie, sur le rivage, de suivre, autant qu'il lui seroit possible, la marche de ses vaisseaux. En conséquence, tandis que lui-même bloquoit le port, ces troupes s'approcherent de Tauromanie pour ravager le pays, & pour s'opposer aux fourageurs ennemis.

Cornificius à qui Octave avoit laissé le commandement de ses forces dans cette place, se voyant en danger d'être entouré, prit la résolution de quitter la côte, &, s'il étoit possible, de joindre Agrippa qui, comme il le supposoit, pouvoit bien avoir effectué son débarquement à Mylæ, sur le côté opposé de l'isle. En conséquence, il tâcha de donner avis de son dessein à Agrippa, & le fit prier de venir à sa rencontre, avec des forces suffisantes & les provisions nécessaires pour rafraîchir son armée & favoriser sa jonction.

La route, par laquelle il étoit le plus probable que Cornificius éviteroit les quartiers de Pompée, l'obligeoit de tourner le mont Etna, & de traverser des contrées stériles, qui, au lieu de terre, n'étoient couvertes que de pierres ponces & de laves vomies par la montagne, & n'offroient nulle part, ni eau, ni végetaux. Il trouva dans sa route sur cette espece de sol des passages difficiles, occupés par les naturels du pays, qui harceloient son arriere garde, ou lui disputoient le passage de front. Mais après avoir surmonté de grandes dif-

ficultés, essuyé beaucoup de calamités, & perdu une partie considérable de son armée, par la fatigue & la famine, il fut rencontré par Laronius, qui vint au-devant de lui, de la part d'Agrippa, avec un renfort de troupes & des provisions pour son détachement. La vue de ce secours obligea l'ennemi à lui laisser continuer tranquillement le reste de sa marche.

Ainsi les deux divisions séparées de l'armée d'Octave, avec lesquelles il s'étoit proposé d'attaquer à la fois les côtés opposés de l'isle, se trouverent rassemblées sur la côte septentrionale. Il s'y rendit lui-même bientôt après, & commença ses opérations par terre à la tête de vingt & une légions, vingt mille chevaux, & plus de cinq mille hommes de troupes légeres & de volontaires.

Pompée étoit encore redoutable dans le voisinage de Messine, ou dans cet angle de l'isle qui s'avance vers l'Italie. Le terrein étant escarpé & montueux dans la partie intérieure, & formant une chaîne depuis le mont Etna jusqu'au cap Pelore; ces quartiers n'étoient accessibles que par les routes sur la côte, qui conduisoient

de Mylæ, d'un côté, & de Tauromanie, de l'autre, à Messine. Il étoit encore maître de ces communications, par le moyen des forteresses qu'il possédoit à Mylæ & Tauromanie. Comme il supposoit que Lépide, du côté de l'Afrique, tenteroit de coopérer avec les forces qu'Octave employoit du côté de l'Italie; il avoit placé à Lylibée une partie de sa flotte, & un corps considérable de troupes commandé par Plennius, pour s'opposer à la descente & aux progrès de l'ennemi dans ces parages. L'Officier, qui avoit le commandement de cette flotte pour cette expédition, avoit laissé passer le premier embarquement de Lépide, qui avoit déja pris terre; mais étant assez heureux pour intercepter le second, il déconcerta en grande partie les opérations projettées de ce côté.

Lépide, avec cette partie de l'armée, qu'il avoit fait débarquer en Sicile, demeura dans le voisinage de Lylibée sans rien entreprendre, jusqu'à ce qu'ayant appris qu'Octave étoit arrivé dans l'isle, avoit rassemblé les différentes divisions de son armée à Mylæ, & avoit obligé Sextus Pompée

à ramasser toutes ses forces dans le voisinage de Messine, il supposa que le pays intermédiaire pourroit lui être ouvert, & en conséquence, quoique Plennius demeurât derriere lui à Lylibée avec un corps considérable de troupes de Pompée, il marcha d'une extrémité à l'autre de l'isle & ayant effectué sa jonction avec Octave, ils prirent la résolution de presser Pompée à la fois par terre & par mer, avec leurs forces réunies.

Pour exécuter ce plan, Agrippa feignit de débarquer au cap Pelore, & ayant attiré l'attention de l'ennemi de ce côté, il favorisa le dessein d'Octave qui, pendant ce tems, surprit la forteresse de Mylæ & s'en empara. L'armée combinée, ayant remporté cet avantage important, continua à presser Pompée, & fit des mouvemens qui menaçoient d'investir Messine & de couper les communications de sa flotte & de son armée avec la campagne du voisinage de cette ville. Pour éviter ces inconvéniens, Pompée se trouva dans la nécessité de hasarder une bataille, soit par mer ou par terre, suivant que ses adversaires lui présenteroient l'occasion la plus favo-

rable. Il se reposoit principalement sur ses forces navales, & en conséquence, sans chercher l'avantage de la situation & sans avoir recours à aucun stratagême, il se présenta à l'ennemi près de Naulocus, entre les promontoirs de Mylæ & de Pelore, où il fut rencontré par Agrippa.

Aujourd'hui Diveto.

Les flottes qui alloient combattre consistoient en trois cens vaisseaux de chaque côté. Quand elles furent formées en ordre de bataille, leurs lignes étoient à-peu-près d'égale étendue, la construction des vaisseaux étoit la même, la mer étoit tranquille, & il n'y avoit aucune circonstance qui parût présager la victoire pour aucun des deux partis. Dans le même temps les armées furent rangées sur le rivage, à portée de voir la scène qui alloit se passer devant elles. Après un combat opiniâtre, dans lequel la flotte de Pompée avoit déja souffert considérablement, dix-sept de ses vaisseaux se retirerent à la fois de l'action & s'arrêterent dans le détroit de Messine. Ceux qui étoient plus près de terre, allerent se jetter sur le rivage & coulerent à fond ou furent pris. Les autres étant en pleine mer,

Victoire d'Agrippa sur mer.

& ne pouvant plus rentrer dans leurs ports, furent battus & se rendirent eux-mêmes à l'ennemi.

Les troupes de terre, dont le parti étoit victorieux, firent retentir le rivage de cris de joie & des plus vives acclamations, tandis que l'armée opposée gardoit un morne silence, qui n'étoit interrompue que par les accens de la douleur, vingt-huit vaisseaux de la flotte de Pompée furent coulés à fond; le reste de sa flotte qui étoit composée de plus de deux cens cinquante vaisseaux, outre les dix-sept qui s'étoient enfuis à Messine, échoua, fut pris ou brûlé (1). Octave ne perdit que trois vaisseaux.

Pompée, voyant alors toute l'étendue de son malheur, s'abandonna au désespoir & sans avoir donné aucuns ordres dans le camp, il se hâta de retourner à Messine. L'armée qu'il avoit laissée sur le champ de bataille, se voyant abandonnée par son général, passa du côté de l'ennemi; cependant à Messine il feignit de vouloir ramasser ses forces comme pour faire une défense opiniâtre. Il fit revenir tous les vaisseaux

(1) Orosius, Liv. VI, ch. 18.

LIVRE V. CHAP. VI.

qui étoient restés sur la côte, & il rassembla toutes les forces que l'on pouvoit trouver dans l'isle (1). Mais en faisant ces préparatifs qui sembloient annoncer une vigoureuse résistance, il avoit pris la résolution de quitter la Sicile, & ayant fait préparer un vaisseau pour le recevoir, il s'embarqua avec sa fille & un petit nombre de personnes qu'il avoit choisies, pour l'accompagner dans sa fuite.

Fuite de Sextus Pompée.

Aussi-tôt que l'on vit à la voile le vaisseau à bord duquel on savoit que Pompée étoit embarqué, tous ceux qui étoient alors dans le port, se mirent en mer dans l'intention de le suivre, quoiqu'ils n'eussent reçu ni ordre ni avis sur l'endroit où ils se rassembleroient en cas de séparation. Le malheureux général observant, que parmi les vaisseaux qui le suivoient, il y en avoit quelques-uns de commandés par des officiers en qui, dans l'état présent de sa fortune, il ne pouvoit se fier, chercha à s'en séparer, & fit entendre que son dessein étoit de s'éloigner des côtes. Pour les tromper pendant la nuit, il fit

(1) Appien, de la Guerre civile. L. 5.

éteindre ses feux & se rapprocha, à force de rames, des côtes d'Italie, & tournant les promontoires jusqu'à ce qu'il fût vis-à-vis de Corcire, il continua sa route pour cette isle ; de-là il passa à Cephalonie, & enfin à Lesbos, où il débarqua à Mitilene, ville dans laquelle il avoit demeuré avec sa mere Cornelie, pendant la campagne que son pere avoit faite contre le premier Cesar en Thessalie, & d'où il avoit été tiré, douze ans avant cette époque, pour être témoin des malheurs de son pere sur les côtes d'Egypte. Malgré le souvenir de ces circonstances décourageantes & le mauvais état de ses affaires, il reçut à Mitilene un accueil favorable, & passa l'hiver dans l'attente humiliante de la protection d'Antoine, à la générosité duquel il résolut de s'abandonner.

Octave cependant soupçonna que Pompée devoit s'être réfugié dans quelque partie des provinces qui étoient sous la dépendance de son collegue, mais il eut la prudence de ne pas éveiller sa jalousie en se permettant de violer cet asile, & en prétendant anticiper sur les résolutions

qu'Antoine pourroit prendre à l'égard de celui qui imploroit sa protection (1).

Après que le chef du parti de Pompée eut si malheureusement abandonné la Sicile, Plennius qui, aussi-tôt que Lépide eut quitté le voisinage de Lylibée, étoit parti avec six légions pour joindre son général, & qui étoit venu trop tard pour être compris dans la reddition de l'armée à Naulochus, se jetta dans Messine, plutôt dans l'intention d'obtenir des conditions favorables pour les troupes qui étoient sous son commandement, que dans l'espérance de rétablir les affaires de son maître.

Lépide, étant alors près de Messine, tandis qu'Octave demeuroit encore à Naulochus, investit la place, &, sans consulter son collegue, accorda à Plennius les conditions qu'il lui demandoit, prit possession de la ville & incorpora dans son armée les troupes qui avoient servi sous cet officier. Agrippa, qui étoit venu à Messine avec sa flotte victorieuse, lui fit de fortes remontrances sur la conclusion

(1) Dion Cass. Liv. XLVIII, c. 18.

de ce traité, dont il avoit tiré avantage pour se fortifier sans le concours ou la participation de César. Mais il parut bien-tôt que Lépide, non-seulement se croyoit en droit de décider seul dans cette occasion, mais encore, qu'encouragé par le surcroît de forces qu'il venoit d'obtenir, il commençoit à former des prétentions plus relevées. Il comptoit alors sous ses étendards vingt-deux légions avec un corps considérable de cavalerie, & il se proposoit, non-seulement de rester en possessions de Messine, mais encore de réclamer l'isle entiere de la Sicile, comme une dépendance de sa province d'Afrique. Il envoya, en conséquence, des détachemens pour s'assurer des principales villes.

Rupture entre Octave & Lépide.

Octave, déja irrité de la précipitation avec laquelle Lépide avoit accordé une capitulation aux troupes de Messine sans sa participation, se plaignit hautement des mesures qu'il prenoit pour s'approprier la Sicile sans le consentement de ses associés à l'empire, il allégua qu'il n'avoit été appellé que comme simple auxiliaire dans cette guerre, aux dépenses de laquelle il n'avoit aucunement contribué. Lé-

pide, de son côté, se plaignit de l'injustice qu'on lui avoit déja faite, en lui retirant l'Espagne, qui étoit son lot primitif dans le partage des provinces, & déclara, que si l'on supposoit que l'Afrique & la Sicile valoient mieux que l'Espagne, il offroit de les rendre en échange contre cette province.

Comme il étoit probable que cette dispute alloit dégénérer en une querelle sérieuse, la communication ordinaire entre les deux camps fut interrompue, & leurs officiers respectifs prirent des précautions comme en présence d'un ennemi. Les deux armées virent avec peine les apparences d'une rupture ouverte & d'une guerre nouvelle dans laquelle les soldats, sans aucun espoir d'avantage, même pour les vainqueurs, alloient mutuellement tremper les mains dans leur sang pour décider une question de simple jalousie ou d'ambition entre leurs généraux.

En comparant le caractere & les vues des chefs qui étoient sur le point de s'engager dans cette querelle, la préférence, aux yeux des deux armées, étoit certainement due à Oc-

tave. A la possession de l'Espagne & des deux Gaules, il joignoit celle de l'Italie avec la métropole ou siége de l'empire. Il portoit le nom de César, & étoit à la tête de cette formidable puissance militaire qui avoit subjugué la république & anéanti l'autorité du sénat; par ce moyen les partisans de César avoient obtenu les meilleurs lots dans la derniere distribution des établissemens & des récompenses militaires.

Lépide, au contraire, sans aucun parti attaché à sa personne, & sans s'être fait une haute réputation, avoit eu le commandement des armées parce que les autres le lui avoient donné ou avoient souffert qu'il le prît. L'origine de sa faveur auprès de Jules César, étoit un acte de bassesse; il l'avoit gagnée en prostituant la dignité de préteur à ses premieres usurpations dans Rome. La place qu'il avoit tenue depuis ce tems dans les arrangemens militaires postérieurs, étoit une affaire de convenance, ou due simplement à son rang, sans aucun égard pour ses talens ni son mérite. S'il avoit été admis en tiers dans le partage actuel de la souveraineté, il ne le devoit qu'à la

jalousie des deux autres qui desiroient avoir pour témoin de leurs conventions une personne qui pût tenir quelqu'espece de balance entr'eux. Dans le choix qu'ils firent de Lépide, son peu de prétentions à contrebalancer les desseins que chacun d'eux formoit à la possession de l'empire, fut sa principale recommandation.

Dans ce parallele, Octave étoit assuré de la supériorité dans l'opinion même des troupes qui avoient été enrôlées pour servir sous le commandement de son rival. Il crut donc devoir profiter de la circonstance favorable où Antoine étoit à quelque distance, & où il n'avoit d'ennemis ni en Sicile ni en Italie, pour se prévaloir de la foiblesse & de l'incapacité de Lepide, lui enlever sa portion de l'empire, & s'emparer de la province d'Afrique & de l'armée qui étoit alors en Sicile pour augmenter ses propres forces. Dans ce dessein il employa des agens convenables, dans le camp de Lépide, il gagna plusieurs de ses principaux officiers par des présens, & en leur faisant espérer de plus grandes récompenses. Ayant un souverain mépris pour leur chef, &

pensant avoir pris toutes les mesures suffisantes pour une déclaration ouverte, il se présenta lui-même avec un parti de cavalerie à la tête de leur camp, entra avec peu de suite comme au milieu de sa propre armée, & montant sur une éminence d'où il pouvoit être entendu de la foule qui s'assembla autour de lui, il se plaignit des démarches que leur général avoit faites pour exciter une rupture entre les deux armées, & il témoigna un desir sincere de pouvoir terminer tous différens sans répandre le sang de tant de vaillans hommes qui avoient rendu de si grands services à leurs chefs.

Il paroît qu'un nombre d'officiers & de soldats, dans le camp de Lépide, étoient préparés pour le rôle qu'ils avoient à jouer dans cette occasion. Ils applaudirent à l'intérêt qu'Octave prenoit aux deux armées, & déclarerent qu'ils vouloient obéir à ses ordres. D'autres, sans être dans le secret, suivirent cet exemple, coururent à leurs armes & se hâterent de se présenter à Octave avec leurs étendards pour lui témoigner qu'ils le recevoient pour leur général.

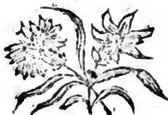
Lépide, qui ne s'attendoit ni à cette visite ni à ses suites, étant étonné de cette alarme, parcourut les rues du camp & fit battre aux armes. Comme plusieurs de ses soldats par pure habitude obéirent à son commandement, sans considérer quel étoit leur ennemi, ils attaquerent Octave, l'obligerent de repasser par la porte par laquelle il étoit entré, & de se réfugier vers sa cavalerie qui l'attendoit pour le recevoir, & dont la protection lui fut nécessaire pour retourner en sûreté dans son camp.

Ainsi le dessein d'Octave, sur le point d'être exécuté, parut être entièrement détruit. Mais sa déclaration avoit fait une impression trop profonde pour s'effacer si promptement. Elle avoit porté l'incertitude dans les esprits, & le choix qu'il falloit alors faire d'un chef étoit généralement décidé en faveur d'Octave. En conséquence de cette décision, une grande partie des troupes du camp de Lépide déserta, soit à l'instant, soit pendant la nuit suivante. Les légions qui avoient quitté Sextus Pompée commençant à quitter en corps Lépide, il courut lui-même sur leur passage avec

la garde ordinaire de sa personne pour les arrêter. Mais voyant que les troupes elles-mêmes, avec lesquelles il comptoit prévenir cette désertion, se joignoient à ceux qui passoient à l'ennemi, il ajouta les prieres aux menaces, se saisit d'une enseigne, & voulut arrêter de force l'officier qui la portoit à son rival. « *Mort ou vif*, » dit celui-ci, « *vous la lâcherez.* » La cavalerie en même tems monta à cheval, & sans sortir de place, envoya demander à Octave s'il desiroit qu'on se saisît de Lépide ou qu'on le mît à mort. Ayant reçu pour réponse qu'Octave n'avoit aucun dessein sur la vie de leur général, ils se retirerent sans s'occuper de lui davantage.

Lépide voyant que son armée l'avoit entièrement abandonné & qu'il n'avoit plus ni amis ni soldats pour garder sa personne, se dépouilla de sa robe impériale, & dans l'habillement d'un simple citoyen, marcha vers le camp & la tente de son rival. Les soldats en foule le suivirent pour satisfaire leur curiosité par un spectacle aussi nouveau. Celui qui le moment précédent avoit été à la tête d'une armée considérable & étoit

regardé comme un des trois souverains de l'empire, se trouvoit alors, par la désertion subite de ses troupes, réduit à la condition d'un simple particulier, & alloit paroître en suppliant devant un adversaire qu'il venoit à l'instant de défier. Pour completer cette scène d'humiliation en paroissant devant Octave, Lépide voulut se prosterner jusqu'à terre, mais il en fut empêché par l'honnêteté de son rival, qui, content de lui avoir ôté le commandement & sa dignité personnelle, ne voulut pas souffrir ces marques d'abaissement, & le laissa retourner en Italie, où il vécut ensuite également ignoré de ceux qui avoient été la victime des injustices dont il avoit été l'instrument, & de ceux qui l'avoient fait agir.



CHAPITRE VII.

Forces d'Octave après l'acquisition de la Sicile & la jonction des armées de Sextus Pompée & de Lépide. Mutinerie & séparation de ces troupes. Arrivée d'Octave à Rome. Sa réforme dans l'armée. Expédition d'Antoine contre les Parthes. Sa retraite. Mort de Sextus Pompée. Rupture déclarée entre Octave & Antoine. Progrès d'Antoine & de Cléopatre vers la Grece. Opérations d'Antoine & d'Octave sur le golfe d'Ambracie. Bataille d'Actium. Fuite d'Antoine. Arrangemens immédiats d'Octave après sa victoire. Mort d'Antoine & de Cléopatre.

LIVRE V. CHAP. VII.

Forces d'Octave après l'acquisition de la Sicile & la jonction des armées de Sextus Pompée & de Lépide.

EN conséquence des événemens qui s'étoient passés en Sicile, Octave se trouva, à la fois, au terme d'une guerre dangereuse, & maître de toutes les forces qui y avoient été employées, soit comme amies, soit comme ennemies. Sa flotte consistoit alors en près de six cens galeres avec les vaisseaux de transport; son armée de terre en

quarante-cinq légions, qui, même en les supposant incomplettes, pouvoient monter à plus de deux cens mille hommes, il y joignoit plus de quinze mille chevaux, & plus de vingt mille hommes d'infanterie irréguliere. Ces troupes avoient été levées pour différens maîtres & dans différentes parties de l'empire, & composées de personnes de tous états ; esclaves, affranchis ou hommes libres ; nés en Espagne, en Sardaigne, en Sicile, en Afrique, mêlés avec des italiens & des citoyens romains ; partisans de César & de Pompée, d'Antoine, d'Octave & de Lépide. Il étoit bien difficile de gouverner un assemblage de parties si différentes & si peu d'accord entr'elles. Pour conserver les troupes de Sextus Pompée & de Lépide, il falloit employer l'indulgence & la faveur, & avoir des égards particuliers pour ceux qui avoient été le premier soutien de la fortune de César ; tous sentoient leur importance personnelle, & voyoient qu'il étoit en leur pouvoir de disposer de l'empire.

Mutinerie & séparation de ces troupes.

Octave vit la nécessité de séparer une telle armée dans différens quartiers, avant qu'il pût se former au-

cune cabale, & avant de laisser le tems aux mutins d'agir sur les esprits, & de les remplir d'espérance & de prétentions dangereuses. Pour mettre ces troupes de bonne humeur à leur départ, il fit faire une petite distribution d'argent, comme un témoignage de sa reconnoissance pour leurs derniers services, & il leur en promit beaucoup davantage. Mais ces gratifications actuelles parurent méprisables en comparaison des récompenses qui avoient été données précédemment à Modene & à Philippes, & encore plus en les comparant avec les derniers établissemens qui avoient été faits en faveur des vétérans de César, en Italie. On rappelloit à chaque instant le sort de ces derniers, comme le modele sur lequel chaque légion avoit formé ses espérances, & l'on apperçut un mécontentement général parmi les soldats de tout rang & de toute condition. Octave affecta pendant quelque tems de l'ignorer, & il auroit procédé à faire les arrangemens qu'il avoit projettés pour les séparer, & placer les légions dans des quartiers éloignés les uns des autres; mais il avoit lieu de craindre que l'on n'obeît pas

à ses ordres, & il demeura encore en suspens. Quand il ne lui fut plus possible de dissimuler qu'il étoit instruit de l'esprit de faction qui fomentoit dans l'armée, il tâcha d'appaiser les plus mutins par de nouvelles marques de sa faveur, qui consistoient particulierement en honneurs publics, en témoignages honorables de services militaires pour les soldats, & en titres de sénateur pour les officiers. En distribuant ces récompenses, il assembla l'armée & fit un discours dans lequel il exposoit la nature des honneurs qu'il venoit de conférer, & ses intentions ultérieures à l'égard des récompenses qu'il se proposoit d'accorder. » Ce sont des babioles », dit un tribun nommé Offilius en l'interrompant, » on n'amuse que les enfans de » cette maniere ; mais des hommes, » qui ont exposé leur vie au service » de leur général, attendent pour ré» compenses des terres & des établis» semens (1) ». Ce tribun fut secondé par les clameurs de toute l'armée. Octave se retira un peu déconcerté, & sentant le danger auquel il venoit de s'exposer,

(1) Appien, de la Guerre civile. L. v.

s'expoſer, il ne riſqua jamais, depuis ce tems, de ſe trouver au milieu de ſes troupes en corps, mais il employa des artifices ſecrets pour écarter les chefs de la mutinerie.

On diſpoſa ſecretement du tribun Offilius qui avoit oſé interrompre ſon général en des termes ſi hardis, & on l'éloigna, ſoit en le gagnant, ſoit en uſant de violence. Les légions qui avoient ſervi à Modene & à Philippes, & qui formoient vingt mille hommes (1), furent appaiſées ſéparément par des préſens & des promeſſes, & on les fit conſentir à accepter leur congé & à partir de l'iſle ſans troubles.

Quand cette partie de l'armée fut éloignée, Octave affecta de regarder ceux qui étoient partis comme les ſeuls auteurs des derniers mécontentemens, & *les coupables*, dit-il, étant ainſi ſéparés des innocens & de ceux qui méritoient le plus, il fit encore diſtribuer de l'argent à ceux qui reſtoient, & leur fit eſpérer des établiſſemens convenables & une fortune conſidé-

(1) Oroſius, Liv. 6. Dion Caſſius, Liv. XLIX, c. 13, 14.

rable, lorsque le tems de leur service seroit expiré. Par ces artifices & ces mesures prudentes, il effectua la paration projettée, & se délivra d'un danger auquel l'on est souvent exposé à la suite des guerres civiles, & qui met le vainqueur en péril d'être renversé par les propres instrumens qu'il a employés pour élever sa fortune.

Octave, avant son départ de Sicile, imposa une contribution de seize cens talens (1), & n'étant nullement disposé à suivre le plan de Lépide, qui vouloit annexer la Sicile au département d'Afrique, il nomma des gouverneurs séparés pour l'une & pour l'autre. Ayant renvoyé les vaisseaux qu'Antoine avoit fournis dans la guerre avec des instructions pour attendre à Tarente les ordres de leur général, il passa en Italie.

Les exprès qui avoient été envoyés pour annoncer la nouvelle de la victoire obtenue par Octave en Sicile, étant arrivés à Rome avant lui, les citoyens de tout rang se disputerent à l'envi l'honneur d'applau-
t

(1) Equivalents à 175,000 liv.

dir à sa conduite & de célébrer cet événement par des démonstrations de joie. Au nom du sénat & du peuple, qui depuis long-tems n'exerçoit aucune autorité politique, on fit une infinité de proclamations flatteuses, par lesquelles on ordonna en l'honneur du vainqueur, des statues, des arcs de triomphe, des processions, des couronnes de laurier, des réjouissances annuelles & des actions de graces immédiates, qui devoient être prolongées au-delà du tems qui étoit précédemment fixé pour des fêtes de ce genre. Quand Octave approcha de la ville, une multitude de citoyens de tout rang, ornés de guirlandes, sortit pour le recevoir, & le conduisit, en procession solemnelle, au temple, où il devoit célébrer le sacrifice en action de grace pour son heureux retour.

Arrivée d'Octave à Rome.

Octave, le lendemain de son arrivée, publia la paix qui alloit suivre la réduction de la Sicile, & dans deux harangues séparées, dont il donna des copies par écrit, l'une adressée au sénat & l'autre au peuple, il fit le détail de toute sa conduite, depuis l'instant où il avoit pris, pour la premiere

fois, l'administration du gouvernement jusqu'au moment actuel. Conformément aux sages inspirations de ce jugement supérieur, qu'il commença au moins alors à déployer dans la conduite de ses projets ambitieux, il choisit ce tems de victoire & de prospérité pour montrer les effets de sa clémence, de sa modération & de sa disposition à épargner ceux qui, étant censés mal intentionnés à son égard, étoient alors en son pouvoir. Il fit la remise de tous les arrérages de taxe qui étoient dus dans sa jurisdiction, soit par les fermiers des revenus, ou par les particuliers. Parmi les honneurs qu'on vouloit lui décerner, il n'en choisit qu'un petit nombre, & refusa les autres, qui étoient, en quelque sorte odieux & à charge au peuple.

Les habitans de l'Italie & les citoyens romains en général avoient entr'autres maux, beaucoup souffert pendant la guerre civile, par la désertion de leurs esclaves, qui étoient reçus avec empressement dans les levées que l'on formoit continuellement pour les deux partis. Octave saisit cette occasion pour réparer à la fois,

Sa réforme dans l'armée.

autant qu'il lui fut possible, la perte que les maîtres avoient endurée par la désertion de leurs esclaves, & purger l'armée de cette classe dangereuse d'hommes dont elle étoit surchargée, & qui la deshonoroient. Pour les écarter de maniere à prévenir le moindre trouble de leur part, il envoya à chaque légion un ordre cacheté, qui ne devoit être ouvert qu'à certain jour, & qui portoit que l'on s'emparât de tous ceux qui avoient été dans la condition d'esclave ; que l'on rendît à leurs maîtres tous ceux qui seroient réclamés, & que le reste fût mis à mort. On dit qu'en conséquence de cet ordre, trente mille hommes furent remis en servitude, & que six mille furent mis à mort (1).

L'auteur de cette réforme févere, mais bien concertée, étoit alors dans sa vingt-huitieme année. En se prêtant dans toute occasion aux circonstances, & en profitant successivement du soutien de différens partis, mais particulierement en flattant les partisans militaires de son oncle, il s'étoit mis déja au-dessus de la constitution

(1) Orosius, Liv. VI, c. 18.

civile de son pays ; & en affectant alors des égards pour les propriétés, pour l'état & la tranquillité de ses concitoyens, il travailloit à rendre l'armée dépendante de ses volontés. L'impression réelle qu'il fit par cette politique, ainsi que l'adulation & la crainte, engagerent encore davantage le peuple à accumuler sur sa tête les honneurs publics, & sa statue fut placée à Rome, & dans toutes les villes municipales d'Italie, parmi les idoles des dieux tutélaires.

L'avantage qu'Octave venoit d'obtenir par l'acquisition des armées & des provinces qui avoient appartenu précédemment à Lépide, auroit été suffisant pour alarmer la jalousie de son collegue & de son rival à l'empire, si ce rival n'eût pas été alors engagé dans une guerre très-périlleuse au-delà des frontieres de sa propre province.

Antoine, pendant son séjour en Italie ou en Grece, étant sérieusement occupé de ce qui se passoit dans les provinces occidentales, avoit confié la conduite de la guerre des Parthes à son lieutenant Ventidius. Cet officier s'en acquitta avec beaucoup d'honneur,

recouvra la province de Syrie, qui avoit été envahie par les Parthes, & les obligea à repasser l'Euphrate. Ces exploits le firent juger digne du triomphe, & il vint en Italie pour recevoir cet honneur.

Expédition d'Antoine contre les Parthes.

Cependant Antoine désiroit ardemment d'aller cueillir les lauriers qui restoient encore dans ce champ; on le soupçonnoit d'être jaloux de la victoire que son lieutenant avoit remportée sur un ennemi qui jusqu'alors n'avoit laissé prendre aux armes romaines aucun avantage. Après son dernier séjour en Italie, il avoit été à Corcire pendant l'hiver; Octavie l'avoit accompagné jusque-là, mais l'entreprise périlleuse, dans laquelle il alloit s'engager, l'obligea de s'en séparer dans cet endroit, & il continua son voyage dès les premiers jours du printems. A son arrivée en Asie, sans respect pour l'alliance qu'il avoit contractée avec Octavie & avec son frere, il fit bien-tôt voir qu'il étoit encore dominé par son ancienne passion. Il avoit eu déja de la reine d'Egypte deux enfans qui avoient été nommés Alexandre & Cléopâtre, mais que la mere distinguoit pareillement par les

noms pompeux du *Soleil* & de la *Lune*. Les circonstances l'empêchant dans ce moment de se rendre à Alexandrie, il y envoya un officier de rang, Fonteius Capito, pour aller chercher Cléopâtre & la conduire en Syrie. Il la reçut dans cette province, qu'il traversoit alors pour se rendre vers l'Euphrate, & pour marques de sa libéralité & de sa passion, il lui fit présent de la Phœnicie, de la Cœlesyrie, de l'isle de Cypre, & d'une partie de la Cilicie, pour être annexées à son royaume. Ils convinrent entr'eux, qu'à la fin de la campagne ils passeroient l'hiver en Egypte, & ils se séparerent en se donnant mutuellement des marques de leur impatience pour le retour de cette heureuse saison.

L'Armée d'Antoine consistoit alors en soixante mille hommes d'infanterie, dix mille hommes de cavalerie, tant espagnols que gaulois, trente mille volontaires, formant un assemblage de cavaliers & de gens de pied de différentes nations. Tandis qu'il avançoit avec ces forces vers l'Euphrate, il fit sommer les Parthes de lui rendre les captifs & les ensei-

gnes militaires pris sur Crassus (1). Cette restitution étoit devenue un point d'honneur national parmi les romains, & cette demande, jointe à la derniere insulte, étoit le sujet de la querelle actuelle.

Le général romain avoit entrepris l'invasion du pays des Parthes, de concert avec le Roi d'Arménie, & trouvant à son arrivée sur l'Euphrate, tous les passages de la riviere fortement gardés, contre son espérance, il continua sa marche en ayant l'Euphrate à sa droite. Quand il fut arrivé dans la basse Arménie, la saison étoit trop avancée pour effectuer les projets qu'il avoit formés contre les Parthes ; mais ayant appris que les Medes ou les peuples de la haute Armenie s'étoient joints à l'ennemi, contre lui, dans les premiers tems de la guerre, il forma le projet d'attaquer Praaspe ou Phraate (2), capitale de leur pays, dans l'espoir de s'emparer de cette place par surprise ; il passa l'Euphrate, laissant son gros bagage

(1) Plutarque, vie d'Antoine.
(2) *Ibid.* Dion Cassius, Liv. XLIX, ch. 26, 27 & 28.

& ses machines à la garde de deux légions sous le commandement de Statianus ; il pénétra ensuite, avec le reste de l'armée dans le royaume de la haute Armenie, & se présenta aux portes de la capitale.

C'étoit une place très-forte & l'on avoit pris toutes les précautions nécessaires pour sa sûreté. Antoine vit qu'il ne pouvoit la prendre d'assaut; les Parthes se hâterent de venir à son secours; mais sachant que l'armée romaine n'étoit nullement préparée pour un siége, ils la laisserent d'abord tranquille devant la ville, & ils dirigerent toutes leurs forces contre Statianus, qu'ils surprirent & taillerent en pieces avec les deux légions qu'il commandoit, & par ce moyen ils se rendirent maîtres de tous les équipages & du bagage de l'armée romaine.

Antoine, à la premiere alarme causée par l'intention où étoit l'ennemi d'attaquer Statianus, laissa la plus grande partie de ses forces devant Praaspe, & marcha avec un fort détachement au secours de cet officier ; mais étant arrivé trop tard, il trouva le champ de bataille couvert des morts des légions romaines, sans

appercevoir ni amis ni ennemis. Il comprit alors qu'Artavafdes, roi d'Arménie, fur l'alliance duquel il s'étoit fié dans cette guerre, étoït demeuré fimple fpectateur de ce défaftre, & il ne douta pas qu'il n'eût été trahi par ce prince; mais il crut à propos, pour l'inftant, de déguifer fon reffentiment. La perte qu'il venoit de faire le mit dans la néceffité de penfer à délivrer fon armée de la fituation où elle fe trouvoit; étant alarmé fur le fort de la partie des troupes qu'il avoit laiffée devant Praafpe, il força fa marche pour retourner à fon fecours; mais à fon arrivée, ne trouvant aucun ennemi dans le voifinage, & fe flattant encore qu'il pourroit obliger la ville à fe rendre, & fe dédommager par fes dépouilles, de la perte de fon bagage, il refta devant elle jufqu'à ce qu'il eût épuifé toutes les provifions & tout le fourrage qu'il put trouver dans les environs. A mefure que les autres difficultés de fa fituation augmentoient, il fe vit harcelé par les forties d'une garnifon puiffante, & du côté de la campagne, par les attaques fréquentes de nombreux détachemens de Parthes, qui commen-

çoient à agir contre lui de toutes parts, & qui le mirent également dans l'impossibilité de décamper ou de subsister.

Ces difficultés obligeoint souvent Antoine de diviser ses forces ; il en laissoit une partie pour intimider la ville, & marchoit avec le reste pour couvrir les fourrageurs & les pourvoyeurs de son camp. Comme l'ennemi le pressoit pour resserrer l'espace d'où il tiroit ses provisions, il vit la nécessité de hasarder une bataïlle, & dans ce dessein il sortit de son camp avec dix légions, trois cohortes prétoriennes & toute sa cavalerie. Les Parthes affecterent d'attendre l'attaque ; mais ils lâcherent le pied au premier choc & s'enfuirent avec toute l'apparence de la confusion & d'une déroute totale. Ils furent poursuivis par l'infanterie romaine à la distance de cinquante stades, ou environ six milles, & par la cavalerie, à celle de cent cinquante stades, ou environ dix-huit milles.

Par cette action, Antoine se flattoit d'avoir mis fin aux traverses qu'il avoit à craindre des Parthes ; mais en comptant les prisonniers & les morts, il ne trouva que quatre-vingts hommes de tués du parti ennemi, &

trente de pris; retournant alors à son camp devant la ville de Praaspe, il vit que sans être nullement déconcertés de ce qui venoit de leur arriver, les habitans étoient revenus à leurs premiers postes, & prenoient des mesures comme auparavant, pour harceler son camp, & resserrer ses fourrageurs.

La nature de cette victoire sur les Parthes commença à le faire désespérer de pouvoir remporter aucun avantage sur un ennemi dont la défaite étoit plus pernicieuse à ses adversaires qu'elle ne l'étoit à lui-même (1). Pour

(1) Parmi les Romains qui eurent la passion de faire une guerre offensive aux Parthes, on compte Jules César, & c'est un problême que l'on ne pourra jamais résoudre, que de savoir comment ce prudent politique & cet habile guerrier se seroit tiré d'une entreprise aussi difficile. Les Parthes habitoient ordinairement au-delà du Tigre, & ne laissant d'ailleurs sur les frontieres aucun moyen de faire subsister un ennemi, ils ne lui donnoient aucune prise sur eux, même dans leur propre pays; comme ils n'avoient aucun terrein qui leur fut absolument nécessaire de défendre, il n'y en avoit point aussi qui pût mettre un ennemi à l'abri de leurs attaques. Ils lâchoient le pied quand l'ennemi avançoit, & regardoient comme un avantage de l'attirer loin de ses ressources

completter ses disgraces, il trouva que la garnison de Praaspe avoit fait en son absence une sortie vigoureuse, chassé ses gardes de leurs postes avancés, & détruit tous les ouvrages qu'il avoit élevés contre la ville (1). Pensant qu'il étoit inutile de renouveller son attaque, ou de rester plus longtems dans sa situation présente, il en-

---

& de ses secours. Ils attendoient avec patience que le tems, la fatigue, la maladie ou le manque de provisions leur eussent donné les moyens faciles de le subjuguer ou de le détruire ; alors ils tomboient sur lui avec une ardeur & une férocité qui détruisoit entièrement tout soupçon de lâcheté dont on auroit pu les taxer, d'après la maniere dont ils recevoient les premieres attaques.

Si César n'avoit pas déja imaginé un moyen nouveau ou peu ordinaire de les réduire, il est probable que ses premieres observations l'auroient convaincu qu'il ne pouvoit subjuguer un tel peuple, quoiqu'il eût pu établir une nouvelle nation sur le Tigre pour les supplanter ; & il est probable qu'il auroit profité de quelques-unes de leurs fuites ordinaires pour s'attribuer la victoire, & de cette maniere, avec plus d'habileté que ses autres concitoyens, finir la guerre par un triomphe à Rome.

(1) Plutarque, vie d'Antoine.

voya une députation à Phraates, probablement plutôt pour cacher l'intention où il étoit de prendre la fuite, que dans l'eſpérance d'obtenir quelques conditions raiſonnables de paix.

Le roi des Parthes reçut les députés d'Antoine, aſſis ſur un trône d'or & tenant en main un arc tendu, l'emblême de la guerre. Afin de ſonder les intentions du général romain, il propoſa, comme le préliminaire de la paix, de lever le ſiége de Praaſpe. Antoine étoit prêt à décamper auſſi-tôt que ſes ambaſſadeurs ſeroient hors des mains de l'ennemi, mais il affecta de la répugnance à condeſcendre à cette propoſition, eſpérant par ce moyen cacher ſes intentions, gagner quelques marches & arriver ſur les frontieres de la baſſe Arménie, avant que les Parthes puſſent tirer avantage de ſa fuite. Mais le roi, étant également conſommé dans ces artifices, apperçut dans le refus affecté d'Antoine de condeſcendre à ce qu'il ſavoit être néceſſaire, une intention de prendre la fuite ſans attendre le réſultat d'un traité ; & d'après ce ſoupçon, ſa cavalerie qui étoit toute prête à le pourſuivre, lui diſputa tous les paſſages,

harcella son arriere-garde & ses flancs, occupa les sources d'eau & ravagea le pays devant lui.

Retraite d'Antoine.

Plusieurs soldats de l'armée romaine épuisés par la faim & par la fatigue périrent dans la marche; d'autres après avoir jetté leurs armes se soumirent à l'ennemi; mais ceux qui s'étoient rendus d'eux-mêmes étant traités d'une maniere cruelle, leur exemple servit à retenir les autres qui étoient disposés à demander quartier, & apprit aux soldats à ne chercher de sûreté que dans la persévérance & dans l'usage de leurs armes. Antoine lui-même, en toutes rencontres, étoit préparé pour la derniere extrémité, & avoit auprès de lui une personne chargée de lui ôter la vie, si elle le voyoit en danger de tomber entre les mains de l'ennemi, & dans les cas où il viendroit à être tué dans le combat, de défigurer son corps, pour qu'on ne pût le reconnoître. Mais il surmonta toutes ces difficultés à l'ordinaire, avec une constance & une valeur peu commune, faisant en vingt-un jours (1) une marche de trois

(1) Titelive, épitome, Liv. 129.

cens milles, ayant à souffrir les attaques continuelles de l'ennemi contre lequel on raconte, que son armée fut obligée de livrer dix-huit batailles (1). A la fin de cette marche, en faisant la revue des légions avec lesquelles il avoit commencé sa retraite, il trouva qu'il avoit perdu environ un quart de leur nombre (2), ou, suivant Plutarque, vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux.

Il paroît qu'Antoine à son arrivée dans la basse Arménie laissa derriere lui, dans cette contrée, un corps considérable de troupes pour arrêter les dernieres poursuites de l'ennemi (3); lui-même, à la tête du reste de son armée, continua sa route avec une grande précipitation, &, malgré la rigueur de la saison, qui ajouta à sa premiere perte huit mille hommes, il arriva à Comi, petit port de mer entre Berytus & Sidon, sur la côte de Syrie. Il fut reçu dans cette place, par Cléopâtre, à bord de la flotte de cette princesse, avec laquelle il se

(1) Plutarque, vie d'Antoine.
(2) Vell. Pater. Liv. II, ch. 82.
(3) Dion Caff. Liv. XLIX, c. 30.

rendit par mer à Alexandrie, où il tâcha de cacher ses pertes & d'oublier ses souffrances au milieu de la dissipation & des plaisirs.

Pendant le cours de ces événemens, l'état de la guerre en Asie avoit été rapporté de différentes manieres dans la partie occidentale de l'empire. On crut, pendant quelque tems, que l'armée romaine avoit péri en Arménie avec son chef. Dans cette croyance, Sextus Pompée, qui étoit encore dans l'isle de Lesbos, commença à reprendre ses prétentions. Il avoit quelqu'espérance qu'Antoine étant mort, les armées d'Asie pourroient se déclarer pour lui, & pendant quelque tems il affecta de recevoir toutes les personnes qui se rangeoient auprès de lui, comme étant le chef d'un parti qui étoit encore de quelque considération dans l'empire. Il fut même jusqu'à solliciter l'alliance de tous les princes de l'orient, depuis la Thrace jusqu'au Pont & aux bords de l'Euphrate (1). Mais à la nouvelle du retour d'Antoine en Syrie, il abandonna ses pensées ambitieuses, & envoya un député pour

(1) Appien, de la Guerre civ. L. v.

implorer sa protection. Parmi les moyens qu'il fit valoir pour l'obtenir, il exposa qu'il s'étoit abandonné à la justice & à la clémence d'Antoine, non par désespoir ni par aucune impulsion soudaine, mais d'après un projet formé & une mure délibération. « Il auroit pu, » dit-il, « trouver un asyle assuré & un puissant » appui en Espagne, où les amis de » son pere étoient encore nombreux & » pleins de zèle ; mais bien convaincu » que les intérêts d'Antoine étoient » les mêmes que les siens, il avoit » préféré son alliance à toute autre. » Octave, » continuoit-il, « aura » bientôt avec vous les mêmes con- » testations qu'il a eues d'abord avec » moi & ensuite avec Lépide. Il con- » sidere l'empire comme son bien » propre, & ne peut souffrir un col- » legue. Il est moins dangereux lors- » qu'il agit à force ouverte que lors- » qu'il cache ses desseins sous des » protestations insidieuses & des dé- » guisemens artificieux. Je vous offre » une amitié sincere, & une foi qui » n'a jamais été violée. Je vous ai » fait les mêmes offres dans le tems » où maître de la Sicile & de la Sar-

LIVRE V. CHAP. VII.

» daigne, j'étois au comble de ma » fortune : en l'acceptant, vous sau» verez les restes d'une famille en» core respectée par le peuple ro» main ; & en vous joignant à moi, » vous gagnerez un parti que l'ad» versité même n'a pu forcer à aban» donner son chef ».

Tandis que Sextus Pompée s'adressoit ainsi à Antoine, il tâchoit de conserver l'apparence d'une puissance militaire, & croisoit avec quelques vaisseaux sur la côte d'Ionie. Etant poursuivi par Titius, qui avoit ordre d'Antoine d'observer ses mouvemens, il fit voile pour la Propontide, & entra dans le port de Nicomédie. Là il offrit encore de négocier (1), mais on lui fit dire de se rendre à discrétion, il mit le feu à ses vaisseaux, & tenta de s'échapper par terre. Ayant gagné la Phrygie, il fut pris dans sa fuite, & aussi-tôt après il fut mis à mort par ordre d'Antoine.

Mort de Sextus Pompée.

Cet événement étant sçu à Rome, Octave ordonna des réjouissances publiques. Il y eut entr'autres une procession solemnelle conduite par deux

(1) Dio. Cass. Lib. XLVIII, c. 18.

voitures ou deux chars. Octave étoit monté dans l'un, & l'autre servoit à marquer la place qui étoit due à Antoine. Pour calmer encore davantage la jalousie de son collegue à l'empire, il ordonna qu'on lui érigeât une statue dans le temple de la Concorde, & qu'on lui donnât part dans les honneurs qu'on venoit de lui décerner à lui-même. Ce triomphe indécent sur le dernier d'une famille qui avoit joui à Rome, pendant si long-tems, de la plus haute estime, étoit bien loin d'être agréable au peuple. Les malheurs du jeune Pompée qui, dès ses plus tendres années, avoit été exilé & dépouillé de son héritage, le souvenir de son pere & de la république remplirent l'esprit des citoyens d'une secrete indignation & d'une mélancolie qu'ils ne pouvoient pas déguiser; & quoiqu'Octave lui-même n'eût reçu, dans cette occasion, aucune insulte publique, néanmoins Titius, quelques tems après, donnant des jeux publics sur le théâtre du grand Pompée, en fut chassé par les imprécations (1) du peuple à cause

(1) Vell. Pater. Liv. II, ch. 79.

de la part qu'il avoit eue au meurtre du fils de ce grand homme.

Les forces de l'empire étoient alors divisées en deux parties sous les ordres de deux maîtres qui devoient bientôt concevoir les projets que la jalousie peut inspirer à des monarques indépendans. Octave étoit devenu le souverain de Rome, & s'occupoit principalement à écarter les obstacles qui s'opposoient à son gouvernement, & à consolider les arrangemens qu'il avoit faits dans l'état. Il avoit pris des mesures pour réprimer plusieurs désordres, restes de la guerre civile, qui affligeoient encore la ville ainsi que les provinces voisines. Il avoit amené ses armées à un point de discipline raisonnable, & avoit en grande partie accoutumé le peuple à la perte de son importance politique & de sa liberté. Il eut soin d'anéantir, avec beaucoup d'ostentation, tous les papiers & tous les mémoires qui pouvoient faire craindre, à ceux qui avoient agi contre lui, d'être inquiétés. Il conserva les noms ordinaires & les formes des offices ; & tandis qu'il exerçoit un pouvoir extraordinaire, il en parloit comme d'un

ſimple expédient momentané, employé pour obvier au déſordre des tems; & il déclaroit qu'il étoit dans l'intention, de concert avec Antoine, de faire ceſſer toute forme irréguliere d'adminiſtration, auſſi-tôt que la guerre contre les Parthes ſeroit entièrement terminée. Il envoya même en orient Bibulus chargé d'inſtructions ouvertes & publiques pour concerter avec ſon collegue la maniere & le tems de leur réſignation (1).

Mais Antoine, agiſſant comme ſouverain de l'empire d'orient, paroiſſoit de ſon côté occupé tout-à-la-fois des fêtes de la cour d'Alexandrie, du renouvellement de la guerre qu'il affectoit de méditer contre les Parthes, & de ſon projet contre Artavasdes, roi de la baſſe Arménie, par qui il penſoit avoir été trahi dans ſa derniere expédition. Il étoit encouragé dans ſes deſſeins, ſur cette contrée, par les offres d'une ligue qui lui furent faites de la part du roi de Médie, qui, trouvant que les Parthes avoient mal récompenſé ſes ſervices pendant la

(1) Appien, de la Guerre civile, L. v.

derniere guerre, étoit disposé à prendre les armes contre eux.

Antoine ayant accepté cette alliance, forma le projet d'entrer de nouveau en Arménie, principalement dans le dessein de s'emparer de la personne d'Artavasdes : mais il fut, pour quelque tems, détourné de l'exécution de son projet par un incident qui vint soumettre les délibérations publiques à l'influence des passions, motifs toujours puissans dans tous les tems, & qui, à une époque où l'univers étoit en proie aux caprices d'un petit nombre de personnes, ne pouvoient gueres être balancés par aucune autre considération.

Octavie ne pouvoit plus supporter la négligence avec laquelle son mari la traitoit, & étoit devenue jalouse de la préférence qu'il donnoit à Cléopâtre. Apprenant qu'il alloit quitter Alexandrie pour une nouvelle expédition contre les Parthes, elle résolut de venir se placer sur sa route à son passage en Syrie. Pour donner du prix à cette démarche, elle s'étoit munie d'une infinité de présens, & entr'autres, elle étoit escortée par un corps de deux mille hommes choisis, habillés

habillés à la maniere des bandes prétoriennes qui avoient été formées par son frere, pour la garde de sa personne, & qu'il envoyoit alors à Antoine comme un témoignage d'amitié. Octavie étoit arrivée en Grece avec cette escorte, lorsqu'on apprit en Egypte ses intentions (1).

La nouvelle de ce voyage d'Octavie ayant alarmé vivement Cléopatre, elle eut l'adresse de paroître accablée sous le poids d'une affliction qu'elle affecta de supporter avec courage; mais elle fut quelquefois surprise répandant des larmes qu'elle tâchoit de sécher, cherchant ainsi ou à exagérer le désespoir d'une passion réelle, ou à donner plus de vraisemblance à sa dissimulation en s'efforçant de cacher ce qu'elle ressentoit. Sa santé s'altéroit en apparence, & l'on disoit tout bas que sa vie étoit en danger. Elle continua cependant de s'obstiner à garder le silence, mais ses confidens insinuoient que la crainte de perdre Antoine étoit la cause de sa douleur, & que le jour où il quit-

(1) Dion Cassius, L. XXXIII, Plut. vie d'Antoine.

teroit Alexandrie, seroit probablement le dernier de sa vie. Ainsi en unissant vraisemblablement le secours de l'artifice aux effets d'une passion réelle, mêlange assez ordinaire en pareil cas, la reine d'Egypte eut l'adresse de retenir Antoine à Alexandrie, & le détermina à envoyer à Octavie un ordre positif de ne pas continuer son voyage vers l'orient. Il s'excusa en même tems d'accepter les présens qu'elle lui apportoit de la part de son frere (1).

Au retour d'Octavie à Rome, son frere irrité de cet affront & des circonstances qui l'avoient accompagné, lui proposa de renoncer à son mariage avec Antoine & d'abandonner sa maison; mais si Octave desiroit qu'elle agît par ressentiment, la conduite que tint cette épouse respectable fut bien plus propre à s'attacher le peuple pour venger sa querelle. Octavie voulant attendre le retour de la tendresse de son mari, demeura à la tête de sa famille, continua de conduire ses affaires, & eut, en toutes circonstances, les attentions

(2) Plutarque, vie d'Antoine.

d'une mere envers ses enfans, même envers ceux qu'il avoit eus de son premier mariage : elle se chargea même de protéger ceux des adhérens ou des amis de son mari qui venoient solliciter pour leurs affaires dans la capitale (1).

Le traitement indigne qu'Octavie recevoit pour prix d'une conduite si irréprochable, en intéressant le public en sa faveur, annonça une rupture prochaine entre les chefs qui partageoient alors l'empire. Antoine & Octave, d'abord rivaux pour succéder au pouvoir de César, avoient eu différentes querelles, qui étoient suspendues de tems en tems par des réconciliations apparentes & équivoques. Le mariage même d'Octavie n'avoit été qu'un simple expédient pour reculer à un tems plus convenable une derniere rupture qui devoit à la fin paroître inévitable entre des parties dont les prétentions étoient si opposées.

Il est probable qu'Octave dans toutes les vicissitudes de ses liaisons avec Antoine, ou avec tout autre parti,

(1) Plutarque, vie d'Antoine.

n'avoit jamais perdu de vue les espérances qu'il avoit formées dès sa plus tendre jeunesse, non-seulement comme héritier de Jules César, mais aussi comme devant être le successeur de son pouvoir dans la république. Il s'unit ou se brouilla avec différens partis suivant l'état de ses affaires, & il se porta à ces ruptures ou à ces liaisons précisément dans les conjonctures qui lui étoient les plus favorables. Dans un tems il se joignit au sénat & aux assassins de son oncle, pour abattre le pouvoir d'Antoine : il se réunit ensuite avec ce dernier, pour réduire le sénat & détruire la république. Dans l'occasion il fit sa cour à Antoine pour l'empêcher de former aucuns arrangemens dangereux avec Sextus Pompée ou avec Lépide, & en général il garda des ménagemens avec lui tant que l'un ou l'autre de ces deux chefs fut formidable, ou put faire pencher la balance en s'unissant contre lui.

Ce politique consommé, devenu seul maître de l'Italie & des provinces occidentales, étoit alors plus en état qu'auparavant de braver le pouvoir de son seul compétiteur à

l'empire, & il se prépara à une querelle qu'il ne pouvoit long-tems éviter. Il avoit fait une grande réforme dans ses forces militaires en purgeant ses armées des sujets peu convenables, & cette réforme avoit eu lieu non-seulement dans les troupes qui lui étoient venues de ses adversaires Sextus Pompée & Lépide, mais encore dans celles qui avoient été levées en commun entre Antoine & lui. Cependant après avoir renvoyé tous ceux dont la fidélité étoit équivoque, & réduit sa puissance militaire au point où il vouloit la maintenir, il lui restoit encore un plus grand nombre de troupes que les circonstances présentes ne sembloient l'exiger, & il chercha des prétextes à l'aide desquels, dans l'état de tranquillité dont jouissoit alors sa division de l'empire, il put éviter de donner aucune alarme à son rival, & justifier sa conduite en conservant une si grande force militaire. Ce fut probablement dans cette vue qu'il forma le projet de porter d'abord la guerre en Afrique; & pour l'exécuter, il passa dès-lors en Sicile; mais y étant retenu par les vents contraires, il

LIVRE V
CHAP. VII.

changea d'objet, il renvoya l'armée destinée pour l'Afrique, sur les côtes opposées à l'Italie, au-delà de la mer Adriatique, pour faire la guerre aux Japydes, aux Saves, aux Pannoniens, & aux autres nations du côté de l'Illyrie, qui étoient plus en état que les Afriquains d'offrir à ses troupes des occasions où elles pussent acquérir de l'expérience dans les combats, & de lui fournir un prétexte plausible pour les garder sur pied. En conséquence elles pénétrerent par ses ordres au-delà des frontieres de l'empire de ce côté, & furent employées à cueillir des lauriers aux dépens des barbares, dont il allegua que ces provinces avoient souvent été infectées.

An de Rome 719.

L. Scribonius Libon.

M. Antonius absent.

L. Sempronius Atratinus, des Calendes de Juillet.

Paul. Æmilius.

C. Memius, des Calendes de Nov.

M. Herennius.

Néanmoins, conformément aux arrangemens qui avoient été pris relativement à la succession des consuls, Antoine fut nommé à cet office, & quoiqu'il ne parût pas en personne le premier de janvier, son nom fut porté sur les registres. En acceptant cette nomination, il n'eut d'autre but que de s'assurer le droit de disposer du consulat; il avoit donné une commission par laquelle le jour même de son admission, il abdiqua l'office en faveur

d'un autre. Il éleva ainsi à cette dignité plusieurs de ses amis, dans le cours de l'année. Il vouloit, par ce moyen, faire connoître que, quoiqu'il plût à Octave d'occuper le siége du gouvernement; celui-ci n'avoit pas encore le droit de s'emparer pour ses amis & ses partisans des honneurs ordinaires dont on jouissoit dans l'état.

Octave, qui vouloit probablement marcher le plus près qu'il lui étoit possible, sur les traces de son oncle, chercha encore des occasions pour conserver ses armées sur pied, & quoiqu'il ne fût pas porté à faire la guerre au dehors, ni à aggrandir le territoire de l'empire, il affecta néanmoins d'avoir plusieurs desseins qui exigeoient la possession d'une force militaire. Entr'autres, il projetta une entreprise pour la réduction de la Bretagne, fit les préparatifs nécessaires, & s'avança lui-même vers la partie septentrionale de la Gaule. Là, néanmoins, son attention fut encore détournée & obligée de se porter ailleurs. Une de ses armées étoit employée du côté de l'Illirie en divisions séparées, sous Agrippa & d'autres officiers, Messala & Geminus, dont on ne connoît que

les noms. Il apprit que la division sous Geminus, agissant en Pannonie, avoit reçu un échec, & avoit été obligée d'abandonner une partie du terrein qu'elle occupoit auparavant. A cette alarme, Octave crut à propos de renoncer à son projet sur la Bretagne; mais trouvant, à son arrivée en Illirie, que la perte prétendue étoit déja réparée, l'ennemi défait en différentes rencontres, & le pays qu'occupoit d'abord son armée, recouvré, il se joignit à Agrippa, qui étoit employé contre les Dalmatiens, & continua pendant quelques mois à partager les travaux de cette campagne avec cet officier, son favori (1).

Dans le même tems, Antoine, comme s'il eût voulu avoir aussi une armée endurcie au service, chercha également les occasions de faire la guerre, & ayant appaisé la jalousie de Cléopâtre, par une rupture irréconciliable en apparence avec sa rivale, il lui fut permis de former les projets d'une entreprise au-delà des limites d'Egypte. Il renouvella son dessein contre les rois d'Ar-

(1) Dion Cassius, Liv LIX, c. 39.

ménie & des Parthes. Dans le printems, il avança vers Nicopolis, place ainsi nommée depuis la victoire de Pompée sur Mitridates, & supposant que la fourberie d'Artavasdes, qui avoit trahi Statianus, justifieroit toutes les mesures qu'il pourroit prendre contre lui, il envoya plusieurs messages pour lui demander une conférence, sous prétexte d'amitié, mais dans l'intention réelle de s'emparer de sa personne. Pour écarter plus sûrement tous les soupçons d'aucun dessein de cette espece, il proposa un mariage entre Alexandre, un des fils qu'il avoit eus de Cléopâtre, & la fille de ce prince; mais cet artifice ne réussissant pas, il pénétra dans le cœur de l'Arménie, & menaça de porter le fer & la flamme dans tout le royaume. Le Roi n'ayant point fait de préparatifs pour sa défense, prit la résolution d'éprouver enfin la sincérité des protestations d'Antoine, & il tomba dans le piége où il fut pris.

Le premier avantage que le général romain se proposa de tirer de son prisonnier fut d'en exiger une rançon, & dans cette vue, ce roi étant conduit aux forteresses de son royaume,

dans lesquelles le trésor royal, avoit été déposé, on lui fit demander de grandes sommes d'argent sous ce prétexte; mais les officiers à qui on s'adressa pour cette demande, sachant que leur souverain étoit prisonnier, lui fermerent les portes & refuserent de le satisfaire. Les troupes d'Arménie s'assemblerent en même tems, & regardant le trône comme vacant, y placerent Artaxes, fils aîné de leur roi captif. Le jeune prince les conduisit sur le champ contre les romains, mais elles furent défaites, & lui-même fut obligé de se réfugier chez les Parthes.

Antoine, se contentant de cette victoire, qui le mettoit en possession du pays, mit son armée en quartier d'hiver dans la basse Arménie, & conclut une alliance défensive avec le roi de Médie, dont la fille, en cette occasion, fut fiancée au même fils de Cléopâtre, dont le mariage proposé avec la fille d'Artavasdes avoit été employé comme un piége, pour trahir ce prince.

Après avoir terminé ces arrangemens, Antoine se mit en marche pour retourner en Egypte, & voulant faire une entrée triomphale dans la ville

d'Alexandrie, il destina son prisonnier à orner cette cérémonie, & donna ordre qu'on l'y conduisît chargé de chaînes. En conséquence, à l'arrivée des troupes & de tout ce qui devoit former son cortége, il fit son entrée avec toute la pompe d'un triomphe romain, il fit observer toutes les formalités qui étoient d'usage à Rome dans ces occasions, il harangua le peuple & ordonna une fête publique. Dans ces différentes particularités, où il sembloit mettre les habitans d'Alexandrie de niveau avec le peuple romain, & prostituer une institution solemnelle des Romains à la vanité d'une cour barbare, Rome se trouva à la fois scandalisée & offensée de sa conduite. Toutes les circonstances étant exagérées par ses ennemis, son extravagance connue fit promptement ajouter foi à tous les rapports qui circulerent contre lui.

On a observé en différentes occasions que, quoiqu'Antoine supportât les revers avec courage & avec habileté, il se laissoit ordinairement entraîner, par la prospérité, dans tous les excès de la sensualité, de l'extravagance & de la dissipation. Dans ce tems de fête

il prit, au milieu de ses débauches, non-seulement le costume oriental & toutes les marques de la royauté; mais aussi (1) l'attirail & la dénomination d'un dieu. Il porta les bottines, la couronne d'or & les guirlandes de lierre de Bacchus & le thirse à la main, il fut promené dans les rues d'Alexandrie sur un char semblable à ceux que l'on employoit dans les processions des dieux (2). On dit que Cléopâtre en même tems prit l'habillement de la déesse Isis, & qu'étant assis ensemble sur des trônes d'or élevés sur une haute plate-forme, Antoine présenta Cléopâtre au peuple comme reine, non-seulement de l'Egypte & de Cypre, mais aussi de l'Afrique & de la Cœlesirie, & qu'il lui associa dans ses titres Cæsarion, son fils, qu'on supposoit qu'elle avoit eu de Jules César. On rapporte que dans ces partages de l'empire faits dans un instant d'ivresse, il donna à son propre fils Alexandre, l'Arménie, la Médie & le pays des Parthes, qu'il regardoit comme une conquête certaine, quoi-

(1) Florus, Liv. IV. ch. 2. Dion Cassius, Liv. L, ch. 5.

(2) Dion Cass. Liv. XLIX, c. 41.

qu'il n'en fût pas encore en possession. Il donna à Ptolomée, un autre de ses fils, la Phénicie, la Syrie & la Cilicie (1); & il présenta chacun d'eux au peuple sous les habits & avec les marques & le cortége convenable aux différentes provinces qui leur étoient destinées; Alexandre, avec la thiarre persanne, & Ptolomée avec les habits & le diadême porté par les princes de Macédoine.

Cette distribution ridicule des royaumes de l'Orient fut rédigée en forme & par écrit dans des actes dont on envoya à Rome des copies, pour être déposées dans les archives du temple de Vesta & confiées à la garde des vierges. Comme Octave songeoit à en venir à une querelle prochaine avec Antoine, on publia adroitement à Rome toutes les circonstances avec lesquelles chacun de ces actes avoit été solemnisé à Alexandrie. Néanmoins ces écrits n'ayant été apportés à Rome que l'année suivante, Domitius & Sosius étant consuls, une partie du scandale fut assoupie pour quelque tems par le crédit de ces magistrats, qui

(1) Vell. Pater. Liv. II, c. 83.

étoient portés à favoriser Antoine contre Octave dans la contestation prochaine qu'ils alloient avoir pour l'empire.

An de Rome 720.

César Empereur une seconde fois.

L. Volcatius Tullus.

P. Autronius Pætus, des Calendes de Mai.

L. Flavius, des Calendes de Juillet.

C. Fonteius.

M. Acilius Aviola, des Calendes de Septemb.

L. Vinutius, des Calendes d'Octob.

L. Lavonius.

Tandis qu'Antoine se livroit à ses extravagances dans Alexandrie, Octave & L. Volcatius Tullus prirent le titre de consuls à Rome ; mais le premier, à son admission, crut devoir suivre l'exemple qu'Antoine lui avoit donné dernierement. Dès le premier de Janvier il se démit de l'office & désigna un autre à sa place. Par de semblables substitutions réitérées, il fit passer cette dignité à six personnes différentes dans le cours de l'année.

L'office d'édile, qui avoit été généralement refusé, à cause des dépenses qu'il entraînoit, & qui avoit été vacant quelque tems, fut alors rempli par Agrippa qui, quoi qu'il eût déja été élevé à de plus hautes dignités & à l'Office de Consul, se chargea volontiers des fonctions d'édile. Il s'occupa des objets les plus importans de cette charge, en faisant construire à ses dépens des grands chemins, ériger des édifices publics & nétoyer les égoûts, ouvrages de la plus haute antiquité, qui sembloient surpasser la

force des tems où ils avoient été construits (1). Il répara en même tems le cirque, fit de nouveaux réglemens pour la conduite des fêtes dans cette place, & donna lui-même des spectacles magnifiques.

Sous cette magiſtrature d'Agrippa, on fit des préſens au peuple, & on lui donna auſſi des divertiſſemens. Des objets de parure, des bagatelles, & quelques ſommes d'argent furent diſtribués par une eſpece de loterie. On jetta en abondance au peuple des jetons ou des billets, qui donnoient au porteur le droit de prétendre à certains lots, qui étoient ſpécifiés ſur chacun d'eux. On établit des bains publics, munis de toutes les commodités néceſſaires, gardés & ſervis aux dépens du public (2); actes de munificence & de popularité, par leſquels on jugea à propos de cultiver la faveur du peuple.

Dans le même tems Octave, à la veille d'une rupture ſi prochaine avec Antoine, qui alloit employer la moitié des forces de l'empire contre lui,

(1) Pline, Liv. XXXVI, ch. 15.
(2) Dion Caſſius, Liv. XLIX, ch. 43.

eut le bonheur de se dégager des guerres étrangeres. Celle qu'il avoit portée en Dalmatie se termina par la soumission de ce peuple, qui donna des ôtages pour garants de sa bonne conduite à l'avenir, & rendit les drapeaux qui avoient été pris sur l'armée romaine, défaite sous la conduite de Vatinius. Il fit suspendre sous un portique ceux qui portoient son nom; mais les honneurs du triomphe lui ayant été décernés, il les refusa, ou différa de les accepter, annonçant, en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, un esprit indifférent aux honneurs & aux apparences extérieures du pouvoir, quoique rempli de la passion de dominer.

Antoine passa l'été à la tête de son armée en Syrie sans avoir fait aucunes tentatives contre les Parthes. Il renouvella son alliance défensive avec le Roi de Médie; & comme il fallut désigner dans ce traité les puissances contre lesquelles ils desiroient mutuellement se porter du secours en cas d'une guerre; le Roi de Médie fit particuliérement mention des Parthes, & Antoine nomma Octave. A la fin de cette négociation, ils firent mu-

tuellement un échange de quelques troupes (1),

Rupture ouverte entre Octave & Antoine.

Ainsi, Antoine ne faisoit pas un secret de la méfiance que lui inspiroit son collegue à l'empire, ni d'une mésintelligence que leurs jalousies & leurs provocations mutuelles augmentoient continuellement. Il affecta de traiter Césarion, le prétendu fils de Jules Cesar & de Cléopâtre, comme l'héritier légitime de la famille Julienne. Il usa, contre Octave, de l'artifice que celui-ci avoit employé contre lui en annonçant une intention de résigner le pouvoir de triumvir. Il se plaignit de la violence qui avoit été exercée envers Lépide ; mais il demanda pourquoi, si Lépide avoit été justement dépossédé, on ne l'avoit pas admis au partage de ses provinces. Il se plaignit encore de n'avoir point reçu sa part des dépouilles de Sextus Pompée, ainsi que de celle de Lépide, & de se voir exclus de l'Italie, qui étoit le siége commun du gouvernement de l'empire, & qu'Octave n'avoit aucun droit de s'approprier exclusivement.

Octave répondit à ces plaintes,

(1) Dion Cassius, Liv. XLIX, ch. 44.

qu'Antoine, sans donner aucun dédommagement à ses collegues dans les provinces occidentales, s'étoit emparé du royaume d'Egypte, qu'il avoit fait mettre à mort Sextus Pompée sans y avoir été autorisé; qu'il avoit deshonoré le nom Romain, en manquant de foi au roi d'Arménie, & qu'il n'avoit rendu à Rome aucun compte des dépouilles de ce royaume; qu'il avoit osé démembrer l'empire romain en faveur de Cléopâtre & de ses enfans, & qu'il la soutenoit dans son projet de faire entrer dans la famille de César un de ses enfans illégitimes (1).

Ces plaintes mutuelles se firent & se soutinrent publiquement à Rome. Aucune des parties ne déclaroit avoir l'intention de faire la guerre; mais, sous différens prétextes, tous deux ramasserent de l'argent & augmenterent leurs forces. Ils tinrent une correspondance continuelle par le moyen d'agens & de messagers, simplement pour avoir occasion d'observer leurs mouvemens respectifs, & ils entraînerent dans leurs querelles & dans

(1) Dion Cassius, Liv. L. ch. 1.

leurs jalousies, non-seulement leurs propres partisans & leurs amis intimes, mais encore tous ceux qui composoient alors le sénat & les assemblées du peuple, & qui ne pouvoient rester neutres, dans un différent élevé entre des personnes qui alloient probablement encore précipiter l'empire lui-même dans une guerre civile.

An de Rome 721.
Cn. Domitius Ahenobardus.
Caius Sosius, des Calendes de Juillet.
L. Cornelius, des Calendes de Nov.
V. Valerius.

Cneius Domitius, Ahenobardus & Caius Socius ayant, en conséquence des arrangemens précédens, succédé au consulat, & étant attachés à Antoine, embrasserent ouvertement sa cause. Socius, dès le premier de Janvier, en entrant dans l'exercice de son office, osa censurer la conduite d'Octave, fit le détail des injures auxquelles il s'étoit porté contre Antoine, & engagea le sénat à en exiger la réparation.

Octave, ayant été prévenu de ce qui alloit être agité par le consul, & desirant connoître toute l'étendue de l'accusation contre sa personne, avant d'être obligé d'y répondre, s'absenta ce jour-là du sénat; mais il eut soin d'y avoir Nonius, un des tribuns du peuple, prêt à défendre ses intérêts & à s'opposer à tout ce que l'on pour-

LIVRE V. CHAP. VII.

roit tenter à son préjudice. A l'assemblée suivante du sénat, il parut avec un corps nombreux de soldats armés, s'assit entre les consuls, & de cette place, répondit aux accusations qui avoient été formées contre lui dans la premiere assemblée, & rejetta tous les torts sur ses ennemis. Il somma Antoine en particulier de revenir en Italie & de résigner le triumvirat, le tems pour lequel ce pouvoir momentanné avoit été créé, étant alors expiré (1).

A cette citation de la part d'Octave, les amis d'Antoine ne firent aucune réponse, & l'assemblée fut renvoyée à quelques jours, pendant lesquels les deux consuls jugerent à propos de se retirer de la ville, & ne se croyant pas en sûreté dans l'étendue de la jurisdiction d'une personne contre laquelle ils s'étoient déclarés si ouvertement, ils se retirerent vers l'Asie, où Antoine, dont ils épousoient la cause, étoit dans le cas de les protéger.

Octave, charmé de se trouver, par la fuite des magistrats ordinaires, maî-

(1) Tite-Live, épitome, Liv. 132.

tre de la ville, & délivré de la nécessité d'employer immédiatement la force au mépris des formes de la république, ne chercha point à prévenir leur fuite ni à l'interrompre. Il déclara même que ces officiers s'étoient retirés par sa permission, & que tous ceux qui étoient disposés à suivre son adversaire pouvoient imiter leur exemple (1).

Antoine, quand il reçut la nouvelle de ce qui se passoit alors à Rome, étant arrivé dans la basse Arménie, pour la derniere expédition dans ce pays, assembla tous les sénateurs de son parti, qui étoient alors avec son armée; il leur exposa tous ses sujets de plainte contre Octave, renonça en forme à son mariage avec Octavie, & déclara la guerre à son frere (2). Il fit en même-tems un serment solemnel, par lequel il s'obligea, six mois après avoir délivré l'Italie de la tyrannie d'Octave, de rendre au sénat & au peuple le gouvernement entier, conformément à son ancienne constitution. Ayant employé ce moyen pour ga-

(1) Dion Cassius, Liv. L, ch. 2.
(2) *Ibid.* Liv. L, ch. 3.

gner tous ceux qui désiroient le rétablissement de la république, & ayant fait passer en Italie un grande somme d'argent, pour être distribuée dans l'armée de son rival, sous le titre de présent & de gratifications (1), au lieu de poursuivre ses prétendus projets de guerre en Arménie, il fit marcher son armée vers l'occident. Canidius s'étant avancé avec seize légions, il conduisit lui-même la reine d'Egypte qui devoit avoir part dans cette entreprise, prit la route d'Ephese, où tous ses vaisseaux avoient ordre de s'assembler ; le tout formoit huit cens galeres, dont Cléopâtre avoit fourni deux cens entiérement équippées, avec vingt mille talens en argent (2).

Les consuls Domitius & Sosius s'étant rendus auprès d'Antoine à Ephese, & voyant que tous ses conseils étoient gouvernés par le caprice de Cléopâtre, & que toutes les mesures qu'il prenoit ne tendoient qu'à flatter sa vanité & à favoriser ses intérêts, ils demanderent avec instance, que la reine

---

(1) *Ibid.* Liv. v, ch. 7.

(2) Plut. Vie d'Antoine. Près de trois millions sterl. ou 66 millions de France.

d'Egypte retournât dans son royaume, & qu'elle y restât jusqu'à la fin de la guerre. Mais cette princesse, craignant de perdre son influence, de voir rétablir Octave dans ses droits & la réconciliation des deux partis, auxquels on commenceroit par sacrifier ses prétentions, ses intérêts & ses passions, employa tous ses artifices pour rendre leurs conseils inutiles & conserver son ascendant sur Antoine. Pour y parvenir, elle réunit de tous côtés, sous les yeux d'Antoine, des objets de dissipation & de plaisir, avec plus de soins & d'assiduité qu'elle n'en avoit mis à ramasser les forces de ses alliés & à profiter des ressources de son royaume pour le soutien de la guerre.

Plusieurs officiers romains qui, jusqu'alors, avoient embrassé le parti d'Antoine, dégoutés par les preuves de légéreté & de dissipation qu'il donnoit dans cette occasion, abandonnerent sa cause, & se jetterent dans les bras de son ennemi. Plancus, en particulier, avec Titius, mécontens depuis long-tems de l'influence & de la conduite de Cléopâtre, l'abandonnerent. Ils publierent en Italie les détails

Livre V. Chap. VII.

de la frivolité d'Antoine, & les discours insolens de Cléopâtre, & donnerent à entendre, qu'elle se flattoit de l'espérance de devenir maîtresse de l'empire romain. Il produisirent des copies du testament d'Antoine, dont on a déja parlé, comme ayant été envoyé dans les archives des vestales; l'extravagance de cet acte donna du crédit à tous les rapports que l'on avoit faits contre Antoine, au point de faire croire, que s'il venoit à l'emporter sur Octave dans cette contestation, son intention étoit de déclarer Cléopâtre, reine des Romains, & de transférer le siége de l'empire à Alexandrie.

Ces rapports, tendant à présenter à la fois Antoine comme un objet ridicule & méprisable, firent un grand effet parmi le peuple. On les fit parvenir jusqu'au sénat, & ils furent le prétexte de la proposition qui fut faite de le dépouiller de son commandement actuel dans l'orient, de le priver de la part qu'il avoit à la souveraineté, en qualité de triumvir, & de le déclarer incapable d'occuper l'office de consul, auquel il étoit destiné pour l'année suivante.

Plancus,

Plancus, pour appuyer cette demande, ayant insisté, outre les rapports déja cités, sur les désordres sans nombre imputés à Antoine, & sur les offenses multipliées qu'il avoit faites à la république, des sénateurs qui osoient encore embrasser la cause du triumvir absent, lui répondirent avec beaucoup de courage & de dureté. » Tandis que » vous étiez dans ses conseils, je ne » doute point, « dit Coponius à Plancus, » que la conduite d'Antoine ne fût » suffisamment blâmable (1) ».

Octave cependant étant maître de Rome, la proposition réussit, & on obtint, en conséquence, un decret pour arrêter Marc-Antoine dans l'exercice de tous ses pouvoirs. La guerre en même tems fut formellement déclarée contre la reine d'Egypte; mais Octave donna une preuve de sa discrétion ordinaire; car pour éviter de se faire inutilement des ennemis de ceux qui auroient dû être enveloppés dans le decret avec Antoine, il ne voulut pas le comprendre dans cette déclaration. Néanmoins on publia une proclamation, portant sommation à tous les

(1) Vell. Pater. Liv. II, ch. 83.

citoyens d'abandonner Antoine, comme un homme livré aux caprices d'une étrangere & d'une femme qui, par une espece d'enchantement, le traînoit à sa suite, & le disposoit à soutenir, contre son pays, une guerre, qui alloit être conduite par les eunuques Mardio & Pothinus, gardes du palais d'Alexandrie, & par Ira & Charmion, femmes de Cléopâtre, qui espéroient bien-tôt régner dans la capitale de l'empire romain, d'une maniere aussi absolue, qu'elles avoient gouverné pendant quelque tems les provinces de l'orient (1).

A la suite de ces déclarations, on imposa quelques taxes sur les habitans d'Italie pour les frais de la guerre; opération extraordinaire qui paroissoit être aussi peu politique qu'elle étoit dangereuse à l'approche d'un ennemi qui alloit vraisemblablement diviser le peuple. Tous les esclaves affranchis, ayant deux cens sesterces ou plus, furent obligés de payer un huitieme de leurs effets, & les citoyens libres, le quart de leur revenu annuel; ces exactions, ayant été commises

(1) Plutarque, Vie d'Antoine.

avec violence, donnerent lieu, dans plusieurs endroits, à des révoltes & à des meurtres (1), & les esprits étant exaltés, il se répandit des bruits de présages & de prodiges, comme il est d'usage dans les tems de grandes allarmes, & à la veille d'événemens importans.

Antoine & Cléopatre avancent vers la Grece.

Antoine cependant, accompagné de la Reine d'Egypte, avança avec sa flotte & son armée, d'Ephese à Samos & de-là à Athenes, où il fut reçu avec pompe & avec plusieurs de ces éloges flatteurs, à la composition desquels ce peuple exerçoit alors cet esprit qui l'avoit rendu autrefois si célébre, comme politique & comme guerrier. Cléopâtre fut admise au droit de cité à Athènes. Antoine, étant déja citoyen, conduisit la cérémonie dans laquelle la République vint conférer cet honneur à la reine, & lui fit un discours au nom de ses concitoyens, les habitans d'Athènes.

De-là, Antoine avança vers l'isle de Corcire, où toutes ses forces étoient assemblées, & paroissoient menacer l'Italie d'une invasion prochaine. S'il

(1) Dion Cassius, Liv. L. ch. 10.

LIVRE V. CHAP. VII.

avoit pris les devants sur son adversaire, il auroit certainement pu le surprendre & diviser les habitans d'Italie, & les autres peuples de l'empire d'occident. Plusieurs d'entr'eux étoient mécontens des dernieres exactions, beaucoup étoient disposés à favoriser le parti absent, ou par animosité pour un gouvernement sous lequel ils avoient été opprimés, ou parce qu'ils désiroient un changement quelconque.

Avec tous ses avantages en sa faveur, Antoine, soit qu'il n'eût jamais eu l'intention d'envahir alors l'Italie, ou qu'il eût abandonné ce dessein, se détermina à passer l'hiver en Grece. Il envoya sa flotte dans le golfe d'Ambracie, & mit son armée en quartier dans le Péloponèse, ou autour du golphe de Corinthe. Là, outre les ressources ordinaires du pays, il tiroit par mer, de l'Asie & de l'Egypte, des convois continuels chargés de provisions de toute espece.

An de Rome 722. Cesar. Emp. Mar. Val. Messala Corsinus. des Calendes de Mars.

Par le dernier arrangement qui avoit été fait entre Antoine & Octave pour la succession des consuls pendant huit années, dont celle-ci étoit la derniere, ils devoient alors eux-mêmes entrer en charge; mais Antoine en étant ex-

clus par un acte public du sénat & du peuple, Octave prit pour son collegue Messala, dont on a déja parlé, comme ami particulier de Marcus Brutus. Ce partisan de la République, le seul presque qui restât, avoit été sur la liste des proscrits, mais il étoit depuis rentré en faveur & étoit réconcilié avec le successeur de César (1).

M. Titius, des Calendes d'Octob.
Cn. Pompeius.

Octave, remplissant alors l'office de consul romain, tâcha de cacher sous le titre de Magistrat légal, les prétentions d'un usurpateur militaire, & voulut qu'on regardât les troupes qu'il employoit contre Antoine, comme les forces de la république assemblées pour réprimer les attaques d'un ennemi étranger. Il les conduisit sur les côtes de la Pouille; & ayant fait mouiller la plus grande partie de sa flotte en deux divisions, l'une à Brindes & l'autre à Tarente, il envoya Agrippa avec une escadre pour bloquer les ports de Grece, & pour interrompre les communications navales de l'ennemi.

Par la vigilance & l'activité d'A-

(1) Dion Cassius, comme ci-dessus.

grippa, on fit plusieurs prises pendant l'hiver, & les convois de bled, d'armes & de provisions militaires d'Asie, de Syrie & d'Egypte, destinés pour l'usage de la flotte & de l'armée d'Antoine (1), furent rendus difficiles, & furent extrêmement exposés. Pour subvenir à leurs besoins, ses forces de terres & de mer furent obligées de piller le pays des environs, & au défaut de chevaux & de chariots, l'on traita les habitans comme des bêtes de somme, & on leur fit porter jusqu'au rivage de la mer le bled & les autres provisions. Quand Antoine joignit sa flotte à Actium, & qu'on lui dit que la moitié de ses rameurs avoit péri par la famine & par les maladies » : J'espere », répondit-il, » que les rames sont saines & sauves (2) ».

Octave cependant amena ses forces de terre à Brindes & à Tarente ; &, soit pour montrer la force de son parti, ou pour s'assurer des personnes de ceux dont la fidélité étoit équivoque, il somma les citoyens romains

(1) Orosius, Liv. VI, c. 19.
(2) *Ibidem*.

de distinction de le suivre sur la côte. De-là, afin de profiter des délais d'Antoine, & de fixer le théâtre de la guerre en Grece, il s'embarqua avec son armée & marcha vers les côtes opposées de l'Epire. Il débarqua au promontoire d'Acroceraunus, endroit même où Jules César débarqua dans la guerre qu'il fit à Pompée, & de-là, ordonnant à sa flotte de côtoyer les promontoires, & l'isle de Corcyre, il marcha, avec l'armée, le long du rivage vers le golfe d'Ambracie.

Opérations d'Antoine & d'Octave sur le golfe d'Ambracie.

Ce golfe s'ouvre entre le canal qui sépare les isles de Corcyre, de Leucade & de Céphalonie. Il est étroit à l'entrée (1); mais il s'élargit ensuite (2) & s'étend à l'orient (3), environ vingt ou trente milles. A son ouverture, sur la côte méridionale est Actium, & à l'opposite de cette place est Toryné, appellé depuis Nicopolis. Antoine s'étoit mis en possession d'Actium, & ayant un port commode à l'entrée du golfe, il étoit le maître de toute la navigation. Octave, avançant avec

(1) Environ un demi-mille ou cinq stades.
(2) Cent stades.
(3) S'étend dans les terres 300 stades. Polibe, Liv. IV, ch. 63.

sa flotte & son armée du côté du nord, & ne trouvant aucun obstacle de la part de l'ennemi, prit possession de Toryné, se retrancha dans un poste bien fortifié sur le rivage, & plaça sa flotte derriere lui dans une anse qui formoit un port suffisamment sûr (1).

Antoine étoit déja maître du côté opposé du golfe, mais soit qu'il ne se crût pas en état d'empêcher l'ennemi de se poster à sa vue, ou qu'il fût déterminé par quelqu'autre motif, il préféra de demeurer sur la défensive, ainsi les armées furent campées, celle d'Octave en Epire, & celle d'Antoine en Acarnanie, sur les côtés opposés de l'entrée du golfe d'Ambracie.

On rapporte de différentes manieres l'état des forces de l'un & de l'autre parti. Plutarque dit qu'Antoine, en entrant en guerre, avoit cinq cens galeres, parmi lesquelles il y en avoit plusieurs montées de huit à dix rangs de rames; que l'armée de terre, qui avoit été transportée sur sa flotte, consistoit en cent mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux. Qu'Octave avoit deux cens cinquante ga-

(1) Plutarque, Vie d'Antoine.

leres, quatre-vingt mille hommes de pied & douze mille chevaux. D'autres mettent la ſupériorité du nombre du côté d'Octave, mais ils les préſentent preſque avec des forces égales (1).

Comme la flotte d'Egypte commandoit encore le paſſage du golfe, Antoine, voyant qu'il étoit trop tard pour empêcher l'ennemi de ſe cantonner, envoya une partie conſidérable de ſon armée s'emparer d'un poſte ſur la côte de Toryné, pour réprimer ſes incurſions, lui couper les fourrages. Octave, de ſon côté, détacha Agrippa avec une eſcadre puiſſante, pour faire une deſcente ſur les côtes, ravager les villes qui étoient au pouvoir d'Antoine, & intercepter les convois qui lui venoient par mer.

En conſéquence de ces inſtructions, Agrippa prit poſſeſſion de Methoné ſur la côte de Meſſenie & de Patras près de l'embouchure du golfe de Corinthe, entra dans ce golfe, & fit une deſcente près de la ville de Corinthe, prit enſuite poſſeſſion du promontoire de Leucade, qui ſe trouvoit ſur le paſſage des convois d'An-

(1) *Ibidem.*

toine (1), & l'obligea, après un échec que celui-ci avoit reçu dans le voisinage de Toryné, par la défaite de la cavalerie qu'il avoit placée de ce côté, à abandonner l'Epire, & à repasser à Actium, de l'autre côté du détroit.

La plus grande partie de l'été se passa dans ces opérations, mais comme il n'y avoit rien de décidé, Domitius qui, l'année précédente, quoique consul, avoit abandonné l'exercice de sa charge dans Rome, pour joindre Antoine, dégoûté alors par sa conduite, passa du côté d'Octave. Un mécontentement général se répandit dans ce parti (2), & Antoine, manquant absolument de provisions, vit la necessité de faire retraite, ou de risquer une action générale. Sa flotte ayant beaucoup souffert pendant l'hiver par la famine & les maladies, il délibéra s'il n'abandonneroit pas ses vaisseaux & ne confieroit pas son sort au hasard d'une bataille sur le rivage (3); mais Cléopâtre qui gouvernoit tous ses conseils, & qui craignoit d'être pri-

(1) Vell. Pater. Liv. II, ch. 84.
(2) *Ibid.*
(3) Plutarque, Vie d'Antoine.

vée d'une retraite par mer, le pressa, sans délai, de faire voile pour Alexandrie. Elle proposa, pour réprimer les progrès de l'ennemi, de laisser des détachemens capables de s'emparer de toutes les forteresses en Asie & en Grece. Elle ajouta que ces détachemens seroient soutenus d'Egypte, & qu'Antoine, pendant ce tems, prépareroit toutes les forces de ce royaume pour disputer l'empire de l'univers.

Les partisans de Cléopâtre, soutenant dans le conseil d'Antoine le plan de retraite qu'elle avoit proposé, ajouterent, aux argumens qui devoient empêcher de risquer une bataille, une infinité de présages & de signes funestes de calamités prochaines, capables de répandre une terreur panique parmi les troupes, & de rendre en quelque sorte nécessaire la fuite qu'ils projettoient. Cependant, pour prendre un milieu entre ces partis opposés, il fut déterminé que la flotte mettroit en mer, qu'elle éviteroit l'ennemi, s'il étoit possible, mais qu'elle livreroit bataille si elle étoit attaquée. Comme on avoit observé que plusieurs vaisseaux manquoient d'hommes & étoient mal radoubés, & que quelques-uns étoient

entiérement hors de service, les derniers ayant été mis à l'écart & brulés, le reste fut disposé pour faire voile.

Quand on eut pris cette résolution, Antoine fit assembler ses officiers, leur représenta la diligence avec laquelle il avoit fait les préparatifs de la guerre présente, & il en donna pour preuve l'armement même qui étoit alors devant leurs yeux. Dans une guerre qui dépendoit du succès des opérations navales, ils avoient, dit-il, une supériorité incontestable, soit pour le nombre, la grandeur & la force de leurs vaisseaux. Il mit en contraste sa propre réputation, la maturité de son âge, son expérience & ses succès, avec ce qui manquoit à son adversaire sous tous ces rapports. Il représenta à ses officiers & leur dit, de rappeller à l'armée, qu'elle alloit combattre pour l'empire de l'univers; que quelqu'important que fût cet objet, sa perte, s'il venoit à succomber, devoit être le moindre de leurs maux; qu'ils devoient s'attendre à toutes sortes d'insultes & de mauvais traitemens de la part d'un ennemi (1) qui,

(1) Dion Cassius, Liv. L, ch. 15-22.

dans les occasions précédentes, s'étoit toujours montré impitoyable. Ayant tenu le même discours aux officiers que l'on devoit laisser sur le rivage, il ordonna de se rendre à bord à tous ceux qui le suivoient en qualité de citoyens romains, ou qu'il soupçonnoit d'être favorables à l'ennemi, & renforça sa flotte de l'armée de terre, d'autant d'archers & de frondeurs que ses vaisseaux pouvoient en contenir.

Octave cependant, ayant eu avis de ces délibérations & de ces desseins, & voyant le tumulte qu'occasionnoit l'embarquement de tant d'hommes & le mouvement des vaisseaux pour gagner leur poste, se prépara, de son côté, pour l'action. Dans ses harangues aux officiers de sa flotte, il affecta encore de considérer Cléopâtre comme l'adversaire principale dans cette guerre. » Antoine s'étoit abaissé », » dit-il, à devenir son esclave & l'a- » gent de son ambition, & se prépa- » roit alors, non pas à combattre, » mais à accompagner la reine d'E- » gypte dans sa fuite ». Quant à la conduite qu'Octave devoit tenir pour le combat, sa premiere intention fut

de laisser l'ennemi mettre à la voile, & même d'attendre qu'il eût tourné le promontoire d'Actium, pensant que ce seroit alors le moment savorable d'attaquer son arriere garde, de le poursuivre dans sa retraite, & par ce moyen de gagner l'avantage & l'honneur d'une victoire sans hasarder une bataille; mais étant dissuadé de ce dessein par Agrippa, il prit la résolution d'aller à la rencontre de l'ennemi à l'embouchure du détroit, espérant, s'il étoit vainqueur, pouvoir le mettre hors d'état de renouveller la guerre. Pour cet effet, il renforça sa flotte d'autant d'hommes qu'elle pouvoit en contenir commodément à bord (1).

Les deux flottes étant prêtes, elles furent retenues quatre jours dans leurs ports par une tempête & par l'agitation violente de la mer dans le golfe. Mais le cinquieme jour, le vent ayant cessé, & la mer étant devenue calme, la flotte d'Antoine commença à se former dans le détroit. Il s'embarqua avec Publicola, sur la premiere division qui formoit l'aîle droite; Cœlius commandoit la gauche, & un officier que

(1) Dion Cassius, Liv. L, ch. 23-30.

Plutarque nomme Marcus Oἀavius avec M. Justeius étoient au centre (1). Ses vaissaux étant plus hauts & plus pesans, mais moins agiles que ceux d'Octave, il hésita quelque tems, s'il ne resserreroit pas son ordre de bataille, & ne tâcheroit pas d'attirer l'action dans l'entrée du golfe, qui, étant plus étroite, ne permettroit pas à ses ennemis de tirer aucun avantage considérable de l'agilité supérieure de leurs vaisseaux & de la rapidité de leurs mouvemens.

Bataille d'Actium.

Tandis qu'Antoine délibéroit sur cette matiere, Octave mit à la voile, tourna le cap de Torynæ, & forma sa ligne devant l'entrée du détroit, environ à un mille de l'ennemi. La division droite étoit commandée par M. Larius, la gauche par Aruntius, le tout par Agrippa (2). Les deux armées en même tems se rangerent sur le rivage, pour être spectatrices de l'événement; mais les flottes, pendant quelques tems, ne firent aucun mouvement, & l'on ne savoit pas si Antoine, qui étoit encore dans la rade, ne

(1) Plutarque, vie d'Antoine.
(2) Vell. Pater. Liv. II, ch. 84.

retourneroit pas se remettre à l'ancre; mais sur le midi ses vaisseaux commencerent à débarrasser le détroit & s'avancerent jusqu'à l'endroit où la mer présentoit une place convenable pour leur ligne. Comme dans ce moment les flottes s'approcherent de très-près, Agrippa commença à étendre son front dans le dessein de tourner le flanc de l'ennemi ; mais Poplicola, d'un autre côté, pour ne laisser prendre sur lui aucun avantage, s'étendant dans le même sens, le centre des deux flottes fut également ouvert & elles engagerent le combat aussitôt après sans aucune apparence d'avantage pour l'un ou pour l'autre parti.

Pendant quelque tems la victoire demeura indécise. Dans le commencement de l'action, le vaisseau de la reine d'Egypte s'étoit approché de la ligne, & elle continua de regarder la bataille jusqu'à ce que, accablée d'inquiétude, d'épouvante & de terreur, elle donna ordre d'éloigner sa galere à une plus grande distance, & étant une fois en mouvement, elle s'enfuit à toutes voiles. Son vaisseau étant distingué par une poupe dorée & des

voiles de pourpre, fit remarquer sa fuite à toute la flotte (1) & fit sortir de la ligne environ soixante vaisseaux de l'escadre égyptienne, qui, sous prétexte de suivre leur maîtresse, se retirerent de l'action.

Fuite d'Antoine.

Antoine, appréhendant les suites de cette défection, soit qu'il désespérât de sa fortune, ou qu'il se flattât encore de rallier ceux qui fuyoient, monta sur le meilleur voilier & s'efforça de les atteindre. Etant apperçu de la galere de Cléopâtre, il fut reçu à son bord; mais n'étant plus capable d'aucune résolution vigoureuse & raisonnable, il devint le compagnon de sa fuite, sans faire aucune tentative pour rallier sa flotte. Quoiqu'il abandonnât le hasard d'une victoire pour suivre l'objet de sa passion, il ne put se résoudre à regarder Cléopâtre, il détourna les yeux, se jetta sur le tillac & s'abandonna à toute l'horreur de la honte & du désespoir.

La fuite d'Antoine, jointe à celle de Cléopâtre, étoit un événement si peu attendu, qu'elle fut quelque tems sans être remarquée, & la flotte, mal-

(1) Florus, Liv. IV, ch. 11.

gré la désertion de son chef, continua l'action jusqu'à quatre heures après midi qu'elle fut vaincue. Plusieurs de ses vaisseaux ayant perdu une grande partie de leurs rames & de leurs agrêts, & n'étant ni en état de résister ni de fuir, ils devinrent aisément la proie de l'ennemi ; trois cens vaisseaux furent pris ou coulés à fond, & il y eut environ cinq mille hommes de tués (1). Le rivage étoit couvert de débris de vaisseaux & de corps morts. Octave détacha une escadre à la poursuite des vaisseaux ennemis qui avoient pris la fuite pendant l'action, & lui-même resta dans le détroit le reste du jour & la nuit suivante, pour y recueillir les fruits de sa victoire (2).

L'armée de terre d'Antoine, ayant apperçu des hauteurs, sur le rivage, la ruine de sa flotte, se retira dans son camp avec l'intention de le défendre jusqu'à la derniere extrémité. Elle se flattoit que son général, quoique forcé de céder à son ennemi sur mer, iroit

(1) Plutarq. Vie d'Antoine. Orosius dit qu'il y eut 1200 hommes de tués dans la bataille, 6000 de blessés, dont 1000 moururent de leurs blessures.

(2) Suétone, Vie d'Octave.

descendre au port le plus prochain & viendroit encore se montrer à la tête de ses légions. » Il n'auroit jamais dû, » disoient ces mêmes légions, les abandonner pour confier sa fortune à un » élément incertain, & à un allié perfide. Dans cette espérance, l'armée resta dix jours inébranlable dans son devoir, & rejetta toutes les offres qu'Octave fit pour l'engager à changer de parti. A la fin, étant convaincue néanmoins que son espérance étoit vaine, chacun s'occupa de sa sûreté personnelle, quelques-uns mirent bas les armes ; Canidius lui-même, qui les commandoit, se retira pendant la nuit (1) ; d'autres, rassemblés en petites parties, prirent la route de Macédoine ; mais étant poursuivis par l'ennemi, ils furent atteints séparément & forcés ou engagés à se rendre. Tous les citoyens romains, qui s'étoient réfugiés dans les provinces orientales, tous les alliés & les princes étrangers, qui faisoient partie de l'armée vaincue, firent successivement leur paix (2), & l'empire lui-même sem-

(1) Plutarq. Vie d'Antoine.
(2) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 1.

bloit être réduit alors sous un seul chef.

Antoine, ayant continué de fuir le long des côtes du Péloponese jusqu'au cap Tenare, sans paroître recouvrer son courage, fit halte en cet endroit, plutôt par indécision ou par irrésolution, que par aucun dessein formé, relativement à la conduite de ses affaires. Il y fut rejoint par quelques vaisseaux qui étoient restés jusqu'à la fin de l'action, & ayant appris par eux que la flotte étoit entiérement détruite, mais que l'armée continuoit à demeurer ferme dans son camp, il sembla être ranimé par cette derniere nouvelle, & dépêcha un ordre à Canidius pour se rendre le plutôt possible en Macédoine, & de-là continuer sa route en Asie. Il traita, avec sa libéralité ordinaire, ceux de ses amis qui l'avoient suivi à Tenare; il partagea entr'eux sa vaisselle & ses bijoux, & leur donna, pour subvenir à leurs besoins, des ordres pour la garde de son trésor à Corinthe. En faisant ces actes de libéralité, il sembla recouvrer son esprit & reprendre son caractere; mais retournant en même-tems à ses premieres liaisons avec

Cléopâtre, il ſe laiſſa de nouveau gouverner par ſes conſeils, & pour ſatisfaire ſes deſirs fit voile directement pour l'Egypte, ſans chercher aucunement à rallier ſes troupes en Grece ou à joindre ſon armée qui, à la vérité pendant ce tems, avoit été ſéparée & obligée de faire ſa paix.

Arrangemens pris par Octave après ſa victoire.

Le vainqueur, ayant entiérement diſperſé ou attiré à ſon parti toutes les forces que ſon rival avoit en Europe, envoya en Aſie une partie aſſez conſidérable de ſon armée pour terminer la guerre, & il permit aux vérans, dont le tour étoit venu d'être licenciés, de retourner en Italie. Lui-même, afin d'être à portée d'obſerver les mouvemens d'Antoine & de recommencer ſes opérations au printems, ſe propoſa de paſſer l'hyver à Samos (1). Alors, étant maître d'un pays où ſon rival avoit été ſi favorablement reçu, il exerça ſon pouvoir en puniſſant ceux qui avoient pris parti contre lui ; il impoſa à pluſieurs villes de dures contributions & les dépouilla de leurs priviléges municipaux. Tous les petits princes, qui tenoient

(1) Dion Caſſius, Liv. LI, c. 3 & 4 Suet. Vie d'Octave, ch. 17.

leurs territoires de la libéralité d'Antoine, excepté Archelaüs (1) & Amintas (2), furent dépossédés. Alexandre (3), fils de Jamblichus, fut non-seulement dépouillé de ses états, mais chargé de fers & réservé pour orner le triomphe du vainqueur & pour être mis à mort après cette cérémonie. La principauté de Lycomedes (4) fut donnée à un certain Mede, qui avoit déserté du parti d'Antoine & qui avoit amené avec lui un corps considérable d'alliés ; on rendit leurs franchises aux Cydoniens (5) & aux [illegible], en considération de leurs services particuliers.

Parmi les citoyens romains de marque, qui avoient embrassé le parti d'Antoine, quelques-uns obtinrent leur pardon, d'autres furent condamnés à des amendes considérables, & d'autres mis à mort (6). Du nombre de ceux à qui l'on pardonna étoit So-

(1) Roi de Cappadoce.

(2) Roi de Galatie. Dion Cassius, Liv. XLIX, ch. [illegible]

(3) Prince d'extraction Arabe.

(4) Sur les frontieres du Pont.

(5) [illegible] de certaines villes de Crete.

(6) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 2.

ſius, le dernier Conſul qui s'étoit caché pendant quelque tems après la bataille d'Actium, & étoit demeuré dans ſa retraite juſqu'à ce que, par l'interceſſion de ſes amis, il eût fait ſa paix. On cite pareillement avec lui. M Scaurus, frere utérin de Sextus Pompée, qui avoit été condamné à mort, mais qui dut la vie aux prieres de ſa mere. Parmi ceux qui furent mis à mort, on nomme Curion, fils de ce Curion qui, dans les premieres démarches qui conduiſirent à la guerre civile, ſe montra quelque tems le ſoutien du ſénat, mais qui ſervit enſuite, avec tant de ſuccès, l'ambition de Jules Céſar (1).

Tandis qu'Antoine poſſédoit encore le royaume d'Egypte, ou qu'il lui reſtoit quelques moyens de renouveller la guerre, on crut néceſſaire qu'Octave réſidât en perſonne en Aſie. La conduite des affaires en Italie fut confiée à Mécene & à Agrippa, le premier fut chargé du département civil & l'autre du militaire; mais ils agiſſoient d'après les ordres & les inſtructions d'Octave, leſquelles, quoiqu'adreſſées au ſénat pour la forme, étoient

(1) *Ibid.*

soumises préalablement à ces deux ministres, & dont l'exécution leur étoit pareillement confiée, après qu'on y avoit fait les changemens & les corrections qu'ils jugeoient nécessaires.

Agrippa, comme on l'a rapporté, ayant eu part à la victoire remportée à Actium, retourna en Italie chargé particuliérement des vétérans, qui avoient alors droit de demander leur congé & la récompense de leurs services. Il fut choisi pour cet emploi, comme ayant assez d'autorité pour réprimer l'esprit de mutinerie que cette classe d'hommes avoit toujours fait paroître, toutes les fois qu'ils étoient encouragés par la victoire, à se prévaloir de leurs services pour former des prétentions. Cette tâche cependant étoit trop difficile, même pour le courage hardi & la réputation intacte de cet officier. On avoit dit aux troupes, après la derniere action, que l'état des finances d'Octave obligeoit de différer les récompenses dues à leurs services jusqu'à la fin de la guerre; ceux d'entr'elles qui avoient été destinées pour agir en Asie & en Egypte, consentirent à ce délai, espérant, pendant ce tems, s'enrichir des dépouilles de

de ces opulentes contrées (1). Mais celles qui furent renvoyées en Italie, s'attendant à avoir dans ce pays des établissemens semblables à ceux que les vétérans avoient obtenus autrefois, prétendirent, à leur arrivée, qu'on devoit les satisfaire sur le champ, & se plaignirent qu'Octave, en employant ses lieutenans pour traiter avec eux, vouloit éluder leurs justes demandes.

En conséquence des représentations pressantes de Mécene & d'Agrippa, qui annonçoient ce mécontentement des vétérans, comme pouvant avoir les conséquences les plus dangereuses, Octave, après avoir résolu de rester à Samos pendant l'hiver, fit voile pour l'Italie, dans la saison la plus orageuse. Dans son passage il fut deux fois exposé aux plus grands dangers; d'abord en doublant le Péloponèse, & ensuite proche les rochers Acroceranniens. Etant arrivé à Brindes, il y trouva plusieurs des principaux citoyens de Rome, le sénat & les magistrats, qui, ayant confié le gouvernement de la ville aux tribuns, étoient

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 3 & 4.

venus à sa rencontre pour le recevoir & lui faire la cour. Il trouva pareillement les vétérans, encore dans le même endroit, obstinés à ne pas se laisser licencier jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu des gratifications en argent & des établissemens en terre.

Octave eut alors besoin d'employer toute l'adresse qu'il savoit si bien mettre en usage, & affectant de hâter l'exécution de ce qu'il prétendit n'avoir été que remis à un tems plus convenable, il donna des terres à ces troupes mutines, en chassant les possesseurs, sous prétexte qu'ils avoient favorisé la reine d'Egypte dans la derniere guerre ; & afin de pourvoir aux gratifications pécuniaires qu'il avoit promises, il résolut de mettre sa propre fortune en vente, ou proposa de l'hypothéquer pour un emprunt ; mais personne n'ayant osé devenir ni son créancier, ni l'acquéreur de ses biens, il présenta à l'armée les offres qu'il venoit de faire comme une excuse suffisante du retard qu'il étoit obligé d'apporter à la satisfaire sur ses justes demandes. Il ajouta, que les richesses d'Egypte, dès-lors confisquées sur Cléopâtre, alloient être

An de Rome 723. Cés. Emp. 4e

un fond plus que suffisant pour dédommager abondamment ceux qui, pour l'instant, renonceroient à leurs demandes, dans l'espoir de les voir remplies plus complettement par la suite (1). Ayant appaisé, par ce moyen, les clameurs des plus impatiens, & ayant été, pendant son séjour à Brindes, revêtu, pour la quatrieme fois, du titre & des honneurs de Consul; il remit à la voile pour les côtes d'Asie, dans l'intention de ne donner à Antoine & à Cléopâtre, que le moins de tems possible pour se reconnoître ou rétablir leurs affaires.

M. Licinius Crassus, des Kalendes de Juillet.
C. Antistius Vitus, des Ides de Sept.
M. Tull. Cicero, des Kalendes de Novemb.
L. Junius,

Ces malheureux vaincus, que l'on a dit ci-devant être arrivés à la pointe de Tenare, firent route pour les côtes d'Afrique, & se séparerent près de Paretonium, port de mer de Lybie, qui avoit été regardé par les rois d'Egypte, comme une barriere à quelque distance au-delà des frontieres occidentales de leur royaume. Dans le voisinage de cette place, Antoine s'attendoit à être reçu par Pinarius Scarpus (2), qu'il avoit placé à la

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 4.
(2) *Ibid.* Liv. LI, ch. 5. Plutarque, Vie

Livre V. Chap. VII.

tête de ses forces dans ce canton. Mais cet officier, sans avoir aucun égard pour celui de qui il tenoit sa commission; ou abandonnant la cause qu'il avoit pu embrasser, tandis que les triumvirs partageoient l'empire, avoit été suffisamment déterminé dans le choix du parti qu'il avoit à prendre après l'événement de la bataille d'Actium, il s'étoit déclaré pour Octave, & il fit mettre à mort les envoyés d'Antoine, & tous les officiers qui étoient sous son commandement, & qu'il vit disposés à entrer en correspondance avec le parti vaincu.

Ce malheur replongea Antoine dans sa premiere tristesse, il résolut de se tuer, & n'en fut empêché que par les conseils de quelques amis, qui le supplierent, avec instance, de tenter encore une fois la fortune à la tête des forces de l'Egypte (1).

Cléopâtre, pour devancer la nou-

---

d'Antoine, pag 136. Ces deux Ecrivains semblent entendre que Pinarius Scarpus avoit appartenu à Antoine, & l'avoit abandonné dans cette occasion.

(1) Plutarq. Vie. d'Antoine, pag. 136, *in*-4°. édit. Lond. ann. 1724. Dion Cassius, Liv. LI, ch. 5.

velle de son désastre, & prévenir les désordres que pouvoit entraîner la perte de son autorité, fit toute la diligence possible pour arriver dans ses propres états. Quand ses vaisseaux furent à la vue de l'Egypte, elle fit arborer l'étendart de la victoire & entra dans le port d'Alexandrie avec des cris de joie & de triomphe. A son arrivée, elle ordonna de faire périr ou de s'assurer de quelques personnes de l'attachement desquelles elle se méfioit, & alors avouant le mauvais succès de sa derniere expédition, elle prit des mesures pour la défense de son royaume, sous le prétexte de ramasser de l'argent; dans ce dessein, elle s'empara des effets des communautés & des particuliers, & dépouilla les temples de leurs ornemens & de leurs trésors. Mais ayant encore présentes à l'esprit toutes les impressions de sa derniere défaite, elle chercha plutôt une retraite, où elle pût fuir avec l'argent qu'elle amassoit, qu'un poste convenable pour résister à l'ennemi. Dans cette idée elle forma le projet de faire conduire, par terre, sa flotte, depuis le Nil jusqu'au golphe d'Arabie, elle fit construire des vaisseaux dans les

ports de cette mer, imaginant qu'Octave ne pourroit pas, de quelque tems, être en état d'avoir des forces navales pour la poursuivre jusques dans ces parages.

Ce projet commençoit à être exécuté en partie, lorsque les Arabes, appréhendant quelque danger pour eux-mêmes des préparatifs qu'ils voyoient faire sur leurs côtes, démolirent les chantiers que la reine d'Egypte avoit fait préparer, pillerent ses munitions & détruisirent les vaisseaux qu'elle avoit déja fait construire, au point qu'elle fut réduite à la nécessité de revenir se défendre sur le Nil, & d'y attendre le sort qui menaçoit son pays de ce côté-là (1).

Elle avoit appris que César étoit retourné en Italie, & cette circonstance, jointe aux difficultés de naviguer pendant l'hyver sur les côtes de Grece, lui firent croire, ainsi qu'à Antoine, qu'ils n'avoient rien à craindre pour cette saison. Mais ils furent trompés dans leur espérance par l'activité & la résolution de leur ennemi,

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 7. Zonaras, Liv. X, ch. 33.

qui, n'ayant pas perdu le tems inutilement à Brindes, avoit, pour éviter les difficultés d'une navigation pendant l'hiver, fait transporter par terre quelques galeres par-dessus l'isthme de Corinthe, & par ce moyen, tandis qu'on le croyoit au-delà de la mer d'Ionie, il étoit déja bien avancé dans son voyage vers le Nil (1). Son plan étoit d'envahir le royaume d'Egypte de deux côtés à la fois ; à Paretonium du côté de l'Afrique, par une armée sous le commandement de Cornelius Gallus, & à Peluse, du côté de la Syrie, avec une armée que lui-même devoit commander (2).

Antoine, de retour à Alexandrie avec la mortification d'avoir été rejetté par les légions romaines, qui étoient cantonnées sur les frontieres de la province d'Afrique, crut avoir trouvé un moyen de fortifier son parti contre celui d'Octave, en présentant un descendant direct de la famille Julienne, qui pût faire revivre les chefs du parti de César. Il déclara donc que Césarion, réputé fils de Jules César

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 5.
(2) Orosius, Liv. VI.

& de Cléopâtre, étoit alors en âge d'entrer dans l'héritage de son pere. Mais tandis qu'il irritoit ainsi Octave par cette espece d'insulte personnelle, il paroissoit incapable d'aucun plan de défense pour lui-même ou pour le royaume où il étoit alors, il s'absenta même des conseils qui se tinrent à ce sujet, refusa de prendre aucune part au maniement des affaires & se retira du palais.

Tandis qu'Antoine perséveroit dans cette disposition, il fut joint par Canidius qui avoit commandé précédemment ses forces de terre à Actium. Cet officier lui apprit la fâcheuse nouvelle que toutes ses armées en Grece étoient dispersées ; qu'Hérode, roi de Judée, s'étoit déclaré contre lui, & que tous les princes, qu'il avoit dernierement placés sur différens trônes en Asie, avoient suivi cet exemple, ou bien avoient été détrônés ; qu'il n'avoit plus aucune possession, ni aucun véritable ami au-delà des bornes de l'Egypte. En recevant cette nouvelle il sembla sortir de sa mélancolie, & commença à ressentir cette espece de soulagement qui naît du désespoir. Il quitta sa retraite, retourna au palais & se

livra, avec Cléopâtre à la dissipation, à la profusion & à des excès continuels. Ils formoient des parties de plaisir, où ils admettoient les personnes qui étoient décidées, comme eux, à mourir plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi (1). Antoine avoit, à sa suite, un officier chargé de lui ôter la vie, dans le cas où il seroit dans la nécessité de faire ce choix, & Cléopâtre avoit des poisons pour le même dessein.

Tandis qu'ils montroient cette indifférence apparente pour la vie, la reine & son amant se soumirent néanmoins alors à faire des avances à Octave & à implorer sa clémence. Ils dépêcherent ensemble leurs messagers ; mais comme Cléopâtre envoya, de son côté, en présent une couronne, un sceptre & un trône d'or, & qu'elle chargea particuliérement son agent de sonder les dispositions d'Octave à son égard, ce rusé politique s'apperçut qu'elle désiroit faire un accommodement indépendant de celui d'Antoine, & la flatta d'obtenir un traité séparé. Tandis qu'il ne faisoit aucune réponse

(1) Plutarq. Vie d'Antoine.

à Antoine, & qu'il insistoit en public sur ce que Cléopâtre elle-même se rendit à discrétion, il engagea la reine, en particulier, à espérer des conditions plus avantageuses, & même il lui laissa entrevoir, comme il la supposoit portée à le croire, qu'elle pourroit encore faire quelqu'impression sur son esprit par les charmes de sa personne.

Comme Octave avoit un agent à la cour d'Egypte, chargé d'insinuer ses espérances, & d'entretenir les dispositions que la reine avoit montrées pour un traité séparé, Antoine devint jaloux des conférences fréquentes auxquelles cet agent étoit admis, & le fit fouetter & chasser de la cour. Sentant cependant l'énormité de cet outrage, il écrivit aussi-tôt après à Octave pour faire ses excuses. « Mes » malheurs » dit-il, « m'ont aigri le » caractere, & ce misérable m'a pro- » voqué ; mais vous pouvez vous » venger sur la personne de l'agent » que j'ai auprès de vous ». Dans la suite de cette lettre, il faisoit ressouvenir Octave de leur premiere amitié, de leur proche parenté, de leurs parties de plaisir, ou plutôt de leurs débauches ; il observa que ses fantai-

ſies pour Cléopâtre ne méritoient pas d'être traitées plus ſérieuſement que les affaires du même genre, dans leſquelles ils avoient paſſé enſemble quelques heures de loiſir. Il livra en même tems Publius Turvilius, ſénateur romain, que l'on ſuppoſoit avoir été complice de la mort de Jules Céſar, & qui s'étoit attaché à Antoine depuis quelque tems : il termina ſa lettre par quelques expreſſions de grandeur d'ame, en diſant, qu'il étoit prêt à mourir, pourvu qu'il pût obtenir des conditions favorables pour la reine d'Egypte (1).

Octave, cependant, continua à ſe montrer inexorable, & preſſant ſes opérations militaires ſur les deux frontieres du royaume d'Egypte, il prit poſſeſſion des villes de Peluſe & de Paretonium ; de la premiere, dit-on, en conſéquence de ſes intrigues avec Cléopâtre, & d'accord avec elle ; de la ſeconde, par l'entiere défection des troupes qu'Antoine avoit chargées de la défenſe de cette place, & qui ne ſervirent alors qu'à augmenter les forces de ſon rival.

(1) Dion Caſſius, Liv. LI, ch. 9.

Cléopâtre, sentant la force des soupçons qui pouvoient s'élever contr'elle relativement à la reddition de Peluse, & désirant recouvrer la confiance d'Antoine, redoubla d'attentions pour sa personne ; elle célébra l'anniversaire du jour de sa naissance avec une magnificence extraordinaire, & pour écarter tous les soupçons sur la perte de Peluse, elle livra l'officier, nommé Seleucus, qui avoit rendu cette place, afin qu'il expiât sa trahison par une punition convenable.

Antoine observant les progrès que son ennemi faisoit sur les frontieres du royaume, & las du projet honteux de finir sa vie dans la débauche, prit une meilleure résolution, & rassemblant toutes les forces qu'il pouvoit avoir par terre & par mer, il se détermina à tenter la fortune de la guerre, ou à mourir du moins l'épée à la main. Quand Octave avança vers Alexandrie, il attaqua sa cavalerie & la mit en fuite. Encouragé par son succès dans cette rencontre, il ordonna à toutes ses forces de s'assembler le premier d'Août (1), se proposant ce

(1) Orosius, Liv. VI, pag. 268.

jour-là d'en venir à la fois à une bataille décisive par terre & par mer (1). Mais la flotte égyptienne ayant reçu ordre de commencer l'action, abbatit ses enseignes & se rendit sans combattre. La cavalerie en même tems déserta du côté de l'ennemi, & l'infanterie étant mise en déroute, s'enfuit dans la ville.

Antoine, voyant toutes ses forces ainsi dispersées, se plaignit qu'il avoit été trahi, & on l'entendit accuser la reine. Cette princesse infortunée, la cause de tous ses malheurs, s'étoit réfugiée dans le monument qui venoit alors d'être élevé avec beaucoup de magnificence pour servir à la sépulture des rois. Elle y avoit déja fait transporter tous ses bijoux, son argent & ses effets les plus précieux. Elle avoit fait fermer en dedans l'entrée de ce lieu, de maniere qu'on ne pouvoit l'ouvrir qu'avec beaucoup de peine (2). On répandit le bruit, que la reine s'étoit retirée dans le tombeau, où elle devoit être enterrée, dans le dessein de se tuer elle-même;

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 10.
(2) Plutarque, vie d'Antoine.

& aussi-tôt après on publia qu'elle étoit déja morte.

Antoine, étant alors arrivé au terme de toutes ses espérances, & ayant fait ses derniers efforts, se hâta de suivre l'exemple de la reine, & remit, pour cet effet, son épée à Eros, esclave affranchi, qui avoit promis de donner à son maître ce dernier témoignage d'amitié; mais Eros, incapable d'accomplir sa promesse, au lieu de tuer son maître, se plongea l'épée dans le sein.

Mort d'Antoine.

Antoine alors, arrachant le fer, se blessa lui-même & tomba baigné dans son sang; mais n'ayant pas expiré sur le champ, il entendit dire que Cléopâtre étoit encore en vie & en sûreté dans le monument. Semblant alors revivre à cette nouvelle, il donna ordre qu'on le portât en sa présence. A son arrivée, elle parut sur les créneaux; mais sous prétexte de craindre une surprise, elle refusa d'ouvrir les portes & l'obligea de se faire enlever pardessus les murailles. Quoiqu'elle eût desiré de briser les liens qui l'attachoient à cet infortuné, & qu'elle eût eu même la bassesse de le trahir, quand elle le vit alors étendu à ses

pieds expirant (1), & couvert de ſon ſang, elle ſe frappa la poitrine & s'arracha les cheveux dans les excès d'une douleur réelle, jointe à l'affectation d'un amour ſuppoſé.

Antoine, ayant dans l'eſprit quelque choſe qu'il deſiroit exprimer, demanda du vin, recouvra aſſez de forces pour proférer quelques paroles & expira (2), finiſſant ainſi ſa vie dans la cinquante-troiſieme, & ſuivant d'autres, dans la cinquante-ſixieme année de ſon âge (3). Il chercha juſqu'à la fin à employer ſes momens de loiſir en excès & en débauches, & ne démentît jamais, dans les tems ſucceſſifs de ſa vie, l'eſprit d'extravagance & de diſſipation qui avoient caractériſé ſa jeuneſſe & marqué les premiers pas qu'il avoit faits dans les affaires publiques. Il avoit les qualités néceſſaires pour le conſeil & pour l'exécution, mais il ne les employa jamais pour aucun ſujet important, ou plutôt il n'en fit jamais uſage que lorſqu'il y fut forcé par la néceſſité la plus

(1) Dion Caſſ. Liv. LI, ch. 10.
(2) Zonoras, Liv. X, ch. 30
(3) Plutarque, vie d'Antoine.

urgente. Dans ses malheurs, à la vérité, il répara quelque fois, par son adresse & son courage, les pertes qu'il faisoit par sa dissipation & sa négligence. En conséquence de sa liaison avec Jules César, & du rang qu'il avoit occupé dans les factions militaires qui tâchoient d'agrandir ou de diviser son pouvoir, il fut tenté de considérer l'empire romain lui-même comme le théâtre de ses plaisirs, & en marchant à la souveraineté du monde, il éprouva ces revers, qui découvrirent complettement l'inconstance & l'instabilité de son propre caractere. Enfin, il périt abandonné de tous les citoyens romains qui avoient jamais été attachés à ses intérêts; trahi par la personne même aux caprices de laquelle il avoit principalement sacrifié sa fortune, & en faisant la fatale expérience, que les plus grands efforts de courage excités par le sentiment de l'extrême nécessité, ne peuvent jamais réparer les erreurs de la dissipation & de la folie.

Quand Antoine se fut donné le coup mortel, un de ses officiers, tirant le poignard de son corps, courut le porter à Octave qui, voyant l'arme teinte de sang, & ayant appris ce qui s'étoit

paſſé, répandit publiquement des larmes, peut-être à l'imitation de Jules Céſar, qui pleura, dit-on, la mort de Pompée (1). Suetone rapporte, qu'il voulut enſuite voir le corps (2).

Cléopâtre, après que la ſcène qui s'étoit paſſée dans le monument fut terminée & qu'elle fut revenue à elle-même, envoya porter à Octave la nouvelle de la mort d'Antoine, & ſe flatta, ſans doute alors, de l'eſpérance que, le grand obſtacle qui s'oppoſoit à la paix étant écarté, elle pourroit obtenir, en faveur de ſes intérêts, ce qu'Octave, par ſes inſinuations, ou ſes expreſſions de politeſſe, lui avoit donné lieu d'eſpérer.

La querelle principale, étant en partie décidée, le vainqueur continua d'encourager la reine d'Egypte à eſpérer un traité ſéparé, & l'amuſa par des civilités, tandis qu'il faiſoit tous ſes efforts pour découvrir le lieu de ſon tréſor, & pour s'aſſurer de ſa perſonne, afin de la faire ſervir, comme captive, à orner ſon triomphe, circonſtance regardée à Rome comme

(1) Plutarque, vie d'Antoine.
(2) Suetone dans la vie d'Octave, c. 17.

étant de la derniere importance; mais il avoit évité de prendre aucun engagement qui pût l'empêcher de jouir de tous les avantages de la victoire. Après avoir reçu son message, il lui envoya Caius Proculeius, chevalier romain, & Epaphroditus, esclave émancipé, pour calmer ses craintes, la consoler, & s'il étoit possible, s'assurer de sa personne sans stipuler aucunes conditions.

Ce qu'Octave appréhendoit particulièrement de cette reine infortunée, c'étoit qu'elle employât quelque moyen violent pour s'ôter la vie. Ses émissaires donc ayant accordé aux pressantes sollicitations de Cléopâtre, qu'elle restât où elle étoit jusqu'à ce que les funérailles d'Antoine fussent finies, ils firent une recheche exacte afin d'écarter de ses mains toutes sortes d'armes ou d'instrumens capables de donner la mort, & sous prétexte de lui faire honneur, ils placerent une garde au monument. Ils obtinrent, par la suite, qu'elle retournât au palais, où elle fut servie avec la pompe & la dignité d'une souveraine (1). Mais

(1) Dion Cassius, Liv. LI, ch. 12.

n'ayant pu encore avoir d'accès auprès d'Octave, & doutant de ses intentions, elle montra une grande inquiétude, & sembla méditer quelque dessein désespéré. Afin de la détourner de toute résolution fatale, qui pût priver Octave du principal ornement de son triomphe, on lui dit qu'il consentoit à la voir, & qu'il alloit lui rendre visite dans son palais. A cette nouvelle, elle fit arranger son appartement avec la plus grande elégance, & le fit orner en particulier du portrait & du buste de Jules César. Quand Octave fut sur le point de lui rendre sa visite, elle eut soin de mettre devant elle les lettres & les mémoires de César. Elle avoit pris les habits de deuil, habillement qu'elle savoit lui avoir été favorable en tout tems, & qui, dans cette occasion, pouvoit paroître l'expression d'une tristesse touchante, capable de rendre sa personne & son état plus intéressans. Quand Octave se présenta, elle se leva de dessus le lit où elle étoit assise; mais comme si elle eût été intimidée par sa présence, elle baissa les yeux avec un air de modestie & d'abbatement. En s'approchant de lui,

elle le nomma son maître. » Elle de» voit, « dit-elle, » à son pere toute » sa fortune & elle la remettoit alors » volontiers entre les mains de son » fils. La mémoire du grand César » seroit une consolation suffisante » dans toutes ses afflictions, elle croi» roit même le voir revivre dans la » personne de son successeur. Mais » plût à Dieu, « dit-elle, » en fon» dant en larmes, que je fusse morte » avant lui, j'aurois évité ainsi les » maux que sa mort & les suites de » ce fatal événement m'ont causés ». Octave lui dit de prendre courage, & l'assura qu'on ne prétendoit lui faire aucun mal. Mais cette princesse appercevant qu'il prononçoit ces mots avec un air de froideur, & qu'il détournoit les yeux, se jetta par terre avec toute les angoisses du désespoir. » Je ne veux, « dit-elle, » ni ne puis » continuer de vivre. J'aurois dû » mourir quand César périt, & main» tenant un autre m'appelle encore » pour le suivre; permettez-moi donc » de rester auprès de celui qui est la » cause de ma mort (1) ».

(1) Dion Cassius, Liv. XLI, ch. 12.

La reine termina cette entrevue par demander qu'il lui fût permis de faire célébrer les obſeques d'Antoine, & elle les fit faire avec tous les témoignages extérieurs qu'auroit pu donner une veuve plongée dans la plus profonde affliction. Mais comme il eſt certain qu'elle avoit trahi l'homme qu'elle paroiſſoit alors pleurer ſi amérement, il eſt probable que les larmes, qu'elle répandoit en apparence ſur la perte d'Antoine, n'avoient d'autre but véritable que de toucher & de gagner le cœur d'Octave. Elle ſe fioit encore au pouvoir de ſes charmes, & elle étoit, dans la circonſtance préſente, ce qu'elle avoit été dans les conſeils les plus ſérieux de l'état, une femme coquette qui, étant naturellement accoutumée aux paſſions violentes, pouvoit prendre toutes ſortes de caracteres, & faire ſervir ſes paſſions réelles au ſuccès des deſſeins formés par ſa vanité & ſon ambition.

Le rôle que joua Cléopâtre dans cette circonſtance, quelque pût être l'excès de ſon déſeſpoir réel ou affecté, ne produiſit d'autre effet ſur Octave, que de lui faire redoubler d'attention

pour prévenir tous les moyens qu'elle pourroit employer pour attenter à sa propre vie. Epaphrodite eut ordre de veiller sur elle avec la plus grande exactitude, circonstance que sa sagacité lui fit regarder comme la preuve d'un dessein formé de l'emmener captive à Rome. Elle fut bien-tôt confirmée dans ses soupçons, ayant appris qu'Octave lui-même, devant se rendre par terre en Italie, avoit donné ordre de l'y conduire par mer avec ses enfans. Aussi déterminée à ne pas servir d'ornement au triomphe du vainqueur, que celui-ci l'étoit de la conserver pour ce dessein, elle prit aussi-tôt des mesures pour terminer sa vie; mais afin de tromper la vigilance de son gardien, elle affecta de se résigner à son sort, donna un état de toutes ses richesses & les livra, à l'exception de quelques bijoux, dont elle dit avoir intention de faire présent à Livie & à Octavie. Elle affecta même de se parer avec l'élégance & sa somptuosité ordinaire, & feignant d'avoir quelques affaires de conséquence à communiquer à Octave, elle donna une lettre à Epaphrodite & le chargea de la remettre lui-même.

Cette lettre contenoit des expreſſions de joie d'avoir mis fin à ſa vie & d'avoir échappé à ſes ennemis.

LIVRE V. CHAP. VII.

Octave, en la recevant, donna auſſitôt des ordres pour prévenir l'événement qu'il appréhendoit ; mais la reine à l'arrivée du meſſager étoit déja morte & étendue ſur un lit de parade. Une des femmes qui l'accompagnoit ordinairement étoit pareillement morte, l'autre étoit expirante ; mais celle-ci, à l'inſtant où le meſſager d'Octave entroit dans la chambre, obſervant que la couronne étoit tombée de la tête de ſa maîtreſſe, elle s'efforça de la replacer avec le peu de force qui lui reſtoit. Il ne paroiſſoit ſur le corps de la reine d'autres marques de violence qu'une petite piqûre au bras, & on ſuppoſa, en conſéquence, que ſa mort avoit été cauſée par la morſure d'une bête venimeuſe, ou par la bleſſure d'un inſtrument empoiſonné. Pour rendre cette derniere conjecture plus probable, on prétendit qu'elle portoit toujours dans ſes cheveux une épingle, dont la pointe avoit été trempée dans un poiſon ſubtil. Elle étoit alors âgée de trente-

Mort de Cléopâtre.

neuf ans, dont elle avoit vécu quatorze avec Antoine.

Octave étant fruſtré de l'eſpoir de conduire la reine d'Egypte enchaînée à ſon char, fit porter à ſa place l'image de cette princeſſe, repréſentée avec un aſpic fixé ſur le bras. Il ne garda plus de meſures avec ſa famille ni envers le royaume de cette reine. Céſarion, celui de ſes fils qu'elle ſuppoſoit avoir eu de Jules Ceſar, & qui, par conſéquent, avoit droit de prétendre hériter de la fortune de ſon pere, avoit de trop hautes prétentions pour être épargné ; tâchant de ſe ſauver en Ethiopie, il fut pris dans ſa fuite & mis à mort. Antillus, fils d'Antoine & de Fulvie, étant en âge de recevoir des impreſſions qui pouvoient le rendre dangereux, fut également ſacrifié à la ſûreté du vainqueur ; envain, il s'étoit réfugié à l'autel de Jules Céſar, on l'en arracha & on lui donna la mort. Les autres enfans, ſoit de Cléopâtre, ſoit d'Antoine, furent épargnés & traités honorablement. Ceux que ce dernier avoit eus d'Octavie, étant proches parens de Céſar, & ayant épouſé depuis

puis des femmes de la famille régnante, laisserent une postérité qui succéda à l'empire (1).

Parmi les partisans du parti vaincu qui furent condamnés à la mort, on ne cite que deux ou trois romains de marque. Canidius, qui avoit commandé les forces de terre d'Antoine à Actium & qui lui étoit demeuré attaché dans son désastre; Cassius de Parme, homme de lettres & poëte, qui avoit été attaché à Brutus & Cassius, mais qui ayant exercé son esprit contre Octave, fut reçu par Antoine, & vécut avec lui dans une grande intimité; & Ovinius, qui avoit été sénateur romain, mais qui s'étoit dégradé, dit-on, lui-même en acceptant la direction des manufactures qui furent établies dans le palais de la reine d'Egypte.

En bornant sa sévérité à la mort de ces personnages, Octave parut réprimer beaucoup la cruauté avec laquelle il avoit traité précédemment ses ennemis; il donna en même-tems des preuves de sa munificence, en rendant

(1) Suetone, Vie d'Octave, ch. XVII. Dion Cass. Liv. 51, ch. 19. Plut. Vie d'Ant.

LIVRE V. la liberté à tous ceux qui étoient dans les prisons d'Alexandrie, soit comme prisonniers d'état, soit comme captifs ou ôtages des nations étrangeres (1).

(1) Orosius, pag. 269. Vell. Pater. Liv. II, ch. 87.

Fin du cinquieme Livre.





HISTOIRE DES PROGRÈS ET DE LA CHÛTE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Caractere des principaux personnages dans les derniers tems de la république romaine. Retour d'Octave à Rome. Son triomphe & les réjouissances publiques. Réforme de l'armée. Octave propose de résigner son pouvoir. Il consulte Agrippa & Mécenes. Prélude de sa prétendue résignation. Son discours dans le sénat. Il consent à conserver une partie du gouvernement de

220 *Hist. des progrès & de la chûte l'empire. Distribution des provinces. Titre d'auguste. Etablissement d'Auguste.*

Livre VI.
Chap. I.

Caractere des principaux personnages dans les derniers tems de la république.

QUOIQUE l'on se soit proposé d'éviter dans cette histoire les louanges & les critiques étrangeres au détail des événemens, ainsi qu'au développement des caracteres, & que l'on n'ait jamais cherché qu'à établir le fait en lui-même, indépendamment du jugement en qualité d'Historien, cependant on osera hasarder quelques réflexions générales sur certains personnages, dont le caractere peut paroître un problême, & dont il est difficile d'apprécier les qualités & les défauts.

An de Rome 620.
An de Rome 723.

L'on peut appercevoir que, depuis la sédition de Tiberius Gracchus jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, la république romaine a toujours marché à grands pas vers sa ruine. Pendant ce long intervalle de tems une grande révolution se préparoit, & l'on a répandu tant de sang dans ces siécles si vantés de savoir & de politesse, que les annales des tems les plus barbares ne nous offriroient peut-être rien de semblable.

Quant aux personnes intéressées dans ces événemens, nous pouvons actuellement les juger sur les mêmes motifs qui les déterminoient, c'est-à-dire, l'intérêt, l'ambition, ou l'amour de la patrie. Quoique la justice exige que l'on donne la préférence à ceux, dont les efforts avoient pour but de conserver la constitution de leur pays, & qui ne cherchoient qu'à se défendre, eux & leurs concitoyens, il faut pourtant convenir qu'ici l'événement a justifié que leurs projets étoient impraticables, & que, malgré la justice de leur cause, les circonstances rendoient leurs succès non-seulement désespérés, mais en quelque sorte dangereux. Ils étoient nés républicains, il est vrai ; mais les citoyens destinés au gouvernement de cette république s'en étant rendus indignes, la prudence défendoit de le leur confier ; & prétendre autoriser leurs droits étoit une erreur dangereuse, que les meilleures intentions ne pouvoient excuser. Le sénat romain lui-même ne pouvoit pourvoir à tout ce qu'exigeoit le gouvernement de l'état, dans un empire aussi étendu, & qui renfermoit en son sein tant de

sources de corruption. Ses propres membres avoient dégénéré & étoient déchus de la vertu de leurs ancêtres. Ce n'étoit qu'en dépouillant inhumainement les provinces, qu'ils pouvoient fournir au luxe qu'ils venoient étaler à Rome. Pour conserver un tel empire, il falloit la vigueur & la promptitude d'exécution du despotisme. On peut donc dire que les circonstances rendoient indispensable le changement de la république en état monarchique. En vain Caton, Cicéron, Brutus & tous les autres partisans de la constitution républicaine, animés d'un zéle louable, mais mal entendu, voulurent-ils maintenir leurs concitoyens dans un gouvernement dont ils n'étoient plus dignes ; ils succomberent nécessairement dans cette entreprise; victimes de leur propre erreur, & la ruine de leur parti fut l'époque de la nouvelle constitution, plus convenable dans les circonstances actuelles & plus analogue au caractere du peuple, que celle pour laquelle ils combattirent & répandirent leur sang.

En considérant le sujet sous ce point de vue, nous chargeons de justifier leur propre conduite ceux qui tâcherent

de conserver la république, & non ceux qui travaillerent à la détruire. Mais en jugeant du mérite de ces hommes à une distance aussi prodigieuse, nous ne devons point partir des idées que nous a données l'expérience des siécles suivans, ni de notre prédilection pour la monarchie en général, ni même de la persuasion où nous sommes de son utilité dans ce cas particulier. Nous devons nous supposer dans la situation où se trouvoient les personnages intéressés dans cette célébre dispute, & pour qui il ne s'agissoit de rien moins que de sortir de l'égalité républicaine pour être maîtres ou esclaves, seigneurs ou vassaux. L'un des deux partis prétendoit commander, l'autre ne vouloit pas servir; les uns combattoient pour les droits dont ils avoient hérité comme romains; ils vouloient conserver les usages & la constitution de leur pays contre ceux qui vouloient les détruire; les autres, après avoir cherché à corrompre, par un zèle apparent pour la perfection du gouvernement populaire, le peuple qu'ils vouloient asservir, s'assurerent de l'armée sous des prétextes plausibles, & s'en servirent

LIVRE VI. CHAP. I.

pour changer la forme de ce même gouvernement. Il est très-probable qu'aucun des deux partis ne s'étoit occupé de la question spéculative que nous discutons actuellement ; lequel des deux, du gouvernement républicain ou monarchique, convenoit le mieux à Rome, parvenue alors au faîte de sa grandeur, & plongée dans tous les excès du luxe le plus effréné.

Les hommes sages, courageux, justes, sont censés en droit de prétendre à l'autorité, l'innocence seule est un titre pour la liberté ; mais celui qui sent qu'il n'a pas mérité de perdre ses droits à l'une & à l'autre, est bien excusable de chercher à les conserver. L'homme vertueux, qui renonce à sa liberté, perd aussi sa vertu, en perdant l'état qui seul peut la soutenir. Des citoyens, nés pour jouir de cet avantage précieux, & qui avoient conservé cette élévation d'ame, qui en est l'apanage, avoient bien le droit de garder jusqu'à la fin le poste d'honneur & doivent à jamais recevoir de ceux qui respectent l'intégrité & la magnanimité, le tribut d'estime & même de tendresse qui est dû à leur mémoire.

S'il a jamais existé un corps capable de gouverner le monde, c'étoit le sénat romain, composé de citoyens qui avoient passé par les premieres charges de l'état, qui avoient appris à connoître les intérêts de leur patrie, en exécutant ses ordres & en commandant ses armées ; & on se rappellera toujours, en faveur de ceux qui vouloient maintenir son autorité, que si les circonstances pouvoient forcer ce corps respectable à quitter la scène qui avoit été si long-tems le théâtre de sa gloire, c'étoit parce que cette scène étoit devenue indigne de sa présence.

Mais examinons séparément le caractere des principaux personnages qui ont paru dans cette révolution. Dans Caton, la vertu étoit le résultat des réflexions d'une ame forte & énergique; pour lui, la droiture de sa conduite étoit en elle-même, & sans égard aux conséquences, l'objet suprême de ses desirs & de ses soins; sa pénétration à prévoir les desseins de César & de Pompée ; ses efforts courageux pour les prévenir, & la mâle fermeté qu'il persista à leur opposer par la suite, tandis que les au-

tres, encore incertains, ou ne pénétroient pas leur intention, ou se soumettoient bassement à leurs volontés, lui donnerent une supériorité frappante sur ses contemporains (1). Cicéron lui reproche d'avoir, en quelques occasions, trop sacrifié à son inflexibilité, tandis qu'avec un peu de complaisance il eût pu sauver la république. D'autres ont répété le même reproche ; mais Caton étoit présent à la scène, voyoit les objets de près & sans prévention. Pourquoi donc préféreroit-on le jugement de ses critiques au sien ? Cicéron fût-il plus

(1) L'impression que le caractere de Caton avoit faite sur ses contemporains, s'est conservée entiere jusqu'à nous, malgré les efforts & l'autorité de ses détracteurs. Il est à remarquer que l'autorité même des Césars ne put réduire au silence leurs flatteurs les plus empressés, ni les empêcher de se réunir pour louer Caton. Virgile & Horace, quoique courtisans, oserent célébrer ses vertus. *Voyez* Enéide, Liv. VIII, vers 670. Horace, Liv. I, Ode 12e. Il étoit respecté, dit-on, plutôt comme un homme juste que comme un grand homme ; mais la bienveillance ne suffit pas pour mériter le respect des humains, il faut encore y joindre des talens. *Voyez* le Roi Patriote du Lord Bolingbroke,

heureux ? lui, qui temporisa, qui éprouva ce que pourroit la complaisance dans quelques occasions, & qui se flatta même d'avoir ramené au parti républicain César & Pompée, tandis qu'il ne faisoit que se prêter aux artifices qu'ils employoient pour le détruire.

Ceux qui partagerent les dangers de Caton & prirent avec lui la défense de la république, étoient d'un caractere bien différent. Pour lui la vertu étoit la fin qu'il se proposoit; pour eux, elle étoit un moyen de parvenir à leur but, & ils mesuroient les avantages par le succès de leurs efforts. Caton trouvoit l'indépendance dans son courage & sa fermeté ; ils la cherchoient dans la constitution de leur patrie ; ils combattoient pour conserver leurs droits, qu'ils ne vouloient céder, ni à un individu, ni à un corps. Ce caractere est certainement très-estimable ; il suffit pour faire un excellent citoyen, & si Rome en eut eu beaucoup de semblables, ils eussent rétabli la constitution foible & languissante de l'état, & sauvé la république.

La défense & la punition sont

le préservatif naturel du vice ; mais dans les grands désordres, & lorsque le systême lui-même est corrompu, les remedes que l'on applique sont quelquefois aussi dangereux que le mal lui-même. Ceux qui, en lisant l'histoire romaine, examineront la suite des événemens qui précédent ou accompagnent une révolution, ne verront pas que les hommes aient beaucoup gagné à avoir échappé aux factions de Milon & de Clodius, pour souffrir des maux non moins cruels sous Caius & sous Néror.

L'impossibilité de conserver la république, ou au moins de concilier cette forme de gouvernement avec un empire aussi étendu, est, sans contredit, l'excuse la plus plausible qu'on puisse donner pour sa destruction ; mais cette raison ne justifie ni César ni Pompée. César affecta du zèle pour le gouvernement populaire, & Pompée travailloit à en augmenter les inconvéniens pour se rendre nécessaire à l'aristocratie. César fomenta les troubles politiques, afin d'affoiblir l'autorité du sénat, & d'avoir un prétexte pour s'armer contre lui, & enfin sous le motif spécieux de défendre le

peuple contre la tyrannie de ce corps, il commença cette guerre, qui les perdit tous deux.

Le sénat avoit sûrement bien des difficultés à surmonter; celle de protéger les provinces contre l'oppression des grands, dont plusieurs étoient ses membres; celle de réprimer les désordres d'une populace effrénée, conduite par différentes factions, desirant le changement, ou fatiguée du gouvernement actuel; enfin, celle de diriger de prétendues assemblées populaires, dans lesquelles résidoient spécialement la souveraineté & l'autorité législative. Il est pourtant difficile de juger jusqu'à quel point ce sénat si respectable par ses lumieres, & qui avoit conservé en grande partie toute son intégrité, n'auroit plus trouvé de remedes, ou au moins de ressources momentanées pour résister à tous les autres maux, s'il n'eût pas été attaqué par des ennemis aussi habiles que le premier César & Pompée, que l'intérêt réunit pour abattre ce rempart de la république, que chacun d'eux, de son côté, prétendit ensuite envahir.

Le cours ordinaire des affaires à Rome, le désordre introduit dans les

Livre VI. Chap. I.

assemblées du peuple, auparavant si régulieres ; l'usage de confier le gouvernement des provinces qui offroient tant de ressources, & de laisser le commandement des armées, avec si peu de restriction, à la discrétion des citoyens ambitieux ; le pouvoir dangereux qui accompagnoit les premieres charges de l'état, sans aucun frein pour ceux qui vouloient en abuser ; la funeste facilité qu'avoient les personnes, dont les prétentions étoient rejettées par le sénat, de recourir à ces factions populaires, décorées du nom de comices, ou d'assemblées du peuple, rendirent en quelque façon nécessaire la destruction de la république.

Avec des citoyens tels que les Gracques, Apuleius, Marius & Cinna, Clodius & Milon, il étoit très-difficile de conserver la république ; mais avec des citoyens comme César & Pompée, la chose devenoit absolument impossible ; ou plutôt on doit regarder la ruine de la république comme consommée dès l'instant où il fut en leur pouvoir d'en disposer.

Les premiers de ces usurpateurs furent égarés par leurs passions, ou entraînés dans ces désordres par les

circonſtances. Diſpoſant à leur gré du peuple & des militaires, ils voulurent en profiter pour s'emparer du gouvernement, & quand ils ne purent employer à leurs vues les formes ordinaires du ſénat, ils uſerent de violence pour les écarter; mais en cela même, ils conſerverent, par leur oppoſition mutuelle, une ſorte de balance, qui ſembloit aſſurer la liberté de la république.

Pompée & Céſar, par un ſyſtême ſuivi, occaſionnerent tous les maux auxquels leur patrie étoit expoſée. Ils avoient recours à la populace pour les graces que le ſénat leur refuſoit; ils prolongeoient le terme des commandemens dans les provinces, qui étoit déja aſſez dangereux, quoique plus court; ils réunirent des pouvoirs qui, ſéparés, étoient déja aſſez redoutables; ils joignirent le commandement des armées dans les provinces, avec l'autorité des dignités à Rome, & au lieu de tenir en balance le deſtin de la république par leur rivalité, ils concerterent enſemble les meſures propres à hâter ſa ruine; remettant la déciſion de leurs prétentions reſpectives au tems où ils auroient mis

la république dans le cas de devenir nécessairement la proye de l'un ou de l'autre.

Pompée, pendant quelque tems, se crut en possession de la monarchie, & dans le même tems César prenoit les mesures les plus efficaces pour la lui ravir. Prétendre justifier leur usurpation par la difficulté de conserver la république lorsqu'elle étoit en de telles mains, ce seroit alléguer le caractere des criminels pour excuser leurs forfaits. Quand les voleurs de grand chemin occupent les routes, il faut nécessairement que les voyageurs deviennent leur proie; mais cette raison n'excuse pas le vol. César & Pompée sont blâmables, non pas parce que la république étoit à sa fin, mais parce qu'ils ont été les auteurs de sa destruction.

Plusieurs fois les romains avoient éprouvé la nécessité de se soumettre, au moins pour un tems, au gouvernement d'un seul homme, & jamais cette nécessité n'avoit été plus urgente qu'à l'époque à laquelle se rapportent nos observations; mais elle ne justifie pas les prétentions du citoyen coupable, qui prétend usurper la souveraineté. Si

ce motif pouvoit rendre Caton & Brutus blâmables, pour avoir résisté à la puissance de César ; par la même raison, César le seroit lui-même pour avoir résisté à celle de Pompée ; on en pourroit dire autant des autres citoyens qui, en différens tems, s'opposerent aux démarches de Marius, de Cinna, de Catilina, & de cette foule de scélérats qui chercherent à s'emparer du gouvernement.

Des deux Césars, le premier possédoit plus qu'aucun des personnages que nous offre l'histoire du monde, le talent de gagner les hommes, de les diriger & de l'employer à ses desseins ; mais si on l'admire à d'autres titres, ce ne sera surement pas pour le bien qu'il a fait à l'humanité ; admirer même sa clémence, ce seroit prendre la politique & l'artifice pour la bonté. Le second César fut beaucoup plus excusable que le premier dans la guerre qu'il fit à la république ; quand il entra sur la scène la révolution étoit presqu'opérée, ses concitoyens s'étoient alors soumis à une espece de monarchie, sous le nom de dictature perpétuelle, & on le regardoit comme l'héritier de celui qui

avoit été revêtu de cette dignité. Il se trouvoit donc à peu près dans la position d'un prince héréditaire, qui est autorisé à regarder la souveraineté comme un droit attaché à sa naissance, & qui, avec la meilleure intention de faire le bien de ses sujets, a le droit de maintenir son autorité, & dont on ne peut rien exiger de plus que de faire un usage convenable de sa puissance, sans être obligé d'y renoncer, & d'y laisser mettre aucunes entraves.

Le premier César combattoit contre des hommes qui vouloient conserver leurs droits & ceux de leur patrie; le second, quoiqu'il eût succédé à la même querelle, & qu'il n'eût respecté la république qu'autant que l'exigeoient ses desseins contr'elle, paroît, plus que le premier, dans la position d'une personne qui ne combat qu'avec les rivaux de son ambition, & les compétiteurs de la succession de son oncle & son pere adoptif, qui, l'ayant déclaré l'héritier de sa fortune, lui donnoit un prétexte pour prétendre à son autorité.

Cependant cette apologie, quoique plus favorable au second César qu'au

premier, ne les justifie entierement ni l'un ni l'autre. Quand même Octave eût été élevé dans la persuasion que la souveraineté de la république romaine devoit être son héritage, le sort de celui de qui il tenoit ce droit supposé, le rétablissement subséquent, quoique momentané, de la république, rétablissement dont il avoit été témoin, & qu'il avoit paru vouloir approuver, étoient plus que suffisans pour le détromper, & lui apprendre le rôle qu'il avoit à jouer comme citoyen romain, & avec quelle modération il devoit attendre l'âge prescrit par les loix, & une élection réguliere pour partager avec les autres citoyens de Rome, ces dignités auxquelles sa naissance lui donnoit un droit incontestable.

Mais peut-être doit-on moins juger Octave comme citoyen romain, né pour vivre dans une république, que comme un chef de parti, né dans un tems où l'ambition de dominer étoit générale, & où les personnes de son rang & de son caractere n'avoient d'autre alternative que l'empire ou la mort. Sous ce point de vue, il effectua ce que son grand oncle & son pere adop-

tif lui avoit appris à entreprendre, la ſuppreſſion du gouvernement civil & l'éloignement de tous ſes rivaux.

Comme Pompée, Caton & les principaux partiſans du ſénat avoient ſuccombé ſous le premier Céſar ; ainſi Brutus, Caſſius & les autres défenſeurs de la république, avec le dernier rejeton de la famille de Pompée ſuccomberent ſous Octave, Antoine & Lépide ; & Octave ayant ſu ſe défaire auſſi de ces deux derniers, cet heureux uſurpateur reſta ſeul à la tête de toutes les provinces, depuis les rives de l'Euphrate juſqu'à la mer britannique ; actuellement que la conteſtation pour cette puiſſante ſouveraineté eſt entiérement décidée, il nous reſte à obſerver quelle nouvelle forme le monde va recevoir ſous la domination de ſon maître, ou quelle abondante moiſſon va recueillir celui qui eſt en poſſeſſion du champ, & qui n'a plus qu'à jouir de ce que tant de héros ont ſemé ou planté, & que tant de prétendans auroient voulu s'arracher & ſe ravir l'un à l'autre.

Cet habile uſurpateur qui, dans les autres occaſions, s'étoit conduit avec autant de diſcrétion que de prudence,

continua d'exercer, dans son élévation présente, les talens qui lui avoient été si utiles. Dans les actes de sévérité qu'il avoit commis précédemment contre ceux qui s'étoient opposés à ses desseins, il avoit donné une preuve suffisante de son naturel cruel & sanguinaire (1), & il seroit monstrueux de prétendre justifier les assassinats qui furent commis par ses ordres ou de son consentement, en alléguant la nécessité des affaires dans lesquelles c'étoit déja un crime pour lui de s'être engagé. Mais comme l'horreur des cruautés de Sylla, encore présentes à l'esprit du peuple, étoit un grand obstacle au succès de celui qui voudroit tenter de pareils moyens d'usurpation, & que cette considération avoit déterminé Jules César à suivre, au contraire, au commencement de sa carriere, la voie de clémence & de douceur; ainsi le sort de ce dernier usurpateur, qui, après avoir pardonné à plusieurs de ses adversaires, tomba sous les coups de ceux qu'il avoit épargnés, fit sentir probable-

(1) *Voyez* l'Histoire des proscriptions & sa présence aux exécutions faites à Pérouse, Suétone, Vie d'Octave, ch. 15.

ment aux triumvirs la nécessité de se mettre eux-mêmes en sûreté, avant de travailler à acquérir la réputation de clémence, & détermina, comme nous le verrons, cet héritier de César à prendre la précaution de ne pas braver, aussi directement que l'avoit fait son prédécesseur, cet esprit républicain, dont il avoit sujet de craindre les effets.

Si Octave étoit inférieur à son oncle par les qualités militaires, il l'égaloit dans la science d'user de tous les artifices nécessaires, & il n'employa la clémence que lorsqu'elle s'accordoit avec l'état de ses affaires. Sa conduite devint par degrés moins sanguinaire depuis la premiere proscription jusqu'à la derniere victoire qu'il remporta sur Antoine, & en cela il suivit une marche opposée à celle du premier César, en commençant par montrer de la modération à la même époque de la guerre, où l'on avoit observé que les exécutions militaires avoient été plus décisives & plus sanglantes.

Dans tout le cours de ses démêlés avec Antoine, Octave s'étoit conduit avec une adresse singuliere, se réduisant

à la ſimple dignité de Conſul romain, il renonça au pouvoir de triumvir, afin d'ôter pareillement ce caractere à ſon adverſaire. Pour éviter tout ce qui auroit pu indiſpoſer contre lui une partie du peuple romain, il ſembla oublier entiérement Antoine dans la querelle prétendue avec la reine d'Egypte, ou bien il affecta de le regarder comme un homme ſéduit par une illuſion fatale, & expoſé à devenir traître à ſa patrie, par ſon attachement pour une femme étrangere & artificieuſe. La guerre fut déclarée contre la reine d'Egypte ſeule, & Octave l'entreprit en qualité de Conſul romain, avec les formes ordinaires de la république, comme une guerre contre les ennemis de l'état.

Octave avoit un art ſingulier pour employer les déguiſemens. Mais ſes artifices, quoiqu'inſuffiſans pour cacher la vérité, fourniſſoient au moins à ſon parti un prétexte ſpécieux pour le ſoutenir, & lui donnoient des facilités conſidérables pour exécuter ſes deſſeins. Quoiqu'il affecta toujours de n'être qu'un ſimple conſul ou un magiſtrat ordinaire, il exerçoit dans les provinces de l'occident le

pouvoir d'un maître, ou d'un usurpateur militaire, & il acquit bien-tôt la même autorité dans l'orient, par la réduction de l'Egypte, & l'anéantissement de tous ses rivaux qui s'étoient réfugiés dans ce royaume. En l'absence de ce consul les affaires d'état dans la capitale n'étoient pas renvoyées, comme à l'ordinaire, à celui qui avoit le nom de son collegue, ni en l'absence des deux consuls au premier magistrat après eux; mais elles étoient remises à Mécenes, connu pour être le ministre & le confident d'Octave, & qui n'avoit aucun autre titre, ni aucune autre dignité dans la république. Ces circonstances étoient bien suffisantes pour démentir ses protestations continuelles de zèle pour la constitution républicaine; mais quand il est de l'intérêt des hommes d'être trompés, ils ferment les yeux sur tout ce qui pourroit les tirer de leur erreur.

A la vérité, il n'étoit plus nécessaire alors d'en imposer au peuple, pour mettre le chef de l'armée en état de régner avec un empire absolu sur l'Italie, & sur toutes les provinces de l'occident. En effet, les troupes qui étoient alors sous les armes attendoient

de

de leur général leur fortune & leurs établissemens, & les vétérans, déja établis dans le pays, le regardoient comme le gardien de leur propriété, & trouvoient dans sa puissance la principale sûreté de leurs possessions. S'il étoit nécessaire en ce cas de conserver l'extérieur du gouvernement civil, afin de concilier l'esprit des citoyens, il étoit également nécessaire de conserver la réalité du pouvoir absolu, afin d'être dans le cas de satisfaire l'armée, & de continuer aux vétérans la protection qui les maintenoit dans leurs terres, & cet adroit politique s'accommoda avec une sagacité peu commune aux sentimens & aux préjugés des deux partis.

L'habileté soutenue d'Octave dans sa contestation avec Antoine, parut toujours en sa faveur un présage de la victoire; & depuis le commencement de la guerre jusqu'à son entiere décision à la bataille d'Actium, & jusqu'à la fin de la scène qui s'étoit passée en Egypte, les partisans d'Antoine avoient continuellement quitté le parti qui s'affoiblissoit, pour se ranger du côté de celui qui se fortifioit de plus en plus. Après la réduction de

l'Egypte, le vainqueur, quoique prétendant agir en sa qualité de consul romain, ne fit point part au sénat, comme dans les anciens tems, des arrangemens qui devoient être faits dans le pays conquis. Il n'attendit pas, selon l'usage, une commission du sénat pour l'autoriser à réduire l'Egypte en province. Il nomma un gouverneur, & donna des ordres pour réparer tous les ouvrages publics, qui, étant destinés à distribuer les inondations du Nil, faisoient dans ce royaume un objet intéressant & important pour l'état, & qui, ayant été négligés dans les derniers troubles, avoient occasionné beaucoup de maux.

Le royaume d'Egypte étoit un des principaux greniers pour la subsistance de l'italie, & il est probable que la derniere interruption de ses exportations en avoit fait sentir l'importance. Par cette raison Octave prit toutes sortes de mesures pour s'assurer la possession d'un pays qui lui paroissoit d'une aussi grande conséquence pour l'Italie, & pour la capitale de l'empire. Il ôta aux Egyptiens toutes les formes de leur monarchie, & afin de leur faire perdre le souvenir de leur ancienne

indépendance, & d'anéantir des prétentions que les habitans d'Alexandrie ſoutenoient quelquefois par des révoltes & des ſéditions, il abolit toutes leurs aſſemblées publiques & leurs conſeils nationaux. Il défendit aux nobles égyptiens de venir à Rome, & aux ſénateurs romains d'aller en Egypte. Comme il y avoit lieu de craindre qu'il ne reſtât ſous les ruines de cette opulente monarchie, ou dans les débris du parti d'Antoine, quelque étincelle dont l'ambition ou les intrigues de quelque chef de parti diſtingué pût ſe ſervir pour allumer un incendie, il choiſit pour Gouverneur Cornelius Gallus, chevalier romain, homme tranquille & peu propre à tramer des projets ambitieux. Il ſe fit une regle pour la ſuite d'exiger ces mêmes qualités dans les gouverneurs qu'il avoit à choiſir, & continua à s'occuper des moyens de donner de la conſiſtance aux divers arrangemens qu'il prenoit alors pour la conſervation d'une province auſſi importante, & le gouvernement d'un peuple auſſi factieux.

Au milieu de tous ces ſoins, Octave ſe forma un tréſor conſidérable, dont une grande partie avoit été trou-

vée dans les coffres de la derniere reine, & l'autre partie provenoit des contributions qu'il avoit imposées sur la ville d'Alexandrie, & sur le reste du royaume. Se voyant alors dans le cas d'acquitter, avec ces fonds, les engagemens qu'il avoit pris envers son armée, & même de faire des libéralités à la populace de Rome, dont la faveur lui étoit nécessaire pour l'entiere exécution de ses desseins, il partit pour retourner en Italie; mais s'étant arrêté dans l'isle de Samos, tandis que son armée, séparée par divisions, s'avançoit vers l'occident, il passa l'hiver dans cet endroit; remettant son arrivée à Rome, jusqu'à ce que les troupes fussent assemblées, & que l'on eût fait tous les préparatifs nécessaires pour l'entrée triomphante qu'il vouloit faire dans la capitale.

Pendant son séjour à Samos les villes & les provinces voisines s'empresserent de lui donner à l'envi des marques de soumission pour sa personne, & de zèle pour ses intérêts. Les habitans de Pergame & de Nicomédie lui offrirent les honneurs divins, & demanderent en conséquence la permission de lui élever un temple,

Ceux d'Ephese & de Nicée, plus modérés & plus délicats dans leur flatterie, offrirent de rendre ces honneurs à son pere adoptif, le dernier César, à qui ils proposerent d'élever un autel & un temple, dans lequel il partageroit les honneurs divins, avec la déesse Rome.

Dans le même tems, en Italie, l'adulation & la bassesse payoient au vainqueur des tributs aussi honteux. A Rome, tous les honneurs dont la république avoit coutume de récompenser les services éminens de ses citoyens, avoient été depuis long-tems prodigués à ceux qui avoient attaqué son gouvernement avec plus de succès ; mais dans cette occasion ces honneurs furent accumulés sur Octave avec une profusion proportionnée à l'ascendant qu'il avoit acquis par la ruine de tous ses compétiteurs. Les statues élevées à son rival Marc Antoine furent brisées, & le ncm de Marcus fut interdit à jamais dans cette famille : les portes du temple de Janus furent fermées avec ostentation, comme si la destruction d'Antoine eût été la fin de toutes les guerres ; & quoique plusieurs nations ennemies fussent en

LIVRE VI. CHAP. I.

armes sur les frontieres de l'empire, Octave fut remercié pour avoir rendu la paix au monde. Un arc de triomphe fut élevé à Brindes, à l'endroit où l'on supposoit qu'il devoit mettre pied à terre. Il fut ordonné de célébrer à jamais comme des jours d'action de graces les anniversaires de sa naissance & de ses victoires, & d'insérer son nom dans les hymnes & les prieres publiques que l'état ordonnoit pour le salut de la république.

An de Rome 724. Cés. Emp. 5°. Sext. Apuleius, des Kalendes de Juillet. Polit. Valer. Messala.

Le premier Janvier, Octave, qui étoit encore à Samos, ayant été nommé consul pour la cinquieme fois, le sénat & le peuple lui prêterent serment de fidélité, ou pour s'exprimer plus exactement, firent serment d'observer ses actes & ses decrets. Ils le déclarerent tribun du peuple pour un tems illimité, & étendirent son autorité au-delà de l'enceinte de la ville. Ils ordonnerent que par la suite les appels, qui avoient coutume d'être portés devant le peuple, seroient faits à César seul, & que, dans les jugemens criminels, l'acte de grace que l'on donnoit aux coupables qui n'avoient été condamnés qu'à la majorité d'un seul

suffrage, & qui s'appelloit la voix de Minerve, lui seroit réservé par la suite, & conséquemment seroit appellé la miséricorde ou la voix de César (1).

La précipitation avec laquelle le sénat & le peuple romain couroient à la servitude, ne partoit pas vraisemblement d'un projet réfléchi comme celui avec lequel les partisans de la république avoient préparé la perte du premier César.

Les partisans du parti victorieux donnerent le signal de l'adulation, & furent suivis, dans leurs hommages serviles, par tous ceux qui voulurent se faire un mérite de leur prompte soumission, ou qui craignirent d'être la victime de leur lenteur à exprimer leur zèle. Mais ce qui, dans une monarchie établie, peut être regardé comme un devoir & un témoignage de la fidélité des sujets envers leur souverain, & qui, comme l'affection filiale, quoique partiale & peu méritée, est toujours une vertu salutaire aux hommes, devient dans ces passages rapides des prérogatives du citoyen à la soumission d'esclaves, un exemple mor-

(1) Dion Caff. Liv. XXXI.

tifiant de la foiblesse & de la dépravation à laquelle l'humanité est exposée.

La soumission apparente de tous les ordres de l'état, sous l'usurpation de Jules Cesar, fut probablement ce qui lui inspira cette sécurité qui donna aux conspirateurs tant d'avantages contre lui. Cet exemple cependant fit qu'Octave, quoique beaucoup moins exposé, se tint plus sur ses gardes, & peut servir à expliquer plusieurs des précautions qu'il prit, & plusieurs des formalités qu'il observa dans la suite de son gouvernement. Il eut, à la vérité, occasion d'éprouver par lui-même, que ces précautions n'étoient pas tout-à-fait inutiles au milieu des démonstrations de joie qu'on venoit de lui donner à cause de sa victoire; quelques citoyens encore aiguisoient en secret leurs glaives contre lui, comme étant la cause de leur dégradation publique, & l'auteur de leurs maux particuliers. Lépide, fils du dernier triumvir, qu'Octave avoit tant humilié, & neveu de Marcus Brutus, par sa sœur Junie, excité probablement par l'exemple de sa famille & par tant de motifs publics & particu-

liers, avoit ſu trouver des complices & ſe préparoit à mettre fin à l'uſurpation d'Octave à ſon retour à Rome; mais ce projet, qui n'étoit juſtifié par aucun motif de prudence ou d'utilité publique, fut arrêté par la vigilance de Mécenes, & ſe termina par le ſupplice du jeune Lépide & l'empriſonnement de ſa mere Junie, qui fut priſonniere juſqu'à ce qu'elle eût été admiſe à donner caution, ſur l'humble demande de ſon mari, qui avoit été triumvir & aſſocié à l'empire avec Octave & Antoine, & qui, au milieu des humiliations de toute eſpece, éprouvoit encore la honte d'être mépriſé par ceux mêmes qui étoient ſuppoſés avoir ſouffert de ſa tyrannie (1).

Octave, ayant empêché l'effet de cette conſpiration par ſon ſéjour dans l'iſle de Samos, & donné le tems néceſſaire pour le tranſport de ſon armée, & pour faire tous les autres préparatifs néceſſaires pour ſon triomphe en Italie, mit à la voile pour ce pays, & dans ſa route, viſita le théâtre

(1) Vell. Pater. Liv. II, c. 88. Liv. épitome, Liv. 135.

Livre VI. Chap. I.

de sa derniere victoire à Actium. Apollon étant le principal objet du culte de ce pays, il avoit, aussi-tôt après action choisi, une galere de chaque rang parmi celles qui avoient été prises, pour en faire une offrande à ce dieu, & à Toriné, de l'autre côté du détroit, où son armée avoit été placée avant le combat; il ordonna de faire bâtir une ville sous le nom de Nicopolis (1).

Retour d'Octave à Rome.

Le conquérant, à son arrivée à Rome, fût reçu par Politus, qui avoit été nommé consul sur la résignation d'Apuleius, & qui, quoiqu'alors son collegue, renonça à toute prétention d'égalité, & fit les sacrifices d'actions de graces qui avoient été ordonnés pour le retour du vainqueur. Jusque-là Octave, soit par la nature des guerres dans lesquelles il avoit été engagé, soit par leur issue, n'avoit jamais été dans le cas de prétendre au triomphe, ou bien étant, par caractere & par prudence, ennemi de l'ostentation, il avoit négligé cet honneur. Mais malgré son mépris apparent pour ce qui

(1) Dion Cassius, L. LI, c. I. Suétone, Vie d'Octave, ch. 18.

LIVRE VI. CHAP. I.

flattoit la vanité, il devoit quelque chose à l'opinion publique, aux desirs de ceux qui avoient partagé la gloire de ses victoires, & à l'impression même que la pompe fait sur l'esprit de ceux que l'on veut gouverner. Il se détermina donc à faire voir trois triomphes séparés. Le premier, pour sa victoire sur les Pannoniens, les Japydes & les Dalmatiens ; le second, pour celle remportée à Actium ; & le troisieme, pour sa conquête de l'Egypte : dans la premiere de ces cérémonies, Carinus, qui avoit conduit, en grande partie, toute la guerre de l'Illyrie, fut admis à partager l'honneur du triomphe avec le général sous les auspices duquel il avoit vaincu : le troisieme offroit un spectable qui, pour la richesse & la splendeur, surpassoit de beaucoup tout ce que l'on avoit vu jusqu'alors, étant enrichi des trésors qu'Octave avoit amassés en Egypte, & de différens trophées formés des dépouilles de ce pays : au milieu on portoit l'image de la derniere reine avec un aspic à son bras, par allusion à la maniere dont on supposoit qu'elle étoit morte. Le char du triomphateur

Ses triomphes & les réjouissances publiques.

étoit suivi des enfans de Cléopâtre, traînés en captifs.

On remarqua dans ces triomphes une circonstance qui marquoit une innovation considérable, & de grandes prétentions de la part du triomphateur. Il étoit d'usage que les magistrats allassent au-devant de la marche triomphale jusqu'aux portes, & qu'ensuite ils revinssent en la précédant dans la ville. Conformément à la premiere partie de cette coutume, le consul & les autres magistrats se rendirent aux portes ; mais laissant passer le vainqueur devant eux, ils resterent en arriere, & le suivirent dans sa marche au capitole. Octave y déposa dans le temple de Jupiter seize mille *pondo* ou cent soixante mille onces d'or, avec cinquante millions en monnoie romaine, ou plus de quatre cent mille livres sterling (1) ; & à la fin de la cérémonie, il distribua mille sesterces, ou plus de huit livres sterling par tête à ses troupes, & cela à une armée de plus de cent vingt mille hommes, ce qui montoit à près d'un mil-

(1) Suétone, Vie d'Octave, ch. 30.

lion ſterling. Outre cette gratification pécuniaire, il donna aux officiers des récompenſes honorables, en particulier à Agrippa, une enſeigne bleue en témoignage de ſes victoires navales. Il fit au peuple un préſent de quatre cens ſeſterces ou trois livres cinq ſchelings par tête, & doubla la portion ordinaire de bleds qu'ils tiroient des greniers publics; il acquitta tout ce qu'il devoit, fit remiſe de tout ce qui lui étoit dû, & refuſa tous les préſens qui lui furent offerts par les différentes villes d'Italie.

Ces amas de richeſſes & ces diſtributions des dépouilles étrangeres faites à Rome, ou bien l'attente générale d'un tems heureux, produiſirent des effets très-ſenſibles, en augmentant le prix des maiſons, des terres & des autres articles de vente, ſoit dans l'Italie, ſoit dans les provinces; circonſtance qui, jointe à la nouveauté de voir fermer les portes du temple de Janus, comme le ſignal d'une paix univerſelle, fit regarder ces triomphes d'Octave comme l'époque du bonheur & de l'eſpérance de l'empire.

Ils furent ſuivis par d'autres cérémonies magnifiques; la dédicace d'un

temple qui avoit été érigé à Minerve & l'ouverture d'une grande salle qui portoit le nom de Jules César. Dans cette salle fut placée une superbe statue de la victoire qui avoit été apportée de Tarente, & on y suspendit les trophées qui avoient été rapportés d'Egypte. La statue de Cléopâtre, en or, fut mise dans le temple de Vénus, & en même tems l'autel de Jules César, ainsi que ceux de Jupiter, Junon & Minerve furent ornés d'enseignes & d'autres symboles de sa victoire.

On donna aussi des jeux de plusieurs especes, à l'occasion de ces solemnités; celui de Troies en particulier fut établi alors. Il consistoit en évolutions militaires exécutées par des jeunes gens de la premiere condition montés à cheval & conduits par Marcellus & Tiberius, neveu & gendre d'Octave. Les citoyens les plus distingués firent des courses de chariots & de chevaux, il y eut des combats de gladiateurs, où, à la honte de ce tems, on remarqua au nombre des combattans, un sénateur romain, nommé Quintus Ventelius. On fit combattre un si grand nombre d'esclaves Daces

& Sueves, que ce combat auroit pu passer pour une bataille réelle; la liberté avoit été la récompense promise aux vainqueurs. Il y eut aussi des chasses & des combats de bêtes sauvages, dans lesquelles on vit un rhinoceros & un hippopotame, ou cheval marin, animaux jusqu'alors inconnus à Rome. Pendant le tems de ces réjouissances, qui durerent plusieurs jours, Octave étoit réellement, ou affecta d'être indisposé, & laissa l'honneur de présider aux spectacles à de simples sénateurs, qui, pour augmenter la solemnité, se réunirent avec plusieurs autres membres de leur corps, pour donner à leur tour des fêtes au peuple (1).

Tels avoient été les moyens employés dans les derniers tems de la république par ceux qui briguoient la faveur du peuple, pour conserver dans la capitale la considération qu'ils avoient méritée par leurs services sur les frontieres de l'empire; & il étoit d'autant plus important alors d'avoir recours à ces moyens, que le peuple qui étoit toujours flatté de cette es-

(1) Dion Caff. Liv. LI, ch. 22, 23.

pece de galanterie, étoit devenu indifférent à tous les autres priviléges des citoyens romains, & étoit toujours prêt à échanger une considération politique, dont il n'étoit plus digne, pour une succession de jeux & de fêtes qui amusoit son loisir, ou pour une distribution de pain, qui lui facilitoit les moyens de subsister, sans avoir recours à son industrie ou à un travail pénible.

L'on a remarqué que l'année précédente, avant que la guerre d'Egypte fût terminée, un certain nombre de citoyens romains, prétendant représenter l'assemblée publique du peuple & en avoir l'autorité, accorda par un decret formel à Statilius Taurus, en reconnoissance de la magnificence avec laquelle il avoit donné des jeux de gladiateurs & des combats de bêtes sauvages, le privilége de nommer chaque année un des préteurs. Telle étoit l'irrégularité & l'absurdité des procédés de ce qu'on appelloit les assemblées du peuple. Octave étoit trop prudent pour négliger ces artifices si propres à favoriser la domination qu'il vouloit établir. Mais tandis qu'il satisfaisoit le goût du peuple

pour l'amuſement & la diſſipation, il donnoit toute ſon attention aux arrangemens militaires, & prenoit des meſures pour s'aſſurer le principal ſoutien ſur lequel un empire tel que le ſien devoit être fondé; il avoit éprouvé les dangers qui peuvent naître de la mauvaiſe diſcipline des armées, & il ſavoit que la puiſſance peut ſe perdre par le mauvais uſage des moyens qui ont ſervi à ſe la procurer. Quant aux troupes qu'il commandoit lui-même en Sicile, furent jointes celles de Lépide & de Sextus Pompée, la machine devint trop peſante pour pouvoir la diriger à ſon gré; & ſans d'autre principe du gouvernement que la crainte, elle pouvoit déconcerter toute ſon habileté. Il apprit dans cette occaſion, que les conſidérations de la juſtice civile & le reſpect que l'on a pour les formes de la ſubordination politique, ſont néceſſaires même pour la diſcipline & le bon ordre d'un établiſſement militaire.

Réforme de l'armée.

D'après ces réflexions, Octave, immédiatement après ſes victoires en Sicile, avoit procédé avec beaucoup d'adreſſe à réduire & à purger les légions, en licenciant les étrangers & les

esclaves fugitifs, & en ordonnant que dans la suite les levées seroient bornées aux seuls citoyens de Rome. La dénomination de citoyen romain, à la vérité, n'étoit plus réservée aux descendans des colonies albaines ou sabines, ni même aux habitans des villes municipales d'Italie. Elle avoit été accordée à beaucoup de villes & de provinces au-delà de ses limites, & elle devoit pareillement alors s'étendre avec beaucoup plus de raison que jamais, à la classe des habitans libres, bien nés & honnêtes dans toutes les parties de l'empire. Ainsi, en limitant les levées de l'armée à cette classe de citoyens respectables & privilégiés, Octave rétablit en quelque façon la connexion entre les honneurs civils & militaires, apprit au soldat à s'estimer comme citoyen, & au citoyen à regarder comme un honneur le nom de soldat.

Par ces arrangemens, le commandant en chef de l'armée, comme le premier magistrat de la république, avoit un double titre pour se faire obéir, en réunissant à son pouvoir militaire une autorité dérivée d'un principe de justice & de droit civil

ſans lequel les armées ne ſont plus que des compagnies de bandits, qui peuvent quelquefois devenir auſſi redoutables à leurs chefs qu'à leurs ennemis.

Les légions aſſemblées à Rome, à l'occaſion des derniers triomphes, alloient être diſtribuées ſelon leurs différentes deſtinations dans les quartiers ordinaires en tems de paix. De ces quartiers les principaux étoient ſur l'Euphrate, ſur le Rhin & ſur le Danube ; mais avant d'effectuer entiérement cette diſtribution, il fallut s'occuper de quelques troubles, qui, malgré le dernier ſignal d'une paix générale, ſubſiſtoient toujours en quelques parties de l'empire, particuliérement ſur la Moſelle & le Rhin, dans l'intérieur de l'Eſpagne & ſur les frontieres de Macédoine. Au premier de ces quartiers, on envoya Nonius Gallus pour réduire les habitans de Treves, qui, de concert avec quelques nations de la Germanie, faiſoient des incurſions dans la Gaule. Statilius Taurus fut envoyé en Eſpagne contre les habitans des Aſturies & de la Cantabrie, & Marcus Craſſus, qui étoit en Macédoine, eut ordre de répri-

mer les incursions des Daces & des Bastarnes, nations Scythes, qui avoient passé le Danube & les montagnes de l'Hæmus & qui s'étoient emparés de quelques cantons de la Thrace ; mais à l'approche de Crassus ils repasserent les montagnes & laisserent aux Romains la possession des terres qui leur appartenoient déja dans cette province (1).

Les officiers employés dans ces différentes expéditions n'avoient plus, comme auparavant, une autorité aussi étendue dans leurs départemens respectifs, & n'étoient plus seulement comptables de leur conduite au Sénat & au peuple ; ils étoient regardés comme les Lieutenans d'un Officier supérieur, qui agissoit comme gouverneur général de toutes les provinces & comme généralissime de toutes les armées de l'empire.

Octave retenoit ce commandement suprême sous le nom bien connu d'*imperator*, qui se donnoit ordinairement sur le champ de bataille aux généraux vainqueurs ; contre l'usage, il le con-

---

(1) Dion Cassius, Liv. LVII, ch. 54-57. Annal de Tacite, Liv. IV, ch. 5.

ſervoit alors juſques dans la ville ; & comme nous aurons occaſion de le faire voir, il ſe le rendit perſonnel à lui & à ſes ſucceſſeurs.

Au titre d'empereur qu'Octave prit alors, il réunit, pour affermir ſon autorité, les prérogatives de conſul, de cenſeur & de tribun du peuple ; & ainſi, en ſe dépouillant lui-même du nom de triumvir, il affecta de faire revivre la conſtitution républicaine & de rétablir les magiſtrats & les officiers ordinaires de l'état. Mais pour un homme qui n'eſtimoit pas moins ſa ſûreté que le pouvoir, un établiſſement de cette nature étoit bien-loin d'avoir une conſiſtance ſuffiſante. Les dignités de conſul, de cenſeur, de tribun étant, par la conſtitution de la république, ſéparées & bornées à un tems limité, leur réunion juſqu'alors ſans exemple, & leur continuation dans la même perſonne, étoient une uſurpation palpable qui ne pouvoit ſubſiſter que par la force, & n'ayant d'autre appui que l'armée, ſans aucun prétexte de droit, elles ne pouvoient qu'exciter l'ambition de tout citoyen entreprenant qui auroit une armée pour appuyer ſes prétentions.

LIVRE VI.
CHAP. I.

Ce furent probablement ces considérations qui firent sentir à Octave la nécessité de donner plus de force au titre qu'il avoit pris. Il étoit resté jusques-là en possession du gouvernement sous différens prétextes; mais sans jamais marquer aucune intention de réaliser ou de perpétuer la souveraineté dans sa personne. Pendant quelque tems, il n'avoit annoncé que le desir de venger la mort de Jules César, son parent: ensuite, il prétendit réformer quelques désordres qui s'étoient introduits dans le gouvernement; & enfin, il parût ne vouloir s'opposer aux desseins d'Antoine, qu'il représenta, lors de leur rupture, comme capable de sacrifier les droits du peuple romain aux caprices d'une femme & d'une étrangere.

Ces rivaux, dans leurs appels au jugement du public, faisoient à l'envi des protestations de zèle pour le bien de l'état, & se soumirent mutuellement à résigner leur autorité illégale, & cependant chacun conservoit son pouvoir, sous le singulier prétexte, qu'il étoit obligé de garder les armes, jusqu'à ce qu'il eût mis la république en sûreté contre les desseins de son adversaire.

Ce prétexte ne subsistant plus, il falloit absolument qu'Octave s'expliquât plus ouvertement, & déclarât sur quel pied il prétendoit garder les rênes du gouvernement. Les principaux partisans de la république s'étoient donné la mort, ou avoient péri sous les coups de leurs ennemis. Tous ses rivaux étoient détruits, & il réunissoit toute la force militaire de l'empire ; mais les mutineries répétées de son armée lui avoient fait connoître par expérience, combien étoit précaire l'autorité qu'il exerçoit sur des hommes qui n'étoient conduits que par le caprice ou l'attachement pour la personne, sans reconnoître aucun titre dans leur chef.

Une usurpation ouverte de l'autorité royale étoit toujours odieuse à Rome ; elle paroissoit un attentat direct, non-seulement contre les formes de la république romaine, mais encore contre les droits particuliers de chaque citoyen, qui prétendoit à une considération & à une autorité proportionnées au rang de sa famille ou à ses qualités personnelles, & quoique le peuple en général fût disposé à la soumission, il y avoit toujours

tation avec laquelle il affecta de conserver son pouvoir. Dans la circonstance actuelle, cet exemple apprit à son successeur, qui étoit naturellement plus prudent & moins fastueux, à déguiser son ambition, ou à aller à son but par des voies moins directes.

Octave propose de résigner son pouvoir, & consulte Agrippa & Mécene.

En conséquence Octave, après avoir pris les mesures les plus efficaces pour assurer son autorité, crut toujours nécessaire d'affecter d'être dans l'intention de la résigner, & de rétablir le gouvernement républicain. On prétend qu'il eut même une conférence sérieuse sur ce sujet avec ses principaux Conseillers & ses plus intimes confidens, Agrippa & Mécene. Ce fait peut être révoqué en doute, mais avec un caractere aussi rempli d'artifice & de ruse que le sien, on peut, sans invraisemblance, supposer qu'il vouloit cacher ses desseins même à ses Conseillers les plus intimes, ou s'assurer de leur approbation avant de découvrir ses véritables intentions.

Agrippa & Mécene furent, dit-on, d'un avis différent sur le point de savoir, s'il étoit convenable que leur maître abandonnât son autorité. Cette

question que l'on suppose avoir été agitée dans ce fameux conseil, a été un texte curieux sur lequel se sont exercés les historiens & les rhéteurs. Agrippa encourageoit Octave à persister dans son intention supposée de résigner son pouvoir, & il appuyoit son opinion sur les avantages du gouvernement républicain. » Il est de la » nature de la république, dit-il, de » chercher à multiplier les exemples » des grands hommes ; il est de celle » de la monarchie d'en diminuer le » nombre, & de sacrifier à une per» sonne les prétentions & l'élévation » de plusieurs. Sous la premiere es» pece de gouvernement, l'empire » romain est parvenu à sa grandeur » actuelle ; sous le second, il peut » languir & s'abaisser au niveau des » autres nations ». Agrippa rappella à Octave ce qu'il devoit au sénat & au peuple romain, pour les droits desquels, en prenant les armes contre les meurtriers de son pere, il avoit toujours témoigné le plus grand respect ; — il lui dit de prendre garde aux reproches auxquels il pourroit s'exposer, s'il donnoit lieu de croire, ou que le prétexte de sa piété filiale

n'avoit été qu'un voile pour couvrir ſon ambition, ou que ſe voyant dans le cas d'impoſer des loix au peuple, il mépriſoit ſes droits auſſi-tôt qu'il pouvoit les violer impunément. — Il parla du danger qu'il y avoit à chercher à réduire en ſervitude un peuple qui avoit été accoutumé, non-ſeulement à être libre, mais encore à dominer ſur les autres nations ; — des difficultés qui doivent ſe rencontrer dans le gouvernement d'un empire auſſi étendu ; — des ſoucis qui aſſiégent continuellement les palais des Rois ; — enfin, des dangers qu'il auroit à craindre de la part des perſonnes qui regarderoient, comme une injure humiliante pour eux, l'uſurpation de l'autorité, ou qui ſe croiroient autoriſés à la lui ravir, & dont le courage, dans toutes les entrepriſes contre ſa perſonne, ſeroit exalté comme un noble effort du patriotiſme, pour rétablir la liberté de leur patrie.

Mécène prit l'avis contraire, & ſoutint la néceſſité d'une nouvelle eſpece de gouvernement, dans des circonſtances ſi différentes de celles dans leſquelles la république avoit été for-

mée. » Un aussi grand empire, dit-il, » environné d'autant d'ennemis, de- » mande l'autorité absolue & le se- » cret qui accompagne les délibéra- » tions d'un prince, aidé & non con- » trarié par les opinions de ceux qui » sont capables de le servir. Le tems » où la république pouvoit se repo- » ser sur la vertu & la modération » de la plus grande partie de ses ci- » toyens n'est plus, les hommes sont » gouvernés par l'ambition ou l'inté- » rêt, & pour un qui refusera la » souveraineté, mille y aspireront » & déchireront encore la république » par leurs guerres & leurs contes- » tations ». Il observa que c'étoit la fortune ou la destinée d'Octave qui l'avoit mis à la tête de la république; qu'il ne devoit pas mépriser cet avantage, ni replonger le peuple romain dans un état de confusion & d'anarchie, dont il avoit été destiné à les retirer.

Après avoir fait valoir ces motifs, il examina les difficultés qui devoient se rencontrer dans un tel gouvernement, il exposa les maximes fondamentales d'une sage monarchie, proposa divers réglemens pour conserver

quelqu'apparence de conſtitution civile, mais cependant toujours ſubordonnée à la volonté du prince, &, d'après l'analyſe qu'on a donnée de ſon diſcours, il ſuggéra dans cette conférence la plus grande partie du plan qu'Octave exécutoit déja (1).

On prétend que le réſultat de cette délibération fut, que non-ſeulement Octave, mais Agrippa lui-même embraſſerent l'opinion de Mécene, & que dans la ſuite ils ne s'occuperent plus dans leurs délibérations que des moyens d'affermir l'établiſſement de la monarchie. Il paroît qu'ils convinrent qu'Octave feroit auprès du ſénat la même démarche qu'il venoit de faire dans cette conférence auprès de ſes amis; qu'il propoſeroit de réſigner ſon pouvoir; qu'il affecteroit de ne le conſerver qu'en vertu de leur propre déciſion, & que par ce moyen il obtiendroit la ſanction d'une conſtitution légale.

Il y avoit cependant quelques précautions à prendre pour applanir la route qui conduiſoit au ſuccès de ce

(1) Dion Caſſius, Liv. LII, ch. 1-43.

projet. Octave avoit déja fait beaucoup pour affermir son pouvoir, pour se concilier l'affection de ses nouveaux sujets & pour s'assurer de leur choix, en cas qu'il se présentât un compétiteur; mais il falloit prendre de nouvelles précautions, avant de mettre en question, si l'on devoit continuer le gouvernement actuel, ou rétablir la république.

Prélude de sa prétendue résignation.

Pour s'assurer davantage du consentement & de la soumission du sénat dont tout dépendoit, on résolut de le sonder & d'en écarter tous les membres, que leur amour pour le gouvernement républicain ou quelqu'autre circonstance, pouvoient rendre suspects. Une seule voix donnée dans cette assemblée, pour recevoir la démission qu'Octave devoit offrir, auroit pu déconcerter son projet, l'obliger à lever le masque & le contraindre à continuer de garder par force ce qu'il vouloit recevoir d'un consentement unanime, ou même paroître garder, en cédant aux instances de tous les ordres de l'état. Afin de cultiver les dispositions qu'il avoit déja cherché à inspirer au sénat & au peuple, il se fit nommer consul pour la sixieme fois avec Agrippa; il partagea les fai-

fceaux avec fon collégue, comme dans les plus beaux tems de la république, & par-tout où ils eurent quelqu'acte d'autorité à faire, ou quelque devoir à remplir en commun, fachant combien il avoit peu à craindre des prétentions de fon collegue, il affecta de traiter avec lui fur le pied de la plus parfaite égalité.

Les nouveaux confuls, occupés de leur principal objet, qui étoit de réformer le fénat & de le remplir de membres propres à feconder le projet qu'ils avoient formé d'obtenir pour Octave la fouveraineté par un confentement formel firent, felon l'ufage, une revue ou cens de tous les différens ordres de l'état; & comme ils avoient, en conféquence des derniers troubles, beaucoup de poffeffions & tous les honneurs publics à leur difpofition, il leur étoit facile d'enrichir ou d'avancer ceux qu'ils vouloient obliger; auffi la diftribution qu'ils firent des richeffes & des dignités montra-t-elle clairement, que la foumiffion aux volontés d'Octave étoit la route de la diftinction & de la fortune.

A ce cens ou revue du peuple, le

nombre des citoyens romains se trouva être de quatre millions cent soixante-quatre mille hommes propres à porter les armes (1), tant leur nombre s'étoit augmenté, sans aucun accroissement réel dans la population, par l'admission continuelle, sur les rôles du peuple, des hommes libres de villes entieres & des provinces.

Pendant les troubles des guerres civiles, le sénat avoit non-seulement perdu ceux de ses membres qui faisoient le principal ornement de ce corps, considéré comme conseil républicain : mais il avoit été renouvellé presqu'entiérement. La plupart des Sénateurs actuels y avoient été placés par la protection des différens partis qui se disputoient la souveraineté ; plusieurs en particulier avoient été nommés par Antoine, & pendant les dernieres querelles, avoient fait tous leurs efforts pour soutenir leur patron. C'étoient ceux-là qu'Octave vouloit spécialement éloigner ; mais désirant autant de plaire à tous les or-

(1) Le nombre total d'individus devoit être de plus de seize millions. Chroniq. d'Eusebe. Cesar Imperat. 6. M. Agrippa, pag. 168.

dres, que d'écarter ses ennemis, il affecta beaucoup de répugnance à renvoyer personne, & recommanda à ceux qui avoient quelque reproche à se faire, de retirer volontairement leur nom.

En conséquence de cet avertissement, cinquante sénateurs se retirerent, la plupart probablement parce qu'ils se sentoient peu favorables au pouvoir régnant. Plus de cent quarante furent rayés des rôles. En exécutant cet odieux emploi, Octave étoit gardé par dix sénateurs choisis qui l'environnoient avec des armes cachées, & on prétend que lui-même étoit revêtu d'une cuirasse sous sa robe. Il tâcha en même-tems d'adoucir, par différens moyens, la sévérité de sa censure, en permettant à ceux qui étoient exclus du sénat, de garder toujours l'habillement de cet ordre, & de jouir au théâtre, & aux autres endroits publics, de la préséance attachée au rang de sénateur. Sous le prétexte de rendre l'ordre lui-même plus indépendant & plus respectable, il augmenta la somme nécessaire pour avoir le titre de sénateur & la porta de huit à douze cent mille sef-

terces(1); &, sans aucune imputation personnelle, il affecta d'exclure quelques sénateurs, parce qu'ils n'avoient pas cette somme; il tâcha d'en gagner d'autres par des présens faits avec beaucoup d'adresse, & ne voulant pas, disoit-il, que le public fût privé des services de dignes citoyens, uniquement à cause de la médiocrité de leur fortune, il tira de son coffre de quoi completter celle de différens sénateurs: preuve frappante de la supériorité de sa politique, qui avoit su prendre le moyen, à la fois, le plus efficace pour parvenir à son but, & le plus adroit pour pallier ou cacher ses desseins.

Les consuls actuels, Octave & Agrippa affectoient, en remplissant leurs devoirs publics, de se conformer si exactement aux formes de la république, qu'elle paroissoit revivre entiérement, & qu'un certain Quintus Statilius fut tenté de se mettre sur les rangs pour obtenir l'office de tribun par une élection libre; mais dans cette circonstance Octave se crut obligé de reprendre le caractere de maître. Quoi-

(1) D'environ 7,000 l. à 10,000 l.

qu'il employât les formes du gouvernement républicain pour faire goûter ſon empire, il ſavoit diſtinguer ce qui tendoit à le lui ravir, ou à lui attirer quelque conteſtation avec le peuple; il ordonna donc à ce candidat de renoncer à ſes prétentions au tribunat, & de ne pas réveiller par ſa démarche imprudente, les troubles qui avoient ſi long-tems tourmenté l'état.

De tous les moyens employés pour ſéduire les citoyens romains, les ſpectacles, les triomphes & les fêtes publiques furent toujours les principaux; & ils avoient tant d'influence ſur ce peuple, & peut-être en eſt-il de même de tous les hommes, qu'on ne pourroit les omettre ſans s'expoſer à ſe méprendre ſur les cauſes que produiſent les événemens les plus importans. Octave, qui, dans cette circonſtance, comme dans les précédentes, étoit toujours attentif à cet égard, ayant fait élever des temples & exécuter des ouvrages publics avec une grande magnificence, il en célébra la dédicace ou l'entiere perfection par beaucoup de fêtes brillantes & de ſpectacles pompeux; il entretint, à ſes dépens, des jeux continuels dans les

cirques & les théâtres, paya les combats des gladiateurs, & les chasses & les combats des bêtes sauvages. Tandis qu'il entretenoit ainsi le peuple dans son oisiveté & sa dissipation actuelle, il évitoit de mettre aucunes nouvelles charges; il supprimoit tous les arrérages dus au trésor dans l'intérieur de la ville, & quadruploit les distributions gratuites de bled. A ces moyens populaires, il joignit une espece d'amnistie de toutes les offenses & les querelles passées, il révoqua tous les actes que l'esprit de parti avoit dictés pendant les derniers troubles; &, pour calmer les frayeurs d'un grand nombre de citoyens qui avoient embrassé le parti de ses ennemis, il ordonna de détruire tous les papiers ou mémoires que l'on avoit pris en Egypte, après la réduction totale du parti d'Antoine; quoiqu'ici Dion dise le contraire & prétende que l'on conserva ces papiers, & qu'on s'en servit par la suite pour convaincre des personnes qu'il vouloit perdre (1).

A la fin de ce mémorable consulat, Octave déposa les faisceaux, &,

(1) Liv. LII, ch. 42.

Livre VI. Chap. I.

An de Rome 726. Cés. Emp. 7. M. Agrippa III.

suivant les formes de la république, fit le serment ordinaire, d'avoir fidellement rempli les devoirs de sa charge, & avec toute l'habileté dont il étoit capable : étant désigné consul pour l'année suivante, il reprit les marques de sa dignité ; & croyant le peuple & le sénat suffisamment préparés par les précautions qu'il avoit prises pour le projet qu'il méditoit, il leur fit, contre toute attente, à l'assemblée des ides, ou le 13 janvier, une résignation directe & entiere de tous les pouvoirs extraordinaires qu'il avoit conservés dans l'empire. Il accompagna cet acte solemnel d'un discours qu'il avoit écrit & qu'il lut suivant sa coutume. Sentant que sa sincérité seroit soupçonnée, & que les mesures efficaces qu'il avoit prises pour obtenir & s'assurer le gouvernement, n'annonçoient pas une intention bien réelle de le résigner, il employa une grande partie de sa harangue à écarter les soupçons, non-seulement par des protestations de sincérité, mais encore par des argumens tirés des lieux communs de la probabilité & de raison ; à ce sujet il observa que beaucoup de personnes, incapables de

Discours d'Octave dans le sénat.

penser aussi noblement, pourroient douter de sa sincérité, & que d'autres, qui ne pouvoient voir un supérieur sans envie, pourroient chercher à dénigrer ses actions; mais que l'exécution immédiate du projet qu'il avoit annoncé, alloit écarter toute incertitude, réduire la calomnie au silence, & lui mériter leur confiance & leur juste estime.

» Il n'est personne qui puisse douter, ajouta-t-il, qu'il ne soit en mon » pouvoir de conserver le gouverne» ment : de mes ennemis, quelques» uns ont subi les justes peines de » leur obstination, & les autres, » ayant éprouvé ma clémence sont, » entiérement réconciliés. Mes amis » sont confirmés dans leur attache» ment, par un échange mutuel de » bons offices entre nous, & par » la part qu'ils ont dans le manie» ment des affaires, je n'ai aucun dan» ger à craindre, & la moindre alarme » que je pourrois avoir, ne feroit » que hâter les preuves que je suis » en état de donner de ma puissance.

» J'ai beaucoup d'alliés, des troupes » nombreuses, & très-attachées à ma » personne; de l'argent, des magasins

» & des provisions de toute espece, » & ce qui est encore plus important » que tous ces avantages réunis en- » semble, je suis placé, par le choix » du sénat & du peuple romain à » la tête de la république.

» Ce que je fais actuellement ex- » pliquera, sans doute, ce que j'ai » fait par le passé, & réduira au si- » lence ceux qui imputent ma con- » duite précédente à l'ambition, ou » qui doutent de ma sincérité dans » la résignation que je viens faire. » Je renonce à la souveraineté dont » je suis actuellement en possession, » & je remets entre vos mains l'ar- » mée, l'état, les provinces, non pas » simplement dans la situation où je » les ai reçus, mais dans un état in- » finiment amélioré par mes soins.

» Cette résignation doit aussi con- » vaincre de la sincérité des protesta- » tions que je fis, quand, étant en- » gagé par des circonstances malheu- » reuses dans la derniere querelle, je » déclarai que mon intention étoit » d'obtenir justice contre les meur- » triers de mon pere, & d'apporter » quelque remede aux maux dont l'état » étoit affligé.

» J'aurois souhaité, à la vérité, ne
» pas me trouver dans cette nécessité;
» j'aurois desiré que la république
» n'eût jamais eu besoin de mes ser-
» vices, & que les fatales divisions
» que nous avons éprouvées n'eussent
» jamais eu lieu. Mais le destin en
» ayant décidé autrement, & la répu-
» blique ayant imploré mon secours,
» malgré ma jeunesse, je n'ai craint
» ni la fatigue, ni le danger, & j'ai
» fait des efforts au-dessus de mon
» âge & de mes forces. Ni la peine,
» ni le péril, ni les prieres de mes
» amis, ni les menaces de mes enne-
» mis, ni le tumulte des séditieux,
» ni la fureur de mes adversaires ne
» purent me détourner du projet de
» vous servir. Je m'oubliai moi-même,
» je ne m'occupai plus que de vous.
» Vous savez quel a été l'événement,
» par rapport à vous; quant à moi,
» la seule récompense que je desire,
» est le plaisir d'avoir délivré mon
» pays des maux dont il étoit acca-
» blé, & de vous avoir rétablis dans
» l'état de paix & de tranquillité dont
» vous jouissez maintenant. Profitez
» de ces avantages, reprenez le dé-
» pôt de votre pouvoir & les formes

LIVRE VI. CHAP. I.

» de votre conſtitution ; chargez-
» vous du ſoin de vos provinces &
» de la direction de vos forces mili-
» taires ; gouvernez chaque partie
» conformément aux régles & aux
» coutumes établies par vos ancê-
» tres.

» Ma conduite, dans cette réſigna-
» tion, ne paroîtra pas extraordinaire
» à ceux qui ont remarqué la modé-
» ration avec laquelle j'ai ſouvent
» refuſé les rares diſtinctions par leſ-
» quelles vous avez voulu m'élever
» au-deſſus de mes concitoyens, &
» ceux qui connoiſſent la valeur réelle
» des poſſeſſions humaines, ſeront
» bien-loin de regarder comme une fo-
» lie la réſignation du pouvoir dont je
» ſuis en poſſeſſion. Si l'on me ſup-
» poſe quelque reſte de conſidération
» pour la juſtice, qu'y a-t-il de plus
» juſte que de vous rendre ce qui
» vous appartient ? Si l'on me croit
» gouverné par la prudence, qu'y a-
» t-il de plus prudent que d'éviter
» les peines de l'envie générale, &
» les piéges de mes ennemis ? Enfin,
» ſi l'on me ſuppoſe la paſſion de la
» gloire, ce grand objet pour lequel
» les hommes s'expoſent volontaire-

» ment aux hasards & aux fatigues, » qu'y a-t-il de plus glorieux que de » faire présent aux autres d'un em- » pire, & de jouir moi-même tran- » quillement des honneurs attachés à » la condition des particuliers ?

» De toutes les actions qui font » honneur à la mémoire de mon pere, » & qui peuvent en faire à la mienne, » celles que je préfere à toutes les » autres sont, *que mon pere refusa* » *la souveraineté de son pays, qui lui* » *étoit offerte ; & que moi, j'ai résigné* » *cette souveraineté après en avoir été* » *en possession.* Ces actions sont infi- » niment supérieures à la conquête » de la Gaule & de la Mystrie, de » l'Egypte & de la Panonie, aux » victoires remportées sur Pharnaces, » Juba & Phraates, au passage du » Rhin & de la mer britannique, » quoique ces exploits soient déja » beaucoup au dessus de ceux des pre- » miers tems ; l'honneur même d'a- » voir terminé si glorieusement les mal- » heureuses contestations dans les- » quelles nous avons été engagés ; » d'avoir vaincu, comme ennemis, » tous ceux qui s'opposoient à nos » réformes ; d'avoir protégé, comme

» amis, tous ceux qui étoient paci-
» fiques & bien intentionnés pour le
» bien public ; d'avoir enfin, par la
» modération & la clémence, garanti
» la guerre civile elle-même de ses
» plus grands maux, tout cela n'est
» pas comparable à la gloire *de ne
» nous être pas laissés enyvrer par les
» charmes séduisans du pouvoir étant
» tous deux maîtres de régner, & d'a-
» voir eu le courage, lui de ne pas ac-
» cepter une couronne qui lui étoit of-
» ferte, moi de me dépouiller d'une
» autorité qui est actuellement dans mes
» mains.*

» Je ne rappelle point ici tout ce
» que j'ai fait, ni par ostentation, ni
» dans l'intention d'en tirer avantage,
» mais uniquement pour faire voir,
» que je connois le prix de ma con-
» duite présente, & que je l'ai choisie
» avec réflexion, & parce que je ne
» croyois pas pouvoir en tenir une
» qui me fît plus d'honneur.

» Je pourrois, à la vérité, sans
» citer davantage le nom de mon
» pere, défier chacun de mes enne-
» mis de se comparer avec moi dans
» la conduite que je tiens aujourd'hui.
» A la tête d'armées considérables,

» bien disciplinées & attachées à ma
» personne ; maître de toutes les mers
» jusqu'aux colonnes d'Hercule ; de
» toutes les villes & de toutes les
» provinces de ce puissant empire,
» sans avoir aucun ennemi au dehors,
» aucune sédition au dedans, qui puisse
» m'inquiéter ; reconnu & obéi sans
» contradiction, comme souverain,
» jouissant d'une paix profonde, je me
» dépouille aujourd'hui de tout vo-
» lontairement & de mon propre gré,
» par égard pour mes concitoyens,
» & par respect pour les loix de mon
» pays.

» Ce que j'ai à appréhender, n'est
» pas que vous soyez insensibles au
» mérite des sacrifices que je vous
» fais, mais que vous doutiez de la
» réalité & de la sincérité de mes in-
» tentions ; cependant, ne croyez-
» vous pas aux actions illustres que
» l'on rapporte de nos ancêtres ? Qui
» de vous doute que les Horaces &
» les Décius, que Mucius, Curtius
» & Regulus se soient exposés aux
» dangers, qu'ils aient même couru
» à une perte certaine pour se faire
» une réputation après leur mort.
» Pourquoi donc, pour jouir, même

» pendant ma vie, d'une réputation » bien supérieure à la leur, n'exécuterois-je pas le dessein que j'ai » formé? Nos ancêtres seuls ont-ils » été magnanimes; ou notre siécle » est-il moins fertile en grandes actions, & sommes-nous incapables » de donner des exemples à la postérité?

Ne croyez pas cependant, que je » veuille faire revivre les dernieres » dissensions publiques, ou que je propose de confier le gouvernement » à une multitude factieuse & déréglée. Non; quoiqu'usé par les fatigues & accablé de travaux, je » préférerois la mort plutôt que d'abandonner ainsi la cause publique. » C'est à vous, mes peres, dont la » sagesse & la vertu égalent le prix » de ce précieux dépôt, que je remets » ce gouvernement. Dégouté des soins » & des sollicitudes qu'il entraîne, » je me retire pour me soustraire à » cette jalousie, à laquelle les hommes les plus vertueux ne sauroient » échapper, & je préfere la gloire » d'une vie privée aux dangers d'un » empire. C'est à vos jugemens, & à » cette multiplicité d'avis réunis, tou-

» jours plus sages que la raison & le » jugement d'un seul homme, que » je confie la république. Je vous » conjure donc, en considération des » services que je puis avoir rendus » à ma patrie, soit à la tête de ses » armées, ou en exerçant ses emplois » civils, de me permettre de me re- » tirer, pour jouir enfin de quelque » repos, & de me donner une occa- » sion de faire voir que je sais obéir » aussi bien que commander, & que » tant que j'ai eu l'autorité en mon » pouvoir, je n'ai prescrit aux autres » aucune regle à laquelle je ne sois » prêt à me soumettre, comme sujet. » En cette qualité, ma conscience me » dit, que sans garde & sans suite, je » puis fonder ma sûreté sur votre affec- » tion, & que je n'ai à craindre ni vio- » lence ni insulte. Mais quand j'aurois » quelque chose à redouter d'un enne- » mi secret (car qui jamais a parcouru » la carriere que j'ai remplie sans se » faire quelqu'ennemi particulier?) » J'aime mieux mourir, que d'acheter » la sûreté de mes jours en asservis- » sant ma patrie. Si je suis la victime » de ma confiance, la postérité du » moins me rendra la justice d'avouer

» que, loin d'avoir ſacrifié la vie » des autres pour me procurer un » Royaume, j'ai librement réſigné » celui que je poſſédois au haſard de » la mienne. Quiconque m'attaquera » aura les dieux immortels & vous » pour ennemis, il périra, comme » les meurtriers de mon pere ont » péri, & ſon nom ſera à jamais un » monument de la juſtice & de la » colere divine. Chacun d'eux a eu » ſon juſte partage; mon pere eſt au » rang des dieux & revêtu d'une » gloire éternelle; ſes meurtriers » ont ſubi le châtiment dû à leurs » crimes.

» Tous les hommes ſont nés pour » mourir, mais celui qui meurt avec » honneur comme il a vécu, ſe ſouſ» trait en quelque façon à la mort, » & acquiert une ſorte de vie im» mortelle. Je me flatte d'avoir vécu » avec honneur; j'eſpere qu'après » avoir ſurmonté les plus grandes » difficultés, je ne perdrai pas cou» rage, & que je fournirai avec le » même zèle le reſte de ma carriere. » Je vous remets donc maintenant les » armées, les gouvernemens, les re» venus & tous les pouvoirs légi-

» times qui appartiennent à la répu» blique. Ne soyez pas épouvantés » par la grandeur de l'objet; mais ne » le recevez pas non plus trop légé» rement. Je vous dirai avec fran» chise quel est mon avis dans les » circonstances actuelles.

» Que la loi soit la regle inalté» rable de votre conduite dans l'ad» ministration du gouvernement; un » ordre déterminé, quoique sujet à » quelqu'inconvénient, est préférable » à cette variation & à ce fréquent » changement, qui, à force de vou» loir perfectionner, rend la condi» tion des hommes précaire & incer» taine.

» Dans votre vie particuliere, » comme dans votre conduite pu» blique, conformez-vous donc aux » loix, non pas seulement pour éviter » les châtimens, mais pour aspirer » aux récompenses qu'elles accordent » au mérite. Confiez les provinces, » soit en paix, soit en guerre, à des » hommes sages & vertueux; ne vous » enviez pas les uns aux autres les pro» fits qui accompagnent le service » public; ne cherchez point votre » propre utilité, mais la sûreté & la

» prospérité

» prospérité de la république ; récom-
» pensez le citoyen vertueux, punis-
» sez le coupable, ne regardez pas
» seulement la propriété publique
» comme trop sacrée pour être en-
» vahie, mais regardez même vos
» possessions particulieres comme une
» dette envers l'état ; ménagez bien
» ce qui est à vous, ne convoitez
» pas ce qui appartient aux autres ;
» ne faites pas de tort à vos alliés
» ou à vos sujets ; ne provoquez im-
» prudemment aucune puissance à des
» hostilités, mais ne soyez point ar-
» rêtés lâchement par la crainte de
» ceux qui sont disposés à être vos
» ennemis ; soyez toujours armés,
» mais non pas l'un contre l'autre,
» ni contre ceux qui recherchent la
» paix ; fournissez réguliérement à
» vos troupes ce qui est reglé pour
» leur paie & leur subsistance, afin
» qu'elles ne soient pas tentées de se
» le procurer en envahissant la pro-
» priété de leurs concitoyens ; tenez-
» les sous une discipline sévere, afin
» qu'elles respectent leurs devoirs &
» se regardent comme les gardiens de
» la paix publique, & que le senti-
» ment de leur force n'en fasse pas

» une école de violence & de crime.

» Telles sont en général les regles » de votre conduite, dont il n'est » pas nécessaire de faire d'applications » particulieres ; elles sont assez évi- » dentes. Je me contenterai de vous » observer, avant de finir, que si » vous vous conformez à ces regles » vous serez heureux, & vous me » remercîrez d'avoir remis l'adminis- » tration entre vos mains ; mais si » vous vous en départez, vous me » ferez repentir de ce que je fais ac- » tuellement, & vous retomberez » dans tous les désordres dont j'ai si » heureusement tiré la république ».

Tel est le sens du discours qu'on prétend avoir été prononcé par Octave, en annonçant son intention de résigner l'empire. Il ne paroît peut-être pas digne du personnage auquel on l'attribue, & il peut, comme les autres discours de l'histoire ancienne, avoir été arrangé par l'historien (1). La circonstance cependant étoit remarquable, & ce discours ayant été mis par écrit, peut s'être conservé dans les archives du sénat, l'historien

(1) Dion Cassius.

peut l'avoir copié. D'ailleurs, quand il eût voulu compoſer lui-même ces diſcours, il n'auroit pu, dans ce cas, ſans s'expoſer à être découvert, ſubſtituer une fiction à ce qui étoit réel. A la vérité, le ſtyle peut en avoir été altéré dans la premiere traduction (2), auſſi-bien que dans cet extrait ou paraphraſe; mais quoiqu'au deſſous de ce qu'on pouvoit attendre du conquérant de l'empire romain dans une occaſion auſſi ſérieuſe & où il vouloit déployer tout ſon talent, il eſt pourtant tel qu'on peut ſuppoſer qu'Octave auroit pu le faire pour ſoutenir ſon caractere emprunté, & propoſer ce qu'il ne vouloit pas obtenir.

L'affectation avec laquelle il rappelle les déſordres de l'ancienne république, en annonçant ſa réſignation; les argumens qu'il emploie pour prouver la ſincérité de l'intention où il étoit de renoncer au gouvernement, l'oſtentation avec laquelle il releve le mérite du ſacrifice qu'il fait, conviennent bien au rôle qu'il jouoit alors, & annoncent parfaitement la

(1) Du latin en grec.

crainte qu'il avoit en parlant, de faire trop d'impression, ou de voir accepter sa proposition. L'imposture visible & palpable qu'il vouloit soutenir n'admettoit pas cette dignité qu'on auroit pu attendre dans un rang aussi élevé ; & si l'histoire de cette prétendue résignation n'étoit confirmée par le témoignage réuni de plusieurs écrivains, & encore plus par les effets durables qu'elle a produits dans la forme & dans la constitution de l'empire, le manque de dignité dans toutes les circonstances de cette démission, aussi bien que dans ce discours, pourroit la faire révoquer en doute ; mais la même scéne fut encore répétée, & on célébroit, à de certaines époques, de grandes fêtes (1) pour en conserver le souvenir.

Quand ce discours fut fini, il est probable que, malgré tous les malheurs qu'on avoit éprouvés sous la république, si l'on n'eût pas douté de la sincérité d'Octave, on auroit reçu avec joie la proposition qu'il faisoit de la rétablir. La plupart des citoyens respectoient encore l'ancienne consti-

(1) Les décennales.

tution, & gémissoient de la perte de leur importance politique. Quelques-uns auroient été bien aises de pouvoir prétendre de nouveau à l'autorité & à la domination, & le plus grand nombre auroit aimé à voir rendre son ancien lustre à l'ordre des sénateurs, auquel ils avoient été élevés contre leur attente : mais comme l'on avoit eu grand soin, en nommant des sénateurs, de remplir ce corps de personnages sans ambition, disposés à préférer la paix à tout autre objet, ou d'ames serviles, & qui se joindroient à la voix qui s'éleveroit pour confirmer le pouvoir de l'empereur, il est probable que l'on avoit préparé certains personnages sûrs pour ouvrir l'avis que le sénat devoit embrasser dans cette occasion.

La majorité de l'assemblée fut surprise & embarrassée. Il n'y avoit pas de doute qu'Octave ne fût bien aise de voir rejetter sa proposition ; mais ç'auroit été une mauvaise maniere de lui faire sa cour, que de paroître avoir pénétré son dessein. Il falloit témoigner une confiance entiere à la sincérité de ses intentions, & en même tems s'opposer à leur exécution de

la maniere la plus péremptoire.

Ce plan ayant été tracé par tous ceux qui étoient dans le secret, ou par ceux qui avoient assez de discernement pour l'appercevoir, fut saisi à l'instant par toute l'assemblée (1).

Ils conjurerent Octave, tous d'une voix, de ne pas abandonner la république; ils observerent qu'il lui devoit encore des services plus grands que ceux qu'il lui avoit déja rendus; que la crainte de le voir résigner le gouvernement, avoit déja répandu dans le peuple la plus cruelle inquiétude; qu'il pouvoit seul appaiser leurs frayeurs, non-seulement en restant à la tête de l'empire, mais en acceptant le gouvernement d'une maniere si formelle, qu'ils eussent lieu d'espérer qu'il le garderoit toujours (2).

Il consent à se charger d'une partie du gouvernement de l'empire.

Octave se montra inexorable à cette demande; mais il consentit à la fin à ne pas charger le sénat de tout le poids de l'administration, il déclara qu'il vouloit bien régir quelque partie du gouvernement pendant un tems limité, & garder le commandement de l'ar-

(1) Zonar. Liv. 10, c. 34.
(2) Dion Cassius, Liv. LIII, ch. 11.

mée pour dix ans ; continuer son inspection sur quelques provinces des plus indociles, sur celles qui n'étoient pas encore soumises entiérement, celles qui étoient sauvages & peu cultivées, ou qui avoient des retraites inaccessibles, à la faveur desquelles le peuple refusoit de se soumettre, ou pouvoit être dans le cas de se révolter. Il consentit à se charger des provinces frontieres, qui, étant contiguës à des voisins redoutables & mal intentionnés, se trouvoient exposées à de fréquentes invasions ; mais quant à celles qui étoient déja pacifiques, accoutumées aux formes civiles, & qui payoient de bonne grace le tribut qui leur étoit imposé, il exigea que le sénat se chargeât de leur administration, comme étant la partie la plus facile & la plus lucrative du gouvernement ; mais il insista sur ce qu'il se disposât à le soulager de la totalité, ou au moins d'une partie de son fardeau à l'expiration du terme jusqu'auquel il avoit consenti à se charger du commandement militaire.

Distribution des provinces.

Par ce partage imaginaire de l'empire, les provinces qui avoient formé

en Afrique les états de Carthage & de Cirene, avec le royaume de Numidie ; en Europe, la partie la plus riche & la plus tranquille de l'Espagne, les isles de Sardaigne, de Sicile & de Crete ; les différens cantons de la Grece, de l'Epire, de la Macédoine & de la Dalmatie ; & au-delà de la mer Egée, la riche province d'Asie avec les royaumes de Bithynie & de Pont, tout cela fut confié à l'administration du sénat.

L'empereur conservoit, sous son autorité immédiate, les cantons les plus belliqueux de l'Espagne, de la Gaule & de la Syrie, avec le royaume d'Egypte, & tous le grands postes militaires, & les quartiers des légions sur l'Euphrate, le Danube & le Rhin (1). Quelque tems après, sous le prétexte d'une guerre qui s'éleva en Dalmatie, il accepta cette province en échange de l'isle de Chipre & du district de Narbonne.

Etablissements d'Octave.

Il fut arrêté que l'empereur & le sénat partageant la souveraineté, auroient la nomination des gouverneurs

(1) Dion Cass. Liv. LIII, c. 12. Strabon, Liv. XVII, à la fin.

dans leurs provinces respectives; que ceux nommés par le sénat seroient simplement officiers civils, avec le titre de proconsul, mais sans pouvoir & sans grade militaire, & qu'ils ne resteroient en fonction qu'une année; que les officiers nommés par l'empereur seroient sur le pied militaire, & auroient le titre de propréteur & seroient regardés comme ses lieutenans, n'étant responsables de leurs actions qu'à lui seul, & n'y ayant d'autres limites à la durée de leurs commissions que sa volonté (1).

Les réformes qu'Octave faisoit alors dans l'établissement des provinces annoncent, qu'il sentoit bien les causes qui avoient rendu ces membres de l'empire trop puissans pour la mere patrie, & qui, des possessions de la république avoient fait l'instrument de sa ruine; qu'il se rappelloit les degrés par lesquels le premier César & lui-même avoient monté vers la souveraineté, & qu'il vouloit en effacer la trace, afin que personne ne pût le suivre, ou employer, pour le supplanter, les mêmes moyens que Jules

(1) Dion Cass. Liv. LIII, c. 13.

César avoit employés pour détruire la république.

Jusqu'alors les provinces de l'empire romain avoient moins été le domaine de la république, que la propriété des particuliers, entre les mains desquels elles passoient successivement de l'un à l'autre. Comme elles n'étoient qu'un dépôt confié par la république, sans appointemens déterminés, la plus grande partie de leurs revenus (1) étoient détournés pour des usages particuliers; ou quand elles devoient fournir de grosses sommes à l'état, on leur en extorquoit encore davantage, pour enrichir les particuliers par le péculat & l'oppression.

(1) Les gouverneurs des provinces sous la République n'avoient pas de paie ni d'appointemens publics. Ils étoient censés vivre aux dépens des provinces; & dans leurs voyages, ils avoient le droit d'exiger des chevaux, des voitures & toutes les provisions & les fourrages nécessaires pour le nombreux domestique & pour le cortege qui les accompagnoit ordinairement. Comme ils abusoient de ces pouvoirs, on proposa de leur donner des appointemens; mais les chefs de parti à Rome conserverent dans les provinces un pouvoir qu'aucune regle ne pouvoit réprimer.

Sortis de leurs gouvernemens, les officiers de la république revenoient, avec les dépouilles des provinces, acquérir de l'importance à Rome. Si on les changeoit fréquemment la rapacité du nouveau venu croissoit en raison de ses besoins, tandis que celui qui s'étoit engraissé du sang des provinces retournoit tranquillement à Rome, corrompre ses concitoyens. Si on les continuoit trop long-tems, ils acquéroient la force de monarques puissans, s'emparoient des armées & des revenus, & trouvoient dans le nombre de leurs soldats & dans leurs richesses des ressources suffisantes pour faire la guerre à l'état. Marius & Sylla firent voir ce que l'on pouvoit faire avec des armées levées par des factions opposées dans la ville de Rome, & Jules César montra quel usage on pouvoit faire d'un territoire étendu, confié pendant une longue suite d'années au gouvernement d'une même personne. La république avoit souvent été ébranlée par les désordres qui s'éleverent dans la capitale, mais elle succomba irrévocablement sous les coups qui lui furent portés des provinces.

Il est évident, que le chef de l'empire, quel que fût son gouvernement, ou monarchique, ou républicain, ne pouvoit être en sûreté avec cette distribution de pouvoir & d'autorité. Octave prit donc des mesures convenables pour réformer ce vice de constitution, & réduire les gouverneurs de province à leur état primitif de subordination & de dépendance. Les impôts qu'ils devoient lever, & leurs propres appointemens furent déterminés d'une maniere précise. Les plus grandes provinces furent divisées, & chaque division eut ses officiers séparés.

On ne pouvoit lever ni troupes ni impôts sans l'autorité de l'empereur & du sénat, & aucun officier, à qui on avoit nommé un successeur, ne pouvoit rester dans son commandement, ou s'absenter de Rome pendant plus de trois mois (1). Pour assurer l'observation de ces réglemens, & accélérer la communication de toutes les parties de l'empire, on créa, pour la premiere fois, dans l'ancien monde, une institution semblable à celle de

(1) Dion Cassius, Liv. LIII. ch. 13.

nos postes modernes. On plaça des couriers à des distances convenables, avec ordre de se passer l'un à l'autre les dépêches publiques. Par la suite on jugea, qu'il valoit mieux, pour la sûreté du service, que le premier courier les portât directement jusqu'à Rome.

Dans cet arrangement, le sénat & l'empereur, selon leurs caracteres respectifs, civils & militaires, avoient des départemens séparés & des revenus à part ; ce qui provenoit des provinces du sénat, étoit versé dans le trésor public ; & ce qui venoit de celles de César, entroit dans ses propres coffres. Ce dernier affectoit de n'être que l'homme de la république, commis pour un tems limité ; mais en étant le chef de l'armée, il s'assuroit de la souveraineté, & ne prétendoit employer le sénat qu'autant qu'il pourroit lui être utile pour retenir ses troupes dans les bornes du devoir. Dans la proposition qu'il avoit faite de se dépouiller du gouvernement, on avoit déja lieu de soupçonner sa sincérité ; mais dans la partialité avec laquelle il se conduisoit depuis qu'il l'avoit repris, & son affectation à prétendre qu'il ne le gar-

deroit qu'un tems limité, l'artifice étoit si grossier, que c'étoit insulter, en quelque maniere, au bon sens de ses concitoyens. Les romains cependant avoient appris dans cette mémorable occasion à devenir courtisans, ils affecterent de manquer de pénétration, & ne laisserent pas voir leurs sentimens.

Le sénat, en reconnoissance de ce que l'empereur avoit bien voulu accepter le gouvernement, accorda, par plusieurs decrets honorables, des distinctions flatteuses à sa personne, & même au lieu de sa résidence. Il délibéra sérieusement pour savoir sous quel titre il seroit connu dorénavant. Celui de Roi avoit toujours été odieux à Rome; on ne redoutoit guère moins celui de Dictateur, depuis les cruautés exercées dans cette charge par Sylla, & il avoit été formellement aboli par une loi, aussi-tôt après la démission de Jules César. On proposa le nom de Romulus, qu'on croyoit dû à Octave comme un second fondateur de Rome; mais il rejetta ce nom lui-même, non pas à cause du ridicule auquel il prétoit, mais parce qu'il rappelloit l'idée de l'autorité royale. En-

fin, Octave accepta le titre d'Auguste, plutôt comme une expression de respect personnel, que comme une marque d'aucune dignité nouvelle & qui eût été inconnue dans la république.

Octave accepte le nom d'Auguste.

Tandis que le sénat donnoit à l'empereur le titre d'Auguste, il ordonnoit que la cour de son palais seroit toujours ornée de lauriers, symbole de ses victoires, dont la mémoire étoit encore récente, & de couronnes de feuilles de chêne, distinction ordinaire de ceux qui avoient conservé la vie d'un citoyen, pour marquer qu'il sauvoit continuellement le peuple romain en acceptant la souveraineté, & par la sagesse de son administration.

Depuis cette époque, Octave ne fut plus connu que sous le nom d'Auguste. Il avoit été pendant quelque tems l'objet de la crainte & par conséquent de l'adulation du peuple, mais il est probable qu'alors il n'excitoit plus que cette admiration passionnée, avec laquelle le commun des hommes regarde ceux que la fortune éleve beaucoup au-dessus d'eux.

Animés par ce sentiment, ou entraînés par son influence, les citoyens

du plus haut rang se dévouerent à Auguste, comme on dit que le vassal se dévouoit à son Seigneur dans quelques cantons barbares de l'Espagne & de la Gaule. Ils firent serment d'exposer leurs vies dans tous les dangers qui le menaceroient, & s'il mouroit, de périr avec lui. Les mourans, sous le prétexte de faire quelque legs à Auguste, inséroient son nom dans leur testament avec des éloges outrés ou des titres flatteurs. Plusieurs l'instituerent leur seul héritier, ou lui firent partager leurs fortunes avec leurs enfans. Quelques-uns, au lit de la mort, léguerent des sommes particulieres pour faire des sacrifices aux dieux pour cette faveur signalée, *qu'Auguste étoit encore vivant, quand ils expiroient.*



CHAPITRE II.

Etat de l'Empereur. Situation de l'empire. Montant des revenus inconnu. Etablissemens militaires.

POUR pouvoir décider, si les hommages que les Romains commencerent à rendre à Auguste, & qu'ils lui rendirent, jusqu'à la fin de son regne, étoient dictés par la bassesse & l'avilissement, ou par le respect & l'affection, il est nécessaire de considérer la suite de sa vie, & de suspendre son jugement jusqu'à ce que ce dernier examen soit achevé. Lorsqu'il devint décidément le monarque de l'empire romain, il avoit trente-cinq ans, mais il avoit encore conservé un air de jeunesse. L'histoire rapporte, qu'il avoit un beau teint, les yeux vifs & les traits réguliers & agréables. Il étoit bien fait, & quoiqu'au-dessous de la taille moyenne, il avoit tellement les proportions d'un homme grand, qu'il paroissoit être au-dessus de la taille ordinaire, excepté lorsqu'il se trou-

voit auprès d'une plus grande personne. Vingt-deux années d'une vie aussi peu avancée s'étoient écoulées au milieu des guerres civiles & des querelles, que les prétentions à l'empire formées par son pere adoptif avoient fait naître, & que le fils avoit soutenues pendant dix-sept de ces années. Il avoit été lui-même chef de parti, & avoit conformé ses déclarations publiques & sa conduite à toutes les variations de sa fortune. Tantôt faisant sa cour au sénat, ou affectant le zèle d'un citoyen en faveur de la république, tantôt en tâchant de s'attacher les vétérans, en paroissant avoir à cœur leurs intérêts, & ne chercher qu'à venger la mort de leur dernier général. Il fut l'ennemi ou l'ami d'Antoine, suivant ce qui convenoit le mieux à la situation de ses propres affaires ; il fit & rompit des traités avec les autres chefs de parti ; il contracta des mariages & en brisa les liens ; il eut même, avec des femmes, des intrigues de plaisir, qui n'avoient pour but que de hâter le succès de quelque dessein politique (1) ; & dans

(1) Suétone, Vie d'Octave, c. 169.

un âge où le plaisir est le seul objet de presque tous les hommes, il sacrifioit toutes ses liaisons particulieres ou publiques, tous ses amis & tous ses ennemis à son ambition ou aux considérations froides & réfléchies de ses propres intérêts.

Ce fut par de tels moyens qu'Auguste devint le souverain de l'empire romain à l'âge de trente-trois ans, à cet âge où Alexandre, par les plus grands efforts d'une habileté & d'un courage dont il ternit ensuite la gloire par des écarts d'intempérance & de folie, conquit le royaume des Perses. Le hasard, sans doute, influe beaucoup sur la fortune des hommes, ils lui sont redevables, au moins, d'une grande partie des circonstances dans lesquelles ils agissent ; mais l'usage de l'occasion & les moyens de la faire naître appartiennent à eux seuls, & il n'y a que des talens supérieurs & une habileté profonde qui puisse, au milieu de tant de scènes différentes, présenter le spectacle uniforme d'une vie fortunée. Il est vrai qu'Octave, en portant le nom de César étoit devenu utile & même nécessaire à la faction militaire qu'il trouva déja formée

dans l'empire; que sa jeunesse & les autres circonstances prévinrent les craintes qui auroient pu déterminer ses ennemis à prendre contre lui des mesures plus promptes & plus efficaces; mais il ne manqua pas de profiter de ses avantages. Il affecta, quand cela étoit nécessaire, d'être le simple instrument de l'armée ou du sénat, pour obtenir ce que l'une ou l'autre desiroit. Il conserva la même prudence dans les différentes situations de sa fortune; &, avec la même adresse dont il usa pour supplanter tous les rivaux qui lui contestoient la suprême puissance, continuant à éviter de blesser les esprits dans le plan de son gouvernement, il conserva encore les formes dans la république, & le titre d'Auguste qu'il prit fut la seule nouveauté qu'il introduisit dans les noms des dignités & des charges (1). Tous les pouvoirs,

(1) Le titre de *Prince* avoit été donné ordinairement à la personne dont le nom étoit inscrit le premier sur les rôles du sénat, & Auguste ne le prit que dans cette acception. Celui d'*Empereur* avoit été accordé à tous les généraux d'armée qui avoient vaincu; & relativement à Octave ce nom ne présentoit

ſous la république, étoient renfermés dans les titres de conſul, de cenſeur, d'auguſte, de pontife & de tribun du peuple. Quelques-uns de ces titres, même ſous cette forme de gouvernement, pouvoient ſe trouver réunis dans une même perſonne, tels que celui d'auguſte & de pontife, avec la charge de conſul & de cenſeur. Aucune loi ne défendoit d'accumuler les dignités ſur une ſeule tête, ſans doute, parce qu'il avoit été jugé aſſez difficile de pouvoir en obtenir une ſeule à la fois. C'eſt pourquoi, pour établir un pouvoir deſpotique, pourvu que les dignités ne fuſſent pas incompatibles, il n'étoit pas néceſſaire d'introduire des formes nouvelles dans les offices, ni même de prendre le nom de dictateur : il étoit plus ſûr de réunir ſur un ſeul homme les pré-

---

aucune prééminence dont les anciens généraux n'euſſent pas joui. A la vérité ces titres n'étant donnés dans la ſuite qu'au ſouverain, ils acquirent par degré la ſignification qu'ils avoient dans la langue originale : & dans notre maniere de traduire ces mots par *Prince* & *Empereur*, on ne les applique qu'aux perſonnes royales & aux ſouverains des états étendus.

rogatives des différentes charges, ou de les accorder à des personnes qui se contenteroient de les exercer suivant les volontés d'un maître. Cette maniere d'agir s'accordant parfaitement avec la politique circonspecte & la modestie affectée d'Octave, ne pouvoit échapper à sa pénétration dans le choix de son plan.

En qualité de consul, le nouvel empereur présidoit au sénat, & étoit le premier Magistrat de Rome, relativement à la puissance exécutrice. Sous le titre de tribun, il pouvoit, non-seulement suspendre l'effet de toutes les décisions relatives à l'administration, aux affaires publiques & à la justice, mais il pouvoit encore punir de mort quiconque troubleroit la paix publique, ou attenteroit à sa personne. Sous la qualité de censeur, qui étoit alors confondue avec celle de consul, il étoit la source de tous les honneurs, il pouvoit scruter la vie de chaque citoyen, & élever ou rabaisser à son gré ceux qui avoient recherché sa faveur ou encouru sa disgrace. Comme Auguste & comme pontife, il maîtrisoit même la superstition du tems; & enfin, en qualité d'em-

pereur & de chef de l'armée, il avoit en sa disposition toutes les forces de l'empire & sur mer & sur terre.

Cependant la république conservoit encore beaucoup de ses formes antiques. Il y avoit des assemblées du sénat & des assemblées du peuple; on faisoit des loix, on procédoit aux élections, les affaires s'expédioient comme à l'ordinaire sous les noms des consuls, des censeurs, des augures & des tribuns du peuple, le seul changement qui se fût opéré & que l'empereur tâchoit de déguiser, étoit que, dans la réalité, il agissoit seul sous ces titres, qu'il dictoit toutes les résolutions dans le sénat, & désignoit chaque candidat qu'on devoit choisir dans les prétendues élections.

Cependant, sous les apparences du gouvernement républicain, qu'Octave avoit conservées, nous ne devons pas croire qu'il y eût rien qui ressemblàt à cette constitution mixte qui subsiste avec tant d'avantage dans quelques royaumes de l'Europe moderne; le sénat romain, sous les empereurs, n'étoit plus qu'une espece de conseil privé, dont les membres étoient nommés ou

déplacés par le prince, & qui sous les dehors spécieux de la liberté dans leurs opinions, n'étoient effectivement que les instrumens de sa volonté.

Les comices, ou assemblées du peuple, avoient encore moins conservé de leur ancienne dignité & de leur puissance. L'on a eu occasion d'observer, que même sous la république, quand le nombre des citoyens qui avoient le droit d'entrer au champ de Mars ne montoit pas à plus de quatre cens mille hommes, il étoit impossible d'assembler un nombre proportionné pour faire quelqu'acte de législation, ou procéder aux élections. Dans les tems actuels, où le cens comprenoit quatre millions d'individus, & ou les citoyens romains étoient dispersés dans tout l'empire, l'assemblée d'un nombre proportionné étoit encore plus impratiquable. L'on n'avoit jamais pris aucunes précautions, même dans le tems de la république, pour empêcher les irrégularités considérables auxquelles les assemblées du peuple étoient exposées, & il n'étoit pas même décidé quel nombre étoit nécessaire pour former une assemblée légale

légale. Par une conſéquence de ce vice de conſtitution, dans les derniers tems de la république, quelques amas tumultueux du peuple, quoiqu'en petit nombre, ou diviſé en pluſieurs troupes, oſerent prendre le nom ſacré du peuple romain, & donner des officiers à l'état, & des loix à la république; chaque faction qui, par violence ou par ſurpriſe, pouvoit parvenir à s'emparer du lieu de l'aſſemblée, & à en exclure le parti contraire, étoit maîtreſſe des élections & ſouveraine de l'état.

Lorſque Jules Ceſar eut pris poſſeſſion de Rome, il n'éprouva aucune difficulté pour commander dans les élections & preſcrire les réſolutions du peuple; il régla même la ſucceſſion aux magiſtratures qui vacqueroient pendant ſon abſence; & lorſqu'il partit pour l'Aſie, il nomma les officiers de l'état pour cinq années; les triumvirs, dans de ſemblables circonſtances avoient déterminé cette ſucceſſion pour des périodes de tems d'une étendue pareille, ou même plus conſidérable, & il étoit alors cenſé que les charges de l'état, quoique dépendantes en apparence des élec-

tions du peuple, étoient effectivement remplies par le choix de l'empereur.

Le respect apparent que l'on avoit, sous la constitution actuelle, pour les formes civiles, ne présentoit aucune diminution dans la puissance militaire; au contraire, au lieu de s'affoiblir, cette puissance servoit à soutenir, comme autrefois, l'autorité du gouvernement sous lequel on observoit ces formes. En flattant le peuple de l'idée que son importance politique étoit encore entiere, cette image de l'ancienne république l'accoutumoit à l'état de dégradation dans lequel il étoit tombé; elle revêtoit l'empereur même d'une sorte de caractere civil & d'une considération politique, qu'il pouvoit employer à soutenir sa puissance militaire, & qui, en quelque façon le mettoit en sûreté contre les caprices des troupes qui pouvoient s'imaginer avoir le droit d'abattre l'idole qu'elles avoient élevée. Ce caractere le mettoit en état de traiter leurs mutineries comme des actes de trahison & des crimes d'état; il n'étoit plus obligé de solliciter leur bienveillance ou d'affecter de la condes-

cendance pour les faire obéir. En conséquence, conformément aux dernieres décisions du sénat, il changea le style des dépêches adressées aux légions, en les appellant *milites* & non *commilites*, c'est-à-dire, soldats & non pas compagnons de milice, suivant l'ancien usage.

C'est en quoi consisterent probablement tous les établissemens politiques que fit alors Octave, & dont il avoit intention de se servir, comme d'un tronc sur lequel il put greffer sa puissance militaire. Le sénat & les assemblées du peuple n'en conservoient plus que le nom & étoient bien loin d'avoir, comme membres du corps politique, la force qui eût été nécessaire pour arrêter ou pour réprimer les actes de la puissance exécutrice perpétuelle, qui étoit alors établie dans l'empire. L'on se feroit trompé néanmoins si, en considérant l'empereur comme revêtu du pouvoir absolu, on s'attendoit à trouver dans sa cour l'éclat & la magnificence qui environnent les rois.

Etat de l'Empereur.

Octave demeuroit encore dans la maison d'Hortensius, sénateur romain, & il l'occupoit sans y avoir fait au-

cune augmentation, soit du côté de l'étendue, soit du côté de la décoration. Le train, le cortége & l'intérieur de la famille impériale n'étoient pas un objet d'ostentation & de magnificence, comme dans les anciennes monarchies. Hasarder un pareil luxe auroit pu blesser les yeux d'une république expirante, & auroit excité l'envie sans inspirer le respect (1). L'empereur, à la vérité, étoit accompagné d'une garde armée, mais c'étoit pour sa sûreté & non par parade. Il conserva dans sa personne les marques extérieures d'un citoyen; en l'abordant on lui donnoit le simple nom de Cesar; il se plaçoit au sénat, au théâtre & dans les assemblées publiques, sur le banc des juges. Dans les funérailles, il prononçoit le discours que l'on faisoit en l'honneur du mort, il venoit même au barreau défendre ses cliens; les femmes de sa maison pratiquoient les vertus de l'économie domestique, & fabriquoient de leurs

(1) L'on peut voir dans le journal du voyage qu'Horace fit avec Mécenes, qu'alors les hommes puissans n'avoient pas un grand cortege comme ils ont à présent. *Voyez les Satyres, Liv. I, Sat. 5.*

propres mains les étoffes destinées à son habillement.

Quant à la maniere de vivre, & à l'extérieur qui distingue les conditions, l'empereur & sa famille n'avoient rien au-dessus des autres citoyens; mais il étoit bien dédommagé par l'étendue & les effets arbitraires de son pouvoir. Tandis qu'il conservoit les apparences de l'égalité, il employoit tous ses soins pour être le maître. Avec les simples prétentions d'un citoyen, il étoit plus qu'un roi, & lorsqu'il souffroit que le sénat & le peuple conservassent les noms & les titres de la souveraineté, il retenoit pour lui l'essence de tous les privilèges qui y étoient attachés; il jouoit le rôle d'un simple sénateur & d'un citoyen, en tenant dans ses mains la foudre effrayante du pouvoir militaire, & il conservoit les forces nécessaires aux tirans, parce qu'il ne pouvoit prendre le rang & l'autorité d'un monarque légitime.

Si les détails sur la personne & sur la condition du souverain de Rome ne remplissent pas l'attente de grandeur qu'on croyoit y trouver, l'étendue des pays soumis à sa domination

LIVRE VI. CHAP. II.

Etat de l'empire.

surpasse l'idée la plus haute & la plus vaste que l'on puisse s'en former. L'empire romain renfermoit dans son sein & au nombre de ses véritables & entieres dépendances, ce qui avoit été le siége ou le territoire de plusieurs républiques fameuses & de vastes empires, & ce qui, depuis la renaissance des nations, a fourni les matériaux d'états non moins considérables & de grandes monarchies. De même qu'il avoit englouti les états de l'Italie & de la Grece, l'Asie mineure, la Syrie, l'Egypte & Carthage, la Numidie, l'Espagne & la Gaule, depuis le Rhin jusqu'au Danube, ainsi sortirent de ses ruines plusieurs états situés en deçà des Alpes, le Portugal, l'Espagne, la France, toutes les dépendances que l'empire ottoman possede en Europe, en Asie & en Afrique, qui ne sont toutes que des fragmens du territoire immense dont il étoit composé.

Cet empire sembloit renfermer dans son sein les plus heureuses parties du globe, ou du moins les pays de la terre où les hommes avoient acquis, soit par les influences du climat, ou les qualités de leur race, une supé-

riorité plus diſtinguée par l'eſprit & par le courage; il s'étendoit dans des climats variés & renfermoit des terres abſolument différentes pour la ſituation & pour le ſol, & qui diſtribuoient à l'empire romain les productions de la nature & de l'art, de maniere que les différentes parties ſe rendoient des ſervices mutuels & néceſſaires. La communication entre ces parties, quoiqu'éloignées, étoit facile & ſe faiſoit ſur une mer dont la tranquillité ſembloit ſe prêter à l'eſpece des vaiſſeaux dont on ſe ſervoit alors, & aux bornes du talent des navigateurs.

La méditerranée, reçue dans le ſein de cet empire, lui procuroit une grande étendue de côtes, & donnoit à la navigation, dans l'intérieur des terres, un accès plus facile que celui qu'auroit pu préſenter toute autre diſtribution de ſes terres & de ſes eaux. D'après cette forme l'on peut évaluer à treize mille milles l'étendue des côtes de l'empire romain, ſans s'attacher à meſurer les ſinuoſités des anſes & des promontoires, ni la circonférence des iſles, ſoit petites, ſoit conſidérables.

Si cette vaste étendue ne formoit qu'une seule ligne, elle excéderoit la moitié de la circonférence de la terre. A l'avantage de côtes aussi étendues, l'empire joignoit de nombreux ports de mer, l'ouverture de plusieurs golphes & des rivieres navigables, de maniere que malgré la surface immense de son territoire, la distance de la partie la plus éloignée de la mer ne paroît pas avoir excédé deux cens milles.

En formant cette domination puissante, la république avoit réuni dans son territoire les principaux établissemens de l'industrie, alors connue dans la partie occidentale du monde; elle avoit acquis la possession de tous les ports de mer les plus fameux par leur marine & par la résidence des marchands, qui faisoient le commerce de transport par-tout le monde connu. Ses sujets possédoient tous les arts utiles, & réunissant tous les moyens & toutes les choses nécessaires pour faire fleurir le commerce, l'on devoit s'attendre qu'ils en recueilleroient tous les fruits.

Mais tandis que l'empire s'accroissoit, la capitale étoit une place de

guerre, & la pépiniere des hommes d'état & des guerriers qui s'occupoient plus du projet de faire de nouvelles conquêtes, que des soins nécessaires pour étendre l'industrie & augmenter le bonheur des nations sujettes à sa puissance ; & il est vraisemblable que les romains, en réduisant tant d'états séparés à la condition de simples provinces, épuiserent considérablement les sources de leur richesse à proportion qu'ils détruisirent les priviléges de l'indépendance & de la liberté des nations.

L'on pouvoit espérer que la paix dont l'empire jouissoit actuellement, & que la protection qui mettoit chaque province à l'abri des effets de l'avarice & de la rapacité des oppresseurs subalternes, feroit renaître l'exercice des arts utiles & encourageroit les commerçans romains à s'établir dans les pays où les naturels n'avoient pas la capacité de profiter des avantages de leur situation. Mais ces circonstances mêmes, sans le secours d'un gouvernement plus heureux que celui qui venoit d'être établi, n'étoient pas suffisantes pour réparer les dommages que les provinces avoient

anciennement soufferts par leur réduction & par l'oppression qui l'avoit suivie, de maniere que, quoique Carthage avec toutes ses dépendances, l'Egypte, la Syrie, l'Asie mineure & la Grece, avec tous les établissemens commerçans de l'Espagne & de la Gaule, fussent réunis sous un seul chef, l'on ne doit pas supposer que la richesse de l'empire ait jamais égalé la somme qu'avoient produit les travaux & l'industrie des états séparés & indépendans dont il étoit composé. La politique commerçante de Rome se bornoit en grande partie aux besoins de l'Italie & à l'importation de ce que les provinces pouvoient fournir au trésor de l'empire. Ces deux branches étoient confiées à des compagnies mercantiles, qui prenoient à ferme les revenus, & qui faisoient un commerce subordonné aux affaires de leurs négociations exclusives.

Revenus de l'empire inconnus.

Ce seroit, sans doute, un objet digne de curiosité, que de connoître le produit total des revenus d'un territoire aussi riche & aussi étendu, mais nous sommes privés de cette satisfaction par le silence des historiens, ou par la perte des registres qui de-

voient en contenir les états. Vespasien a dit (1), qu'il falloit environ trois cens trente millions sterling (2) pour satisfaire aux dépenses annuelles de l'empire; mais l'on peut supposer que cet empereur, rapace & dur dans ces exactions, exagéroit les nécessités de l'état, & comme cette somme énorme excède les bornes de toute vraisemblance, & doit nous porter à croire qu'il y a eu de l'erreur dans le calcul, l'on n'en peut tirer aucune conjecture probable pour parvenir à la vérité.

Sous la république le trésor de l'état & la fortune des particuliers étoient considérablement augmentés par les dépouilles des ennemis vaincus, dépouilles que chaque général victorieux faisoit apporter à Rome avec beaucoup d'ostentation. A cette source des revenus publics, l'on doit ajouter les présens faits par les princes & les états étrangers, & y joindre les contributions militaires que l'on exigeoit des provinces.

(1) Suetone, Vie de Vespasien.
(2) Environ 7,360,000,000 de notre monnoie.

Livre VI. Chap. II.

Jules Cesar apporta, en une seule fois, dans le trésor, soixante-cinq mille talens, ce qui valoit plus de douze millions & demi sterling, ou deux cens soixante-quinze millions de France. Comme l'éclat du triomphe dépendoit principalement des sommes qui étoient portées en procession & déposées dans le capitole, les officiers romains conservoient le butin fait sur les ennemis avec plus de fidélité que tout autre objet confié à leurs soins.

Ce fut pendant quelque tems l'usage des romains de mettre tout le poids des charges publiques sur les provinces conquises & de s'en exempter eux-mêmes. Cette coutume s'introduisit après la conquête de la Macédoine. Les dépouilles de ce royaume, jointes à leurs anciennes acquisitions, les ayant mis en état de jouir de cette exemption ; cependant cela n'eut lieu que pendant très-peu de tems ; l'usage de taxer les citoyens fut repris dans le tems des guerres civiles, & les privileges, ou plutôt la qualité de romain, ayant été accordée aux habitans de plusieurs parties de l'empire, toutes les charges qui n'étoient portées que par une portion des sujets de la ré-

publique, s'étendirent en même tems en Italie, & peu-à-peu toutes les anciennes distinctions furent anéanties.

Sous le nouveau gouvernement établi par Auguste l'esprit de conquête se ralentit ; elles devinrent moins fréquentes & par conséquent le produit des dépouilles des ennemis qui enrichissoit auparavant le trésor royal, diminua à proportion. Mais l'avidité de recevoir des présens, la plus dangereuse des formes que puissent prendre les extorsions, étoit encore tolérée, & devint, comme dans les autres gouvernemens despotiques, l'instrument le plus terrible de l'oppression (1).

La république, dans le tems de ses dernieres conquêtes, se mit en possession de la plus grande partie des

(1) N'y ayant aucune regle pour limiter l'étendue d'un présent, la personne qui le reçoit, laissant à celle qui le donne la liberté de le faire aussi considérable que ses moyens lui permettent, ou que le desir de faire sa cour peut exiger, peut encore le trouver insuffisant, & employer la terreur ou la force pour extorquer ce qu'elle affecte de recevoir comme un don.

territoires ennemis, ſans aucune capitulation, & regarda comme ſon propre bien, non-ſeulement la ſouveraineté des pays conquis, mais encore la propriété des terres des habitans. On la vit quelques fois s'emparer des perſonnes, comme des richeſſes des vaincus & les mettre en vente. On donnoit les terres à ferme, par un prix conſidérable, ou en les laiſſant dans les mains des anciens propriétaires, on en exigeoit une partie du produit ſous le nom de la dîme ou du cinquieme du bled, des fruits & des beſtiaux. En diverſifiant ainſi la taxe, le fardeau tomboit ſur différens objets & étoit ſupporté par différentes perſonnes, & par ce moyen le total étoit plus difficilement évalué & étoit moins ſenſible. Les romains, en continuant d'exiger les taxes qu'ils trouvoient déja établies dans les états conquis, & en en établiſſant de nouvelles en qualité de conquérans, ont donné des exemples de toutes les eſpeces d'impôts connus dans l'hiſtoire des hommes. Ils levoient des droits de douane dans les ports de mer, des droits ſur pluſieurs objets de conſommation, & une taxe

confidérable par tête, fans diftinction de rang & de fortune. Ces formes de lever des impôts déja connues fous la république & qui étoient variées dans les différentes provinces, commencerent à être foumifes aux principes d'une police générale qui s'établit dans tout l'empire.

Quelques-unes des taxes mifes par Octave, telles que celle qui étoit impofée fur le prix des marchandifes expofées en vente, étoit deftinée à payer la folde des troupes & à leur fournir la fubfiftance & l'habillement. A caufe de cette deftination elles furent fixées à une quotité invariable. Le pays, où quelques troupes étoient en quartier, étoit chargé de leur fournir tout ce dont elles avoient befoin en paille, fourrage, voitures, bled, pain, provifions & même en habillemens.

D'après ces particularités, l'on peut fe former quelqu'idée de la forme & du but des impôts chez les romains, quoique l'on n'ait aucun détail certain, ni même aucune conjecture probable, pour déterminer la fomme à laquelle ils pouvoient monter en totalité. Dans la conftitution actuelle ou

précédente du gouvernement de Rome, il n'y avoit aucuns principes qui veillassent à l'intérêt des sujets, dont le sort dépendoit des sentimens d'humanité & de justice de ceux qui exerçoient le pouvoir souverain; & comme les principes, sous le gouvernement républicain, avoient été mal protégés contre la rapacité des proconsuls & des propréteurs, elles étoient alors considérées, ainsi que la république elle-même, comme la propriété d'un maître, & les exemples des taxes imposées dans les différens tems peuvent apprendre à un souverain les moyens de profiter de la richesse de ses sujets, plutôt qu'elles ne peuvent instruire un peuple libre sur l'art d'établir les revenus avec le moins d'inconvénient pour lui-même, & en causant le moins de tort possible aux sources de sa richesse.

La situation de l'Italie, & la distribution des terres & des mers dans son voisinage, avoient rendu la navigation familiere aux romains dès les premiers tems de la république; leur force principale, dans plusieurs de leurs guerres, consistoit dans la marine. La bataille d'Actium, qui décida

du ſort de l'empire, fut donnée ſur mer, & quoique les romains, à cette époque, euſſent ſubjugué toutes les nations juſques auxquelles leurs mers s'étendoient, & n'euſſent aucun ennemi à craindre ſur cet élément, cependant les vaiſſeaux néceſſaires pour le tranſport des armées, la ſûreté de leur navigation & la deſtruction des pirates qui interrompoient ſouvent l'importation des bleds & la rentrée des revenus publics que l'on tiroit des provinces, compoſoient des forces navales ſuffiſantes, & diſtribuées d'une maniere convenable, pour entretenir la paix & le gouvernement de l'empire.

En conſéquence, Auguſte fit croiſer trois flottes principales pour la ſûreté des côtes, une à Ravenne dans le fond du golfe adriatique, une à Fréjus, du côté oppoſé de la preſqu'iſle, & la troiſieme à Miſene, promontoire principal ou cap de Campanie. Outre ces trois flottes, il y avoit un grand nombre de vaiſſeaux armés, deſtinés à parcourir tous les golfes & les rivieres navigables par tout l'empire.

Etabliſſemens militaires.

Les établiſſemens militaires ordi-

naires consisterent environ en quarante-cinq légions, outre la cavalerie & les troupes de Rome & des provinces. En évaluant chaque légion avec sa suite & ses officiers à six mille hommes, & supposant une quantité considérable de cavalerie, le tout pouvoit monter à trois cens mille hommes. Quant à la maniere dont cette armée étoit distribuée, voici les seules particularités dont l'histoire nous instruise. Huit légions étoient placées sur le Rhin, deux sur le Danube, quatre sur les frontieres de Syrie, trois en Espagne, deux en Afrique, autant en Egypte, autant en Misye & autant en Dalmatie. Rome renfermoit neuf légions, ou, selon d'autres, dix cohortes, en qualité de gardes ou de bandes prétoriennes destinées à suivre la personne de l'Empereur. Il y avoit en outre trois cohortes de mille hommes chacune destinées à garder la ville, à y entretenir la tranquillité, à éteindre les incendies, & à prévenir tous les désordres accidentels (1).

Pour la plus grande sûreté de l'em-

(1) Tacite, Liv. 1.

pire, des territoires considérables situés sur la frontiere, & par cette raison à portée d'être facilement occupés par les armes romaines étoient laissés en la possession des alliés, de princes tributaires, de villes libres ou de républiques, qui tous, devant leur salut à la protection de la puissance romaine, formoient une espece de barriere contre ses ennemis, étoient attentifs à observer & à repousser toutes les tentatives d'invasion, & étoient toujours prêts à coopérer avec les armées romaines, & à leur fournir des munitions & des provisions aussi souvent qu'elles avoient besoin d'agir dans leur voisinage. La république avoit toujours entretenu de telles alliances avec les puissances contiguës aux théâtres de leurs opérations, & fréquemment, après avoir donné la défense de leur allié pour prétexte de la guerre, & avoir profité de son secours, ils faisoient naître quelqu'occasion de rupture ou de querelle, pour ajouter les états de cet allié aux conquêtes qu'il leur avoit aidé à faire. La même politique, qui avoit été utile pour acquérir les domaines d'un si grand empire, fut encore employée

pour sa conservation. Par une suite de cette politique les rois de Mauritanie, du Bosphore, de la haute & de la basse Arménie, de la Cappadoce, de la Comagene, de la Galatie, de la Pamphilie, la Paphlagonie, la Colchide & la Judée, ainsi que les états républicains de Rhodes, Cyrene, de la Pisidie & de la Lycie, agissoient sous la dénomination d'alliés, comme des postes avancés sur la frontiere de l'empire, qui, encouragés par la vue d'un secours puissant, étoient toujours prêts à arrêter chaque ennemi qui vouloit troubler leur tranquillité & celle des romains.



CHAPITRE III.

Famille & cour d'Auguste. — Renouvellement de sa prétendue résignation de l'empire. — Il exerce sa puissance plus ouvertement. — Mort d'Agrippa.

LORSQUE l'empire romain fut ainsi assujetti à un monarque, quoiqu'il fût rempli de familles qui s'étoient toujours distinguées par leur activité & leur vigueur, l'on a observé que les matériaux de son histoire étoient devenus moins abondans & moins intéressans qu'ils n'avoient été dans les tems de la république, & tandis qu'elle étoit confinée dans des bornes beaucoup plus étroites. La domination d'un seul homme détruisit, sur une grande partie de la terre, le germe des productions intéressantes que l'esprit national, politique & guerrier auroit fait naître. Même dans la capitale du monde, si long-tems agitée par la diversité des opinions & le choc des intérêts, les opérations du gouvernement se firent dans le silence & le secret. Les objets de l'intérêt public,

considérés alors comme les affaires d'un individu, se plioient à ses intérêts & étoient soumises à ses passions, à celles de sa famille, de ses parens, ou de ses domestiques. Le nombre, le caractere, les dispositions & la destinée de ces agens subalternes du gouvernement vont donc former une partie principale dans la suite de l'histoire de ce puissant empire.

Auguste continua toujours d'employer Mécènes & Agrippa, comme les principaux instrumens de sa domination. C'étoit principalement à leur habileté & à leur conduite, dans leurs départements respectifs, qu'il étoit redevable de l'état florissant de ses affaires. Il conserva aussi son attachement pour Livie, qui, comme on l'a vu, s'étoit séparée de son premier mari. En épousant la mere, il avoit reçu dans sa famille ses deux fils Tibere & Drusus. Tibere, né dans l'année où se donna la bataille de Philippes, avoit alors environ douze ans: Drusus, dont elle étoit enceinte lors de son mariage avec Octave, & dont elle étoit accouchée environ trois mois après, étoit dans sa septieme année.

Famille & cour d'Octave.

L'empereur n'ayant eu aucuns enfans de Livie, n'avoit qu'une fille, devenue fameuse sous le nom de Julie, & qu'il avoit eu de Scribonia, parente de Sextus Pompée, avec laquelle il avoit contracté un mariage de convenance politique, dont les liens avoient été bien-tôt rompus. Après sa fille, les personnes auxquelles il tenoit de plus près par le sang, étoient sa sœur Octavie, veuve d'abord de Marcellus & ensuite d'Antoine, & les enfans qu'elle avoit eus de ses maris. Du premier étoient sortis Marcella, mariée à Agrippa, & le jeune Marcellus (1), qui ayant épousé Julie, fille de l'empereur, étoit considéré comme le soutien assuré de la famille d'Octave & de Julie, & comme l'héritier de la fortune de César.

Tels sont les personnages qui joueront les principaux rôles dans la suite de cette histoire, & tels sont les de-

(1) C'est relativement à ce jeune homme que Virgile, pour flatter Auguste, a composé tant de beaux vers dans le sixieme livre de l'Ænéïde.

Si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris.

Livre VI. Chap. III.

hors & les premiers & les principaux traits d'un regne très-long, dont les matériaux, ni le plan qu'on s'est tracé dans cette histoire, ne permettent pas de développer les longs & minutieux détails.

La constitution maintenant établie par Auguste a presque achevé la révolution dont on s'étoit proposé de donner les détails. Le despotisme, quoiqu'exercé sous le nom de la république, & sous la forme d'une institution légale & momentanée, étant effectivement absolu & sans aucun caractere de gouvernement mixte, l'on ne doit pas douter que la même puissance ne conserve toute sa force & son étendue après l'expiration du terme pour lequel elle avoit été accordée, & que dans la suite l'empire ne soit toujours soumis au chef de l'armée; mais il reste à voir, par la suite de ce regne & de quelques-uns des regnes suivans comment cette puissance se maintînt & quels effets elle produisit sur le caractere & l'état de ceux qui y étoient soumis. Le gouvernement militaire est presque toujours le résultat nécessaire de l'abus de la liberté; ou lorsque les maux produits

par

par cet abus ſont extrêmes, il paroît être le ſeul remede qu'on puiſſe y appliquer (1). Mais afin de connoître avec quel ſoin il faut travailler à ſe garantir de ce mal, il eſt néceſſaire de bien conſidérer l'effet entier du remede.

Il paroît par les particularités que l'on a citées, relativement au premier uſage qu'Octave fit de ſa puiſſance, qu'il ne devoit pas tomber dans les piéges où tant d'autres s'étoient laiſſé prendre par une ſuite de leurs grands ſuccès. Dans la proſpérité, ſa vigilance ne s'étoit point endormie; ſes précautions avoient été auſſi ſages & ſon adreſſe auſſi active, & c'étoit ſur leurs effets qu'il avoit compté pour conſerver le fruit de ſes travaux. Quoique maintenant en ſûreté ſous les formes d'une conſtitution légale, il étoit toujours attentif à tout ce qui ſe paſſoit dans chaque partie de l'empire, & ſouvent il abandonnoit le théâtre de la flatterie & les plaiſirs qui l'environnoient à Rome, pour aller viſiter les provinces; & ſans au-

(1) *Non aliud diſcordantis patriæ remedium fuiſſe quam ut ab uno regeretur.* Tac. L. 1.

cune vue de conquête, ainsi que sans dessein de se montrer par-tout, il alloit dans les lieux où il s'agissoit de quelques affaires importantes, uniquement pour étendre les effets de son gouvernement & réaliser la domination qu'il s'étoit proposé d'établir.

La paix, qui avoit immédiatement suivi les victoires remportées sur la côte de l'Epire & en Egypte, étoit la circonstance sur laquelle Auguste avoit principalement compté pour cimenter son gouvernement; & il paroît que, par inclination autant que par politique, il avoit de bonne heure adopté les principes propres à conserver la paix avec les nations étrangeres; principes qu'il professa ouvertement dans la suite, en disant, qu'*il ne falloit pas étendre les bornes de l'empire.* Il avoit cependant fait lui-même quelques conquêtes en Dalmatie & en Panonie, mais son but, en faisant la guerre dans ces contrées, avoit été plutôt d'exercer & de préparer son armée pour la querelle qu'il s'attendoit à avoir avec Antoine, que d'étendre ses conquêtes; & il réduisit l'Egypte en province, uniquement pour extirper jusqu'aux restes du parti

de ſon rival, & pour prévenir toute eſpece de trouble de la part de ce riche & puiſſant royaume. Dans le premier plan de ſes opérations, dont il fit part au ſénat, il fit connoître les diſpoſitions où il étoit de ne pas étendre les limites de l'empire; mais il étoit néceſſaire de garantir les frontieres des invaſions, ou au moins de conſolider les bornes, ſi l'on ne vouloit pas les reculer. En conſéquence, auſſi-tôt après que le nouveau plan de ſon gouvernement fut établi, il prit des meſures pour arrêter les déſordres qui ſubſiſtoient dans les provinces, & pour réduire quelques cantons ſur leſquels l'état avoit déja prétendu avoir la ſouveraineté, mais dont les droits, à cet égard, n'étoient pas entiérement reconnus; il en punit d'autres qui, lorſque le feu des guerres civiles s'étoit allumé, avoient profité de la confuſion générale de l'empire pour recouvrer leur indépendance, ou faire la guerre aux colonies romaines. Il eut à réparer les effets de ces deux eſpeces de déſordres, dans la Thrace, ſur le Rhin, dans les Alpes, & principalement en Eſpagne.

De toutes les provinces qui avoient

ſubi le joug de Rome, celles d'Eſpagne avoient été les plus difficiles à ſoumettre, de ſorte qu'après tant de guerres ſi ſouvent renouvellées dans cette contrée, il y avoit encore quelques cantons guerriers qui continuoient de ſe maintenir dans l'indépendance : parmi ceux-ci, les Aſturiens & les Cantabres (1) étoient alors révoltés ; l'empereur lui-même, à la tête d'une puiſſante armée, prétendant avoir encore le deſſein de ſubjuguer la Bretagne, paſſa dans les Gaules, & après y avoir fixé le taux des taxes de la province, il alla en Eſpagne ; à ſon approche les rebelles furent obligés d'abandonner leurs habitations ordinaires & de ſe retirer dans les montagnes ; mais voyant qu'ils cherchoient à traîner la guerre en longueur, & qu'ils l'engageroient dans une ſuite d'opérations ennuyeuſes & indéciſives, il forma ſes quartiers à Tarragone (2), & laiſſa le commandement de l'armée, employée à cette expédition, à C. Antiſtius & à Cari-

(1) Nations qui habitoient les côtes montagneuſes de la Baye de Biſcaye.

(2) Autrefois Tarraco.

ſius. Auſſi-tôt après ſon arrivée à Tarragone il entra dans l'exercice de ſon huitieme conſulat. De-là il envoya Terentius Varron, pour appaiſer la rébellion des peuples de Saluces & de quelques autres nations dans les Alpes, & il chargea M. Vincius d'aller punir quelques peuplades de la Germanie, qui avoient maſſacré les marchands romains qui fréquentoient leur pays, ou qui s'étoient établis parmi eux. Tandis que ſes généraux étoient occupés de ces expéditions il reſta deux années dans ſes quartiers d'Eſpagne, & à la fin de ſon huitiéme conſulat, il reprit cette charge pour la neuvieme fois.

LIVRE VI. CHAP. III.

An de Rome 724. Céſ. Emp. 8e T. Statilius Taurus, Aug. 2e ann. âge 36.

An de Rome 728. Céſ. Emp. 9e M. Junius Scilenus, Aug. 3e ann. âge 37.

Ce fut pendant la réſidence d'Auguſte en Eſpagne qu'arriva ce fameux renvoi ou cet appel des Parthes, qui ſoumirent à ſa déciſion la conteſtation qui s'étoit élevée pour le trône de leur royaume (1). Les compétiteurs étoient Phraate & Tiridate; le premier qui étoit ſur le trône en avoit été chaſſé par un ſoulévement du peuple en faveur de ſon rival; mais

(1) Dion Caſſius, Liv. LIII, c. 22 & 25 Oroſius, Liv. VI, ch. 21. Velleius. T. Liv. épitom. Liv. 134. Dio. Caſſ. Liv. LIII, ch. 33.

LIVRE. VI. CHAP. III.

peu de tems après, ayant rassemblé ses forces & ses alliés, il attaqua Tiridate, l'obligea de fuir à son tour, & de se réfugier dans la province contiguë à l'empire romain. Ce prince fugitif, qui tenoit prisonnier le fils de son rival, vint à Rome, & de-là aux quartiers de l'empereur en Espagne. Dans le même tems arriva une ambassade de la part de Phraate, possesseur du trône, qui demanda qu'on lui livrât Tiridate, & qu'on lui rendît son propre fils. Les deux parties faisoient des propositions honorables aux romains, & entr'autres elles offroient de rendre tous les captifs & tous les trophées pris, soit sur Crassus, soit sur Antoine, dans la malheureuse entreprise que ces généraux avoient faite contre ce royaume. Auguste écouta volontiers ces propositions; mais affectant de renvoyer au sénat romain la décision de cette contestation, il donna des ordres pour que le fils de Phraate fût rendu à son pere; mais que Thiridate ne fût pas livré à ses ennemis (1).

(1) Justin. Liv. XLII, ch. 5. Dion Cass. Liv. LIII, ch. 33. Velleius Paterculus, Liv. 2, ch. 91.

Par cet arrangement, quoique pacifique, la honte encourue par les légions romaines chez les Parthes sembla être entiérement effacée, & quelqu'un ayant dit qu'Auguste, dans cette occasion, avoit fait, par l'autorité seule de son nom, ce que les autres généraux romains avoient envain tenté d'exécuter par la force des armes, le sénat rendit un decret par lequel il lui décerna différens honneurs. L'on décida, entr'autres choses, que son nom seroit inscrit parmi ceux des dieux auxquels on adressoit des hymnes publics; qu'en son honneur une des tribus romaines seroit nommée la tribu julienne; qu'il porteroit la couronne triomphale dans tous les jeux publics, que tous les sénateurs romains qui avoient participé à aucune de ses victoires suivroient ses triomphes vêtus de robe de pourpre; que l'anniversaire de son retour à Rome seroit célébré comme un jour de fête; enfin, qu'il auroit la nomination de tous ceux qui devoient participer aux honneurs du sacerdoce, & qu'il en mettroit sur la liste autant qu'il le jugeroit à propos. En conséquence, depuis cette époque, le nombre des Prê-

tres fut regardé comme illimité.

Aussi-tôt après que cette négociation avec les Parthes fut terminée, les opérations des armées d'Espagne & de Germanie eurent les plus grands succès. Caïus Antistius, ayant été attaqué par les Cantabres, remporta une victoire complette, & obligea ces peuples de se réfugier séparément dans les bois & dans les montagnes, où la plus grande partie périt par la famine; & les autres ayant été investis dans leurs forteresses, & sur le point d'être pris, préférerent de se donner la mort.

Canisius eut autant d'avantage contre les Asturiens, il les obligea d'abandonner leurs habitations & de se rendre à discrétion (1).

Terentius Varron, étant entré dans différens quartiers du pays des saluciens ou piémontois, les força de consentir à payer une contribution, & sous le prétexte de la lever, il envoya dans leur pays une armée divisée en plusieurs corps, & les ayant ainsi en son pouvoir, il commit un acte de cruauté, dont on ne trouve que trop

(1) Dion Cassius, Liv. LIII, ch. 25.

d'exemples dans chaque âge de l'histoire ancienne. Il ordonna, en effet, que tous les enfans & toute la jeunesse de la nation, qu'il tenoit ainsi en son pouvoir par surprise, fut exposée en vente, & il obligea les acheteurs de contracter l'engagement qu'aucuns de ces malheureux esclaves ne pussent recouvrer leur liberté, ou obtenir de retourner dans leur patrie, qu'après que vingt ans se seroient écoulés.

Environ dans le même tems, Auguste reçut de l'armée le titre d'empereur, & le sénat lui offrit les honneurs du triomphe, en conséquence des victoires remportées par ses lieutenans ; il refusa cette derniere offre, mais il saisit cette occasion, pour donner en Espagne des jeux au nom de son neveu Marcellus & de Tibere, son beau-fils, qu'il vouloit rendre recommandable à l'armée par cet acte de munificence. Il distribua aussi des terres en Espagne & dans la Gaule cisalpine, aux soldats qui étoient licenciés des légions ; & à cette occasion, il bâtit *Augusta-Emeritorum* (1)

(1) Aujourd'hui Merida.

en Espagne, & *Augusta-Prætoria* (1) à la descente des Alpes vers l'Italie. Conformément à son plan de diviser les provinces, il sépara l'Espagne en trois gouvernemens, la Baltique, la Lusitanie & la Taraconese. Le premier fut compris dans le département du sénat, il se réserva les deux autres pour lui-même.

Dans le même tems la Gaule étoit divisée en quatre gouvernemens séparés, la Gaule narbonnoise, l'aquitaine, la lionnoise, la celtique ou belgique. L'accroissement du nombre des provinces obligea de multiplier les officiers & sur-tout d'établir des questeurs.

Tous ceux qui, pendant les dix années antérieures à l'époque de ces arrangemens, avoient été questeurs dans Rome, sans être parvenus à aucun emploi étranger, eurent ordre alors de tirer au sort les postes vacans.

La paix générale étant de nouveau rétablie, par les heureuses opérations de l'armée, dans les différens quartiers de l'empire, les portes du tem-

(1) Aujourd'hui Aost.

ple de Janus furent encore une fois fermées, & l'on éleva fur le fommet des Alpes, une colonne avec une inf-cription, où l'on lifoit les noms de quarante-huit nations différentes, qui avoient été réduites à l'obéiffance fous les aufpices d'Augufte (1).

LIVRE V. CHAP. III.

L'empereur étant fur le point de retourner à Rome, & ayant accepté le dernier confulat, la cérémonie de fon admiffion à cette charge étoit achevée avant qu'il y arrivât le premier janvier, & le peuple avoit renouvellé fon dernier ferment d'obferver fes decrets. Dans le même tems le fénat ayant été informé qu'Augufte avoit intention de faire au peuple une donation montant à cent deniers par perfonne, mais que par refpect pour les loix, qui ne permettoient pas aux romains d'accepter de telles largeffes, il vouloit différer de faire connoître fes intentions jufqu'à ce qu'il eût obtenu leur confentement, ce corps rendit un decret par lequel il affranchit Octave de toutes les loix & de toutes les formes de la république,

An de Rome 729. Cefar Emp. 10e confulat. Norbannus Flaccus, Aug. 4e ann. âge 38.

(1) Plin. Liv. IX, ch. 1.

& lui donna le pouvoir (1) de gouverner dans toutes les affaires, sans suivre d'autre regle que sa volonté. Si l'on juge par la prudence de sa conduite dans d'autres occasions, l'on doit croire qu'il auroit évité avec plaisir, ce decret, dont l'effet n'étoit pas tant de le revêtir d'aucun pouvoir nouveau, que de lever le voile qui couvroit la suprême autorité dont il étoit en possession. A son retour, après une si longue absence, il fut reçu par tous les ordres des citoyens avec toutes les démonstrations de la joie. Après avoir épuisé toutes les ressources de la flatterie personnelle en accumulant sur lui toutes les marques de distinction & d'honneur, on cherchoit à lui faire sa cour en la personne de Marcellus, son neveu favori. Par un decret formel on accorda à ce jeune homme une place parmi les membres de la classe prétorienne, & on lui permit d'aspirer au consulat dix ans avant l'âge fixé par la loi. Livie eut aussi une part dans ces hommages de la flatterie, par un semblable privilege

(1) Dion Cass. Liv. LIII, c. 28.

accordé à ſon fils Tibere ; cependant, pour conſerver quelque diſtinction entre le neveu favori & le beau-fils de l'empereur, le decret rendu en faveur de Tibere portoit ſeulement qu'il pourroit prétendre au conſulat cinq ans avant l'âge légal.

Marcellus étoit alors Ædile & Tibere Queſteur ; le premier, pour ſignaler ſa magiſtrature, avoit ordonné que la partie du *forum*, c'eſt-à-dire, l'eſpace dans lequel les cours de juſtice ſe tenoient, & qui juſqu'alors avoit été découverte & expoſée aux injures de l'air, fut couverte d'une eſpece de voile qui la garantît des ardeurs du ſoleil.

Pendant l'abſence de l'empereur, les plans qui avoient été formés pour améliorer le gouvernement de la ville, la décorer par des édifices publics, & réparer les grands chemins dans toute l'Italie, avoient été mis à exécution par Agrippa. La réparation des grands chemins avoit été impoſée, par différens lots, à ceux des ſéna-

(1) *Quantum mutatis moribus Catonis Cenſoris qui ſternendum quoque forum Muricibus cenſuerat.* Plin. Nat. Hiſt. Liv. III, c. 20.

teurs que l'on crut être en état d'en ſupporter la dépenſe, & la voie Flaminienne fut aſſignée à Auguſte lui-même.

La ville diviſée en quartiers ou diſtricts avoit ſes officiers particuliers qui étoient annuellement choiſis ou tirés au ſort, & une garde étoit établie pour veiller ſur les déſordres de la nuit & prévenir les incendies.

On nettoya entiérement (1) alors le canal du Tibre qui étoit en grande partie engorgé par les décombres des ruines des maiſons, qui formoient des bancs conſidérables, & des eſpeces d'iſles au milieu de ſon cours, ce qui occaſionnoit à chaque reflux des inondations dans les rues de Rome.

La *ſepta julia*, ou lieu d'aſſemblée, nommé *la place julienne* en honneur de l'empereur, fut réparée & ornée, & on la lui dédia. On éleva un temple à Neptune en mémoire des dernieres victoires navales. Le portique du Panthéon fut achevé vers ce tems; dans l'intérieur & parmi les images des dieux, l'on avoit mis la ſtatue de Jules Céſar, & l'on plaça dans le

(2) Suetone, Vie d'Auguſte, ch. 29, 30.

veſtibule celles d'Auguſte & d'Agrippa (1).

L'empereur étant arrivé près de Rome, publia, en vertu du pouvoir que le ſénat venoit de lui conférer, ſon intention de diſtribuer aux citoyens cent deniers par tête. Par-là, il paroît que le peuple romain avoit encore conſervé la plus mauvaiſe & la plus dangereuſe partie des privileges républicains, celui de recevoir des gratifications en argent & en bled, & d'être ſouvent amuſé par des ſpectacles diſpendieux. Par le premier de ces priviléges on favoriſoit ſa pareſſe, & par l'autre l'on entretenoit ſon eſprit de diſſipation, & on lui faiſoit oublier l'état de dégradation politique dans lequel il étoit tombé. L'on dit, que dans les jeux donnés l'année précédente par le préteur Servilius, trois cens ours, & un pareil nombre de bêtes ſauvages de l'Afrique, avoient péri dans les combats d'animaux (2).

Le rétabliſſement de la paix étant le point principal dont Auguſte ſe prévaloit le plus auprès du public, les

(1) Dion Caſſius, Liv. LIII, ch. 22, &c.
(2) *Ibid.* ch. 27.

portes du temple de Janus, pendant quelques-unes des premieres années de son regne, avoient déja été fermées trois fois ; mais avec des frontieres si étendues, environnées d'un côté, par des nations féroces & jalouses de leur liberté, & de l'autre, couvertes d'armées qui cherchoient toutes les occasions de se distinguer, il n'étoit pas possible long-tems d'éviter toute espece de guerre. Aussitôt que l'empereur eut quitté l'Espagne, en laissant le commandement en Lusitanie, à L. Æmilius, les Cantabres & les Asturiens, souffrant impatiemment le joug sous lequel ils s'étoient, en apparence, assujettis pour toujours, prirent la résolution de le secouer encore. Se proposant de ne faire connoître leur dessein que par un coup important, ils attirerent dans leur pays une partie considérable de l'armée romaine, sous le prétexte de leur fournir des provisions de bled, & lorsqu'ils les virent dispersés en petits pelotons pour recevoir la prétendue distribution, ils les passerent tous au fil de l'épée, ou du moins la

(1) Suetone, Vie d'August. c. 22.

plus grande partie. Pour venger cet acte de trahison, Æmile mit leur pays à feu & à sang, & par une politique barbare, pour éviter les révoltes à l'avenir, il fit couper la main droite des prisonniers dont il avoit épargné la vie (1).

Dans le même tems Auguste lui-même, s'écartant en quelque maniere du systême général de son regne, conçut le projet d'étendre les établissemens romains, ou du moins de faire quelques découvertes du côté de l'Arabie, & sur les côtes de la mer des Indes.

Il fut probablement tenté par l'espoir de trouver les moyens de se procurer les objets rares & précieux qu'il savoit que les arabes recevoient de l'Inde (2), & qui étoient vendus dans les marchés d'Egypte & d'Asie à leur juste valeur. Il espéra se dédommager de la dépense de cet armement, avec les trésors d'or & d'argent que l'on supposoit dans les mains des Arabes.

Pour exécuter ce dessein, Ælius

(1) *Ibid.* Liv. LIII, ch. 29.

(2) Strabon rapporte que dans le port de Nus, il y avoit plus de cent vaisseaux de l'Inde.

Gallus, propréteur d'Egypte, fut chargé de la conduite d'une expédition dans le golphe arabique ; cet officier employa un tems considérable à équipper une flotte de vaisseaux armés, dont il sentit ensuite l'inutilité, vu que les Arabes étoient de simples commerçans qui n'avoient aucuns vaisseaux de guerre.

En parcourant le golfe avec cent trente bâtimens de transport, la maladresse de ses matelots & de ses pilotes lui fit essuyer une grande perte en vaisseaux & en hommes, & dans les retards qu'il éprouva dans la suite, ou dans la tentative qu'il fit pour pénétrer dans les déserts de l'Arabie vers l'orient, il perdit une grande partie de son armée, qui périt par le manque d'eau ou par les maladies. Ainsi, après des efforts inutiles, qui consumerent plusieurs mois, il retourna à Alexandrie avec une petite partie de son armée, sans avoir recueilli aucun fruit de cette expédition, & sans avoir même acquis aucunes lumieres sur la source des richesses qui étoient le but de son voyage (1).

(1) Dion Cassius, Liv. LIII, ch. 29.

Livre VI. Chap. III.

Tandis que ces opérations se faisoient dans les provinces & sur les frontieres de l'empire, Auguste alors, résidant à Rome, entra dans son onzieme consulat.

An de Rome 730.

César Emp. 11[e] consulat, tribun du peuple.

Terentius Varron Murena mort.

C. Calpurnius Pison.

Aug. 5[e] ann. âge 39.

Il eut pour collegue, au commencement de l'année, Terentius Varron Murena, mais ce consul mourut en exercice & fut remplacé pour le reste de l'année, par Caius Calpurnius Pison.

Auguste lui-même, pendant ce consulat, tomba malade, & se croyant en danger, il fit appeller son collegue & plusieurs des principaux sénateurs, pour leur donner ses dernieres instructions, relativement à l'empire. Le titre auquel il affectoit de tenir le gouvernement ne lui permettoit pas de se désigner un successeur; aussi ne le fit-il pas, mais il remit au consul Pison, en sa qualité de premier officier de la république, les mémoires qu'il avoit fait dresser relativement aux revenus de l'état & aux autres établissemens publics. Il donna à

Zonaras, Liv. X, ch. 33. Plin. Liv. VI, ch. 28. Strab. Liv. II, pag. 118. *Ibid.* Liv. XVI, pag. 782.

Agrippa son anneau, qui étoit la marque de sa noblesse, & qui, suivant les idées des romains, avoit un rapport emblématique avec sa puissance. Il sembla oublier son neveu Marcellus, quoique ce jeune homme fût alors dans sa plus grande faveur, & que probablement il lui destinât sa fortune; cette circonstance, jointe à l'opinion générale de sa dissimulation, fit soupçonner qu'il n'avoit aucune véritable crainte de mourir, & qu'il n'avoit rassemblé ses amis à cette audience solemnelle, que pour faire voir que, même au lit de mort, il conservoit son respect pour la république. Pour tromper la pénétration de ceux qui soupçonnoient ses artifices, & qu'il ne cessoit de redouter, après son rétablissement, il voulut que le testament qu'il avoit fait dans cette occasion fût lu publiquement; mais le sénat, qui en connoissoit déja les dispositions, affectant de n'avoir pas besoin de cette publicité, pour croire à la sincérité de son intention de rétablir la république, refusa d'y consentir. Ce corps ordonna de grandes réjouissances à cause de son rétablissement, & accorda des distinc-

tions & des récompenses considérables au médecin, à l'art duquel l'on supposoit que l'on étoit redevable de la conservation d'une vie si précieuse (1).

Auguste n'avoit fait, dans son testament, aucune mention de son neveu Marcellus, & s'il y avoit traité Agrippa si honorablement, il n'est pas moins probable, que ces dispositions n'étoient pas le résultat d'un projet sérieux, relativement à sa succession, néanmoins elles firent naître de la jalousie dans l'esprit du jeune homme, & bien-tôt après Agrippa s'éloigna de la cour. Cet officier, sous le prétexte d'aller en Syrie, où il devoit commander, partit de Rome; mais il s'arrêta à Mitilene dans l'isle de Lesbos, où il vécut dans la retraite & sans prendre aucune part dans les affaires publiques.

Tandis qu'Agrippa étoit à Mitilene, il ne s'étoit pas encore passé un an depuis son départ de Rome, que Marcellus mourut; l'on prétendit que Livie avoit hâté ce fatal événement, pour ouvrir le chemin de l'empire à

(1) Dion Cassius, Liv. LIII. ch. 31.

ses propres enfans ; mais sans avoir recours à la supposition des moyens contre la nature, l'on pouvoit bien attribuer la mort de Marcellus à la saison malsaine & à la mortalité qui avoit porté le ravage dans Rome pendant les deux années précédentes (1). Cet événement même ne procura aucuns avantages immédiats aux fils de Livie ; il fut suivi du rappel d'Agrippa & de nouveaux arrangemens qui éloignerent de plus en plus les enfans de Claudius de la place à laquelle leur mere vouloit les élever dans la considération & la faveur de l'empereur.

Jusqu'alors Auguste avoit pris & exercé, pendant plusieurs années successives, l'office de consul ; mais pensant que l'autorité que donnoit cette charge n'étoit plus nécessaire pour étayer son pouvoir, il se dépouilla lui-même de ce titre & donna une nouvelle preuve de sa modération en faisant nommer à sa place L. Sestius, qui étoit du petit nombre de citoyens que l'on supposoit encore regretter la chûte de la république. Sestius avoit été l'ami de Marcus Brutus ; il avoit été atta-

(1) Dion Cassius, Liv. LIII, ch. 32, 33.

ché à la cause de la république dans tous les tems des guerres civiles, & quoiqu'il eût été épargné par les vainqueurs de Philippes, il avoit osé conserver la statue & le portrait de son ami.

Les flatteurs de la cour d'Auguste ne négligerent pas de faire valoir la magnanimité avec laquelle il avoit passé par-dessus les particularités défavorables à Sestius, & le sénat trouva dans sa démission du consulat une nouvelle occasion de lui décerner de nouveaux honneurs & de lui accorder de nouvelles prérogatives. Il rendit perpétuelle, en la personne d'Auguste, la qualité de tribun, qui lui avoit été annuellement conférée pour quelques années, & on lui accorda le privilege de proposer les objets que le sénat devoit prendre en considération; privilege qui, jusqu'alors, avoit appartenu aux seuls consuls en exercice. Pour le dédommager de la dignité de consul qu'il venoit d'abdiquer, on le déclara proconsul perpétuel, tant à Rome que dans les provinces, & on lui donna le pouvoir de casser tous les officiers (1), même dans leur pro-

(1) Dion Cassius, Liv. LIII, ch. 32.

LIVRE VI. CHAP. III.

pre gouvernement, & dans le même tems on le pressa d'accepter le titre & la puissance de dictateur.

An de Rome 731. M. Claudius Marcellus Aserninus, L. Aruntius. Aug. 6e ann. âge 40.

Le peuple, qui étoit alors attaqué de la peste, ou d'une maladie épidémique, & qui, suivant les préjugés de la superstition, regardoit ce fléau comme un châtiment infligé par les dieux pour quelqu'offense publique, & dans le cas présent, comme une punition d'avoir souffert que l'empereur se démît du consulat, lui proposa de vouloir bien reprendre cette place, ou même quelque dignité plus élevée. Tandis que le sénat étoit assemblé, la populace s'attroupa en tumulte & demanda, avec menace, que ce corps fît un decret par lequel Auguste fût revêtu du titre & de la puissance de dictateur; ils rassemblerent vingt-quatre faisceaux, ce qui étoit le nombre ordinaire que l'on portoit devant cet officier suprême, & courant au palais de l'empereur, ils le conjurerent de reprendre son pouvoir, & de délivrer ainsi le peuple de leurs calamités présentes.

Auguste, qui avoit suffisamment rempli toutes les vues de son ambition, sans avoir eu recours au titre de

de dictateur, qui auroit pu allarmer les citoyens, saisit cette occasion pour établir la modération de son caractere. Il conjura le peuple d'abandonner son dessein, & lorsqu'on le pressa de nouveau, il parut extrêmement agité, déchira ses vêtemens & donna d'autres marques d'un extrême chagrin (1). Ayant été pareillement sollicité d'accepter la charge de censeur perpétuel, il la refusa de la même maniere, en recommandant d'en confier les fonctions à P. Æmilius Lepidus & à Munatius Plancus.

Il est probable qu'Octave, en prenant ce parti, vouloit se préserver du sort funeste de Jules César; qu'il préféra sa sûreté à l'ostentation du pouvoir, & qu'il compta plus sur les soins qu'il prenoit de ne pas offenser les esprits, que sur la vigilance de ses délateurs & de ses espions, ou sur la terreur de ses armes. Cependant il ne put pas, dans tous les tems, se dispenser d'avoir recours à ces moyens de défense. Pendant son séjour actuel à Rome, il reçut avis que Muræna & Fannius Cæpio avoient formé un

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. I.

complot contre sa vie, & il leur fit faire leur procès.

Velleius Paterculus affirme, sans aucun doute, que ces deux prétendus conspirateurs étoient criminels; mais Dion Cassius prétend que Muræna du moins étoit plutôt coupable d'indiscrétion, & d'avoir parlé avec la liberté ordinaire dont il usoit pour censurer la conduite de ses supérieurs, que d'avoir formé un dessein d'une nature aussi condamnable.

Muræna étoit le beau-frere de Mécene, & il paroissoit être lui-même dans la faveur d'Auguste. Ayant soupçonné qu'on avoit intention de se saisir de lui, ainsi que de Fannius, ils se cacherent & prirent la fuite. Pendant leur absence ils furent accusés & jugés; mais comme les juges jouissoient encore du privilege de donner leur voie d'une maniere secrete, ils en profiterent pour absoudre les accusés.

Il est incontestable que l'usage des ballotes secretes pour le jugement des procès criminels introduit d'abord dans la république, afin de diminuer e pouvoir de l'aristocratie, ce qui étoit si nécessaire pour conserver l'or-

dre public, pouvoit empêcher que la justice publique ne fût exactement rendue. Mais maintenant que cet usage ne pouvoit être que salutaire, au moins dans toutes les affaires d'état, il fut tellement aboli, sous le prétexte du mauvais jugement rendu en faveur de Muræna & de Cæpio, que, par un statut exprès, on priva de cet avantage (1) toutes les personnes qui prendroient la fuite, ou qui ne comparoîtroient pas en jugement; & cette circonstance mérite d'être remarquée comme le premier exemple, peut-être, où les formes judiciaires de la république, autrefois favorables aux intérêts du peuple, commencerent à être changées en faveur du despotisme.

Cette innovation fut probablement bien plus fatale encore dans la suite, lorsqu'on vit souvent l'empereur lui-même suivre les tribunaux, sous prétexte, ou de rendre témoignage, ou de presser la poursuite des procès, ou de paroître en qualité de défenseur de ses cliens (2); & l'on ne peut dou-

(1) Dion Cassius, Liv LIV, c. 3.
(2) *Ibid.* Suetone sur Auguste, ch. 56.

ter que toutes les fois qu'il y paroissoit (1), le parti qu'il prenoit, soit comme témoin, soit comme défenseur, ne dût avoir dans les procès une influence aussi considérable que déplacée.

---

(1) Au nombre des jugemens remarquables de cette époque, on cite celui de M. Primus, qui, commandant en Macédoine, fut accusé d'avoir, sans ordre, fait la guerre aux Odrysiens, nation de la Thrace. Il soutint qu'il avoit reçu des ordres d'Auguste ou de Marcellus; mais l'Empereur lui-même qui étoit présent au jugement, méconnut avoir jamais donné de tels ordres, & l'accusé fut condamné. On dit qu'une autre fois il se présenta en faveur de ses favoris Apuleius & Mécene, qui étoient cités en jugement, pour avoir protégé une personne qui étoit poursuivie pour cause d'adultere. Lorsque l'accusateur commença à déclarer les motifs de son accusation, Auguste lui-même vint au tribunal & lui défendit de traduire en jugement ses parens ou ses amis. Sous un gouvernement légal, cet abus du pouvoir auroit été un crime, mais dans l'état où les Romains étoient réduits, il ne servit qu'à leur rappeller combien il étoit important de se concilier la faveur de l'Empereur; & en conséquence l'on arrêta, du vœu unanime de tous les sénateurs, qu'en mémoire de cette réclamation bienfaisante de l'Empereur, on lui éleveroit une nouvelle statue.

On rapporte au commencement de ce regne quelques réglemens faits pour entretenir la tranquillité & l'ordre général dans Rome. L'on dit que par l'un de ces réglemens le nombre des préteurs fut réduit à dix, & que deux de ces officiers furent chargés de l'inſpection des revenus publics (1) ; que l'on défendit de célébrer quelques fêtes qui étoient d'uſage, & que la dépenſe de celles qu'on laiſſa ſubſiſter fut reſtreinte dans de juſtes bornes ; que le ſoin des ſpectacles publics fut confié aux préteurs, auxquels on aſſigna, ſur le tréſor public, une ſomme convenable pour en faire les frais, mais auxquels on défendit expreſſément d'ajouter à leurs propres dépens plus qu'une ſomme égale à celle qui leur étoit accordée, ce que des motifs d'ambition les avoient déterminés à faire juſqu'alors.

Les combats des gladiateurs furent ſujets à la cenſure du ſénat, & le nombre des couples de gladiateurs qu'on pouvoit faire combattre fut fixé à ſoixante.

Le ſoin de faire éteindre les incen-

(1) Dio. Caſſ. Liv. LIII, c. 32.

dies & d'en préserver Rome étant du département des Ediles, on plaça sous les ordres de ces magistrats un corps de six cens hommes destinés à ce service. Des personnes d'un rang élevé, ayant donné des sujets de plainte pour avoir paru sur le théâtre public, soit comme danseurs, soit comme acteurs, ces actions furent sévérement défendues.

Comme l'empereur affectoit toujours de souhaiter d'être entiérement déchargé du poids du gouvernement, il avoit soin, dans tous les actes populaires & les réglemens qu'il faisoit, de résigner d'une maniere formelle & & authentique, quelque portion de son pouvoir. Durant le premier tems de son regne la paix s'étant rétablie dans les provinces de Narbonne & de Cypre, qui avoient originairement été comprises dans son département, il les remit entre les mains du sénat. Mais tandis qu'il s'occupoit de ces arrangemens pacifiques & populaires, les Asturiens & les Cantabres, malgré leurs derniers malheurs, toujours passionnément attachés à leur liberté expirante, s'étoient encore révoltés une troisieme fois & avoient été soumis,

avec un grand carnage ; la plupart de ceux qui étoient échapés aux armes des légions romaines, s'étoient donné la mort de leur propre main (1). Tandis que cet événement terminoit en apparence, tous les troubles qui subsistoient dans la partie occidentale de l'empire, on reçut d'Egypte la nouvelle allarmante, qu'un ennemi formidable avoit intention de s'emparer de ce royaume. Les Ethiopiens, probablement encouragés par le mauvais état dans lequel ils supposoient que les forces des romains, sur le Nil, avoient été réduites, depuis la malheureuse expédition de Gallus contre les Arabes, étoient entrés dans cette province dans le tems même où l'alarme s'étoit répandue à Rome ; mais avant qu'on eût pu envoyer de secours des autres parties de l'empire, ces ennemis furent repoussés par Petronius, qui avoit succédé à Gallus dans le gouvernement de l'Egypte.

Mais avant que cette victoire de Petronius fût connue à Rome, l'empereur s'étoit décidé à aller lui-même défendre ce royaume, & il étoit en

(1) *Ibid.* Liv. LIV, c. 4.

LIVRE VI. CHAP. III.

route. Ayant relâché en Sicile, on fit à Rome, pendant son séjour dans cette isle, l'élection ordinaire des consuls (1).

An de Rome 731. Q. Emilius Lepidus. M. Lollius Nepos. Aug. 7e ann. âge 41.

Il fut nommé avec M. Lollius Nepos ; mais il refusa d'accepter cette charge & affecta de laisser le peuple romain, comme autrefois, entiérement libre dans son choix. Cette nouveauté donna lieu à une vive contestation entre Quintus Emilius Lepidus & L. Silanus, qui furent chacun soutenus par des partis considérables de leurs amis. Le peuple commença à se rappeller le souvenir de son ancienne autorité, & se vit encouragé & excité par les deux candidats à des désordres & à des licences auxquels, depuis long-tems, il n'avoit osé se livrer.

Octave lui-même fut allarmé de ces apparences d'une république renaissante, & il ordonna aux deux candidats de le suivre en Sicile ; & après leur avoir fait de séveres réprimandes sur les troubles qu'ils avoient excités, il leur défendit de paroître dans Rome jusqu'à ce que les élections

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, c. 5, 6.

eussent été achevées. Néanmoins leur concurrence fut respectivement soutenue avec beaucoup de chaleur, pendant leur absence, & finit avec beaucoup de peine en faveur de Lépidus.

Cet exemple des désordres auxquels on suppose que le peuple étoit disposé, en l'absence de l'autorité qui étoit capable de le retenir, engagea probablement l'empereur à hâter le rappel d'Agrippa, comme un personnage auquel il pouvoit sûrement confier le soin de la ville. Le vuide que la mort de Marcellus avoit fait dans la famille d'Auguste n'avoit pas encore été rempli, & il paroît qu'Auguste hésita sur le choix de la personne à laquelle il désiroit confier le plus de puissance, & qu'il destinoit pour son successeur à l'empire. Sa fille Julie, veuve de Marcellus, n'avoit encore eu aucuns enfans, elle étoit sur le point de contracter un nouveau mariage, & il étoit vraisemblable que son nouvel époux seroit l'héritier de la fortune de son pere. On dit que Mecene conseilla à l'empereur de faire choix d'Agrippa. *Cet homme*, dit-il, est déja trop élevé *pour rester où il est*, il faut qu'il soit placé dans un

plus haut degré, ou qu'il ſoit *ren-verſé.*

En conſéquence, environ dans ce tems, on fit quitter, par Agrippa, Marcella, niéce d'Auguſte, à laquelle il avoit été marié pendant quelque tems, afin qu'il pût devenir le mari de Julie, & à ce titre occuper la premiere place dans la famille de Céſar.

L'empereur, pendant ſon ſéjour en Sicile, accorda à Syracuſe & à d'autres villes de cette iſle, les privileges des colonies romaines; & après avoir fait quelques autres arrangemens pour améliorer le gouvernement de cette province, il en partit & continua ſon voyage vers la Grece. En paſſant à Sparte & à Athenes, il donna aux habitans de ces deux villes, autrefois ſi célébres, des marques de ſa faveur ou de ſon mécontentement, ſelon le parti qu'elles avoient pris dans les derniers troubles de l'empire.

Les Spartiates avoient rempli les devoirs de l'hoſpitalité, en recevant Livie lorſqu'elle fuyoit d'Italie. En revanche, l'empereur les honora de ſa préſence à l'un de ces repas publics, dont ils conſervoient encore l'uſage, en mémoire de leurs anciens

nes institutions, & il leur fit la concession de l'isle de Cithere, qui avoit anciennement appartenu à leur territoire.

On dit, au contraire, qu'il rappella aux Athéniens leur partialité en faveur d'Antoine & de Cléopâtre, & l'ostentation singuliere avec laquelle ils avoient admis la reine d'Egypte au nombre des citoyens d'Athenes. Pour punition de cette conduite, ils furent privés de leur souveraineté sur Egine & Erétrie, & il leur fut défendu de recevoir aucuns présens pour l'admission aux franchises de leur ville, admission qui vraisemblablement étoit encore recherchée, & dont la vente produisoit à Athenes quelques revenus.

Après avoir visité Sparte & Athenes, l'empereur alla à Samos, où il resta pendant l'hiver (1). Non-seulement il y apprit la confirmation des nouvelles dont nous avons déja parlé, relativement aux avantages remportés par Petronius contre les Ethiopiens, mais encore il reçut une ambassade de la part de ce peuple qui

(1) Dion Cass. Liv. LIV, ch. 7.

Livre VI. Chap. III.

demandoit la paix. Ils s'étoient adressés à Petronius ; mais ayant été renvoyés à l'empereur, ils demanderent des guides pour les conduire vers lui. *Nous ne connoissons pas*, dirent-ils, *cet empereur, ni le lieu de sa demeure.* Ayant été conduits à Samos par la route par laquelle l'empereur devoit se rendre en Asie, ils obtinrent la paix sans qu'on leur imposât ces soumissions ou ces conditions désavantageuses pour lesquelles les romains avoient anciennement l'usage, dans chaque traité, de se préparer les moyens d'étendre plus loin leurs conquêtes (1).

An de Rome 733. M. Apuleius. P. Silius Nerva. Aug. 8e ann. âge 42.

Au printems, Auguste passa de Samos en Bithinie. Quoique cette province fût du nombre de celles qui avoient été confiées à l'administration du sénat, Auguste, de sa propre autorité, y fit quelques réformes ; & sur les plaintes que le peuple de Cysique avoit fait battre de verges & mettre à mort quelques citoyens romains, il les dépouilla de quelques privileges dont ce peuple avoit joui jusqu'alors. De-là il continua sa marche en Syrie, & il in-

(1) Strabon, Liv. VII, pag. 821.

fligea quelques peines aux citoyens de Tyr & de Sidon, pour les punir de leurs séditions & de leur manque de respect à ses ordres (1).

Les Parthes n'avoient point encore rendu les prisonniers romains, & les trophées dont ils s'étoient emparés lors de la défaite de Crassus & d'Antoine ; c'étoit la condition sous laquelle leur Roi avoit obtenu qu'on lui remît son fils. Se souvenant de cette condition, ou allarmé de voir l'empereur de Rome s'approcher de ses frontieres, ce roi lui envoya une ambassade pour remplir ses obligations. Mais parmi les prisonniers romains, plusieurs s'étoient tués immédiatement après avoir été pris, d'autres s'étant accoutumés par degrés à leur nouvelle condition, avoient formé des établissemens & ne vouloient plus les abandonner.

Ceux-ci se déroberent à la recherche des personnes qui avoient été envoyées pour les assembler & les conduire sur les frontieres, de maniere qu'on en emmena qu'un très-petit nombre, qui furent conduits à Rome

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, ch. 6.

en grande pompe, avec les drapeaux & les autres trophées qui avoient été restitués.

Auguste avoit déja reçu les remerciemens du sénat & du peuple sur la conclusion de son traité avec les Parthes, & sachant combien les romains attachoient de prix à effacer la honte dont leurs armes avoient été couvertes sur l'Euphrate & sur le Tigre, il se permit, en terminant cette importante affaire, des actes d'ostentation qu'il s'étoit refusés dans toutes les autres circonstances. Il ordonna que l'on fît les cérémonies des actions de grace comme pour les victoires les plus signalées; il donna des instructions pour élever un arc triomphal, & à son retour à Rome il entra dans la ville en triomphe.

Les romains, en conférant des honneurs à ceux qui avoient heureusement achevé quelqu'entreprise, considéroient l'avantage en lui-même, plutôt que les moyens par lesquels on l'avoit obtenu, & ils accordoient toutes les distinctions auxquelles le courage ou l'habileté personnelle pouvoient prétendre, à tout officier qui leur rendoit des services utiles, soit

par l'artifice, soit par la valeur (1). D'après ce principe, Auguste, sans avoir fait aucune opération militaire, saisit cette occasion de recevoir les honneurs du triomphe, comme s'il eut vaincu l'ennemi qui avoit défait les armées d'Antoine & de Crassus.

Le but du voyage de l'empereur en Orient ayant été rempli par le rétablissement de la paix en Egypte, il ne continua pas sa route au-delà de la province de Syrie. Dans les lettres qu'il écrivit alors au sénat, il déclara qu'il n'avoit aucune intention ni aucun desir de reculer les bornes de l'empire, & il disposa des royaumes sur les frontieres en faveur des princes d'Asie, qui étoient considérés comme amis ou alliés des romains. Entr'autres il donna à Tarcondimotus une principauté en Cilicie; à Archelaüs l'Arménie mineure; à Hérode, outre son propre royaume de Judée, la principauté de Zenodorus, qui étoit dans son voisinage. Il rétablit un prince du nom de Mithridate sur le trône de Comagene, dont le pere de ce prince avoit été chassé; & sur la demande

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, ch. 8.

des peuples de l'Arménie, il envoya son beau-fils Tibere Claude Neron, alors âgé d'environ vingt ans, avec ordre de chasser Artabaze, qui étoit alors en possession de ce royaume, & d'en déclarer souverain Tyridates, qui étoit encore à Rome ; mais cette révolution en Arménie étoit en partie achevée avant l'arrivée de Tibere, par la mort d'Artabaze qui avoit péri de la main de ses propres sujets.

Tandis que l'empereur étoit ainsi occupé dans les provinces, l'élection ordinaire des magistrats se fit à Rome, & ayant été nommé consul avec Caius Sentius, il refusa ce titre sans désigner personne pour le remplacer. La concurrence à cet honneur excita une grande animosité entre les candidats. Une allarme reçue des frontieres de l'Allemagne avoit appellé Agrippa dans la Gaule, & de-là il étoit allé en Espagne pour appaiser une nouvelle révolte des Asturiens & des Cantabres. En son absence le consul Sentius & le sénat, incapables de réprimer le tumulte, envoyerent une députation à l'empereur, qui étoit encore en Asie, pour savoir ses intentions relativement à l'élection, &

ils avoient reçu une réponse qui présentoit une nouvelle preuve de la magnanimité & de la franchise d'Auguste, qui leur recommandoit d'élire Lucrece, connu pour un zélé partisan de la république, & l'un de ceux qui, après avoir été sur la liste des proscrits, avoit eu le bonheur d'échapper au massacre.

An de Rome 734.
C. Sentius Saturninus.
Q. Lucretius Vespello, des Calendes de Juillet.
M. Venucius Vipsanius Agrippa.
Aug. 9e ann. âge 43.

Auguste, pendant son séjour en Syrie, apprit la nouvelle de la naissance de son petit-fils Caius, l'aîné des enfans d'Agrippa, & de sa fille Julie, & il reçut une copie du décret par lequel le sénat avoit mis l'anniversaire de cette naissance au nombre des jours de réjouissance publique. En revenant vers l'Italie, il passa un autre hiver à Samos, où il reçut les Ambassadeurs de plusieurs nations, entr'autres ceux de l'inde, qui étoient accompagnés d'un cortége nombreux & chargés de différens présens (1). Mais ce qui fa-

(1) Suivant Strabon, il y avoit parmi les présens un serpent long de dix coudées, quoiqu'on voie dans Suetone, Liv. XV, pag. 719, qu'on montra à Rome, dans les spectacles publics, un serpent de 50 coudées, & par conséquent beaucoup plus long. Suetone sur Auguste, ch. 43.

tisfit, sans doute, davantage la curiosité des romains, ce fut un sage indien ou bramine, qui, ayant pris la résolution de mourir, avoit l'ambition de quitter la vie en présence de la cour de Rome. Les romains s'étant prêtés à ses desirs, flatté de se voir entouré d'une foule nombreuse de spectateurs, il prépara un bûcher, & avec beaucoup d'ostentation & de gravité, il se précipita au milieu des flammes (1).

L'on mit sur sa tombe l'inscription suivante. *Ci gît Tarmatus ou Tarmanochegas, indien de Bargosa, qui, suivant l'usage de son pays, termina ses jours par une mort volontaire* (2). De tels faits peuvent nous faire appercevoir où peut conduire l'attrait puissant de la gloire, de quelque espece que soit l'action à laquelle on l'attache.

Lorsque l'on annonça à Rome le retour décidé de l'empereur, on arrêta qu'on lui décerneroit plusieurs honneurs, mais il les refusa tous, si

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, ch. 8, 10, 11. Velleius Paterc. Liv. 2ᵉ, ch. 32.

(2) Strab. Liv. XV, pag. 720.

ce n'est qu'il consentit qu'on élevât, à cette occasion, un autel à Jupiter *Redux*, & que l'on inscrivit le jour de son arrivée, sous le titre d'Augustales, parmi les jours de fête du calendrier. Lorsqu'il approcha de la ville, les magistrats & le peuple se préparerent à sortir en cérémonie pour aller à sa rencontre ; mais soit par aversion pour le faste qu'il évitoit toujours, à moins que cela ne favorisât ses desseins, soit par le desir de se procurer de nouveaux éloges sur sa modération, il fit son entrée pendant la nuit, afin d'éviter les complimens de félicitation. Le jour suivant il obtint du sénat & du peuple une décision qui éleva Tibere, l'aîné des fils de Livie, au rang de préteur, & accorda à Drusus, son jeune frere, le droit d'aspirer à tous les anciens honneurs de la république, cinq ans avant d'avoir atteint l'âge fixé par les loix ; il accepta lui-même, dans le même tems, pour cinq ans, la charge de censeur, avec un nouveau titre, celui d'inspecteur des mœurs (1).

Cette nouvelle qualité fut ajoutée

(1) *Præfectus morum.*

aux titres d'Auguste, sous le prétexte qu'il avoit besoin de l'autorité qu'on y attachoit pour prendre connoissance des désordres commis dans les dernieres brigues qui avoient eu lieu lors de l'élection des consuls. Mais comme le moment où il devoit répéter sa vaine résignation du gouvernement approchoit, il est probable qu'il voulût se voir revêtu du caractere de censeur, pour pouvoir faire les arrangemens qui devoient préparer à cette cérémonie.

Près de dix ans s'étoient écoulés depuis que l'on avoit composé les rôles du sénat, & cet intervalle de tems pouvoit fournir bien des raisons d'en écarter quelques membres, & d'y en substituer d'autres. L'autorité de censeur, dont l'empereur étoit alors revêtu, le mettoit à même, sans abuser de ses droits, de remplir ses vues; mais malgré cette circonstance, sa prudence ordinaire le détermina à chercher des palliatifs, & lui fit imaginer des moyens de diminuer ou de diviser tout l'odieux d'une démarche aussi désagréable pour le sénat. Il annonça que le nombre des sénateurs étoit devenu trop considérable,

& il prépara ainsi un prétexte pour en exclure plusieurs sans être obligé de leur faire aucune imputation personnelle. Il proposa d'abord de nommer lui seul, trente membres, sous le serment solemnel de choisir ceux qui en seroient les plus dignes. Ces trente sénateurs, sous un serment aussi solemnel, devoient en nommer chacun cinq, ce qui auroit composé le nombre de cent cinquante, & ceux-ci, s'ils avoient été agréables à l'empereur, auroient probablement composé la premiere partie des rôles; mais comme à bien des égards il fut trompé dans ses vues, & mécontent du choix que l'on faisoit, il n'en choisit que trente sur la totalité, à chacun desquels il donna, comme ci-devant, le droit d'en nommer cinq; mais ayant été aussi peu satisfait de cette nouvelle nomination, il prit tout sur lui. Il se chargea seul de les nommer tous, & alléguant que l'officier qui avoit recueilli les noms avoit fait quelques méprises, & que plusieurs de ceux qui avoient été proposés pour être membres du sénat avoient des occupations dans les provinces, il entreprit, de sa propre autorité, de réformer la liste,

Mais ayant senti tout le danger qu'il couroit dans une opération aussi hardie, il eut soin, comme il avoit déja fait dans une occasion de cette espece, de porter une cuirasse sous ses habits, & de se faire garder par dix sénateurs choisis, qui avoient des armes cachées & auxquels il avoit ordonné de ne pas laisser approcher de lui plus d'une personne à la fois (1). L'on croit que par la conduite qu'il tint dans ces circonstances, ou par la sévérité de ses censures, il se fit beaucoup d'ennemis ou du moins il reçut de telles impressions de jalousie & de défiance, qu'il se tint toujours sur ses gardes; il fit même faire quelques procès & quelques exécutions, dans le dessein d'arrêter ou d'empêcher les conspirations qui se formoient contre lui (2).

Le sénat ayant observé combien l'empereur étoit allarmé, on proposa, pour faire connoître le danger auquel il étoit exposé, que les sénateurs prissent les armes & qu'un certain nombre, tour-à-tour, passât la nuit dans son palais. » Je suis malheureusement sujet

(1) Dio. Cass. Liv. LIV, ch. 13, 14, 15.
(2) Suetone, sur Auguste, c. 35.

à ronfler », dit Antistius Lubeo qui conservoit encore quelques restes de l'esprit républicain, » & je crains d'être un hôte fort incommode dans l'antichambre du prince (1).

An de Rome 735. P. Cornelius Lentulus Marcellinus, Cn. Cornelius Lentulus Aug. 10e an. Age 44.

Le tems pour lequel Auguste avoit accepté le commandement des armées & s'étoit chargé d'une partie des provinces, étant sur le point d'expirer, il répéta la cérémonie de sa résignation, mais on le détermina à reprendre ces charges pour cinq nouvelles années. Agrippa étant alors gendre de l'empereur, son plus cher favori comme son plus proche parent, il lui fut donné pour adjoint pendant les mêmes cinq années, en qualité det ribun du peuple.

Jusqu'alors Auguste avoit affecté de borner l'exercice de son pouvoir au département militaire & aux provinces confiées à ses soins. Dans Rome, ou dans ces affaires civiles, il agissoit au nom du sénat, ou sous le voile de quelque magistrature passagere. Mais dans la nouvelle période de tems où il entroit, il paroît qu'il crut pouvoir en sûreté prendre une autorité plus directe. En conséquence, il reçut

(1) Dion Cass. Liv. LIV.

du sénat la qualité de consul perpétuel extraordinaire, avec le droit d'être précédé, dans toutes les cérémonies publiques, par douze licteurs, & d'avoir, dans le sénat, une chaise curulle placée entre les consuls ordinaires de l'année ; on lui accorda pareillement l'autorité illimitée de faire des loix, à l'observation desquelles le sénat offrit de s'assujettir par un serment. Octave saisit cette occasion de donner une preuve de modération, en empêchant que ce serment ne fût prêté. Mais dès-lors il exerça toute sa puissance avec moins de déguisement qu'il n'avoit fait précédemment.

Des fonctions qui jusqu'alors avoient été des dépendances de quelque magistrature ordinaire, furent attribuées à des officiers qui tenoient leurs droits du choix & de l'autorité seule d'Octave. Du nombre de ces fonctions étoient l'inspection des ouvrages publics & des grands chemins ; la navigation du fleuve, les marchés (1), les greniers publics, l'entretien de la tranquillité, ou le gouvernement de

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, c. 17.

la

la ville, qui étoit alors confié à un préfet militaire ou gouverneur. On fit d'autres nouveaux établissemens pour remédier à des maux récens.

Depuis le tems des guerres civiles, l'Italie étoit restée en proie à beaucoup de désordres. Les habitans alléguant les dangers auxquels leurs personnes & leurs biens étoient exposées, continuoient de former des attroupemens. Sous prétexte de pourvoir à leur propre défense, ils prenoient les armes & s'en servoient pour les plus coupables desseins. Ils voloient, assassinoient, & de force enfermoient & faisoient travailler dans leurs atteliers plusieurs voyageurs innocens, soit hommes libres, soit esclaves, qu'ils supposoient être en droit d'examiner ou d'arrêter comme des vagabonds sans aveu ; pour remédier à ce mal, on plaça des gardes à des distances convenables, & l'on établit dans les campagnes une espéce de patrouille militaire, avec ordre de protéger les voyageurs & d'inspecter les atteliers & les maisons où l'on faisoit travailler les esclaves, & de dissiper toutes les associations, excepté celles

des anciennes corporations (1).

Par la même autorité Auguste fit revivre quelques loix tombées en désuétude, & donna des ordres pour les remettre en vigueur. Du nombre de ces loix étoient celles qui limitoient la dépense, réprimoient l'adultere, le libertinage, les séductions, & les loix qui avoient été promulguées pour engager au mariage & à éloigner du célibat. La limitation de la dépense pouvoit avoir été convenable sous une république, où l'état ne doit pas souffrir qu'un citoyen, par sa maniere de vivre, par les dehors de la magnificence, puisse se ruiner, ou ait pour but de se distinguer de ses égaux; on ne dit pas quel fut alors l'objet que l'on se proposoit, en voulant remettre en vigueur ces loix somptuaires, mais ce fut probablement le but qui les avoit fait revivre sous Jules-César, & conséquemment le même que celui qui long-tems avant, sous la république, avoit déterminé les loix obtenues par le tribun Licinius, & principalement celles qui con-

(1) Suet. sur Octave, c. 32.

cernoient la consommation des provisions.

Tandis qu'Auguste régloit le luxe de la table, il étoit lui-même un exemple frappant de sobriété, par la modération avec laquelle il usoit du vin & des mets qu'on lui servoit (1); à l'égard des autres objets sur lesquels il avoit exercé la sévérité de sa censure, quoiqu'il ne fut pas lui-même également exempt de tout reproche, il avoit probablement déja éprouvé la nécessité de faire quelques réformes dans sa propre famille, & il avoit justement pensé qu'il lui convenoit, en qualité de magistrat, de veiller par-tout sur la pureté des mœurs domestiques. Son zèle à recommander le

(1) Dans son régime ordinaire, quand il avoit besoin de prendre quelque nourriture, il mangeoit un peu de pain avec quelques fruits secs, sans observer aucun temps fixe pour ses repas. Néanmoins il ordonnoit que sa table fût régulièrement servie ; mais il rejoignoit les convives avec peu d'exactitude, souvent il s'y mettoit après eux, & souvent aussi il en sortoit avant qu'ils eussent fini. Il ne vouloit pas que l'on gênât sa liberté, soit en l'attendant, soit en lui marquant d'autres attentions de cette espece. Suetone sur Octave, ch. 72, 73, 76, 77.

mariage, & à augmenter l'établissement des familles, inspira probablement les mêmes actions (1).

Les romains, par le moyen du cens, obtenoient, sur le nombre du peuple, un détail plus exact qu'aucune autre nation; il étoient extrêmement attentifs sur leur population, même lorsqu'ils avoient le moins de raison d'en appréhender la diminution. Ils firent des loix pour encourager le mariage, quand les avantages, dont chaque citoyen romain jouissoit en qualité de pere de famille, présentoient en eux-mêmes un encouragement suffisant. Auguste, voulant faire revivre ces loix, présenta alors, & lut dans le sénat un discours qui avoit été fait à ce sujet par Métellus Numidicus, environ cent ans avant l'époque présente.

Dès cet ancien tems, sous le gouvernement républicain, la décadence des mœurs avoit commencé à se faire sentir, la licence & la dissipation s'étoient déja introduites dans l'intérieur des familles romaines; les désordres qui s'élevoient parmi les gens mariés

(1) Suetone sur Octave, c. 69.

avoient pu détourner les particuliers d'embrasser cet état. Mais si l'on avoit dès-lors commencé à ressentir les effets de ces malheureuses circonstances, avec combien plus de raison doit-on supposer, que la destruction occasionnée par les guerres civiles qui suivirent, que l'éloignement des anciens habitans de l'Italie, qui furent contraints d'abandonner leurs propriétés à des étrangers & à des soldats de fortune, devoient avoir contribué à diminuer le nombre du peuple? Ces guerres terminées par l'établissement d'un gouvernement militaire; l'incertitude de la condition de chaque citoyen, dont l'état dépendoit de la volonté d'un maître; la crainte, la tristesse, l'abattement que l'on éprouvoit au milieu des ruines d'une république renversée, pouvoient avoir mis le comble au mal; & il est possible que ces effets eussent fait sentir à Auguste la nécessité de ranimer les anciennes loix de la république pour l'encouragement de la population, tellement que leur extension & leur application devînt le principal objet de son regne. Suetone, suivant sa maniere ordinaire, sans considérer les

dates, présente sous un seul point de vue plusieurs particularités de la politique d'Auguste relativement à ce sujet ; il dit entre autres choses, qu'il augmenta les récompenses du mariage & les peines contre le célibat (1) ; que quelquefois il conduisoit les enfans de sa propre famille dans le lieu des assemblées publiques, & exhortoit le peuple à profiter de cet exemple, mais que son zèle à cet égard étoit bien loin d'être agréable aux romains ; que souvent il étoit reçu aux théâtres & dans les places où le public s'assembloit, avec un cri général d'aversion ; que des citoyens de rang lui avoient représenté qu'il étoit impossible de supporter l'extravagance des femmes d'une condition élevée, & qu'il avoit été obligé de corriger plusieurs des édits qu'il avoit d'abord publiés, & de diminuer beaucoup leur rigueur ; que dans la vue de faciliter l'établissement des familles, il avoit permis aux citoyens libres & nobles d'épouser des esclaves émancipées (2) ; que la loi néanmoins étoit

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. 16.
(2) Dion Cass. Liv. LIV, c. 16.

encore éludée ; que l'on contractoit de prétendus mariages avec des enfans ou des filles mineures, & que l'accompliſſement en étoit indéfiniment différé (1) ; que pour empêcher de ſemblables fraudes, il fût ordonné qu'on ne pourroit contracter aucun mariage légal avec aucune fille au-deſſous de dix ans, & que l'accompliſſement n'en pourroit être différé plus de deux ans après la date du contrat (2).

Comme l'on ſe propoſoit de multiplier les mariages, l'on regarda comme une conſéquence néceſſaire de rendre plus difficile la diſſolution de ceux qui étoient déja formés, & de mettre des entraves plus juſtes aux ſéparations & aux divorces (3). Par cette malheureuſe politique il ſembloit qu'on eût oublié que par-tout où les hommes ſont heureux, la nature leur fournit des motifs ſuffiſans pour s'unir par les liens du mariage. Le ſouverain, qui s'occupoit lui-même de ces ſoins, ſembloit conſidérer cet

(1) Suet. ſur Oct. c. 34.
(2) Dion Caſſ. Liv. LIV, c. 16.
(3) Suet. ſur Octave, c. 34.

état, où tous les hommes sont si puissamment conduits par la force irrésistible de l'affection, de la passion & du désir, comme une espece de maison de travail, dans laquelle il faut les mener à coups d'aiguillon ou de fouet, ou comme une prison dans laquelle il faut les tenir chargés de fers. Le peuple romain parut sentir qu'il devenoit la propriété d'un maître qui exigeoit qu'on augmentât la population, dans le dessein d'accroître le nombre de ses sujets, & il lui résista dans cette partie de l'administration plus qu'il n'avoit fait dans toutes les autres circonstances qui l'avoient conduit à l'état de dégradation où il étoit tombé.

An de Rome 736.
C. Surnius, C. Julius Silanius.
Aug. 11e. an. âge 45.

Tandis qu'Auguste, dans la seconde période de son regne, étendoit l'exercice de son pouvoir, il tâchoit encore de le cacher sous le voile des formes & des réglemens de l'ancienne constitution ; en conséquence, il ranima les loix contre ceux qui se laissoient corrompre, celles contre ceux qui prenoient des salaires pour plaider les causes; enfin, celles qui étoient faites pour assujettir les sénateurs à être présens aux assemblées du sénat.

L'on ne peut cependant imaginer qu'à cet égard, il se fût tellement mépris sur la situation dans laquelle il avoit mis le peuple, pour remettre en vigueur les loix contre ceux qui se laisseroient corrompre, tandis qu'il n'existoit plus aucune liberté dans les élections; pour ranimer celles qui défendoient d'accepter des honoraires pour plaider les causes (1), après que tous les motifs qui engageoient anciennement les sénateurs à prêter gratuitement leur appui, avoient cessé d'exister (2); enfin, de faire revivre la loi qui condamnoit à une amende les membres du sénat qui y venoient trop tard, lorsque les assemblées de ce corps étoient réduites à de simples formes, dont l'empereur se servoit pour donner de la force à ses propres decrets (3).

Pour expliquer cette conduite, l'on doit donc supposer qu'Octave, en

(1) Loi Cincia. Le coupable étoit sujet à une amende égale au double de l'honoraire qu'il avoit reçu.

(2) Sous la république, les qualités d'un grand orateur le conduisoient aux premieres places de l'état & aux honneurs.

(3) Dion Caff. Liv. LIV, c. 18.

suivant la marche ordinaire de sa politique, renouvella les loix de la république, pour faire croire aux romains que le gouvernement subsistoit encore ; mais malgré son attention & tous les moyens qu'il employa pour cacher l'étendue de son usurpation, il ne put échapper à la pénétration de ses sujets, ni même à la censure des bouffons, à qui l'on laisse toujours quelque degré de liberté ou d'impertinence, lors même qu'ils sont gênés sur tous les autres points. Auguste ayant banni un comédien, nommé Pylades, pour une querelle que celui-ci avoit eue avec un autre acteur nommé Bathile, l'ayant ensuite rappellé pour plaire au peuple, & lui donnant un avertissement de se mieux conduire à l'avenir. *C'est une plaisanterie*, dit l'autre, *car plus le peuple est occupé de nos querelles, mieux cela est pour vous* (1).

L'empereur étant resté à Rome environ deux ans après le commencement de cette seconde partie de son regne, il continua, ou fit commencer plusieurs ouvrages pour l'orne-

(1) *Ibid.* Liv. LIV, ch. 17.

ment & la magnificence ou la commodité de la ville. Pour satisfaire à la dépense de ses ouvrages, il assujettit ceux qui avoient obtenu le triomphe ou quelqu'honneur militaire, à donner une partie des dépouilles, & par ce moyen, peut-être, il fit que quelques officiers donnerent par vanité plus qu'ils n'avoient enlevé à l'ennemi. Il passoit pour être prodigue des honneurs militaires, distinctions qui, en effet, commencerent à perdre de leur valeur, ou à changer de nature, n'étant plus alors que des gages de la faveur de la cour, & non, comme autrefois, la preuve & la récompense des services signalés rendus à l'état, accompagnée du témoignage d'armées victorieuses & de la voix du peuple. L'on peut regarder comme une preuve du peu de valeur où le triomphe étoit tombé, que, pour quelques avantages remportés sur les Garamantes (1), nation inconnue sur la frontiere de la province d'Afrique il fut accordé à Balbus, né à Cadix en Espagne, & nouvellement admis au nombre des citoyens romains, tandis

(1) Plin. Liv. v, c. 6.

que cet honneur fut refusé par Agrippa, à qui il étoit dû pour ses services éminens, mais qui le considéroit comme une vaine cérémonie, qui ne pouvoit rien ajouter à la considération dont il jouissoit déja (1).

An de Rome 736. Aug. 11e an. âge 45.

Environ dans ce tems, Auguste vit augmenter sa famille par la naissance d'un autre petit-fils, nommé Lucius, second fils d'Agrippa & de sa fille Julie. En adoptant les deux freres, il leur donna les noms de Caius & de Lucius César, & par le même acte il rendit publique la destination de ses biens.

Au milieu des fêtes que l'on institua à cette occasion, l'empereur fut forcé, par les nouvelles inquiétantes que l'on reçut à la fois de plusieurs parties de l'empire, de tourner de nouveau son attention vers les provinces.

An de Rome 737. L. Domitius Ahenobardus P. Cornelius Scipion. Aug. 12e an. âge 46.

Les historiens nous donnent le détail des particularités qui montrent à quels troubles un territoire aussi étendu étoit encore exposé. Les Commeniens & les Vennoniens, nations qui habitoient les vallées des Alpes, étoient en armes ; les Panoniens & les Nori-

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. 11.

ciens avoient attaqué l'Istrie ; les Dantheletes & les Scordisques avoient envahi la Macédoine, les Sarmates avoient passé le Danube ; quelques cantons de la Dalmatie & de l'Espagne s'étoient révoltés. Les Sicambres, les Usupetes, le Tencteriens, peuples de la Germanie qui habitoient les bords du Rhin, s'étoient saisis des marchands italiens qui fréquentoient leur pays, &, pour imiter la maniere dont les romains punissoient leurs esclaves, ils les avoient crucifiés, & suppléant, par cette insulte, à une déclaration de guerre, ils avoient passé le Rhin & fait une descente dans la Gaule. Ils avoient surpris & mis en fuite un parti de cavalerie que Lollius avoit envoyé pour observer leurs mouvemens ; en poursuivant leur avantage, ils tomberent sur le corps principal, commandé par Lollius lui-même, & qui n'étant pas plus préparé à les recevoir, fut obligé de se retirer avec une grande perte & avec la disgrace de laisser le drapeau (1) d'une des légions romaines dans les mains de ses ennemis.

(1) Dion Caff. Liv. LIV, c. 20. Velleius Pater. Liv. XX, ch. 97.

Ces révoltes des provinces frontieres, & les incursions des barbares voisins, peuvent être considérées comme une partie d'une guerre qui dura pendant des siecles, & qui se termina à la fin par la ruine de l'empire.

La défaite de Lollius fut, à la vérité, la premiere calamité importante qui eût humilié les armes romaines sous le gouvernement d'Auguste (1). On suppose qu'il en fut vivement affecté, & que cela détermina la résolution qu'il prit de passer les Alpes, & de surveiller en personne les mesures nécessaires pour réparer cette perte. Néanmoins on attribue à d'autres motifs le parti qu'il prit dans ce moment de quitter Rome. Il avoit été alors, pendant près de deux ans, exposé dans la ville aux sarcasmes & aux traits de la censure, qu'un peuple encore pétulant, quoique privé de sa liberté, étoit à portée, en le voyant d'aussi près, de lancer contre sa personne & son gouvernement ; & il étoit de sa politique de se soustraire, de tems en tems, aux observations

(1) Suet. sur Octave, c. 33.

de ce peuple, afin de se conserver le respect & l'autorité, que trop de familiarité affoiblit toujours. En conséquence, il saisit l'occasion de ces allarmes du côté des frontieres de l'ouest & du nord, pour s'absenter de Rome, &, dans le même tems, il envoya Agrippa en Asie, où une contestation qui s'étoit élevée relativement à la succession au trône du Bosphore, exigeoit sa présence.

L'Empereur, laissant l'administration des affaires à Rome entre les mains de Statilius Taurus, partit pour la Gaule, accompagné de Mecene & de Tibere, qui avoit alors le rang de préteur, & qui forma une partie de sa cour. A son arrivée dans la Gaule, les peuples furent délivrés de la terreur qui les avoit saisis à l'approche de l'invasion des Germains, qui, n'étant pas préparés à continuer la guerre au-delà de leurs limites, avoient repassé le Rhin. Il reçut alors les représentations qui lui furent faites relativement à l'administration de la province. On lui porta des plaintes sur les extorsions du Gouverneur. Cet officier, quoiqu'en portant alors un nom romain, celui de Licinius, étoit

LIVRE VI. CHAP. III.

An de Rome 738.

M. Livius Drusus, L. Calpurnius Pison.

Aug. 13ᵉ an. âge 47.

né dans les Gaules, & avoit été esclave dans la famille de Jules-César. Etant devenu, par la bonté de son maître, libre & citoyen romain, il avoit été élevé successivement, par Auguste lui-même, à l'état de commandant, dans lequel il avoit commis des oppressions énormes. Ayant été convaincu des crimes dont il étoit accusé, on dit qu'on se saisit de l'argent dont il avoit dépouillé la province; mais on dit aussi que cet argent ne fut pas remis à ceux auxquels il appartenoit (1).

Tandis que sur la nouvelle de l'approche de l'empereur, les germains fuyoient de la Gaule, les révoltes des Commeniens & des Venoniens, des Panoniens & des habitans de la Ligurie chevelue furent appaisées en même tems par les officiers qui avoient été employés contr'eux. Les peuples de la Rhetie & de la Vindelicie, nations qui habitoient la vallée du Trentin, ayant été long-tems dans l'usage de piller les marchands romains, de faire des incursions dans la Gaule & même en Italie, furent d'abord attaqués par Drusus, le plus jeune des

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. 21.

fi's de Livie ; & ayant été forcés de quitter leur propre pays, ils se jetterent, en commettant des hostilités, sur la province romaine, où ils furent reçus par Tibere, qui étoit à la tête d'une armée considérable. Alors se trouvant à la fois pressés par les deux freres, ils furent obligés de se rendre & de souffrir que la plus grande partie d'entr'eux, qui étoit en état de porter les armes, fût transplantée dans d'autres pays (1).

La paix étant ainsi assurée du côté de l'Allemagne, l'empereur s'appliqua à rétablir quelques villes qui étoient tombées en ruine dans différentes parties de l'empire, & à former de nouvelles colonies dans les Gaules & dans l'Espagne. On ne sait si ce fut en dépossédant les anciens habitans qu'il forma ces établissemens, destinés pour les vétérans & pour récompenser les vieux guerriers, ou s'il s'empara, pour cet objet, de terres désertes & incultes. Suetone nous ap-

(1) *Videre Rhæti bella sub Alpibus Drusum, gerentem, & vendelici, &c. &c.* Horat. carm. Liv. IV, ode 4. Dion Caff. Liv. LIV, c. 22. Vell. Pater. Liv. 2, c. 95.

prend que vingt-huit différentes colonies au moins furent établies en Italie, qu'on bâtit des villes, qu'on assigna des fonds pour défrayer la dépense de ses communautés nouvellement établies, & que les personnes qui avoient rempli quelqu'office de magistrature dans ces colonies avoient droit de voter dans les élections faites à Rome.

Au nombre des actions que fit Auguste, pendant sa marche dans la Gaule, on cite les effets de l'attention suivie qu'il donnoit à son objet favori, l'encouragement de la population, en faisant des présens, par-tout où il passoit, aux personnes qui se présentoient devant lui avec un grand nombre d'enfans (1). On dit que la ville de Paphos ayant été détruite par un tremblement de terre, il donna ordre de la rebâtir, & que, pour preuve de sa protection future, il donna aux habitans la permission d'en changer le nom en celui d'*Augusta* (2). On dit aussi qu'il rendit au peuple de Cyzique en Bithinie, les priviléges dont il venoit

(1) Suet. sur Octave, c. 46.
(2) Dion Cass. Liv. LIV, c. 23.

dernierement de les dépouiller ; que ses ordres pour remettre le Roi de Pont en possession du Bosphore, qui avoit été usurpé par un prétendu descendant de Mithridate, ayant été heureusement exécutés par Agrippa, il reçut la nouvelle de ce service sans en avoir fait part au sénat, & l'on dit que ce fut le premier exemple de l'omission de cette formalité. Le triomphe ayant encore été offert à Agrippa dans cette occasion, il le refusa de nouveau (1).

An de Rome 740.
Tibere Claude Néron, Quincellius Varus, Aug. 15e an âge 49.

Auguste avoit alors passé plus de deux ans dans la Gaule, & il étoit parvenu au but qu'il s'étoit proposé en y venant, soit qu'il eût eu le dessein de s'absenter de Rome pendant quelque tems, ou de faire ce qui étoit nécessaire pour la sûreté de la province. Ayant laissé Drusus, le plus jeune des fils de Livie, pour commander sur le Rhin & continuer les opérations militaires qu'il avoit commencées dans les Alpes, il partit lui-même pour retourner en Italie. Mais voulant éviter la foule qui alloit ordinairement au-devant de lui pour le recevoir, lors-

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. 23.

qu'il approchoit de Rome, il y entra pendant la nuit. Le sénat néanmoins, pour ne pas perdre une occasion de lui faire la cour, ordonna qu'on élevât, dans la place ordinaire de leurs assemblées, un autel pour y offrir un sacrifice en action de graces de son heureux retour; & pour signaler cet événement par quelque particularité agréable, ce corps arrêta que, de ce jour, tout criminel dans Rome qui demanderoit sa grace à l'empereur en personne, l'obtiendroit effectivement. Ces deux decrets, ouvrage de la flatterie, lui furent présentés le jour de son arrivée, mais il les rejetta également. Le jour suivant, il reçut les hommages du peuple sur le mont Palatin (1); il ordonna que les bains fussent ouverts aux citoyens, & qu'on leur fournît à ses dépens les choses d'usage dans ces lieux. Après cette cérémonie il alla au capitole, & s'avançant vers la statue de Jupiter, il arracha le laurier qui étoit à ses faisceaux, & déposa cette marque de sa victoire au bas du piedestal. Alors il assembla le sénat, mais s'excusant de

(1) Lieu de sa propre demeure.

ne pouvoir parler lui-même à cause d'un enrouement, il donna à lire à son questeur un papier qui contenoit le sommaire de ces dernieres opérations dans les provinces, & quelques nouveaux réglemens, pour le gouvernement de l'armée, à l'avenir.

Auguste, depuis son avénement au gouvernement de l'empire, avoit tâché, par degrés, de perfectionner la discipline des légions, & particuliérement de rétablir la dignité de l'état militaire, en défendant d'y admettre des esclaves. Il ne se départit jamais de cette regle, excepté lorsque des circonstances extraordinaires exigerent une augmentation soudaine de l'armée, ou pour recruter quelques corps particuliers, tels que celui de la garde de la ville, qui étoit destiné à garantir du feu & des autres désordres, & il réussit tellement à rétablir la discipline qui s'étoit beaucoup relâchée dans les tems des guerres civiles, qu'il eut assez d'autorité, en différentes occasions, pour renvoyer, sans aucun établissement & sans récompense, tous ceux qui avoient été assez

(1) Dion Caff. Liv. LIV, c. 25.

hardis pour faire des demandes d'une maniere féditieufe. Il avoit licentié en entier la dixieme légion coupable de mutinerie. Pour maintenir l'exactitude du fervice il avoit prefque toujours fait décimer les corps qui avoient fui devant l'ennemi, & il puniffoit de mort l'abandon de fon pofte, foit à l'égard des officiers, foit à l'égard des foldats; les moindres offenfes étoient punies par l'ignominie & la honte, ainfi il obligeoit quelquefois le coupable de refter de bout tout un jour, fans armes, devant la tente de fon général, avec quelque marque ou quelque caractere d'humiliation (1).

Par les nouveaux réglemens préfentés au fénat pour qu'il les approuvât, le tems du fervice militaire fut fixé à douze ans dans les bandes prétoriennes, & à feize dans les légions. Il fut décidé qu'après ce terme, un foldat pourroit demander fon congé.

Il avoit été d'ufage, pendant le cours des dernieres guerres civiles, de récompenfer les vétérans, lorfqu'on les congédioit, par des conceffions de terre; ufage qui avoit enfeigné aux

---

(1) Suet. fur Octave, c. 33.

armées à convoiter les possessions de leurs concitoyens, & à chercher contr'eux des prétextes qui, en effet, rendoient cette espece de propriété extrêmement incertaine. Mais Auguste crut avoir alors une autorité suffisante pour réformer cet abus & pour substituer à ces concessions de terre une récompense en argent (1). En publiant le réglement fait à cet égard, il calma pour toujours les craintes & les alarmes qui troubloient les travaux des pacifiques habitans des différentes parties de l'empire.

L'empereur eut, sans doute, besoin, dans cette occasion, de toute son adresse pour ne pas laisser tomber le masque sous lequel il désiroit de continuer son gouvernement. Le sénat, quoique maintenu dans toutes ses formes, n'avoit évidemment aucun pouvoir, & il commençoit à être abandonné ; on évitoit les charges civiles comme un fardeau, ou comme une servitude distinguée. Plusieurs familles de Sénateurs étoient éteintes, & ceux qui furent appellés pour remplir leurs places, ou n'avoient pas en effet, ou

(1) Dion Cass. Liv. LIV, c. 25.

alléguerent qu'ils n'avoient pas les qualités requises par les loix.

On continua pendant quelque tems à rechercher les titres de magistrat à cause du rang qu'on en croyoit être la conséquence ; mais l'abondance & la prostitution de ces honneurs les avoient alors rendus méprisables (1), & ils étoient déja devenus en quelque sorte l'objet de ce ridicule, qui est si bien exprimé par Juvenal dans ses écrits d'un tems postérieur (2).

Pour soulager, en partie, les sénateurs du fardeau que jusqu'alors ils avoient dû porter seuls, l'empereur, étant encore dans les Gaules, donna des ordres pour que les dix juges qui décidoient toutes les questions relatives aux ventes publiques & aux confiscations, les trois inspecteurs des monnoies (3), les officiers qui étoient chargés des exécutions publiques (4), & ceux qui devoient avoir soin des

(1) *Ibid.* Liv. LIV, ch. 30.

(2) *Perpetuo risu, pulmonem agitare solebat*
Democritus, quanquam non essent urbibus illis
Prætextæ, & trabeæ, fasces, lectica, tribunal.
Juven. Sat. x, v. 35.

(3) *Triumviri monetales.*

(4) *Triumviri capitales.*

rues

rues & des grands chemins (1) fussent tous, à l'avenir, pris dans l'ordre des chevaliers. C'étoit alors l'usage de refuser non-seulement les offices de cette espece, qui étoient bas & à charge, mais même les places qui, sous la république, avoient été considérées comme les plus distinguées. Il devint nécessaire de les accepter, sous peine d'amende. D'abord tous ceux qui avoient été Questeurs, & qui n'avoient pas encore quarante ans, furent tirés au sort pour remplir les offices supérieurs (2). De même tous ceux qui avoient été Questeurs, qui possédoient la fortune requise par les loix, & qui n'avoient pas plus de trente ans, furent obligés de se faire mettre sur les rôles du sénat.

Néanmoins, de cet enrôlement forcé ou de cette promotion, qui peut être considérée comme une *presse* * générale pour avoir des sénateurs & des officiers d'état, on exclut tous ceux qui avoient quelque difformité ou quelque défaut corporel, ou qui n'a-

* On sçait qu'en Angleterre *la presse* est un moyen dont on se sert pour obliger les matelots à servir.

(1) *Viginti viri.*
(2) Dion Cass. Liv. LIV; c. 26.

Livre VI. Chap. III.

voient pas la fortune légale. Pour connoître la fortune des sénateurs, on interrogeoit les parties elles-mêmes, & on cherchoit encore d'autres témoins de la vérité. Ceux qui paroissoient avoir diminué leur patrimoine étoient obligés de spécifier les pertes qu'ils avoient souffertes & de donner un détail de leur maniere de vivre (1).

Renouvellement de sa prétendue résignation.

Pour suivre ces mesures, dont le but étoit de conserver l'apparence d'une république & de maintenir les formes d'un établissement civil, il est probable, quoiqu'aucun historien n'en fasse mention, qu'Auguste accepta la prolongation de son pouvoir pour cinq autres années (2), & qu'il prit encore Agrippa avec lui, avec le titre de tribun, pour le même tems. La cérémonie de cette résignation devint, par degré, une chose de forme, & la reprise du pouvoir suprême étoit

(1) *Ibid.*

(2) Il est fait mention qu'il accepta l'empire pour dix ans, &, qu'à l'expiration de cette période, il l'accepta pour cinq autres : & il est rapporté que vers la vingtiéme année, ou cinq ans après cette époque, il l'accepta encore pour dix ans.

célébrée par des jeux & des divertissemens qui rendoient cet événement extrêmement agréable au peuple.

Dans ce tems l'on acheva & l'on ouvrit, avec une grande solemnité, un théâtre qui avoit été commencé par Marcellus ; une marche de jeunes citoyens nobles étoit conduite par Caius, fils d'Agrippa & fils adoptif de l'empereur. Six cens bêtes sauvages d'Afrique combattirent dans le cirque, au nombre desquelles il y avoit un tigre, animal qui n'avoit jamais été vu à Rome (1).

Par suite de ces divertissemens, Jules, fils d'Antoine, alors Prêteur, célébra l'anniversaire de la naissance d'Auguste avec les spectacles les plus dispendieux, & en qualité de magistrat il donna au sénat & à l'empereur lui-même, une fête dans le capitole (2).

Tibere, dans le même tems, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait, pour que l'empereur revînt heureusement de son dernier voyage dans les provinces, donna des fêtes magnifiques. Ayant présenté Caïus-César,

(1) Plin. Liv. VIII, c. 17.
(2) Dion Caff. Liv. LIV, c. 25, 26.

Livre VI. Chap. III.

le plus âgé des enfans adoptifs de l'empereur, & l'ayant placé près lui-même au théâtre sur le siége du préteur, il fut reçu par le peuple avec des acclamations de joie.

An de Rome 740. Aug. 15e an. âge 49.

L'empereur néanmoins en marqua son déplaisir : « de tels honneurs prématurés », dit-il, « ne peuvent » servir qu'à remplir l'esprit de ce » jeune homme de présomption & » d'orgueil (1) ».

Vers ce tems mourut le célébre triumvir, M. Æmilius Lépide, qu'autrefois Octave & Antoine s'étoient associés, ou plutôt dont ils s'étoient servis comme d'un instrument propre à l'exécution de leurs desseins contre la république. Tandis qu'il ne servoit que les intérêts de ses compétiteurs, on paroissoit convenir qu'il tenoit la troisieme place de l'empire; mais n'étant soutenu d'aucuns talens réels, & n'ayant aucune autorité personnelle, il cessa d'avoir la moindre importance, dès le moment où il osa agir pour lui-même, & il tomba dans un tel néant politique, que ceux mêmes qu'il avoit outragés ne daignerent pas en

(4) *Ibid.* ch. 27

faire l'objet de leur ressentiment.

Livre VI. Chap. III.

Auguste avoit souffert que ce rival, déchu de toutes ses prétentions, conservât néanmoins la dignité de pontife, &, en le tenant ainsi toujours dans une position publique, il lui avoit ôté jusqu'à la consolation d'être oublié (1). Quoique l'empereur désirât lui-même d'être revêtu de ce sacré caractere, & qu'il fut souvent sollicité par ses flatteurs d'en dépouiller Lépide, il étoit trop circonspect pour transgresser toute institution considérée comme religieuse, & trop politique pour se jouer de droits reconnus, dont il entendoit, dans l'occasion, se prévaloir lui-même. Mais à la mort de Lépide il ne négligea pas de s'emparer de la seule dignité qui manquoit pour mettre le comble aux prérogatives réunies en sa personne.

An de Rome 741. M. Valerius Barbatus, P. Sulpicius, Omilian, mort en charge; C. Vagius, abdiqua. C. Caninius. Aug. 16e ann. âge 50.

Agrippa étoit revenu à Rome, environ dans le même-tems que l'empereur; mais bien-tôt après, il avoit été forcé de quitter l'Italie, ayant été envoyé pour appaiser une rébellion qui venoit d'éclater en Panonie. A son arrivée dans ce pays, ayant trouvé les

(1) Dion. Cass. Liv. LIV, c. 15.

Livre VI. Chap. III.

naturels déja soumis par la crainte de son approche, il accepta leur soumission, & quoiqu'alors au milieu de l'hiver, il partit pour revenir à Rome. Après avoir repassé la mer, & traversant la Campanie, il tomba dangereusement malade. Auguste apprit la nouvelle du danger où il étoit, tandis qu'il donnoit des divertissemens au peuple au nom de ses deux fils, Caius & Lucius. Il quitta Rome sur le champ pour aller trouver son ami, mais il arriva trop tard & lorsque Agrippa venoit d'expirer.

Mort d'Agrippa.

Ce grand homme auroit été digne de vivre dans les meilleurs tems de la république, il avoit assez de magnanimité, pour avoir compté sur ses seules qualités personnelles, pour acquérir de la considération & parvenir aux honneurs, & il étoit fait pour être citoyen de Rome dans les siecles les plus heureux. Mais par la nécessité des tems & les principes de la fidélité qu'il avoit vouée à un ami dont il avoit toute la confiance, il devint le principal soutien de la monarchie. Ses grands talens ayant été employés à maintenir le gouvernement & l'autorité du prince, &

n'ayant usé de son crédit que pour faire régner la justice & la modération envers le peuple, il ne fut ni un objet de jalousie pour l'un, ni d'envie pour l'autre.

Ce fut, dans Auguste, une preuve remarquable de bonheur d'avoir trouvé un semblable officier, & une marque certaine de jugement & de fermeté sans jalousie, d'avoir constamment & sans varier, persévéré dans son choix. En cela & par plusieurs autres exemples, l'empereur montra que son talent ne consistoit pas dans les pures ressources de la finesse, mais dans le principe d'une sage conduite, qui n'est jamais mieux éprouvé que par le choix & l'emploi des hommes capables. Quoiqu'Agrippa ne fût pas un flatteur, il s'éleva d'une basse condition jusqu'à commander les armées & présider aux conseils d'Auguste, qui, en lui donnant sa fille en mariage, le mit à la premiere place de sa propre famille.

Aux funérailles de son ami, l'empereur lui-même se chargea de conduire le deuil, & accompagna le corps depuis la Campanie jusqu'à Rome, & l'ayant conduit dans le forum, il pro-

nonça l'oraison funebre, ayant, tandis qu'il parla, une espece d'écran placé entre lui & le mort. Pour fortifier & augmenter le tribut de respect que l'on rendoit à la mémoire du défunt, non-seulement il ratifia la partie du testament, par laquelle Agrippa léguoit au public ses jardins & ses bains, mais il fit en son propre nom des additions à ce legs.

Julie, lors de la mort de son mari, étoit encore enceinte & eut un troisieme fils qui, à cause du nom de son pere & des circonstances de sa naissance, fut connu sous le nom d'Agrippa Posthumus (1).

(1) Dion Cassius, Liv. LIV, c. 28 & 29.

Fin du Tome sixieme.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE SIXIEME.

Fin de la Table.

